LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL • 10¢ Montréal, jeudi 25 janvier 1968 / Conversion de saint Paul / 84e année, No 21 / 4 cahiers / 64 pages / Les prévisions météorologiques : généralement clair et froid / Min. 10 sous zéro / Max. 10 au-dessus

Taxe de 7 p.c. aux locataires d'Outremont
— Page 3

Forte augmentation cette année des primes d'assurance-automobile

Les réductions annoncées ne touchent en fait qu'un petit nombre d'assurés

par Albert TREMBLAY

On s'attendait à une réduction des primes d'assurance-automobile cette année mais il n'en sera rien. Plusieurs Québécois verront, au contraire, leur prime majorée de façon substantielle.

Les courtiers ont peine à expliquer aux automobilistes désenchantés pourquoi, au lieu de cette baisse promise le 13 décembre dernier par la Fédération des compagnies d'assurance-risque, la facture est plus élevée en 1968 qu'elle ne l'était en 1967. C'est que la diminution prédite était plus théorique que réelle et que, si l'on donne d'une main, on reprend de l'autre... qui est encore plus leste.

Voici pourquoi

La "diminution" des primes, applicable en théorie à 53 p. cent des assurés du Québec, se transforme ainsi pour une majorité de cas en une augmentation parfois considérable!

Cette augmentation est causée par différents facteurs:

- Il y a d'abord une hausse moyenne de 10 p. cent au chapitre de la responsabilité civile.
- Considérés comme "majeurs" par les compagnies d'assurance à l'âge de 25 ans, les jeunes gens devront maintenant attendre leur 29e année avant de prétendre à la majorité, s'ils sont célibataires.
- Et pour la première fois cette année, il y a surprime applicable à la police d'assurance du père, s'il a une jeune fille qui conduit occasionnellement.
- Un nouvelle catégorie d'assurés (la classe 06) a été créée pour le jeune homme qui conduit occasionnellement l'automobile paternelle.

Ces modifications limitent considérablement le nombre des cas où peut appliquer la légère diminution de prime annoncée par la Fédération des assureurs.

Diminution de quelque 3 pour cent qui sera en fait restreinte au conducteur qui, ayant plus de 25 années d'âge, utilise sa voiture à des fins de promenade, réside à moins de dix milles de son lieu de travail; est seul à utiliser sa voiture et, chose essentielle, possède une assurance qui garantit le remboursement des pertes résultant de dommages que pourrait subir sa propre voiture.

Dans tous les autres cas, il ne fait pas de doute que le renouvellement de la police d'assurance-automobile entraînera des déboursés additionnels.

Le peu de privilégiés

En ce qui concerne le nombre de privilégiés qui seront touchés par la décision des assureurs d'accorder une légère diminution au chapitre "collision", il est extrêmement difficile à établir. Les courtiers en

Voir PRIMES en page 2

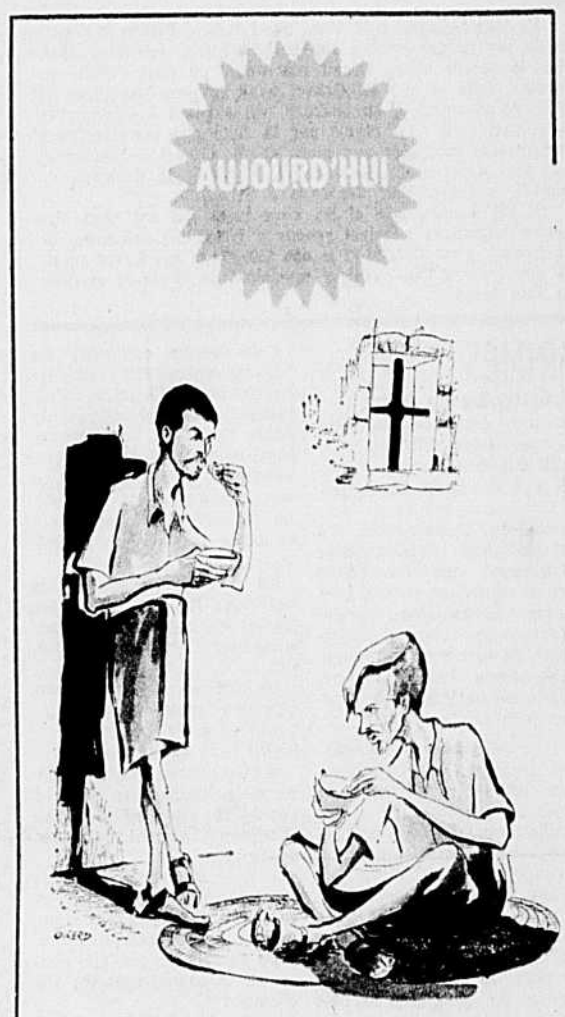

12 heures qui ont duré 6 mois

Au bord du désespoir

Bernard Pineault et Guy Lalonde ont fait la grève de la faim.

Ils vont maintenant découvrir ce que c'est avoir faim. Pendant deux semaines, leur seule préoccupation sera de penser nourriture.

Ils côtoient tuberculeux et lépreux. L'hôpital, loin de les rassurer, les inquiète. Ils portent la jupe et doivent s'accommoder d'un dé à coudre de savon... une fois la semaine.

L'amitié en prend un sérieux coup et le moral s'effrite.

Drogue. Mort... Ils sont au bord du désespoir.

— Page 5

Washington compte sur la diplomatie pour récupérer le "Pueblo"

WASHINGTON. (Reuter, PA, UPI, AFP) — Les déclarations nuancées faites par la Corée du Nord depuis la capture du navire-espion américain "Pueblo" ont suscité dans les milieux américains l'espoir que son équipage pourrait être libéré sous peu.

Mais si la Maison blanche et le Pentagone s'en tiennent à la consigne de la "patience", la possibilité d'une action militaire est gardée en réserve au cas où les autres formes de persuasion échoueraient. Pour le moment, toutefois, les Etats-Unis continuent d'accorder la priorité à la diplomatie pour tenter de résoudre la crise, a déclaré hier soir le porte-parole de la Maison blanche, M. George Christian.

Cependant, le porte-avions géant "Enterprise" se dirige vers le port de Wonsan, où les Nord-Coréens détiennent le "Pueblo", à la tête d'une force navale comprenant également deux destroyers.

De sources militaires sud-coréennes, on dit que l'Enterprise pourrait s'approcher à 13 milles de Wonsan et demander par haut-parleur la libération du "Pueblo". La Corée du Nord soutient que ses eaux territoriales s'étendent à 12 milles de la côte.

L'armée de l'air américaine aurait envoyé deux escadrilles de chasseurs d'Okinawa en Corée du Sud par mesure de précaution, afin de renforcer la petite force de 18 chasseurs-bombardiers déjà à Osan et Kousan. Les renforts comprendraient 36 avions.

Les Etats-Unis auraient également l'intention de tenter une deuxième démarche auprès de l'Union soviétique pour qu'elle intervienne afin de faire libérer le "Pueblo", même si Moscou a repoussé une première démarche en ce sens.

Pour sa part, le président Johnson est tenu constamment au courant des développements de la situation par ses conseillers diplomatiques et militaires. Hier, il a présidé une réunion du Conseil national de sécurité et d'autres réunions sont prévues aujourd'hui.

Certains observateurs, analysant les déclarations faites jusqu'à maintenant par les autorités nord-coréennes, croient que les Nord-Coréens pourraient garder le navire et remettre l'équipage. Il se peut, dit-on, que les Russes veuillent mettre la main sur l'équipement électronique pendant quelques jours afin d'en déceler les secrets. Après cela, ils conseilleraient à la Corée du Nord de rendre le navire.

Représailles possibles

En cas de refus de Pyong Yang, diverses mesures militaires seraient envisagées pour recouvrer le bateau et son équipage. On parle notamment d'un raid sur Nonsan ou d'un blocus naval.

Dans les milieux informés sud-coréens, on dit que les Etats-Unis envisagent de faire bombarder des objectifs stratè-

Voir PUEBLO en page 2

La Corée du Nord accentue sa pression sur le Sud

— Page 49

Le commandant du Pueblo "se confesse"

TOKYO. (UPI-PA) — La radio de la Corée du Nord a fait entendre aujourd'hui ce qu'elle prétend être la voix du capitaine Lloyd M. Bucher avouant que son navire, le "Pueblo", se trouvait dans les eaux territoriales de la Corée du Nord lorsqu'il a été capturé alors qu'il était en mission d'espionnage.

Cette "confession", entendue par la radio et la télévision nationale du Japon, ne contenait que de légères variantes de celle que le capitaine a faite par écrit et que la Corée du Nord a rendu publique hier.

Les Japonais, qui ont avoué ne pas connaître la voix du capitaine Bucher, ont précisé que le texte était débité d'un ton monotone et que le lecteur trébuchait sur de nombreux mots.

Déjà hier, à Washington, le Pentagone avait qualifié la pré-

Voir CONFESSE, page 2

téléphoto PA

Marina est réticente

Mme Marina Oswald Porter a été citée à comparaître les 8 et 9 février devant le grand jury de la métropole louisianaise. Interviewée à la TV, Mme Porter a indiqué qu'elle n'avait pas l'intention de se rendre à La Nouvelle-Orléans, mais "il se pourrait que je sois obligée d'y aller", s'est-elle empressée d'ajouter. La veuve d'Oswald a épousé en secondes noces M. Kenneth Jess Porter.

Nos informations, page 10

Israël accepte de laisser dégager le canal de Suez

TEL AVIV (Reuter) — Le gouvernement d'Israël a officiellement fait savoir aux Nations unies aujourd'hui qu'il accepte le plan égyptien visant à dégager les 15 navires étrangers bloqués dans le canal de Suez depuis le mois de juin dernier.

Le général Moshe Dayan, ministre israélien de la Défense, a transmis la décision de son gouvernement au général Odd Bull, le chef des troupes de l'ONU qui veillent au respect du cesse-le-feu au Moyen-Orient. La nouvelle a été transmise par un communiqué officiel du ministère de la Défense d'Israël.

Les travaux s'effectueront dans la partie sud du canal, par laquelle les navires seront dégagés, à partir du 27 janvier prochain.

Trudeau sera le candidat du Québec, affirme Caouette

Une indiscrétion de M. Réal Caouette, chef du Ralliement des créditistes, et une allusion de M. Jean Marchand, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, permettent aujourd'hui d'affirmer que le candidat du Québec à la direction du parti libéral du Canada sera M. Pierre Elliott Trudeau, ministre de la Justice.

Au caucus des députés libéraux du Québec hier, à Ottawa, M. Marchand aurait laissé entendre qu'il ne briguerait pas lui-même la succession de M. Pearson mais se désistera en faveur de M. Trudeau, qui annoncerait officiellement sa candidature après la conférence fédérale-provinciale sur la constitution. Comme on le sait, cette conférence s'ouvre le 5 février dans la capitale fédérale.

M. Trudeau poursuit présentement, pour le premier ministre, une tournée d'information et de consultation auprès des gouvernements provinciaux, en vue de préparer avec quelque chance de succès les délibérations fédérales-provinciales sur le thème majeur des amendements constitutionnels et des droits de l'homme.

Sa candidature est d'autant plus évidente qu'hier soir, M. Caouette, invité du club Richelieu de Chome-

Voir TRUDEAU en page 2

Un accord de principe a fait éviter la grève qui devait éclater hier à Canadair

— Page 3

La pire inondation de mémoire d'homme au Chenal du Moine

— Page 26

Le photographe de LA PRESSE Antoine Désilets se classe premier au Canada

— Page 30

Deux autres jugements portent à plus de $300,000 les gains de l'ingénieur Gravel contre Laval

par Pierre VENNAT

"Le fait que la défenderesse n'avait pas obtenu au préalable les montants nécessaires pour payer les services du demandeur est-il une raison ou un motif juridique pour refuser de payer au demandeur les honoraires qu'il réclame pour la multitude de plans et estimés, pour les études qu'il a faites et pour les dépenses qu'il a effectuées afin de remplir son mandat envers la défenderesse? Après mûre délibération, la Cour doit répondre dans la négative."

Charles-Edouard Gravel, cet ancien ingénieur-conseil de plusieurs ex-villes de l'Ile Jésus, vient donc de se voir accorder par le juge B. de L. Bourgeois, la somme de $258,459.72 avec intérêt et dépens, bien que la ville de Laval-des-Rapides (puis celle de Laval qui a pris la relève) ait prétendu que les différentes résolutions retenant les services de M. Gravel aient été "irrégulières" qu'il n'y aurait jamais eu de contrat valide entre celui-ci et Laval-des-Rapides, et que la Commission municipale du Québec n'avait jamais autorisé les règlements d'emprunt pour les travaux pour lesquels les services de M. Gravel avaient été requis.

Ce montant, plus ceux qui lui ont été accordés comme ancien ingénieur-conseil de Saint-Martin et les $11,636.76 qui viennent de lui être accordés comme ex-ingénieur-conseil de l'ex-ville de l'Abord-à-Plouffe par le juge Albert Leblanc, portent à $300,474.45 les gains de M. Gravel aux dépens de Laval.

De plus, il a été démontré au cours d'un de ces procès que M. Gravel avait déjà encaissé $79,263.14, en plus des montants cités plus haut, comme "paiement partiel" de ses travaux pour Laval-des-Rapides.

Laval-des-Rapides, puis Laval qui prenait la relève, affirmaient que les dépenses que M. Gravel a occasionnées n'étaient pas des dépenses d'administration ordinaire et ne pouvaient être ordonnées par Laval-des-Rapides sans que la Commission municipale du Québec les approuve. Elles prétendaient en outre que M. Gravel avait outrepassé son mandat en préparant des plans et devis que Laval-des-Rapides seule n'avait pas la capacité de lui demander.

Laval-des-Rapides ajoutait qu'elle n'avait pas les fonds nécessaires pour passer les résolutions alléguées dans l'action et que les conseillers n'avaient pas le droit de voter des sommes qu'ils n'avaient pas en mains.

Enfin, Laval-des-Rapides, puis Laval, alléguaient aussi dans leur plaidoyer que les plans, préparés par M. Gravel, **"n'ont jamais été approuvés par elle et ne lui ont même pas été soumis".**

Selon le juge Bourgeois, il ne fait aucun doute que les services de M. Gravel avaient été retenus par Laval-des-Rapides et qu'une partie de ses services avaient été trouvés satisfaisants puisque Laval-des-Rapides lui avait, avant la date de l'institution de l'action, remis la somme de $79,263.14, versement que le juge considère "substantiel".

La preuve a également établi que M. Gravel était depuis plusieurs années l'ingénieur attitré de Laval-des-Rapides, soit jusqu'à l'arrivée, en 1959, d'un nouveau conseil, présidé par le maire Claude Gagné, beau-frère du vice-président du comité exécutif actuel de Laval, M. André Lagarde.

Elu en juin 1959, M. Gagné avait décidé de mettre fin aux services de M. Gravel. On lui donna un délai de 10 jours pour produire ses comptes en détail ainsi que les plans et estimés pour tous les travaux projetés dont il s'était occupé.

Pour M. Gagné, la chose était claire: M. Gravel avait reçu $79,263.14 pour des plans pour travaux exécutés. Les sommes pour les autres travaux n'ayant pas été appropriées et les travaux n'ayant pas été exécutés de toute façon, M. Gravel n'avait pas droit à un cent de plus.

Le juge Bourgeois n'est pas de cette opinion.

Il considère normal pour une municipalité de prévoir le

Voir JUGEMENTS en page 2

Masse attaque la CECM

Le ministre d'Etat Marcel Masse, s'en est pris hier à la CECM, affirmant qu'elle est l'une des principales barrières à l'intégration des immigrants au milieu francophone et il prétend d'autre part que la Commission se prend pour un second ministère de l'Education. Le ministre soutient également qu'il est complètement faux de penser qu'on puisse régler par des lois les problèmes de la langue au Québec.

— Pages 3 et 17

SOMMAIRE

Annonces classées / 50 à 62
Arts et spectacles / 28 et 29
Bandes dessinées / 42
Courrier "Que faire ?" / 21
Décès, naissances, etc. / 63
Editorial / 4
Finance / 44 à 46
Horoscope / 21
Informations étrangères / 11 et 49
Loisirs et récréation / 42
Mots croisés / 52
Radio et télévision / 14
Sciences / 7
Ski / 38 à 40
Sports / 34 à 41 et 47
Tribunaux / 8
Vie féminine / 18 à 22
Vie mondaine / 19
Votre médecin / 20

OKAO 78

JUGEMENTS

SUITE DE LA PAGE 1

développement de son territoire dans le meilleur intérêt de ses contribuables. Or personne n'a prétendu au cours du procès que M. Gravel n'était pas compétent.

Celui-ci a consacré plusieurs années à remplir le mandat qui lui avait été confié par Laval-des-Rapides, lequel mandat a été appuyé par des résolutions spécifiques dans chaque cas.

"Que la défenderesse ait eu ou non les moyens de donner suite à ces travaux ou de ne faire qu'une partie de ces travaux, il n'en reste pas moins que le demandeur a tout de même fourni ses services professionnels à la défenderesse pendant une longue période de temps ; de plus, les plans et estimés qu'il a préparés prévoyaient le développement de la municipalité pendant des années à venir."

En conséquence, M. Gravel s'est vu accorder $258,459.72, plus intérêts et dépens, dans cette cause.

L'Abord-à-Plouffe

Le juge Albert Leblanc, qui avait déjà trouvé "la façon d'agir du demandeur étrange mais non illégale" dans l'affaire de l'ex-ville de Saint-Martin, vient par ailleurs de lui accorder $11,637.76 dans le cas de l'ex-ville de l'Abord-à-Plouffe, toujours dans l'Ile Jésus.

Cette dernière cause remonte à 14 ans, alors que le 13 juillet 1954, il avait été engagé pour la préparation de plans et devis, relatifs à des services d'égouts et d'aqueduc, dans les quartiers ouest et est de L'Abord-à-Plouffe.

M. Gravel avait été également autorisé à préparer des plans et estimés relatifs à des trottoirs et pavage dans les mêmes quartiers.

Le 9 août 1955, l'Abord-à-Plouffe approuvait les plans de M. Gravel pour le quartier ouest de l'Abord-à-Plouffe, acceptait également que les honoraires de M. Gravel lui soient payés au fur et à mesure que les travaux seraient exécutés.

En juin 1959, avant d'être remercié de ses services comme ingénieur de cette ville, M. Gravel préparait des estimations revisées concernant les travaux qui restaient à exécuter.

L'Abord-à-Plouffe, à laquelle succéda Chomedey, puis Laval, alléguèrent en défense que la partie du travail exécuté par le demandeur, celui concernant les pavages et les trottoirs, n'a pas été autorisée et que ses honoraires n'étaient payables que si ses plans étaient utilisés dans l'exécution des travaux projetés et ils ne l'ont pas été, au moins dans une certaine mesure.

Le juge Leblanc, constatant que l'Abord-à-Plouffe a décidé de ne pas donner suite à son projet d'ouvrir certaines rues, dont le besoin ne se faisait pas sentir ou dont l'utilité se révélait nulle et que M. Gravel avait préparé des plans et devis relativement à un quartier non existant à l'époque et constatant qu'il s'est révélé par la suite que certaines rues projetées et désignées aux plans de M. Gravel ne pouvaient pas être ouvertes immédiatement, a réduit la demande de celui-ci, qui réclamait $20,569.85 à $11,637.76.

Il est à noter que si les deux juges qui ont rendu les quatre jugements s'étaient rendus à toutes les demandes de M. Gravel, c'est $397,258.92 et non $300,474.45 que Laval aurait dû débourser à l'ex-ingénieur municipal de plusieurs ex-villes de l'Ile Jésus.

PRIMES

SUITE DE LA PAGE 1

assurance semblent cependant d'accord pour affirmer qu'il s'agit là d'une minorité.

Il y a à cela plusieurs raisons:

- Environ 30 pour cent des propriétaires d'automobiles n'assurent que les pertes qu'ils pourraient causer à un autre automobiliste, préférant ne pas "couvrir" la valeur de leur propre voiture. Ces automobilistes échappent automatiquement à la catégorie de privilégiés.
- Pour des raisons d'économie, plusieurs pères de famille inscrivent sur la même police tous les membres de la famille susceptibles de conduire l'automobile familiale: femme, garçons et filles.
- Les jeunes gens qui attendaient avec anxiété de quitter la classe des "moins de 25 ans" devront patienter quatre années de plus, à moins de consentir à un mariage rapide.
- Enfin, les jeunes filles, qui n'avaient rien à débourser pour avoir le privilège de conduire devront dorénavant trouver les moyens de payer leur "surprime".

Dans certains cas, les augmentations sont considérables. Par contre, lorsqu'il est possible de trouver un cas type où il y a diminution de primes, on constate toujours que cette diminution n'est pas du tout du même ordre.

Le cas type, imaginé par la Fédération des assureurs, est d'ailleurs révélateur à ce sujet. Cet automobiliste a les qualités qu'on lui connait (plus de 25 ans, usage à des fins de promenade et résidant à moins de 10 milles de son lieu de travail), il est propriétaire d'une conduite intérieure six cylindres modèle 1967 et il n'a pas eu d'accident au cours des dernières trois années.

Sa police d'assurance est toujours la même: responsabilité civile limitée à $100,000; frais médicaux limités à $2,000; il assure les dégâts à sa voiture (cause collision) et greffe à la police la clause feu-vol.

Dans cette situation idéale, la prime totale de M. X aurait été de $217 en 1967. Elle sera de $211 en 1968. Voilà pour la diminution.

Le coût de cette police se répartit de la façon suivante:

	1967	1968
Responsabilités	$99	$109
Frais médicaux	5	5
Collision ($100)	85	77
Feu-vol	28	20
Prime totale	$217	$211

Il faut cependant prendre pour acquis que M. X habite dans la "région" de Montréal, au sens des compagnies d'assurance.

Cette région comprend les "comtés municipaux" suivants: Beauharnois, Chambly, Châteauguay, Deux-Montagnes, île Jésus, Laprairie, l'Assomption, Napierville, St-Jean, Soulanges, Vaudreuil Soulanges ainsi que certaines parties de Terrebonne (St-Jérôme et Lafontaine) de même que la ville d'Iberville.

En gros la moyenne de ces variations des primes exigées par les compagnies d'assurance s'applique à l'ensemble du Québec.

On peut donc prendre pour acquis que les diminutions sont dans l'ensembles minimes.

Le fils de M. X conduit.

Si l'on échappe à cette catégorie de privilégiés, on se rend cependant vite compte d'un changement radical au niveau des primes.

A titre d'exemple, ajoutons un garçon de 19 ans à M. X, un garçon à qui il arrive d'emprunter la voiture du père.

En vertu de la nouvelle classe 06, le changement est important.

A la prime de base de $211, M. X doit accepter les primes additionnelles suivantes: $146 pour les dommages que son garçon pourrait causer à autrui et $143 pour les dégâts à son automobile, soit une addition de $289 ou une prime totale de $460. En 1967, la même police d'assurance lui aurait coûté très exactement $374.

Si M. X est le père d'une jeune fille au lieu d'un garçon, le tableau est plus encourageant. Mais il y a quand même augmentation: $238 en 1968, contre $217 en 1967.

Enfin, pour le jeune homme encore célibataire de 25 ans ou plus, les primes d'assurance demeurent relativement plus élevées que pour l'homme marié, à âge égal, et cette différence est amortie graduellement de 25 à 30 ans.

Ajoutées à la disparition du "plan d'assignation" et à la main-mise des compagnies d'assurance sur l'administration des "risques difficiles", dont on ne connait pas encore les effets, ces modifications à la tarification des assurances d'automobiles signifient hors de tout doute une augmentation considérable des sommes que les automobilistes du Québec devront consacrer à leur assurance, au cours de la prochaine année.

PUEBLO

SUITE DE LA PAGE 1

giques nord-coréens par des bâtiments de guerre. M. William Porter, ambassadeur des USA à Séoul, a eu aujourd'hui avec le président Park Chung Hee un long entretien au cours duquel il l'aurait informé des mesures que les Etats-Unis comptent prendre, dit-on dans ces milieux.

Appels à la prudence

A Washington, la réaction de colère enregistrée au Congrès après la capture du "Pueblo" s'est quelque peu apaisée et la pression en faveur de représailles militaires semble diminuer. Les sénateurs et représentants les plus influents préconisent généralement le recours aux initiatives diplomatiques pour obtenir la libération du bateau et de son équipage.

Pour sa part, le secrétaire d'Etat Dean Rusk a déclaré que la saisie du "Pueblo" est une violation du droit international et pourrait être qualifiée "d'acte de guerre". Mais il a insisté sur les moyens diplomatiques pour régler le problème.

Le leader démocrate, le sénateur Mike Mansfield, a mis son pays en garde contre une hâte excessive à user de représailles et demandé qu'on s'en tienne pour le moment à la diplomatie. Des conseils semblables ont été donnés par des législateurs qui sont par ailleurs des "faucons" en ce qui touche à la guerre du Vietnam.

Quelques-uns n'en ont pas moins préconisé que les Etats-Unis prennent tous les moyens, allant jusqu'à une déclaration de guerre s'il le faut, pour récupérer le "Pueblo" et son équipage.

De son côté, le gouvernement japonais a exprimé aujourd'hui sa "grande inquiétude" et formulé le souhait qu'une solution rapide, par voies diplomatiques, soit trouvée, a annoncé un porte-parole officiel du ministère des Affaires étrangères.

CONFESSE

SUITE DE LA PAGE 1

sumée confesstion écrite du capitaine de "parodie des faits". Le secrétaire adjoint à la Défense, M. Phil G. Goulding, avait précisé que "le style et la phraséologie du document prouvent sans l'ombre d'un doute qu'il n'a pas été écrit ou préparé par un Américain".

Les deux derniers paragraphes du document font dire au capitaine Bucher :

"Moi-même et mon équipage avons perpétré ce grave crime, mais nos parents et nos femmes et nos enfants à la maison attendent avec anxiété notre retour vers la sécurité.

"Par conséquent, nous espérons seulement, et c'est notre plus grand désir à moi et à mes hommes, être pardonnés avec clémence par le gouvernement de la République démocratique populaire de Corée."

Si, comme le croit M. Goulding, le texte a été préparé par des Nord-Coréens, ces paragraphes pourraient indiquer que les Coréens sont disposés à relâcher les 83 marins du "Pueblo". Certains croient à Washington que les communistes libéreront le navire après en avoir étudié les dispositions électroniques.

TRUDEAU

SUITE DE LA PAGE 1

dey, confiait à ses auditeurs un secret appris de M. Marchand il y a deux jours: M. Trudeau sera candidat à la chefferie du parti libéral fédéral.

Pour le chef créditiste, M. Trudeau possède nombre de qualités: son intelligence, son indépendance et ses talents d'orateur qui font de lui un homme politique fort. Ce sont là des qualités que, ces jours derniers, on discutait avec enthousiasme au congrès des libéraux de l'Ouest et dans les cercles libéraux de la Colombie-Britannique, indice assez révélateur de l'appui sur lequel pourrait compter le ministre de la Justice comme candidat à la succession de Lester B. Pearson.

Nonobstant ses mérites personnels, M. Trudeau ne représente pas, aux yeux de M. Caouette, le choix le plus judicieux pour les libéraux à l'heure actuelle.

Le chef créditiste a expliqué hier pourquoi M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, lui parait être le meilleur choix pour le moment: M. Martin est seul capable d'assumer un véritable leadership durant la période de transition. "Quitte, pendant ce temps, a-t-il ajouté, à préparer M. Trudeau ou M. Marchand à assumer la chefferie dans quatre ou cinq ans".

Pour M. Caouette, l'élection d'un Canadien français à la tête du pays ne présenterait plus autant de difficultés qu'auparavant. "Il fut un temps, a-t-il dit, où l'élection d'un Canadien français au poste de premier ministre était considérée par les anglophones comme une concession.

"Aujourd'hui, je pense que les jeunes générations tant francophone qu'anglophone du pays accepteraient plus facilement un premier ministre canadien-français. Déjà, dans les provinces anglaises, on commence à enseigner le français dans toutes les écoles."

Ouimet n'est chargé d'aucune mission

de notre correspondant à Paris

PARIS. — M. Alphonse Ouimet, qui a été élu hier président de la réunion d'experts sur l'emploi des communications spatiales pour la radiodiffusion, à l'UNESCO, déclare qu'il participe à titre privé à cette conférence et qu'il n'est chargé d'aucune mission officielle au sujet des satellites de télécommunications.

Des bruits ont couru selon lesquels M. Ouimet, ancien président de Radio-Canada, examinerait avec les autorités françaises certains projets du gouvernement fédéral tendant à obtenir la coopération de Paris dans le domaine des satellites de télécommunications.

D'autre part, M. Georges-Emile Lapalme, ancien chef du parti libéral québécois ,poursuit à Paris la mission que lui a confiée le maire de Montréal au sujet de la participation de la France à l'exposition permanente "Terre des hommes".

Le bonhomme carnaval de Québec fait son entrée à Paris sous la pluie

par Pierre SAINT-GERMAIN

correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — Malgré la pluie qui tombe aujourd'hui sur Paris, le bonhomme carnaval a pu répandre un peu de joie de vivre dans la capitale française, jouant des tours aux douaniers d'Orly, faisant la bise aux enfants et jeunes filles ou plaisantant avec les gendarmes de service.

Arrivé peu avant huit heures, à bord d'un avion d'Air Canada, le bonhomme a commencé ses espièglerie en descendant à cheval sur la rampe de la passerelle.

Pour rire, les douaniers ont ouvert sa valise, mais il n'y avait rien de rien. "Et il n'y a pas de fond secret", a dit le bonhomme.

Dévoré du regard par la foule, dans la salle des pas perdus de l'aérogare, le bonhomme a dû quitter son pittoresque costume, le mauvais temps ne lui permettant pas de se rendre à Paris en voiture décapotable.

A l'hôtel de ville, le bonhomme a été reçu par un représentant du président du conseil, à qui il a remis une plaque céramique illustrant son propre personnage.

Puis, au nom du maire de Québec, il a invité les Parisiens à venir au carnaval.

Le bonhomme a ensuite été accueilli par l'ambassadeur du Canada, M. Jules Léger, à l'exposition "Réalités canadiennes", au rond-point des Champs-Elysées, où a eu lieu une conférence de presse.

"Vous n'avez oublié qu'une chose, a déclaré l'ambassadeur, c'est de la neige !

M. Pierre Turcotte, directeur de l'Office canadien du tourisme à Paris, a notamment exposé le programme touristique du Canada en 1968 et invité les Français à visiter notre pays en aussi grand nombre que l'an dernier.

Peu après midi, une réception s'est déroulée à la Délégation générale du Québec, où M. Jean Chapdelaine a souhaité la bienvenue au bonhomme.

"J'ai perdu plusieurs livres depuis mon arrivée à Paris", expliquait M. Rémi d'Anjou, qui a joué à la perfection un rôle difficile, devant notamment enlever son costume toutes les demi-heures pour ne pas mourir d'asphyxie.

Directeur adjoint du Service des immeubles

M. Jean-Guy Desjardins devient directeur adjoint du nouveau Service des immeubles, à l'hôtel de ville de Montréal.

Ainsi en a décidé le comité exécutif, hier après-midi.

M. Desjardins était jusque-là surintendant adjoint de la division des immeubles, au services des immeubles.

Le comité exécutif a d'autre part résolu de nommer M. Bernard Hurtubise au poste d'"assistant-directeur", au service des immeubles.

M. Hurtubise était surintendant de la division des restaurants, au service des Immeubles. Il sera "chargé de l'administration des restaurants, du personnel des concessions de la Terre des hommes, et de toutes autres responsabilités que le directeur (M. Guy Huot) pourra lui confier".

Un avion de Cartierville disparaît aux Etats-Unis

NEWLAND, C.d.N. (PA) — Des recherches aériennes devaient débuter ce matin en vue de retrouver un petit avion de type Cessna 172-E parti hier matin de l'aérodrome de Cartierville, à Montréal, et disparu onze heures plus tard dans le montagneux comté d'Avery, à la frontière des Etats de Caroline du Nord et du Tennessee, au cours d'une tempête de neige.

Un coureur automobile montréalais, M. Stuart Ramsey, le pilote, sa femme Toni, et un autre couple non encore identifié occupaient présumément l'appareil manquant.

Celui-ci, un monomoteur peint en bleu et blanc, enregistré au nom de la compagnie Laurentide Aviation Ltd., de Cartierville, s'est envolé de Montréal à 7 h. 31 hier matin et a successivement fait escale à Albany, N.Y., et Elkins, en Virginie de l'Ouest, plus tard dans la journée. On lui avait communiqué les conditions atmosphériques de Nashville et de Knoxville, Tenn., lorsque, plus tard, soit à 6 h. hier soir, on en a reçu le dernier message-radio.

Le pilote de l'avion, qui survolait la montagne Roan, dans le comté d'Avery, C.d.N., a signalé alors qu'en raison d'une chute de neige et du givrage s'emparant de l'appareil à 6,200 pieds de hauteur, il continuait à prendre de l'altitude.

Trois minutes plus tard, la station radar d'Atlanta rapportait qu'elle venait de perdre l'engin non identifié qu'elle avait repéré dans la région où volait le Cessna.

Un contrôle effectué dans différents aérodromes de la région n'a d'autre part pas permis de retrouver l'avion.

Tôt ce matin, les responsables des équipes de recherche prévoyaient que, si les conditions atmosphériques le permettaient, six avions au moins prendraient l'air dès 8 h. pour mener à bien les opérations.

L'Hôtel-Dieu ferme ses portes aux visiteurs

Même si l'épidémie de grippe est en régression à Montréal, l'hôpital Hôtel-Dieu, situé au 3840, rue St-Urbain, a fermé ses portes aux visiteurs, ce matin, jusqu'à nouvel ordre.

L'Hôtel-Dieu est toutefois le seul hôpital de la métropole à avoir ainsi fermé ses portes, pour éviter que les malades soient contaminés.

L'épidémie, qui a fait quelque 200,000 victimes à Montréal, s'est propagée jusqu'à Québec et Chicoutimi, où elle continue de faire ses ravages.

On sait que toutes les écoles de Québec sont maintenant closes et que la plupart des hôpitaux ont fermé leurs portes aux visiteurs. A Chicoutimi, plusieurs écoles sont fermées.

La météo

MINIMUM : —10°
MAXIMUM : +10°

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

Régions de Montréal, d'Ottawa, de Québec, du St-Maurice, des Laurentides, des Cantons de l'Est et du Lac-St-Jean : généralement clair et froid. Vents de 15 milles de l'ouest, légers la nuit. Minimum et maximum à Montréal : 10 sous zéro et 16 au-dessus; dans les banlieues : 15 sous zéro et 10 au-dessus. Ottawa et Sherbrooke : 15 sous zéro et 10 au-dessus, Québec et Ste-Agathe : 15 sous zéro et 5 au-dessus, Chicoutimi et La Tuque : 20 sous zéro et zéro. Aperçu pour demain : nébulosité croissante.

Régions de Rimouski, de Baie-Comeau, de Gaspésie et de Sept-Iles: ensoleillé avec périodes nuageuses l'après-midi. Froid. Vents légers. Minimum et maximum à Baie-Comeau : 20 sous zéro et zéro, Rivière-du-Loup et Mont-Joli : 10 sous zéro et 10 au-dessus, Gaspé : 5 et 15, Sept-Iles : 10 sous zéro et 5 au-dessus. Aperçu pour demain : généralement ensoleillé. Froid persistant.

Seul Eastern a des vols quotidiens vers Mexico

(avec correspondance à New York)

Envolez-vous par Eastern vers Mexico et l'excitant pays du mañana. Vous n'êtes qu'à six heures de luxueux hôtels sous des cieux baignés de soleil. Seul Eastern vole chaque jour vers el magnifico Mexico! Départ de Montréal à 7 h a.m. Arrivée à 12 h 56, à temps pour le déjeuner.

C'est maintenant que vous pouvez en profiter! Une excursion économique de 21 jours, de Montréal à Mexico, ne coûte que $226, aller-retour. Au moyen du programme Charge-A-Trip de Eastern, jouissez de vacances mexicaines en payant aussi peu que $10 par mois.

Les samedi, dimanche et lundi, il y a une correspondance supplémentaire pour Acapulco à 9 h 30, à l'aéroport Kennedy de New York. Vous arrivez à 13 h 40. Voyez votre agent de voyages. Ou encore, appelez Eastern à 849-4721. Envolez-vous vers le soleil du Mexique. Olé!

EASTERN
Destination soleil

Charge-A-Trip est une marque de service de Eastern Air Lines Inc.

15 RENCONTRES
SUJET : LA LANGUE PARLEE

QUAND ? Le jour, une fois la semaine
LE COUT ? GRATUIT
POUR QUI ? Pour vous, mesdames
PAR QUI ? LE CONSERVATOIRE LASSALLE

Pour s'inscrire, il suffit de se rendre au jour, et à l'heure indiqués cette semaine et la semaine prochaine à l'un des Centres suivants :

Mardi, 9 h. 30	Centre Henri-Julien	9300, rue St-Denis
Mardi, 9 h. 30	Centre Marquette	1600, rue Drucourt
Mardi, 2 h.	Centre Morgan	1975, boul. Morgan
Mercredi, 2 h.	Eglise Ste-Bernadette (sous-sol)	6950, 16e Avenue, Rosemont
Jeudi, 9 h. 30	Centre Marquette	1600, rue Drucourt
Jeudi, 9 h. 30	Ecole Jean XXIII	Repentigny
Mercredi, 2 h.	Les Loisirs de Granby	Granby

Pour plus de renseignements s'adresser à :

CONSERVATOIRE LASSALLE
1290, rue St-Denis — Tél. 861-4114

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, JEUDI 25 JANVIER 1968 — 84e ANNEE — No 21

Accord de principe à Canadair

Un accord de principe est intervenu hier soir entre les négociateurs de Canadair Limited et l'Association internationale des machinistes, le syndicat qui représente les 5,400 ouvriers de l'usine de Saint-Laurent.

Les clauses du contrat n'ont toutefois pas été révélées. Elles le seront demain, à la sortie de l'usine, alors que tous les membres de la loge 712 de l'AIM recevront une circulaire décrivant en détail les dernières offres de l'employeur.

Un référendum aura lieu dimanche, de 10 h. du matin à 6 h. du soir, au marché Atwater. Si les employés acceptent les offres, la convention collective de travail sera signée rapidement. Le rejet signifierait la grève dès le lendemain.

Un porte-parole syndical a laissé savoir hier soir que les négociateurs syndicaux recommanderont l'acceptation des offres de l'employeur qui seraient jugées "satisfaisantes" en regard de celles qui avaient été rejetées dimanche dernier, par une très forte majorité.

Canadair avait alors offert une hausse de salaires variant de 49 à 63 cents l'heure, dans une convention de trois ans. Le syndicat réclamait une "hausse substantielle", sans préciser le quantum. Ces employés retirent présentement un salaire horaire moyen de $2.56.

Les pourparlers ont abouti à un accord à la dernière minute de l'intervention du conciliateur du ministère provincial du Travail, M. Lucien Malouin. Hier après-midi, des dirigeants syndicaux laissaient entendre qu'on demanderait à M. Malouin de prolonger de quelques jours sa conciliation. Mais, dès 6 h. hier soir, l'accord intervenait.

Les parties continueront de se rencontrer d'ici la fin de semaine pour mettre au point toutes les clauses contractuelles. Il ne sera laissé en blanc que les clauses soumises aux membres lors du référendum de dimanche prochain.

La dernière convention collective de travail de ces ouvriers avait expiré le 30 novembre dernier. Elle avait été signée en juin 1965, après une grève de près de trois mois.

La CECM est l'une des principales barrières à l'intégration des immigrants au milieu francophone

— *Marcel Masse*

par Gilles DAOUST

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre d'Etat Marcel Masse a émis l'opinion hier que la Commission des écoles catholiques de Montréal constituait l'une des principales barrières à l'intégration des immigrants au milieu francophone québécois.

M. Masse a déclaré que le gouvernement UN avait déjà tenté, l'an dernier, grâce au bill 67, de "nationaliser" la CECM, "cet autre ministère de l'Education".

Mais, a dit le ministre, le Parlement a bloqué le projet de loi en prêtant au gouvernement des intentions qu'il n'avait pas.

Intégration des politiques

M. Masse était le conférencier invité au club Fleur-de-Lys de Québec. (Une autre partie de la conférence de M. Masse est publiée en page 17).

Durant la période des questions, un membre de l'auditoire a demandé au ministre ce que son gouvernement avait fait "pour éviter la politique d'assimilation des immigrants par la CECM qui construit systématiquement des écoles anglaises".

Le ministre a admis que, parmi d'autres raisons à l'assimilation au milieu anglophone, de nombreux immigrants invoquaient le fait qu'à Montréal on ne facilitait pas à leurs enfants l'accès aux écoles de langue française.

"La barrière est à la CECM", a dit M. Masse, en faisant allusion à certains chiffres récents selon lesquels 80 p. 100 des immigrants s'assimilent au milieu anglophone dans la région de Montréal.

"Nous avons tenté de faire voter une loi. Nous nous y sommes mal pris. Il aurait fallu auparavant faire une campagne d'information auprès du public. Le Parlement, l'interprétant de toutes sortes de façon, ne l'a pas votée...

"Et la CECM va son petit bonhomme de chemin. C'est un second ministère de l'Education. Le gouvernement croit à la nécessité d'un lien étroit entre la CECM et le ministère de l'Education.

"Le projet de loi avait pour but d'intégrer les politiques de la CECM à celles de l'Etat. Nous avons cru nécessaire de prendre le contrôle sur ces politiques et les intégrer aux nôtres en permettant au gouvernement de nommer ses représentants sur cette commission."

M. Masse a admis que, depuis un certain temps, le gouvernement avait amené la CECM à rencontrer plus souvent le ministère de l'Education afin que les "politiques nationales" de l'Etat se reflètent dans cette commission.

"La CECM, a dit le ministre, a donc maintenant un début de politique d'immigration. Elle demeure cependant autonome et presque un ministère. Il est difficile de lui faire suivre nos politiques."

Saulnier à New York en vue de négocier un emprunt de $25 millions

par Claude MASSON

Le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, accompagné de deux hauts fonctionnaires municipaux, a quitté la métropole par avion, hier soir, à destination de New York, où il passera la journée.

Le but de ce court séjour dans la capitale américaine : apprécier le marché financier de nos voisins du sud en vue de négocier prochainement un emprunt de $25 millions.

Cette somme, si Montréal peut l'obtenir à des conditions favorables sur le marché américain, sera affectée à divers travaux publics.

Le président du comité exécutif s'est rendu à New York en compagnie de Me Marc Boyer, c.r., du Contentieux, et de M. Armand Lambert, c.a., directeur adjoint du Service des finances. Le directeur de ce service, M. Lactance Roberge, est actuellement hospitalisé.

M. Saulnier et les deux fonctionnaires rencontreront cinq groupes financiers différents afin de discuter leurs conditions en vue d'un emprunt éventuel.

Le président du comité exécutif profitera de ce voyage à New York pour rencontrer sur place les dirigeants de l'American Express, l'entreprise qui avait des droits exclusifs sur la vente des passeports de l'Expo 67 sur le territoire américain.

L'administrateur montréalais et les dirigeants de la société discuteront un programme de vente des droits d'entrée sur la "Terre des hommes" permanente.

D'autre part, au cours d'une conférence de presse qui aura lieu lundi dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, le maire Drapeau et M. Saulnier rendront publics les détails de la présentation de l'Exposition, version 68.

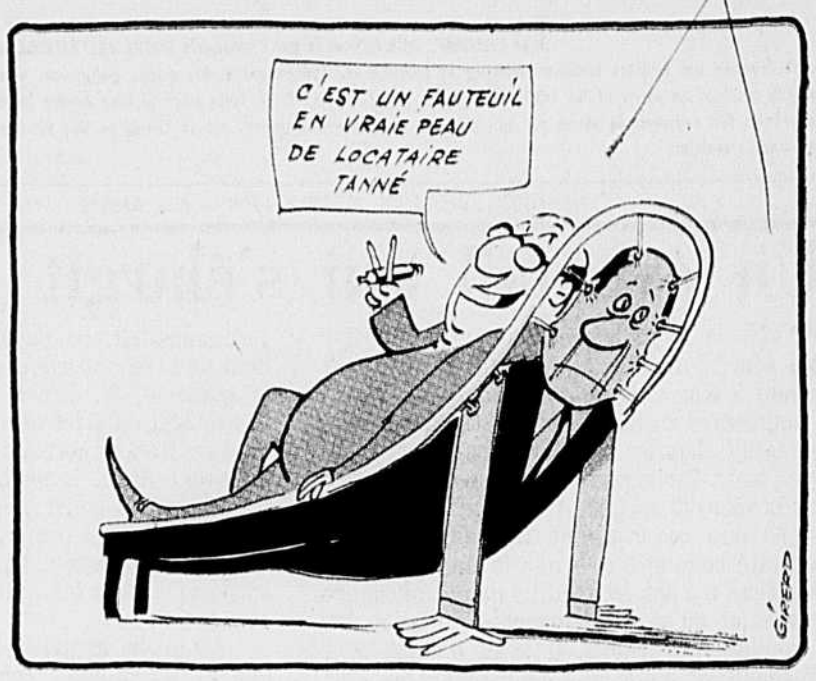

Les locataires d'Outremont paieront une taxe annuelle de 7 p. 100 de la valeur locative

par Pierre VENNAT

Le conseil municipal d'Outremont, à l'unanimité de ses membres moins un, a décidé hier soir, malgré les objections du député libéral d'Outremont à l'Assemblée législative, M. Jérôme Choquette, d'imposer une taxe annuelle de 7 p. cent de la valeur locative aux quelque 5,000 locataires de cette municipalité.

M. Choquette, président du comité des affaires municipales de la Fédération libérale du Québec, rapport Bélanger en main, a tenté de démontrer que la taxe était injuste parce qu'elle équivaut à une deuxième imposition pour le locataire qui porte déjà le fardeau de l'impôt foncier, à titre d'usager de la propriété, les propriétaires s'empressant, généralement de faire assumer, au moins en partie, leurs augmentations de taxes par leurs locataires, en augmentant leurs loyers en conséquence.

Il a également fait une sortie contre la Régie des loyers qui empêcherait les propriétaires de répartir adéquatement leurs augmentations de taxes avec leurs locataires en ne leur permettant pas d'augmenter les loyers toujours en proportion.

Le rapport Bélanger sur la taxation au Québec fait remarquer (pages 339 et 340) que la taxe sur les loyers a pu jadis permettre aux conseils municipaux d'augmenter leurs revenus sans hausser le taux foncier, mais qu'elle ne peut plus remplir cette fonction aujourd'hui. De plus, elle est injuste, dès lors qu'elle équivaut à une deuxième imposition pour le locataire qui porte déjà le fardeau de l'impôt foncier à titre d'usager de la propriété.

En conséquence, la Commission Bélanger recommandait que cette taxe soit abolie.

Le maire Couvrette

Le maire Bernard Couvrette, qui fut candidat de l'Union nationale dans le comté d'Outremont contre le prédécesseur de M. Choquette, M. Georges-Emile Lapalme, lui répliqua que les taxes montaient énormément et que les propriétaires de maisons unifamiliales, eux, n'avaient pas de locataires pour se soulager de leur fardeau.

M. Choquette, tout en déclarant ne vouloir aucunement mettre en doute la compétence du maire ou des conseillers, et propriétaire lui-même d'une maison unifamiliale, donc ne comptant aucun locataire, dit qu'alors un compromis acceptable serait que le fardeau foncier soit réparti équitablement entre tous les occupants, qu'ils soient locataires ou propriétaires.

Mais la loi ne permet pas de pareils accommodements pour le moment.

C'est pourquoi, "le fardeau des taxes étant devenu trop lourd pour les propriétaires" et le conseil jugeant qu'il y a lieu de le répartir sur tous les citoyens d'Outremont qui bénéficient des services municipaux, les locataires devront payer une taxe annuelle de 7 p. cent reposant sur la valeur locative de leur logis.

Bambin de 4 ans tué à coups de cendrier

par Lucien KIVARD

La Sûreté de Pointe-aux-Trembles détient présentement un jeune père de famille de Hull, soupçonné d'avoir tué son fils de 4 ans, vers 10 h. hier matin, dans une maison d'appartements de Pointe-aux-Trembles.

Yvon Forget, âgé de 26 ans, demeurant rue Ste-Marie, à Hull, est détenu comme témoin important pour l'enquête du coroner qui s'instruira ultérieurement sur la mort de son fils.

Tout porte à croire que l'enfant, dont le cou portait des marques d'étranglement, a succombé à de multiples fractures du crâne.

Le drame s'est déroulé au 2029 de la 53e Avenue, app. 2, à Pointe-aux-Trembles, chez Mme Claude Corbin, belle-soeur du détenu, qui hébergeait son beau-frère depuis quelques jours. Forget était en voyage d'affaires à Montréal.

Les circonstances entourant cette macabre affaire demeurent inconnues pour l'instant. Mme Corbin n'a pas été témoin de l'assassinat. Elle ne l'a en fait découvert qu'après le départ insolite de son beau-frère.

Forget avait quitté la maison en demandant à Mme Corbin d'appeler la police parce qu'il y avait un accident en face de la maison.

Répondant rapidement à cet appel, les policiers sont allés s'enquérir auprès de la plaignante en ne retrouvant pas de traces de l'accident présumé. C'est à ce moment-là que Mme Corbin s'est rendue dans la chambre pour retrouver le bambin gisant inanimé.

Une ambulance a été mandée sur les lieux. Mais il était trop tard, l'enfant avait succombé à une fracture du crâne. Un cendrier de verre, maculé de sang, a été recueilli comme pièce à conviction par les enquêteurs. Il s'agirait de l'arme du crime.

Chasse à l'homme

Peu après la découverte du cadavre, les agents Yvon Dion et Pierre Castonguay ont aperçu, à peu de distance de la maison, une camionnette dont le conducteur semblait épier tout ce qui s'y déroulait.

Ils se sont approchés pour faire enquête auprès de cet individu qui, à leur approche, a mis son véhicule en marche pour s'enfuir, déclenchant une chasse à l'homme qui devait se terminer, quelques minutes plus tard, à l'intersection des rues Sherbrooke et La Rousselière, alors que la camionnette poursuivie est entrée en collision avec un camion.

Le conducteur a été immédiatement appréhendé et écroué dans les cellules de Pointe-aux-Trembles. Au moment de son arrestation, Forget a demandé aux policiers si son fils était mort.

Le détective Claude Gauthier et l'agent André Hottard, de la Sûreté de Pointe-aux-Trembles, s'occupent présentement de l'enquête sur ce meurtre. On ignore pour l'instant le mobile de cet attentat.

Le corps de la petite victime a été transporté à la morgue de Montréal, où l'on devait procéder à l'autopsie au cours de la matinée.

La Ligue des propriétaires préconise un comité présidé par un juge pour enquêter sur la hausse des loyers

Si le gouvernement provincial veut à tout prix une enquête sur la hausse des loyers à Montréal, il ne devrait pas en charger la Régie des loyers ou son administrateur, M. Marcel Lamoureux, mais mandater plutôt un comité formé de représentants de la Ligue des propriétaires et des locataires, sous la présidence d'un juge.

C'est ce qu'a déclaré hier le Dr Loyola Perras, président de la Ligue des propriétaires, en précisant que les enquêteurs devraient surtout consulter les maisons de fiducie, qui administrent des milliers de propriétés.

Présentant le point de vue de son organisation, le Dr Perras a affirmé que les plaintes adressées à la Régie sont exceptionnelles, que nombre de propriétaires soutiennent d'autre part qu'ils n'arrivent plus à joindre les deux bouts, que les chiffres publiés dans LA PRESSE (hausse de $30 à $45) lui paraissent inexacts, faute d'indication sur le loyer de base, et que la Régie freine plutôt qu'elle n'accélère l'expansion économique de Montréal.

A son avis, les mécontents sont surtout des locataires qui, après avoir occupé de vieux logis à bas prix pendant maintes années, se surprennent de voir leur propriétaire majorer finalement le loyer. Le Dr Perras croit que la hausse ne dépasse pas 5 à 10 p. 100, si elle n'est pas déjà en vigueur depuis un an.

Le Dr Perras rappelle que la loi de l'offre et de la demande joue en ce domaine comme ailleurs, et qu'un logement dont le coût est trop élevé risque fort de rester inoccupé. Il en donne pour preuve les longues listes de logements à louer que l'on trouve chaque jour dans LA PRESSE.

D'autre part, des centaines de propriétaires ont informé la Ligue (qui groupe 130,000 membres, représentant une évaluation de $5.5 milliards), que les taxes diverses, le taux élevé d'intérêt sur les hypothèques, les frais d'entretien et autres déboursés les empêchaient de tenir le coup; impuissants à percevoir un juste loyer qui leur permettrait de joindre les deux bouts, nombre de ces propriétaires doivent vendre leurs immeubles à des prix ridiculement bas.

Le Dr Perras rappelle également qu'en novembre dernier la Ligue a présenté au gouvernement provincial un mémoire demandant l'abolition complète du contrôle des loyers.

Montréal, dit-il, est l'une des rares villes canadiennes à subir encore ce contrôle. Toronto l'a aboli et s'en porte très bien. Les financiers préfèrent investir dans les immeubles de la Ville-reine, où leurs profits sont plus importants, tandis que la Régie des loyers freine grandement l'évolution de Montréal.

La Ligue tiendra une assemblée lundi soir prochain, à 8 h, au Centre Saint-Denis, 5115 rue Rivard, pour entendre l'avocat de la Régie des loyers, Me Bessette. Les propriétaires de Montréal se feront alors expliquer la loi des loyers et son application.

Ville Saint-Pierre veut payer moins pour le métro

Le conseil de Saint-Pierre a résolu de demander au gouvernement provincial de modifier la "Loi 13-14 Elisabeth II" en vue de répartir "plus équitablement" le déficit d'exploitation de la Commission de transport de Montréal ainsi que le service de dette du métro.

Le comité exécutif de la ville de Montréal a été avisé, hier après-midi, de l'attitude prise par le conseil de Saint-Pierre.

A l'appui de sa décision, le conseil municipal de Saint-Pierre souligne qui y a lieu de "diminuer sensiblement le montant à payer (annuellement) par les propriétaires de Saint-Pierre".

Le conseil municipal de cette ville de banlieue souligne que ses propriétaires sont appelés à payer $61,938.19 pour 1967, alors qu'ils avaient payé $40,454.17 pour 1966.

Le même conseil note que "le métro est difficilement accessible aux gens de Saint-Pierre et est situé à plusieurs milles de distance" de cette municipalité. Il ajoute que "le fardeau des taxes pour les nouveaux propriétaires d'une ville nouvellement construite est très considérable et devient même prohibitif dans certains cas".

5 pouces d'eau sur la route no 2

Alors qu'elle cause d'importants dégâts dans de nombreuses habitations situées dans les îles de Sorel et à Sainte-Anne-de-Sorel, de l'autre côté du fleuve, la crue due aux embâcles formés sur le Saint-Laurent a envahi hier soir la route no 2 sur une distance de 500 pieds, à 2 milles à l'est de Berthierville.

Interrogé tôt ce matin, un policier a déclaré que l'inondation recouvrait de cinq pouces d'eau le tronçon touché du chemin du Roy, qui relie Montréal à Québec en longeant la rive nord du Saint-Laurent. "La circulation est évidemment difficile, mais elle reste permise pour le moment," a-t-il ajouté.

Un automobiliste a d'ailleurs éprouvé le caractère scabreux de la route noyée, alors que, hier soir, à la suite d'une erreur de conduite-navigation, son véhicule est sorti de la chaussée pour disparaître complètement sous l'eau. Le conducteur a toutefois pu abandonner sa voiture à temps et n'a pas subi de blessure dans l'accident. "On ne voit plus qu'un bout de l'antenne de radio de l'automobile submergée" nous a affirmé un témoin.

S.P.-E.-C.-I.-A.-L.
RECEPTIONS D'ENFANTS

BOÎTES COMPLETES pour DOUZE JEUNES CONVIVES
Un gros gâteau de fête - Age et nom d'enfant - Chandelles - Gâteaux divers - Biscuits animaux - Sandwiches assortis - Couvre-table - Serviettes - Chapeaux - Ballons - Sifflets - Bonbons - Et pour l'invité d'honneur, un cadeau spécial.
AU COMPLET seulement 14.40
844-3901
PEGROID'S
4075 St-Denis
LIVRAISON PAR TOUTE LA VILLE

Tape-cité
OU VOUS TROUVEREZ . . .
le plus vaste choix de musique sur rubans pour votre auto ou votre foyer.
PLUS DE 5000 BANDES SONORES EN MAGASIN
7865, SAINT-HUBERT 276-2685
STATIONNEMENT GRATUIT
LUN., MAR., MER., OUVERT JUSQU'A 18 HRES
JEU. ET VEN. JUSQU'A 21 HRES — SAM. JUSQU'A 16 HRES
(Une division de André Radio Service Ltée)

LOUEZ
Nos compresseurs et nos appareils à peinturer de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction. Aussi plusieurs d'autres outils.
VENTE PIECES REPARATIONS des fusils et compresseurs
RINKS BRUNNER CURTIS
DEVILBISS KELLOGG LINCOLN
QUINCY WEBSTER ETC...
Gélinas COMPRESSORS INC.
4845, rue ST-DENIS
288-0163
Stationnement gratuit à côté du magasin
8 h. A.M. à 5 h. P.M. — VENDREDI SOIR jusqu'à 8 h. — Le SAMEDI jusqu'à MIDI

Le quartier général POUR LE POISSON FRAIS

SAUMON — FLETAN — TRUITE ARC-EN-CIEL — EPERLANS — DORE — AIGLEFIN — SOLE DE DOVER — ANGUILLE FUMEE — SAUMON FUME — PATTES DE CRABE — HOMARD BOUILLI — PETONCLES — CREVETTES — POISSON FILETE — ETC.
LAITUE BOSTON TENDRE
ENDIVES — SALSIFI — AUBERGINES — ETC.
A. DIONNE FILS & CIE
1221 ouest, rue STE-CATHERINE — Tél. 849-2341
coin rue Drummond — Montréal

Specials
BOUTIQUE COLONIALE

Assortiment sans pareil en fait de berceuses de toutes sortes, soit rembourrées ou non, différents finis, grande sélection de tissus.
Modèle illustré (en érable) $25
OUVERT jusqu'à 9 h 30 jeudi et vendredi soirs
Le samedi jusqu'à 6 P.M.
A. FORGET INC
6707, BOUL. SAINT-LAURENT, TEL. 274-5568
(Juste au nord de St-Zotique)
Stationnement gratuit à l'arrière du magasin

CORBEIL
SUR LA PLAZA
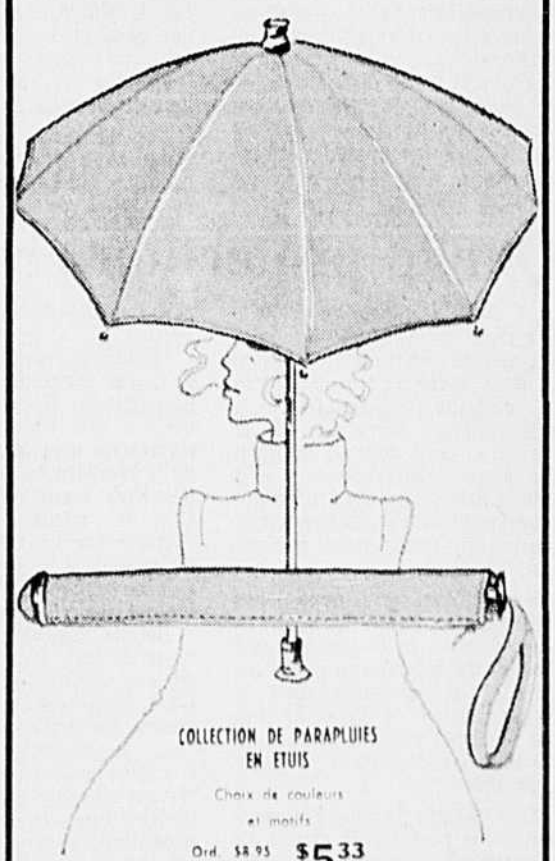
COLLECTION DE PARAPLUIES EN ETUIS
Choix de couleurs et motifs
Ord. $8.95 AUBAINE $5.33
Rez-de-chaussée
6500 ST-HUBERT angle Beaubien

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Treffié BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTREAL, JEUDI 25 JANVIER 1968 — 84e ANNEE — No 21

Un éventail qui s'élargit

C'EST le 18 juillet dernier que le ministre fédéral du Travail, M. John Nicholson, a révélé à Kingston qu'une proposition visant à augmenter les bénéfices d'assurance-chômage serait déposée au Parlement dans quelques mois. Participant alors à une conférence sur la sécurité sociale, il avait fait remarquer — ce que beaucoup de Canadiens avaient constaté comme lui — que le niveau de ces bénéfices n'a pas été modifié depuis plusieurs années et qu'en plusieurs cas, l'inflation les a rendus insuffisants. Il avait d'autre part laissé entendre que les amendements projetés pourraient bien couvrir de nouveaux groupes de travailleurs et qu'un des objectifs du ministère, c'est de rendre universelle, au Canada, cette mesure sociale qu'est l'assurance-chômage.

A son congrès d'octobre 1966, la CSN avait d'ailleurs réclamé que tous les salariés, sans exception, soient couverts par ladite loi, laquelle, selon les dirigeants de cet organisme, devrait assurer "les bons comme les mauvais risques". Toutefois, l'adoption de cette résolution ne manqua pas de provoquer un vif débat, certains groupes de syndiqués se prétendant à l'abri du chômage et ne tenant pas, en conséquence, à contribuer à la caisse uniquement pour grossir les prestations versées aux autres.

Voilà donc aujourd'hui que le projet Nicholson est devant la Chambre. S'il est adopté, ce qui est probable, il couvrira 400,000 travailleurs additionnels, soit ceux qui gagnent de $5,460 à $7,800 par an, ce qui portera à 5.7 millions le nombre des Canadiens protégés. Non seulement l'éventail sera-t-il élargi mais les prestations maximum passeront de $27 à $42 par semaine pour les célibataires et de $36 à $53 pour les personnes mariées. Bien sûr, ces augmentations n'étant pas miraculeuses, elles seront rendues possibles grâce à la hausse de la contribution hebdomadaire des employeurs et des employés. Alors que le taux maximum pour chaque partie s'établit actuellement à 94 cents, il passera à $1.40 en vertu de la nouvelle loi, laquelle devra entrer en vigueur le 30 juin.

Un autre aspect important du projet est le suivant : en ce moment, le chômeur célibataire qui reçoit par exemple la prestation minimum de $6 ne peut gagner que $3 à l'extérieur. Dans l'avenir, il recevra $13 et pourra en gagner $7 de quelque manière, sans perdre ses droits. Au sommet de l'échelle, celui à qui on versera $53 pourra en gagner $27 en à-côtés.

On rapporte que dans l'ensemble du pays, la réaction première a été favorable, quelques-uns, dont M. Pepin, déplorant le fait que la loi ne va pas aussi loin que le recommandait, en novembre 1962, le président de la commission fédérale d'enquête sur la question, M. Ernest G. Gill. Ce dernier préconisait en effet un remaniement complet de l'assurance-chômage et l'universalisation du programme, remèdes qui ont paru trop énergiques au gouvernement, lequel, là comme ailleurs, juge préférable de procéder par étapes et envisage également de coordonner le système avec les autres mesures de bien-être social.

Le projet actuel laissera environ 1.5 million de travailleurs non protégés, soit ceux qui gagnent plus de $7,800, ceux qui n'ont pas d'employeur ainsi que les catégories de salariés exclues du plan comme les propriétaires de fermes, les enseignants, les membres des forces armées, les membres du clergé et autres.

A la fin de décembre, la caisse contenait $369 millions. Les amendements à la loi la gonfleront à $500 millions et permettront des prestations d'environ $415 millions alors que pendant l'année d'exercice qui s'est terminée le 31 mars 1967, la caisse a contenu $423 millions et versé $307 millions.

Sans doute enregistrera-t-on des grincements de dents aux paliers supérieurs nouvellement touchés, car les contributions obligatoires de ceux dont les salaires hebdomadaires s'étagent de $80 à $150 représenteront de $1.10 à $1.40 par semaine. Par contre, la déduction de 66 cents que subit le salarié à $45 tombera à 50 cents.

Il existe au Canada et au Québec beaucoup plus de socialistes en paroles qu'en action. Quand la mesure socialisante atteint le porte-monnaie, elle ne manque pas de faire faire la grimace même aux plus ardents défenseurs d'un système encore plus rigoureux ! Il est temps aujourd'hui, alors qu'une recrudescence du chômage est à prévoir, de faire la preuve de notre sincérité quand nous prônons des réformes axées sur le mieux-être des moins favorisés, et cela en acceptant sans trop rouspéter une extension de la loi de l'assurance-chômage, qui apporte aussi aux nouveaux "mobilisés" une forme de protection appréciable.

Cependant, tout le monde devrait en même temps souhaiter qu'une surveillance plus étroite soit exercée sur les fraudeurs professionnels et sur cette partie de la population qui croit que l'assurance-chômage a été créée pour les faire vivre à ne rien faire pendant six mois sur douze. Sur ce plan comme sur bien d'autres, les abus sont nombreux, systématiques et révoltants et il nous semble que la loi n'a pas les dents assez bien aiguisées.

Renaude LAPOINTE

À la limite du danger

UN incident et un accident, survenus à des milliers de milles de distance, l'un en Asie et l'autre dans l'Arctique, font ressortir de façon concrète la tâche immense de surveillance que les Etats-Unis doivent exercer sur les points les plus éloignés du globe afin d'assurer leurs positions avancées de superpuissance militaire. Chacun illustre aussi à sa façon les dangers graves que ces opérations policières de grande envergure, menées quotidiennement sur terre, sur mer et dans les airs, font naître pour la paix du monde ou tout simplement pour la sécurité de millions de personnes.

On ne peut savoir de façon raisonnablement sûre — et on ne le saura probablement jamais — si le navire patrouilleur "Pueblo" se trouvait à une distance "légale" des côtes de la Corée du Nord lorsqu'il fut arraisonné par les forces gouvernementales nord-coréennes. Mais l'incident, qui rappelle celui des avions "U-2" et du navire-écoute "Liberty" est plein de possibilités dangereuses pour la paix dans cette région de l'Asie. Comme le souligne justement le correspondant de LA PRESSE à New York, Louis Wiznitzer, il se peut que la Corée du Nord exploite au maximum une maladresse des Etats-Unis pour pousser Washington à ouvrir un second front vietnamien au-delà du 38ème parallèle.

Malgré l'inquiétude et l'irritation de MM. Johnson et Rusk (qui ne craint pas de qualifier l'arraisonnement du "Pueblo" d'"acte de guerre") et l'intention ferme du gouvernement américain de récupérer ce précieux instrument d'espionnage, il serait surprenant que Washington se laisse entraîner dans de nouvelles hostilités en Asie alors qu'au Vietnam l'intensité des combats croît au lieu de diminuer.

Les dirigeants américains feraient ainsi le jeu des Etats communistes qui ont résolu d'adopter la tactique de la multiplication des guerres de guérillas afin d'épuiser lentement ainsi le géant américain. Mais la situation pourra-t-elle se continuer longtemps, encore, avant que les USA ne soient irrésistiblement entraînés dans un engrenage aussi funeste pour le reste du monde que pour eux ?

Par ailleurs, l'accident qui a forcé un bombardier porteur de bombes nucléaires à s'écraser sur les glaces de l'Arctique non loin de la base de Thulé, au Groenland, est aussi de nature à donner froid dans le dos (sans jeu de mots) à quiconque réfléchit sur les conditions de plus en plus précaires de la paix dans le monde, à l'heure actuelle. Notre proximité des Etats-Unis est loin de nous prémunir contre de tels accidents, dont les habitants de la région de Palomarès, en Espagne, gardent un souvenir plus que vivace. Et il ne suffit pas de protester, officiellement ou non, pour empêcher qu'ils se produisent, un jour ou l'autre.

Cyrille FELTEAU

Quelle protection civile ?

AU moment même où des milliers de locataires réclament des mesures de protection contre la dent effroyablement longue de certains propriétaires, M. Yves Gabias, Secrétaire de la province, dont dépend la régie des loyers, nous annonce qu'il met la dernière main à un vaste programme de protection civile contre les cataclysmes nucléaires !

Evidemment, on peut toujours soutenir que toutes les mesures de protection se tiennent quand il s'agit de défendre la vie et les intérêts des citoyens ; que la réorganisation de la protection (ou défense) civile n'empêchera pas le gouvernement de protéger le locataire.

Si M. Gabias parvient à assurer toutes les protections civiles en même temps, admirons son énergie. La protection (ou défense) civile constitue un casse-tête de plus pour un ministère déjà débordé par les multiples problèmes que pose le logement et occupé à une négociation délicate avec Ottawa touchant l'immigration.

Décidé à "rapatrier" la plupart des programmes élucubrés par Ottawa, il est normal que Québec dise son mot lorsqu'on s'avise de protéger les citoyens de la province contre d'éventuels désastres nucléaires ou autres. Ceci dit, aucune illusion n'est permise sur l'extrême difficulté qu'éprouvera le gouvernement à vaincre certains obstacles psychologiques dans la population.

Depuis une dizaine d'années, la protection civile a coûté au pays la somme de $170 millions. C'est payer cher une assurance contre des malheurs qui demeurent largement hypothétiques. Les gens restent convaincus qu'il n'y aura pas de guerre et que si malgré tout, la catastrophe se produisait, aucune garantie contre l'anéantissement ne serait à la portée des civils. Un désastre d'origine non-nucléaire, comme le dernier tremblement de terre en Sicile, a démontré que seule l'armée, bien entraînée, parvient à surmonter la terreur paralysante consécutive à un désastre d'envergure.

Bien entendu, il reste vrai que l'humanité joue avec le feu. Un bombardier américain transportant une bombe atomique de Plattsburg au Groenland peut même, par inadvertance, laisser choir l'engin terrible sur la maison du Secrétaire de la province... Plaise à Dieu que ce malheur n'arrive jamais !

Menacée de sombrer dans l'indifférence générale, la "protection" tente de se raccrocher à des institutions comme la police. Sans jeu de mots, la protection civile a elle-même besoin de soutien. Le plan de M. Gabias vise à répondre à cette nécessité. Ce sont, d'ailleurs, les responsables de la protection civile qui, les premiers, ont pensé à renouveler la formule.

Le ministère entend intéresser financièrement les municipalités à la réalisation de ses projets. On mettra des fonds à leur disposition. A quoi serviront-ils exactement ? Notre curiosité est incommensurable.

Guy CORMIER

VOUS AVEZ LA PAROLE

Cent familles vouées à la misère, à Clarke City

Monsieur le Rédacteur,

Il y a des situations qui, si elles étaient vécues à proximité des journalistes du parlement ou des grands centres, pourraient se résoudre plus facilement. Le drame qui se joue à Clarke City ne devrait pas se concevoir dans notre belle province où le statut économique et social et surtout la sécurité sont à la hausse.

C'est un drame et il faut y aller voir, aller voir ce qui s'y passe pour le croire. Il y a Gros-Morne, les régions sous-développées, Sidney, en Nouvelle-Ecosse, les mises à pied temporaires de la Davie Shipbuilding ou des autres compagnies. Mais là-bas c'est pire que tout cela; c'est comme un désastre. Une compagnie d'Angleterre, après plus de 65 ans d'activité, décide de fermer ses portes. Résultat: 100 familles, la plupart avec des dettes, se retrouvent toutes nues dans la rue. C'est une tragédie, parce que cette société-là, très bien structurée de père en fils, doit se dissocier et surtout aussi parce que Clarke City étant une ville fermée, c'est-à-dire la compagnie étant propriétaire de tout, terrain, maisons, magasin général, restaurant, hôtel, eau, électricité, les familles n'ont pas de choix; elles doivent quitter la place. Le gouvernement a obligé la compagnie à fournir les services essentiels et à tolérer les familles pour cet hiver, mais en mai les familles recevront l'ordre de quitter leur maison. Actuellement une dizaine de maisons sont vides; quant aux autres c'est l'insécurité qui y régnera.

Ceux qui liront ces lignes ne peuvent pas demeurer insensibles devant cette situation intolérable, cette compagnie ingrate qui semble endormir les autorités provinciales. Les va-nu-pieds de Clarke City n'ont jamais rien dit. Un jour, poussés par des luttes syndicales, puis un syndicat, les ouvriers font la grève, la première de leur vie et aussi la dernière dans cette "colonie anglaise". Ceux qui, maintenant, pourraient sonner l'alarme ne le font pas; ils pourraient être remerciés de leurs services qu'ils rendent encore pour liquider la marchandise.

Au secours, réveillez-vous, l'Angleterre, l'Anglo Pulp de Québec, propriété des mêmes actionnaires d'outre-mer, le gouvernement, la CSN responsable de la grève qui a conduit droit au désastre. Il faudrait que la population sinistrée crie plus fort et que les officiels de la compagnie qui sont intégrés maintenant à l'Anglo Pulp de Québec, s'ils restent avec un peu de sentiment patriotique et familial, ne servent pas de boucs émissaires ou de sévères exécuteurs testamentaires des tristes actionnaires de l'Angleterre.

Souhaitons que le gouvernement décrète zone sinistrée ce petit village situé à 18 milles de Sept-Iles et à près de 400 milles de Québec, et qu'on lui apporte un tout petit peu d'aide.

Un ancien résidant de Clarke City

Au domaine des idées, se méfier des "marchands d'emplâtres"

Nous vivons une époque florissante en marchands de leurres. Nous traversons une période creuse de la civilisation humaine où l'on voit se dérouler un film d'événements plutôt répugnants. Notre société abonde en marchands de leurre qui tirent un plaisir sadique, sinon souvent inconscient, à véhiculer les idées les plus saugrenues à travers tous les média d'information moderne.

Cette cinquième colonne de la démocratie actuelle a transformé la presse écrite et souvent parlée en officine de propagande pour mousser les intérêts en place et annihiler tout courant dangereux à même de surgir d'une information honnête.

Nous pouvons nous demander si, dans les milieux d'information, la majorité des agents affectés à ce travail est en mesure de distinguer entre les deux activités parallèles et sans commune mesure autre que les mots. Informer consiste à rapporter objectivement les faits pour permettre au lecteur de se former un jugement et sacrifier sur les autels de la propagande consiste à propager des idées favorables aux intérêts d'un groupe sans tenir compte de la valeur objective de ces intérêts en fonction de la société humaine.

Pour illustrer la confusion entretenue par nombre de journalistes, soit par ignorance, soit par intérêt, nous retiendrons cette affirmation simpliste d'un rédacteur voulant que la nomination de l'épouse de l'ancien gouverneur général à un bureau de direction d'une compagnie anglaise signifiait la repentance et la bonne foi des Anglais à notre égard. Les menus détails de la vie de tous les jours nous prouvent le contraire, sans recherches approfondies: les hôtels et les magasins de l'ouest suffisent.

Encore en 1968, vous devrez acheter de la marchandise fabriquée en Ontario où l'on n'aura pas jugé nécessaire d'inclure une description de l'objet en français, même si cette marchandise doit être vendue sur le marché québécois. Nous n'entretenons aucune animosité à l'égard des Anglais, mais nous détestons l'arrogance de certains Anglais et de leurs semblables.

Maintenant, il faut admettre que pour commander le respect des autres on doit d'abord commencer par se respecter soi-même. Dans le cas d'arrogance inconsciente déjà rapporté, nous devons avoir le courage de rejeter l'objet et d'en choisir un où le fabricant nous respecte, sinon nous en priver dans l'absence d'alternative.

Tout ceci pour établir que nous devons nous garder des marchands d'emplâtres comme de la peste à l'heure de 1968.

Yvon Picard, Montréal.

Les taxes trop élevées à Laval

Monsieur le Rédacteur,

A la suite de la parution récente de l'article de P. Vennat et F. Bernard, sur l'affaire de la peinture à Laval, d'une part, et la réception de la facture pour la fameuse taxe d'améliorations, d'autre part, je pense qu'il est de mon devoir de me joindre à la longue liste des propriétaires mécontents.

Je savais, lorsqu'en 1966 j'ai acheté un bungalow à Laval-des-Rapides, que les taxes étaient assez élevées; d'ailleurs, la Centrale d'hypothèque en avait fixé le montant annuel à 600 dollars.

Je passerai sous silence les mauvais services du déneigement des rues et des trottoirs, du transport des écoliers ou du prix exorbitant de la taxe scolaire. Comme l'a si bien dit le maire Tétreault à la télévision, c'est la rançon du regroupement des municipalités.

Mais que penser d'un compte de 137 dollars (faisant partie de la taxe d'améliorations) avec comme seule explication, égouts, $47, aqueduc, $56, pavage, $25, trottoir et éclairage, $27, pour le seul exercice financier 1967.

Si je fais le total des taxes foncières, scolaires, améliorations et taxe d'eau, j'obtiens 825 dollars, et ceci pour un simple bungalow de $17,000, placé sur un terrain de 55 par 100 pieds (j'ajouterai qu'il n'est pas situé à une intersection). Ceci revient à dire que ces seules taxes accaparent 10% du revenu d'une personne gagnant $8,250 dollars par année. Ce pourcentage montera à 20 si on inclut le capital et les intérêts.

Sans vouloir aucunement mettre en doute la compétence de l'administration Tétreault, je pense que les experts en matières financières devraient y voir à deux fois avant d'établir le taux des taxes, s'ils veulent éviter, bien entendu, la désertion et la faillite de Ville de Laval.

Pierre Vailles

La pauvreté de notre français parlé à tous les niveaux

Monsieur le Rédacteur,

Notre français parlé, c'est, sauf exception, une souffrance pour toute oreille exercée à la correction, à l'harmonie. C'est, le plus souvent, une langue pauvre, dégradée par un nombre considérable de déformations avec un peu de désuétude inélégante. La preuve ? C'est ce qui s'entend sur la rue, dans les autobus, les magasins, les restaurants, les bureaux (du bas jusqu'en haut de l'échelle), voire quantités de milieux professionnels et étudiants. Car l'élite qui se conforme aux règles du langage parce qu'elle en saisit le bien-fondé, se raréfie de plus en plus.

Des mots sont déplacés : ta mère est-"tu" là ? Certains sont déformés : "assir", "dessour", "bin" (tellement répandu). Notre français parlé comporte encore de nombreux accrocs à la grammaire : "c'est "faite", "c'est "toute", "elle" est là l'autobus". Emaillées de ces fautes et de combien d'autres aussi, les phrases sont de plus parsemées de mots anglais : "cash", "mop", "twist". A ceux-ci s'en joignent d'autres plus désagréables en ce qu'ils sont coiffés d'une terminaison à la française : "watcher", "driller", etc. ... (notre vocabulaire !) Et le charabia que tout cela produit n'est certes pas atténué par l'emploi de mots désuets, "toé", "moé", "icitte", qui sont disgracieux.

Mais d'où vient cet état de notre français parlé ? Du manque de goût il est une manifestation sensible. D'autres facteurs l'occasionnent : préoccupations se limitant au niveau matériel, insouciance, respect humain. L'ignorance n'est pas toujours en cause, et ceci doit retenir l'attention. Combien parlent bien ou mal suivant le cas ! Serait-ce alors le souci du pain quotidien qui pousse au mauvais langage ? Les compromissions à l'égard de la langue ne seraient-elles pas plutôt le résultat du désir de ne pas choquer l'interlocuteur ou de s'attacher à lui plaire ?

En somme, ce qui, au fond, fait tort à notre français parlé, en dehors de l'ignorance, c'est le manque de noblesse, l'absence d'une élévation génératrice d'énergie. Le défaut de réflexion y est aussi pour quelque chose. Si nous avons toujours conscience d'être canadien-français, lorsque nous parlons, ne pas respecter notre langue n'est pas compréhensible alors ; cela devient même de l'aberration. Notre langue, en effet, c'est le français (non pas le "canayen" qui est du jargon), et le français seul, le français véritable (international), est en mesure de mettre en valeur notre nationalité et la faire rayonner par son emploi courant même.

T.B.

Le bien fait à certains pays par la colonisation

Monsieur le Rédacteur,

Je suis de nationalité française et travaille au Québec depuis près d'une année. Je suis extrêmement excédé par le manque de compréhension de la presse nord-américaine à l'égard de la vieille Europe.

La colonisation, que l'on essaie systématiquement de salir dans les colonnes des journaux, a eu un idéal que l'on semble devoir systématiquement ignorer.

La France et l'Angleterre ont créé une promotion humaine en Afrique et en Asie en faisant accéder des populations souvent extrêmement primitives à la civilisation du XXe siècle.

Bien sûr, le Canada n'a pas été une puissance colonisatrice comme l'Angleterre, la France ou le Portugal. C'est certainement à notre époque, où l'homme blanc est mis en procès par les peuples du tiers monde, un immense avantage mais il ne faut pas en abuser.

Défendre la colonisation européenne est assez mal vu, surtout de la part des populations qui en furent les bénéficiaires, mais observez que les nouveaux Etats promus à l'indépendance dans leur écrasante majorité ont conservé des liens économiques, culturels et même politiques avec les anciennes métropoles.

Cette attitude pour le moins surprenante et contradictoire pour une bonne conscience anticolonialiste nord-américaine devrait nuancer et modérer considérablement les jugements en ce qui concerne la colonisation européenne. Je sais que la légalité instaurée dans les pays colonisés pouvait être remise en question un jour, cela est normal, lorsque des élites formées sont capables d'assurer la relève dans des territoires présentant une certaine unité politique, mais dans le cas contraire cela a été criminel.

Croyez-vous que les autorités anglaises auraient toléré le bain de sang qui continue de couler au Nigéria et au Soudan?

Croyez-vous que les autorités belges auraient accepté l'anarchie au Congo qui sévit depuis 1961 et qui a déjà fait plusieurs millions de morts?

Une légalité, même contestable, vaut toujours mieux que l'absence de légalité pour des populations incapables de se diriger.

La démocratie ne s'exporte pas comme du minerai de fer ou de la pâte à papier, Monsieur Lester Pearson.

Au Canada, la communauté minoritaire francophone, héritière d'une vieille civilisation de près de 2,000 ans d'existence, n'est pas mise sur le même pied d'égalité que la communauté anglophone.

Je me permets de demander à Monsieur Pearson s'il aurait mieux réussi avec 6 millions de Bantous de mentalité tribale qu'avec 6 millions de Canadiens français? Les problèmes posés par les minorités indiennes ont-ils été résolus?

Il conviendrait que cesse l'utilisation de l'anticolonialisme à des fins de démagogie internationale. Que les Etats nord-américains commencent par balayer devant leur propriété; qu'on laisse des Etats prospères comme l'Union sud-africaine, la Rhodésie, résoudre leurs problèmes; enfin que l'on cesse de soutenir la subversion terroriste en Angola contre le Portugal, et de jouer en Afrique le rôle des apprentis sorciers.

Albert Deloras-Billot,
professeur de physique
au Collège de Rouyn

Opposition d'une ligue à la loi sur l'homosexualité

Monsieur le Rédacteur,

Voici copie d'une lettre adressée au premier ministre du Canada, M. L. B. Pearson, et aux membres de la Chambre des Communes.

Monsieur le premier ministre,
Messieurs les députés,

La Ligue des citoyens et propriétaires de Boucherville Inc., réunie en assemblée régulière, a décidé de soumettre à la Chambre des Communes, qu'elle s'oppose au projet de loi sur l'homosexualité.

Il a été résolu que les membres du Parlement avaient des questions beaucoup plus urgentes à traiter que la législation d'actes sexuels entre pervertis. Il est beaucoup plus urgent à notre sens, de s'occuper d'une majorité de citoyens normaux, que de passer des lois pour une minorité, si influente soit-elle, afin de légaliser ses actes contre nature.

Nous soumettons respectueusement que le Parlement devrait se pencher sur la situation du logement et la situation des propriétaires de maisons unifamiliales à qui on refuse le droit de déduire les taxes et intérêts sur leur rapport d'impôt sur le revenu, alors qu'on le permet aux propriétaires d'édifices commerciaux.

La protection des enfants contre le commerce des stupéfiants est également beaucoup plus urgente que la prostitution entre les gens du même sexe. Nous ne pouvons comprendre que des représentants du peuple aient pu condescendre à une telle législation et ne pouvons qu'espérer qu'il se trouvera parmi la députation actuelle assez de gens bien pensants pour empêcher que cette loi aille plus loin que la première lecture.

Gérald Hétu,
président de la Ligue des
Citoyens et propriétaires
de Boucherville

Médaille décernée à
LA PRESSE
par l'Académie Française
en 1931

LA PRESSE est publiée par La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal, Téléphone : 874-7272.
La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.

Abonnement par la poste, un an :
Canada : $33.00 — Etats-Unis : $45.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

7-Up refuse de négocier, même après 7 mois de grève et une 7e décision de la CRT

— *M. Roland Goedike*

Le directeur de la section du Québec des Travailleurs unis des brasseries, M. Roland Goedike, fait savoir qu'après plus de sept mois de grève et une septième décision favorable au syndicat des grévistes, de la part de la Commission des relations de travail du Québec, la compagnie Seven-Up de Montréal continue de refuser de négocier une première convention collective de travail.

Le porte-parole rappelle qu'à la suite de la dernière décision de la CRT déboutant le "District No 50", (Syndicat des mineurs unis d'Amérique), de ses requêtes en accréditation et en revision de l'effectif du syndicat des grévistes, l'employeur avait été invité à entreprendre la négociation d'une première convention collective. "Or, dit-il, les Travailleurs unis des brasseries ont reçu un télégramme des procureurs de Seven-Up prétendant que l'avis de demande de négocier du syndicat était illégal et que, par conséquent, l'employeur n'était pas obligé d'"assister" à la rencontre convoquée pour mardi dernier.

"C'est ainsi, déclare M. Goedike, qu'un syndicat officiellement accrédité depuis septembre 1964, qu'un syndicat majoritaire qui s'est constamment soumis depuis plus de trois ans à l'esprit comme à la lettre du Code du travail, qu'un syndicat dont la grève est entrée la semaine dernière dans son huitième mois, n'a encore jamais eu à ce jour l'occasion de négocier de bonne foi avec l'employeur une première convention collective de travail. Et pourtant, la Seven-Up ne peut même plus, depuis la récente décision de la CRT, invoquer ses obligations contractuelles avec le District No 50, qui n'a aucune existence juridique, et pour lesquelles relations contractuelles elle a déjà été mise à l'amende."

Soulignant que les grévistes, au nombre de 106, présentent toujours un front solide, M. Goedike annonce qu'ils se réuniront ce soir pour entendre un rapport sur la situation et un exposé du président de la FTQ, M. Louis Laberge. Selon lui, "ce conflit n'est plus l'affaire d'une centaine de travailleurs, mais celle de tout le mouvement syndical, sans distinction d'allégeance, et de l'ensemble de la société québécoise".

Le directeur des Travailleurs unis des brasseries a révélé que les dirigeants des grévistes ont rencontré la direction de la FTQ et que l'on envisage actuellement toute une gamme de mesures pour briser la résistance de Seven-Up, dont une intervention des autorités gouvernementales.

Une panne d'électricité sur la rive sud

La rupture encore inexpliquée d'un câble de l'Hydro-Québec acheminant un courant de 25,000 volts, vers 11 h. hier soir, à l'intersection du boulebard Taschereau et de la rue Robillard, dans la partie nord de Laflèche, en banlieue sud de Montréal, a privé d'électricité plusieurs milliers d'habitations de diverses municipalités environnantes.

Outre un secteur de Laflèche, la panne a touché Brossard, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur et Greenfield Park.

Précisant que l'interruption de courant n'a pas été d'égale durée dans toutes les municipalités touchées, un porte-parole de l'Hydro-Québec a déclaré que le service était revenu à la normale vers minut 45 ce matin.

Nombreux vols

Chaque jour, notre petite pègre rafle plus de $25,000 de marchandises et d'articles divers au cours de ses intrusions dans les établissements de commerce de notre ville.

Ainsi la nuit dernière, elle s'est emparée de rasoirs, de briquets, de radios, de timbres et de mandats-poste, d'une valeur de plus de $8,000 à la pharmacie Goyer, 6640, Darlington.

Chez Ernie & Don, tailleurs, 280 est, rue Ste-Catherine, on a fait main basse sur des complets, des chemises et des chandails évalués à $3,329.

A la boutique Apollon, 6286, St-Hubert, on a volé des chemises, imperméables, pantalons, chandails, le tout évalué à plusieurs milliers de dollars.

Un employé de la bijouterie Cadeaux Pierre, 3099, rue Granby, a constaté la disparition d'une bague sertie de diamants d'une valeur de $1,200 qu'il avait déposée sur un comptoir.

Des cambrioleurs sont entrés chez A. Boudrias, place Bonaventure, et ont volé 25 tuxedos évalués à $2,600.

Au poste d'essence McGovern, 5107 ouest, rue Sherbroke, on a dérobé des outils et de l'argent, s'élevant à $3,500.

Chez Mmes Pearl Aubertin, 5552, Cadillac, et Anna Weider-6800, chemin de la Côte-Saint-Luc, app. 102, des rôdeurs ont escamoté des fourrures et des bijoux d'une valeur respective de $2,500 et de $3,500.

Camille Blier serait nommé sous-ministre adjoint au Bien-être

par Claude MASSON

M. Camille Blier, sous-ministre adjoint des Affaires municipales depuis 1962 et président de la commission d'enquête qui portait son nom et qui avait recommandé, au début de 1965, la création d'un conseil général pour l'île de Montréal, sera nommé incessamment sous-ministre adjoint au Bien-être social.

Il remplacerait le sous-ministre adjoint actuel, M. Gilles Bergeron, qui occuperait une fonction créée spécialement pour garder un lien entre le ministre de la Famille et du Bien-être social et le ministère de la Santé. M. Bergeron deviendrait ni plus ni moins qu'un "agent de liaison".

L'intéressé, M. Blier, rejoint au téléphone, a refusé de confirmer ou de nier la rumeur. Il a rappelé qu'il faut un arrêté en conseil pour que la nomination devienne officielle et qu'il appartient au ministre, en l'occurence M. Jean-Paul Cloutier, de la rendre publique.

M. Camille Blier est attaché au ministère des Affaires municipales depuis 1953. A son entrée au ministère, en 1953, il a été nommé vérificateur tout en poursuivant en même temps son cours de droit.

Il a accédé au poste de sous-ministre adjoint sous le gouvernement libéral, en 1962. Le ministre d'alors, M. Pierre Laporte, avait une grande confiance en lui.

Il lui a même confié la présidence de la commission d'enquête chargée d'étudier les problèmes d'ordre métropolitain sur l'île de Montréal, avec MM. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la ville de Montréal et Reginald Dawson, représentant les villes de la banlieue.

Le rapport Blier, rendu public en janvier 1965, avait préconisé la création d'un "Conseil

M. Camille Blier

général de Montréal", soit un organisme supra-municipal qui s'occuperait des tâches qui sont actuellement dévolues aux municipalités. Ce conseil serait formé de 70 représentants des 29 conseils municipaux de l'île.

Le gouvernement n'a pas donné suite à ce rapport, jusqu'à aujourd'hui tout au moins. On se demande maintenant s'il en sera question lors de la prochaine rencontre entre MM. Robert Lussier et Lucien Saulnier.

Depuis l'arrivée au pouvoir de l'Union nationale, en juin 1966, M. Blier a été tenu à l'écart des grandes décisions du ministère. On a même décidé de lui enlever la responsabilité des finances du ministère.

Il semble que le désaccord ait originé dans des conflits de personnalité.

A un certain moment donné, il n'y avait même plus de bureau pour lui. C'est ainsi que, lors d'une visite au ministère des deux journalistes de LA PRESSE, l'automne dernier, on a répondu que M. Blier était en vacances et que, de toute façon, l'emplacement de son bureau n'était pas définitif.

L'un des responsables du service d'information du ministère avait même été jusqu'à dire aux journalistes que le sous-ministre adjoint ne pouvait rien leur apprendre de spécial et qu'il ne savait même pas où se trouvait son bureau.

Le désaccord était visible. Au sein même du ministère, on parle depuis quelques semaines du départ prorhain de M. Camille Blier. Cette question est en suspens depuis plusieurs semaines. Le ministre Cluotier doit finalement annoncer le changement sous peu.

Les brise-glace sur le point d'atteindre le "Tuscany"

par Denis MASSE

C'est aujourd'hui que le cargo britannique "Tuscany" doit être pris en touage vers Québec après un séjour forcé de 14 jours dans les glaces du Saint-Laurent.

Tout indiquait, en effet, hier soir, que les brise-glace pourraient atteindre aujourd'hui le navire de 8,000 tonnes immobilisé à peu près en face de Deschaillons. C'est du moins à cette tâche que devaient s'employer aujourd'hui quatre brise-glace du ministère fédéral des Transports qui se sont rendus hier à seulement 3 milles du navire prisonnier des glaces.

Deux remorqueurs ont d'ailleurs quitté le port de Québec hier midi pour se rendre auprès du "Tuscany". Ils ont dû s'arrêter en cours de route à cause des difficultés de navigation trop grandes, mais devaient aujourd'hui s'engager dans le sillage des brise-glace et passer enfin une amarre à la proue du "Tuscany" pour le ramener en lieu sûr.

Le navire fort endommagé s'est échoué le 10 janvier après avoir pris une cargaison à Trois-Rivières. Renfloué par le jeu de la marée trois jours plus tard, il n'a cependant parcouru que quelques centaines de verges avant d'être à nouveau immobilisé par la glace.

Un cargo de Sorel, le "Maplebranch", est lui aussi immobilisé à un mille et demi en amont du "Tuscany" depuis environ une semaine. Le navire se rendait auprès du "Tuscany" afin de prendre à son bord une partie de sa cargaison.

Sauvetage spectaculaire

Hier, un hélicoptère parti de Montréal a tournoyé autour du "Tuscany" afin de laisser des provisions de bouche pour une semaine.

Mais, avant de rentrer à Montréal, l'hélicoptère s'est posé sur la glace près du navire enlisé et a pris à son bord un des mécaniciens qui est atteint d'une grave mastoidite. Le patient a ensuite été déposé à Grondines où l'attendait une ambulance qui le menait à un hôpital de la région.

Le "Tuscany" compte un équipage de 40 hommes. Les deux pilotes qui sont montés sur le navire à Trois-Rivières, le 9 janvier, sont restés à bord et ne doivent quitter le navire qu'une fois celui-ci en lieu sûr.

La navigation n'a toujours pas repris

Aucun navire n'a pu circuler encore sur le fleuve hier entre Montréal et Québec. La navigation y est complètement paralysée depuis le 10 janvier.

Hier, quatre brise-glace ont fait une trouée jusqu'à Cap-Charles, un point situé à environ deux milles en amont de Grondines. Les quatre navires ont passé la nuit au large de Portneuf.

Le brise-glace "Labrador" qui était arrivé à Québec dimanche en renfort, a quitté la scène hier midi pour briser la glace dans le golfe Saint-Laurent.

De son côté, le brise-glace "N. B .McLean" a préparé la voie aux bacs qui font la navette entre Sorel et Berthier. Le service pourrait reprendre aujourd'hui à cet endroit.

La glace est encore arrêtée dans le port de Montréal. On est en présence d'un vaste embâcle qui s'étend de Verchères jusqu'à la section 31 du port de Montréal (vis-à-vis de la rue Papineau).

En Chambre, hier, le ministre des Transports, M. Paul Hellyer, a soutenu que les brise-glace ont fait un excellent travail dans le fleuve Saint-Laurent et il a déclaré n'avoir reçu aucune plainte concernant leur travail.

Il n'a donc pas jugé bon de retenir la suggestion du député de Lapointe, M. Gilles Grégoire, à l'effet qu'il faudrait demander au comité parlementaire des Transports d'effectuer une enquête sur le présumé retard des brise-glace à entrer en action.

Le niveau s'élève encore

En raison de l'embâcle qui s'étend de Montréal à Verchères, le niveau de l'eau a recommencé à s'élever dans le port de Montréal, hier où il a atteint 50 pieds et 10 pouces, soit 15 pieds et 10 pouces au-dessus de la normale.

Des inondations ont été observées dans les îles de Sorel. A Berthier, la route était aussi inondée hier.

Environ 50 familles ont dû abandonner leur demeure dans les îles de Sorel à cause des inondations.

Aide apportée au "Sillery"

Le cargo "Sillery", de Québec, jaugeant 1,091 tonnes, a été escorté hier en haute mer, dans le détroit de Northumberland, par le brise-glace "Sir Humphrey Gilbert".

Le "Sillery" avait quitté Summerside lundi, avec l'aide du "Gilbert", à travers une épaisse couche de glace, à destination de Porto Rico où il va porter une cargaison de pommes de terre.

Un incendie qui s'est déclaré à bord, le 17 janvier, alors qu'il était amarré dans le port de Summerside, a causé des dommages minimes au navire et détruit une partie de sa cargaison.

L'affaire Savignac: la Chambre des notaires, jusqu'à maintenant, a accepté de rembourser $160,000

par Maurice MORIN

Le notaire Maurice Savignac, qui est sous le coup de plusieurs accusations présentement en Correctionnelle, doit subir un premier procès devant un juge seul de la Cour des sessions de la paix, le 20 février.

Il est vrai que la Chambre des notaires, avons-nous appris, de Me J.-Bernard Coupal, secrétaire de cet organisme, a accepté de payer par son Comité d'indemnisation, des réclamations de l'ordre de $160,000, réclamations faites par des clients du notaire Maurice Savignac, clients dont nous n'avons pu, toutefois, obtenir le nombre exact.

De plus, le notaire Coupal nous a appris qu'une première tranche de ces réclamations acceptées, soit $80,000, avait été payée. Et que la seconde serait acquittée dès que la faillite du prévenu laquelle est présentement devant le syndic sera définitivement réglée, ainsi que les poursuites judiciaires au criminel.

On sait, aussi, que le notaire Maurice Savignac, que Mes Raymond Daoust et Rolland Blais représentent, a subi de nombreuses enquêtes préliminaires au cours de l'an dernier, qu'il a été cité à son procès, aux Assises, sous des accusations de vol et de fraude, mais que depuis, il a fait option, comme c'était son droit, pour subir son procès devant un juge seul qui a les qualités de magistrat et de jury.

La Couronne a décidé de procéder dans ce qu'il est convenu d'appeler la plus grave accusation contre le notaire Maurice Savignac. La plaignante dans cette affaire est Mme Liliane Scott-Meunier que Me Jacques Mongeau représente à titre de procureur privé.

Mais lorsque le procès débutera, ce sera un procureur de la Couronne, tout probablement Me Gérard Girouard, qui agira pour le ministère public. Et l'instruction se déroulera plus que probablement devant le juge Henri-Masson Loranger.

C'est Me Bernard Bilodeau qui devait agir pour la poursuite, mais il a été forcément remplacé vu qu'à compter du 5 février prochain, il sera appelé à remplir un nouveau poste important, celui d'avocat en chef de la Cour municipale de Montréal.

Rappelons que l'enquête préliminaire du notaire Maurice Savignac touchant les accusations que Mme Scott-Meunier avait portées contre lui avait débuté le 18 janvier 1967 pour se poursuivre pendant plusieurs séances.

Pas moins de 16 témoins ont été assignés au procès.

L'instruction aurait trait à cinq actes d'accusation dont voici un résumé :

"D'avoir à Saint-Laurent volé des titres d'une valeur de $541,333.33, entre le 10 décembre 1964 et le 8 juillet 1965;

"d'avoir obtenu les dits titres frauduleusement;

"d'avoir, étant autorisé par procuration d'hypothéquer des immeubles, converti le produit de l'hypothèque, soit $51,095.99 à son propre usage;

"d'avoir par la supercherie et le mensonge frustré Mme Liliane Scott-Meunier de titres immobiliers et de valeurs hypothécaires d'une somme globale de $702,095.99 et, enfin,

"avoir volé une somme de $1,200 à Mme Liliane Scott-Meunier".

Voilà toutes les accusations pesant contre le notaire Maurice Savignac et qui donneront lieu au procès du 20 février.

Les mouvements locaux suivent de près "l'affaire Saint-Michel"

par Claude MASSON

Même si, en apparence, tout est redevenu calme à Saint-Michel à la suite des enquêtes préliminaires du maire et de quatre conseillers municipaux qui attendent maintenant leur procès, les diverses démarches entreprises par les mouvements locaux se poursuivent mais sans tapage.

En voici un aperçu :

- **La Chambre de commerce rencontrera de nouveau lundi le ministre des Affaires municipales;**
- **L'Association des citoyens tiendra une assemblée le 4 février;**
- **L'Association libérale d'Olier recevra la visite de M. Jean Lesage le 25 février;**
- **Le groupe proannexionniste étudie le budget présenté par le conseil récemment et espère inviter le député Paul-Emile Sauvageau, qui s'est déclaré en faveur de l'annexion, à prononcer une causerie le mois prochain;**
- **Un fonds de secours pour aider les policiers suspendus ou ceux qui collaborent à l'enquête est présentement mis sur pied.**

Les dirigeants de la Chambre de commerce de Saint-Michel se rendront lundi au bureau de Repentigny du ministre des Affaires municipales afin de connaître les étapes déjà franchies par l'enquête administrative entreprise par Québec. S'il y a lieu, les dirigeants fourniront au Dr Robert Lussier quelques détails qui pourraient être jugés utiles.

D'autre part, des délégués de la Chambre se rendront à Drummondville, samedi, pour participer à une journée d'études où il sera question, en partie, d'affaires municipales. Il est donc possible que le sujet de Saint-Michel soit abordé à cette occasion.

L'Association antiannexionniste

Pour sa part, l'Association des citoyens de Saint-Michel tiendra une réunion, le dimanche 4 février, afin d'établir les cadres permanents de l'organisme.

Le président temporaire, M. Fernand Laliberté, aussi propriétaire du salon de massage Anita qui avait eu certains démêlés avec la ville, a déclaré que l'organisation permanente comprendra un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un représentant pour chacun des six quartiers de la municipalité.

Cet organisme a pour objectif principal de combattre l'annexion de Saint-Michel à Montréal.

Le groupe proannexionniste

De son côté, le président du groupe proannexionniste, M. J. Marcel Toutant, a déclaré que le prochain pas sera fait par les autorités montréalaises. "Nous attendons un mini-règlement d'annexion", a-t-il dit au cours d'une conversation téléphonique. Selon lui, le dernier budget de l'administration Bergeron en est un "antiannexionniste puisqu'il prévoit une augmentation des dépenses de $1 million sans hausse des taxes". Il y aura des élections générales en novembre 1968 à Saint-Michel à moins que l'annexion survienne d'ici là.

Le groupe proannexionniste songe a invité le député provincial de Bourget, M. Paul-Emile Sauvageau, à prononcer une conférence à Saint-Michel au cours du mois de février. M. Sauvageau, un membre de l'Union nationale, s'est prononcé ouvertement en faveur de l'annexion à Montréal.

M. Lesage à Saint-Michel

Le chef de l'opposition, M. Jean Lesage, sera le conférencier invité à un déjeuner-causerie qui aura lieu, le dimanche 25 février, au sous-sol de l'église Saint-Bernardin de Sienne. Cette manifestation est organisée par l'Association libérale d'Olier, dont le député, M. Fernand Picard, a demandé une enquête royale sur l'administration municipale de Saint-Michel, appuyé peu de temps après par le parti libéral qui a pris la même attitude.

M. Lesage adressera la parole cinq jours après l'ouverture de la session où il sera vraisemblablement question, là aussi, de "l'affaire Saint-Michel".

Enfin, des citoyens ont décidé de mettre sur pied un "comité d'épuration de Saint-Michel" qui verra à recueillir les fonds nécessaires aux policiers suspendus et à ceux qui collaborent à l'enquête menée par l'avocat Gérard Beaudry.

Le comité a également l'intention de réclamer une véritable enquête royale sur l'administration de Saint-Michel.

Les responsables de ce nouveau groupe doivent faire connaître les détails complets de leur organisation d'ici quelques jours.

Le Centre culturel du Vieux Montréal: 5 ans pour payer 50 p. 100 ?

Quelque 135 créanciers réclamant $200,000 pour des travaux de construction accomplis au problématique Centre culturel du Vieux Montréal, rue St-Sulpice, dans le vieux quartier de la métropole, annonceront le 31 janvier s'ils acceptent une proposition formulée hier par leurs débiteurs et visant au paiement de 50 p. 100 des sommes dues sur une période de cinq ans.

Le rejet de l'offre entrainerait une déclaration de faillite de la part du Centre culturel.

Le Centre culturel du Vieux Montréal, dont la construction a été entreprise dans l'ancien édifice de la Bourse de Montréal, devait comprendre deux théâtres, un bistrot, une discothèque, divers magasins et une salle d'exposition. Des difficultés financières ont amené l'interruption des travaux en décembre dernier.

Hold-up de $390 dans une pharmacie

Un bandit solitaire a pris la fuite avec une somme de $390, vers 7 h. 40 hier soir, après avoir perpétré un vol à main armée à la pharmacie LeFrançois, située au 1950 est, rue St-Zotique.

Brandissant un revolver, le voleur, qui avait la tête enfouie dans un bas de nylon, a menacé le propriétaire, M. Jean-Louis LeFrançois, qui se trouvait seul dans sa pharmacie.

Après avoir raflé le contenu du tiroir-caisse, le bandit a déguerpi sans faire feu ni molester le pharmacien.

Train vs traineau mécanique : un mort

ARMAGH STATION — Un adolescent de 16 ans, Conrad Roy, d'Armagh Station, comté de Bellechasse, a été mortellement blessé dans une collision survenue entre son traineau mécanique et un train des Chemins de fer nationaux, vers 7 h 35 hier soir, à Armagh Station. La victime devait succomber une heure après son admission à l'hôpital.

Garçon tué par une auto

NEUFCHATEL — Un garçon de 12 ans, Denis Jobin, de Neufchatel, dans la banlieue nord-ouest de Québec, a été tué par une auto, hier soir, alors qu'il marchait près de la maison de ses parents.

ENVOLEZ-VOUS POUR MIAMI BEACH
grâce au concours Goineau & Bousquet
Procurez-vous les règlements de participation à notre magasin.
Le tirage de deux billets aura lieu le 24 février 1968.
Le concours est ouvert à tous, sauf les employés.

GRANDE VENTE AVANT INVENTAIRE

Profitez des bas prix réduits et finissez 1 pièce dans votre sous-sol

ENSEMBLE DE MATERIAUX
pour 1 pièce 12' x 20' x 8'

- 300 P.L. 1" x 2" Base — Foulure en épinette.
- 56 mcx 2" x 3" x 8' épinette.
- 5 rouleaux laine isolante 2½" x 15" x 100 pieds carrés.
- 240 tuiles à plafond blanc uni Domtar.
- 240 tuiles à plancher vinyle amiante 1/16"x12"x12"
- 16 feuilles acajou naturel rainure en V.
- 1 rouleau polyéthylène .002" x 500 p.c.

COLLE ET CLOUS FOURNIS

PRIX SPECIAL AVANT INVENTAIRE $169.00 livré

COLOMBAGE EN EPINETTE
longueur 8'

	le morceau
1" x 2" ...	16¢
2" x 2" ...	32¢
2" x 3" ...	48¢
2" x 4" ...	64¢

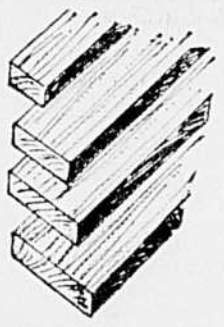

PANNEAUX

MERISIER RUSTIQUE PREFINI
de 1ère qualité 4' x 7'
Prix spécial avant inventaire $5.75

ACAJOU ESPAGNOL PREFINI
variton chesnut et cherry, 4' x 8'
Prix spécial avant inventaire $5.25

ACAJOU NATUREL
rainure en V, 4' x 8'
Prix spécial avant inventaire $2.85

TUILE A PLAFOND
1re qualité Domtar ½" x 12" x 12"
11¢ la tuile

ENDUIT A FONDATION
Prix avant inventaire
$1.20 gallon

PELLICULE DE POLYETHYLENE
Coupe vapeur, peut servir à isoler votre sous-plancher. Epaisseur .002 millième. Rouleau 500 P.C.
ROULEAU PRIX AVANT INVENTAIRE $2.30

TUILE à PLANCHER
VINYL AMIANTE
1/16" x 9" x 9" 08¢
1/16" x 12" x 12" 15¢

CONTRE-PLAQUE
SILVAPLY SABLE D'UN COTE

¼" x 4' x 8'	$4.35
⅜" x 4' x 8'	$5.75
½" x 4' x 8'	$7.29
⅝" x 4' x 8'	$8.50
¾" x 4' x 8'	$8.89

PRIX AVANT INVENTAIRE

HEURES D'AFFAIRES
lundi, mardi, mercredi 7 h. a.m. à 6 h. p.m.
Jeudi et vendredi ouvert jusqu'à 9 h. p.m.

GOINEAU ET BOUSQUET
CENTRE DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Stationnement GRATUIT
Commandes téléphoniques acceptées
Composez 667-9770

164, boul. DES LAURENTIDES Pont-Viau — Laval

Votre concessionnaire Ford vous invite à sa...

Vente SILENCIEUSE!

et vous offre une bonne affaire sur l'achat d'une silencieuse Ford:

La Torino 68! par Fairlane La dernière des bonnes idées Ford...

Apprivoisez la Furia italienne en faisant une affaire sensationnelle pendant la vente silencieuse. Torino prend la tête de la lignée Fairlane avec une élégante fastback à six places. Une wagonnette luxueuse, des hardtops 2 portes, des sedans 4 portes. Six modèles nouveaux à un prix étonnant . . . la meilleure idée de toutes. (Et n'oublions pas les huit Fairlane dimensions-pratiques!) Essayez-en une—rien que pour le plaisir! Profitez vite de la vente silencieuse du concessionnaire Ford.

La Mustang 68! On ne peut rien vous refuser!

Essayez-en une pendant la vente silencieuse. Vous serez transformé. Même le volant se range de côté pour vous laisser passer—il s'agit, bien entendu, du modèle inclinable facultatif. Vous constaterez aussi que la Mustang 68 est encore plus souple, plus puissante, plus sportive, mais sans rien perdre de sa facilité de manoeuvre. Admirez-en les trois modèles—hardtop, fastback et décapotable—tous reflètent les bonnes idées Ford. Et les offres de la vente silencieuse sont irrésistibles.

La Ford 68! Son silence rassure—Sa puissance excite—Sa ligne séduit.

La vente silencieuse met le confort et le luxe Ford à votre portée. Ecoutez son silence. Admirez la nouvelle élégance de l'avant—les phares escamotables sont standard dans les LTD, XL et Squire. La Ford 68—plus que jamais la meilleure voiture au meilleur prix. Faites une bonne affaire—en douce—pendant la vente silencieuse du concessionnaire Ford.

Pssst!

Participez au concours de la vente silencieuse.

Vous pouvez gagner une Ford silencieuse en glissant votre bulletin dans notre urne de scrutin.

GARANTIE FORD EN TROIS POINTS—5 ANS/50,000 MILLES—SUR VOITURES NEUVES—LE CONCESSIONNAIRE FORD VOUS FOURNIRA TOUS DÉTAILS.

VERSAILLES FORD SALES Ltée 4650 est, boul Jean Talon, 376-8180
CHARTRAND AUTOMOBILE Inc. 4731, boul. Lévesque St-Vincent-de-Paul—861-7757
LIBERSAN AUTOMOBILE, Ltée 10000 ouest, boul. Gouin Roxboro—684-2300
CHRISTIN AUTOMOBILE Inc. 11243 est, boul. Gouin Rivière-des-Prairies 321-1580
LATIMER MOTORS LIMITED 1953 ouest, rue Ste-Catherine 937-9311
RICHELIEU FORD SALES Ltée 3175, ave. Victoria, Lachine—637-5861
FORTIER AUTO (Montréal) Ltée 5021 est, rue Notre-Dame 254-7171
HY-ROAD FORD MOTORS Ltd. 4901 ouest, boul. Jean-Talon 731-8271
KEATING FORD SALES Limited 4475, ave Bannantyne Verdun—769-8831
JARRY FORD SALES Ltd. 7275, boul. St-Laurent 274-8331
CHOMEDEY FORD SALES Ltée 2032, boul. Labelle, Laval, Que. 688-9200
BEACON FORD SALES Limited 300 Surrey Drive, Baie-d'Urfé 453-3220
GARAGE LATREILLE AUTOMOBILE Ltée 4184, rue St-André 522-3105
SUD AUTOMOBILE Inc. 864 ouest, rue St-Laurent, Longueuil—674-6288

FORD Ford

EN BANLIEUE
BAKER-WRIGHT FORD SALES Ltd. Chateauguay 691-9811
GARAGE ST-EUSTACHE Ltée St-Eustache NA 7-2614
DESOURDY AUTOMOBILE Inc. Chambly OL 8-8704
MONT-BRUNO FORD SALES Inc. St-Basile le Grand 653-3513
LOUIS BLANCHARD AUTOS Ltée Ste-Thérèse 435-6565
GARAGE P. VENNE Inc. Repentigny 581-0120
P. E. BOISVERT AUTO Ltée Boucherville 655-1301
LUSSIER & FRÈRE Inc. Lapraitie, 659-1932

Montréal base du "complot" ?

La RCMP n'a jamais été priée d'enquêter sur la mort de JFK

LA NOUVELLE-ORLEANS, Louisiane (UPI, PA, AFP) — Après avoir déclaré hier sur les ondes d'une station de radio de Regina que Montréal avait été utilisé comme base des opérations qui ont conduit à l'assassinat du président John F. Kennedy en 1963, Me Jim Garrison, procureur de district à La Nouvelle-Orléans qui a entrepris une enquête pour démolir le rapport de la commission d'enquête Warren, a annoncé que Mme Marina Oswald Porter, veuve de Lee Harvey Oswald, a été citée à comparaître devant le grand jury de la métropole louisianaise.

Rejoint hier, le surintendant Raymond Duchesneau, de la Gendarmerie royale du Canada, a affirmé qu'en aucun temps, à sa connaissance, aucune police municipale ou étatique américaine ou le FBI n'avait communiqué avec son corps policier pour lui demander son concours dans la recherche des présumés assassins du président Kennedy.

Au cours d'une entrevue téléphonique de 25 minutes qu'il avait accordée à la station de radio CKCK de Regina, M. Garrison avait précisé que deux villes en dehors des Etats-Unis, Montréal et Mexico, avaient servi de bases pour la conspiration visant à l'assassinat du président Kennedy.

Affaire américaine

Me Garrison a cependant souligné que seuls des ressortissants des Etats-Unis et quelques citoyens de pays latino-américains étaient impliqués dans le complot. Il y aurait eu, selon lui, des instructions qui seraient venues de Montréal et de Mexico.

Enfin, le controversé procureur de district de La Nouvelle-Orléans a tenu à ajouter qu'il s'agissait d'une "initiative américaine . . . et d'un contrôle américain".

En ce qui concerne la comparution de Mme Marina Oswald Porter, le bureau de Me Garrison a fait savoir qu'elle sera interrogée sur les activités déployées par son premier mari alors qu'il se trouvait à La Nouvelle-Orléans au cours de l'été de 1963.

Marina exprime sa "surprise"

L'ex-citoyenne soviétique, qui, après la mort de Lee Harvey Oswald, abattu d'un coup de feu par Jack Ruby, le 24 novembre 1963, deux jours après l'attentat contre le président Kennedy, épousa en secondes noces M. Kenneth Jess Porter, réside actuellement à Richardson, faubourg de Dallas (Texas).

Interrogée par téléphone à son domicile de Richardson, Mme Marina Porter s'est déclarée "surprise" de l'initiative prise par Me Garrison. Elle a ajouté qu'elle ne pensait pas pouvoir apporter d'utiles éléments à l'enquête menée par le procureur de district de La Nouvelle-Orléans en vue de prouver que contrairement aux conclusions de la commission présidée par M. Earl Warren (juge en chef des Etats-Unis), le président Kennedy a été victime, à Dallas, non d'un tireur solitaire, en l'occurence Lee Harvey Oswald, mais d'un vaste complot d'extrême-droite, auquel auraient été mêlés des militants anti-castristes cubains.

Un théologien doute de la moralité des "greffes de coeur"

CITE DU VATICAN (PA) — Un théologien catholique soulève des doutes sérieux au sujet de la moralité des opérations de transplantation cardiaque et rappelle à ce propos que le prélèvement du coeur d'une personne dont la mort n'est pas établie avec certitude va à l'encontre de la morale catholique.

Le rév. Ferdinando Lambruschini écrit, en effet, dans l'hebdomadaire du Vatican "L'Osservatore della Domenica" que la question de savoir à quel moment une personne doit être considérée comme "morte" est très controversée. "Il est nécessaire, dit-il, de connaître exactement la ligne de démarcation entre la vie et la mort d'une personne . . . Il ne semble pas qu'une conception médicale trop vague de la mort soit suffisante" pour prélever le coeur d'une personne en vue d'une transplantation, parce que "cette conception dépend inévitablement du jugement d'un ou de plusieurs médecins".

Le prêtre fait remarquer que même les profanes savent que dans les centres de réanimation des résultats surprenants ont été obtenus sur des personnes dont le coeur s'était arrêté.

"A notre avis, ajoute le rév. Lambruschini, le prélèvement du coeur d'une personne dont la mort n'est pas établie avec certitude va à l'encontre du devoir sacro-saint de la préservation de la vie". Le théologien souligne enfin que même si des médecins jouissent de la plus haute réputation dans l'exercice de leur profession, "il n'est pas logique de leur laisser toute liberté dans un domaine expérimental qui n'offre pas les garanties de respect de la personne humaine".

On apprend que le professeur Christina Barnard a quitté le Cap par avion pour Johannesbourg d'où il s'est envolé pour une tournée en Europe occidentale. Il doit visiter l'Allemagne fédérale, la France, la Suisse, l'Italie et la Grande-Bretagne. Le chirurgien a déclaré avant son départ qu'il espérait être reçu en audience par le pape. Dans le même appareil se trouvait Mlle Jill Blaiberg, la fille du Dr Blaiberg, qui se rendait en Israël. Quant à l'état de santé de Philip Blaiberg, il est toujours bon et le dernier survivant des "opérés du coeur" est impatient de rentrer chez lui.

OUVERT JUSQU'A 9 H. P.M.

Protégez votre argent !

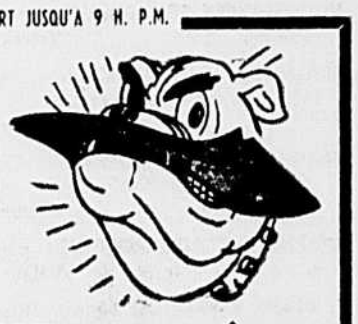

Que BLOCK PREPARE VOTRE RAPPORT D'IMPÔT

Assez souvent, nous pouvons faire épargner au contribuable plus que le coût minime de nos services. Confiez-nous vos problèmes d'impôt. Vous vous épargnerez temps, soucis et déboursés dans certains cas. Ne tardez pas. Voyez Block dès aujourd'hui.

Déclarations complètes $5 et plus

LIFE

GARANTIE

Nous promettons un rapport précis pour chaque déclaration d'impôt. Si nous commettons une erreur qui vous coûte une amende ou de l'intérêt, nous acquitterons ceux-ci.

H-R BLOCK LTEE

Les plus grands spécialistes de l'impôt au Canada avec plus de 100 succursales au pays

5785 ouest, rue SHERBROOKE coin MELROSE	3645, rue WELLINGTON VERDUN
4616, boul. LEVESQUE coin 100e Avenue CHOMEDEY, LAVAL	boul. CARTIER coin 15e Avenue, LAVAL-DES-RAPIDES, LAVAL
1080, rue NOTRE-DAME coin 11e Avenue, LACHINE	186, boul. CHURCHILL GREENFIELD PARK
10,362, boul. ST-MICHEL coin Fleury, MONTREAL-NORD	Centre d'achats BAIE D'URFE Route 20, coin rue MORGAN
4818, ST-DENIS coin GILFORD / 5716 est, rue SHERBROOKE coin DICKSON	885 DECARIE Ville ST-LAURENT

En semaine : 9 a.m. à 9 p.m. — Samedi : 9 à 5 — Tel. : 486-1942

AUCUN RENDEZ-VOUS NECESSAIRE

Des individus sont souvent incarcérés avant même que la plainte soit portée

—Me Claude Noiseux

par Maurice GIROUX

"Il arrive souvent que des individus soient amenés directement au poste de police ou incarcérés et que la plainte soit portée bien après", a déclaré hier devant la Commission d'enquête sur la justice Me Claude Noiseux, procureur de la Couronne pour le district de Bedford.

Répondant aux questions de Me Yves Prévost, président de la commission, Me Noiseux a également décrit certaines autres "coutumes" qui ont cours non seulement dans son district mais presque partout dans la province

● il arrive souvent qu'une personne soit détenue plus de 24 heures après son arrestation avant que la plainte ne soit logée;

● le procureur de la Couronne n'est pas mis au courant par les policiers lorsqu'une personne est arrêtée illégalement pour interrogatoire et ensuite relâchée;

● si une arrestation a lieu avant qu'une plainte ne soit portée, le procureur de la Couronne n'en a pas connaissance parce que ce fait n'apparait jamais au dossier judiciaire;

● c'est la police qui avertit le procureur de la Couronne qu'une plainte doit être portée, ce qui exclut tout contrôle judiciaire sur les arrestations.

Arrestations sans mandat

Les us et coutumes mentionnés par l'avocat Noiseux ont été observés au cours des sept dernières années et il est à peu près certain que cette situation prévalait déjà bien avant cette date.

Le procureur de la Couronne a admis par ailleurs avoir déjà donné des directives aux policiers pour qu'un détenu ayant été arrêté par mandat fournisse "le plus tôt possible après son incarcération une déclaration écrite".

Me Noiseux a expliqué que cette directive ne visait pas à empêcher un détenu de communiquer avec son avocat, mais "de fournir la meilleure preuve possible au dossier, que ce soit dans le sens d'une inculpation ou d'une disculpation".

Détention sans mandat

M. Lucien Davignon, gardien à la prison commune de Sweetsburg, a affirmé pour sa part que 25 p.c. des détenus enregistrés au livre d'écrou étaient entrés en prison sans qu'il ait un mandat ou une accusation portée contre eux. Ce pourcentage s'explique du fait que les individus sont arrêtés pour "facultés affaiblies".

M. Davignon a dit que la prison de Sweetsburg admettait toutes les personnes que lui amenaient les policiers, même si aucune pièce justificative n'était fournie par ces policiers pour procéder à l'incarcération.

"Lorsqu'il y a une accusation, nous l'indiquons au livre d'écrou. Mais s'il n'y en a pas, nous ne posons de questions aux policiers et inscrivons "détention", c'est tout", a dit M. Davignon.

Des témoins atténuent l'importance des blessures subies par Boomhower

par Maurice GIROUX

Des contradictions ont commencé à se manifester hier dans les témoignages rendus jusqu'à maintenant au sujet des accusations de brutalité policière portées par Carl Boomhower devant la Commission d'enquête Prévost sur l'administration de la justice au Québec.

Un procureur de la Couronne, Me Claude Noiseux, un gardien de prison, M. Lucien Davignon, et un policier municipal, M. Gérard Clément, ont quelque peu atténué, sinon diminué considérablement l'importance des marques et des blessures qu'aurait reçues Boomhower.

Me Claude Noiseux a dit que lors de la comparution de l'accusé (le 14 mars 1966), soit quatre jours après l'arrestation, il n'avait rien vu d'anormal sur le visage de Boomhower.

A aucun moment par la suite, Me Noiseux a eu l'occasion d'entendre Boomhower se plaindre des coups qu'il aurait reçus. Me Noiseux a entendu dire que le détenu avait reçu des coups, mais il n'a pas fait enquête là-dessus, il n'a pas cherché à savoir si c'était vrai, "parce que cela arrive souvent que des prisonniers se plaignent de mauvais traitements alors que ce n'est pas fondé".

Brown demandait une enquête

M. Noiseux admet qu'il y a eu communication entre lui et M. Glen Brown, député du comté de Brome. M. Brown désirait avoir une enquête. Mais à la suite d'une visite du député à la prison, et après que le député eut vu Carl Boomhower, il n'a plus été question d'une enquête. "Brown m'a dit que ce n'était pas aussi grave qu'on le rapportait", a expliqué Me Noiseux.

Me Noiseux, qui fut déjà l'avocat de Carl Boomhower dans d'autres circonstances, a dit qu'en tant que procureur de la Couronne pour le district de Bedford ce n'était pas son rôle de faire enquête sur les agissements des policiers.

C'est à l'intérieur d'un procès spécifique, par le témoignage des policiers et de l'accusé, que l'on peut normalement procéder à l'heure actuelle à un tel genre de plainte de la part d'un détenu.

Pour Lucien Davignon, le gardien de la prison qui a accueilli Boomhower lors de son arrivée à la prison, le détenu portait des marques rouges à la joue.

"Pendant que je procédais à son inscription, il a relevé une partie de son pantalon pour me montrer deux ou trois "bleus" qu'il avait à la jambe. Je crois qu'il trainait de la patte, à cause du pied où se trouvaient ces "bleus".

M. Davignon indique qu'à aucun moment Boomhower a expliqué la cause de ses blessures. "Le lendemain, les gardiens m'ont dit qu'il avait mal à une jambe. Quand je l'ai vu, je lui ai alors demandé si tout allait bien. "Not too bad", m'a-t-il répondu. Je lui ai demandé s'il voulait un médecin. Il m'a répondu: "No, I don't need a doctor". Ce jour-là, je n'ai rien remarqué dans sa figure ou dans sa démarche."

Un autre garde, M. Lucien Jacques, a déclaré pour sa part qu'il n'avait rien vu d'anormal dans la figure de Boomhower vers le 13 ou 14 mars. Il n'a rien vu non plus dans son comportement.

Dans la cellule municipale

Dans l'après-midi du 10 mars 1966, jour où Boomhower a déclaré avoir été brutalisé dans les locaux de la police municipale de Cowansville, le policier Gérard Clément se trouvait de garde entre 4 h. et minuit.

Il a vu Boomhower dans la cellule, vers 6 heures au moment où les policiers provinciaux sont venus le chercher pour le conduire à la prison de Sweetsburg. Mais Gérard Clément affirme que Boomhower ne boitait pas en marchant, qu'il avait la tête basse comme à l'accoutumée (puisqu'il le connaissait), et qu'il ne semblait pas porter de marque au visage, bref qu'il avait l'air normal.

Mais à son arrivée à la station de police, vers 4 heures, Gérard Clément ne se souvient pas si un détenu se trouvait dans la cellule. Il s'est absenté entre 5 h. 30 et 5 h. 55 pour aller à la Sûreté provinciale. C'est à son retour seulement que la présence de Boomhower lui aurait été révélée.

Les employés de Chrysler débrayent en Ontario

WINDSOR (PC) — Près de 10,000 membres des Travailleurs unis de l'automobile en Ontario, se sont mis en grève hier, à midi, aux usines Chrysler Canada Ltée à Windsor, Ajax et Etobicoke.

L'heure limite officielle pour le début de la grève fixée à midi, a été précédée par des débrayages dans trois des usines de la compagnies à Windsor où la production a été arrêtée à 10 h 45.

Plus de 600 ouvriers de l'usine de camions Chrysler ont été les premiers à se mettre en grève, peu après 9 h. Ils furent rejoints, une heure après, par 1,600 employés de l'usine de moteurs de la compagnie.

A 10 h les premiers piquets faisaient leur apparition à l'usine de montage des voitures de tourisme et 45 minutes plus tard, les premiers élements des 6,000 travailleurs de cette usine commençaient à franchir les portes.

La grève à l'usine Chrysler d'Ajax, qui produit les panneaux de porte, les garnitures et autres "produits légers", affectait près de 700 hommes. A Etobicoke, près de 200 hommes ont arrêté le travail à l'usine de moulage de l'aluminium.

La grève paraissait imminente dès les premières heures du jour, aujourd'hui, les problèmes pendants n'ayant pas été résolus par les négociations qui se sont déroulées toute la nuit.

Aucune négociation n'est prévue pour aujourd'hui, mais des réunions du sous-comité seraient possibles. La loge 444 des travailleurs unis de l'automobile, représente les ouvriers de Windsor en grève.

Les auteurs réclament une augmentation de leurs droits... d'auteur

OTTAWA (PCc — L'Association des compositeurs, auteurs et éditeurs veut voir augmenter d'environ un demi-cent per capita les honoraires que verse annuellement à ses membres la société Radio-Canada, pour l'utilisation de leurs oeuvres qui sont protégées par des droits d'auteur.

Une requête visant à élever le taux actuel de 3.85 cents per capita à 4.30 cents sera présentée au Conseil d'appel sur les droits d'auteur, lors d'une audience publique qui sera présidée par le juge A. L. Thurlow, de la cour de l'Echiquier.

FAITES LAVER VOTRE

pour

17¢

2 JOURS SEULEMENT
24 ET 27 JANVIER
VOYEZ NOTRE ANNONCE
EN PAGE 35

FAITES VOTRE LESSIVE COMME LES "EXPERTS"

Suivez l'exemple des experts! Pour donner à leurs clients une lessive propre, claire, "professionnelle", ils ajoutent à l'eau du soda à laver. C'est ainsi qu'ils chassent la saleté persistante que ni le savon ni les détergents seuls peuvent éliminer. Le soda à laver adoucit l'eau, déloge les taches des vêtements de travail, tout en conservant la douceur qu'il faut pour les tissus les plus délicats.

Employez Arm & Hammer pour votre prochaine lessive—il allègera votre travail et vous fera épargner 3 dollars sur 4 dans le budget de votre lessive.

Le soda à laver Arm & Hammer

Maintenant en deux formats—1 liv. et 3 livs 7 oz.

Fuyez l'hiver cette fin de semaine

$38.38 (le couple)

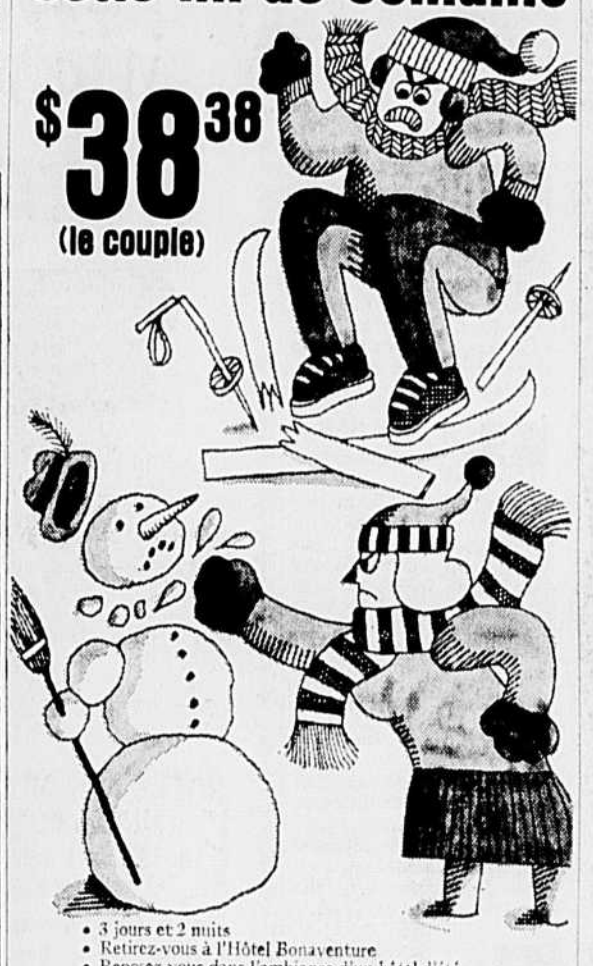

- 3 jours et 2 nuits
- Retirez-vous à l'Hôtel Bonaventure
- Reposez-vous dans l'ambiance d'un hôtel d'été
- La seule piscine extérieure ouverte à l'année longue au Canada
- Magasinez dans des boutiques intérieures ou assistez à un spectacle
- Prenez un dîner raffiné au Le Castillion ou à la Bourgade
- Dormez calmement: tous les raffinements du luxe à votre portée
- Profitez d'un petit déjeuner continental servi gratuitement à votre chambre
- Spectacle de grande classe au Le Portage

Réservations: 878-2332 poste 614

Hôtel Bonaventure

Le seul Hôtel-Belvédère au monde

UN HÔTEL WESTERN INTERNATIONAL

La Chambre de Commerce du Québec invite les propriétaires de Laval

par Pierre VENNAT

La Chambre de commerce du Québec se penchera sur le cas de Laval, samedi, lors de sa réunion de Drummondville.

La Chambre, qui étudiera samedi un rapport préparé depuis deux ans par un comité sur les Affaires minicipales, composé de Me René-C. Alary, Jacques Brousseau, Roland Beaupré, Roger Bédard et Marcel Picard, a en effet été alarmée par les doléances de la Fédération des ligues de propriétaires de Laval et l'a invitée à lui déléguer des observateurs, samedi, afin de pouvoir prendre connaissance de la situation qui existe dans la "deuxième plus grande ville du Québec".

La Chambre de commerce du Québec doit en effet, à la suite de la journée d'étude de samedi, proposer au gouvernement des procédures à suivre pour en arriver au regouupement municipal et nul doute que l'expérience-pilote de Laval, qui n'a pas été très heureuse, influencera les résolutions qu'on adoptera.

La Fédération des ligues de propriétaires de Laval a déjà fait savoir qu'elle enverrait des observateurs à la rencontre de samedi.

Par ailleurs, la Chambre de commerce de Laval est enfin née et vient de recevoir sa charte d'incorporation de Québec.

Elle fait place à l'ancienne Chambre de commerce régionale de l'Ile Jésus, laquelle groupait les anciennes chambres de commerce locales de l'île.

Il y a longtemps, au fait depuis la fusion d'août 1965, que l'on parlait de regrouper toutes les Chambres de commerce pour n'en former qu'une, mais on n'y était jamais arrivé.

Dorénavant, tous ces mouvements sont disparus et l'on ne compte plus qu'une seule chambre de commerce à Laval.

L'Académie Saint-Urbain sera démolie

QUEBEC — L'Académie Saint-Urbain sera démolie.

Conscient du danger d'incendie que représente la section de l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc dans laquelle se trouvait autrefois l'Académie Saint-Urbain, à Montréal, le conseil des ministres, à la recommandation du ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, autorise les administrateurs de l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc à démolir cette partie de leur immeuble.

L'espace ainsi obtenu permettra de construire un nouveau bâtiment pour loger les cliniques d'urgence et externe, les services de diagnostic, une salle de réunion pour les besoins de l'hôpital, les ateliers et un centre d'entreposage.

Ces travaux satisferont ainsi les besoins les plus urgents de cet hôpital et faciliteront les modifications de ses projets à long terme.

Rénovation de l'hôpital du Sacré-Coeur

QUEBEC — L'hôpital du Sacré-Coeur, à Cartierville, subira plusieurs transformations de grande importance.

Le conseil des ministres, à la recommandation du ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, vient en effet d'autoriser les administrateurs de l'hôpital du Sacré-Coeur, à Cartierville, à faire exécuter des travaux de transformation en vue d'améliorer la qualité des soins donnés dans cette institution.

Le premier projet consiste à aménager une salle de rayons X, mais ces transformations visent également à améliorer la section des laboratoires, de la pédiatrie ainsi que de nombreux autres services, dont ceux des unités d'infection, des salles d'isolement, des bureaux de médecins, des auditoriums, de la chapelle et des salles d'examen.

ENTRE NOUS
Marie Robert

MONTREAL, 25 janvier — Ne serait-il pas épatant de ne pas avoir de soucis d'argent? Alors, prenez la résolution de mettre fin à toutes ces dettes ennuyeuses grâce au prêt facile de la BNE. Il est "facile" à obtenir parce que LA BANQUE DE NOUVELLE-ECOSSE ne pose que trois questions: 1. Avez-vous un emploi ou un revenu régulier? 2. Pouvez-vous rembourser régulièrement? 3. Etes-vous une personne responsable? Si vous répondez OUI à ces trois questions, vous obtenez le prêt! Facile? Renseignez-vous sur le prêt de la BNE auprès du représentant courtois de la Banque de Nouvelle-Ecosse.

DES TESTS DE LABORATOIRE PROUVENT qu'il existe un dentifrice à prothèse au moins 16⅔ plus efficace que tous les autres! C'est ANSO DENT - de Pharmaco (Canada) Ltée. Voici un produit qui nettoie vite et bien. Pas besoin de préparation spéciale ni de trempage la nuit, et pourtant, en moins de temps qu'il n'en faut pour prendre un bain, Anso Dent obtient les mêmes résultats qui exigent toute une nuit des autres produits! Si un membre de la famille porte un dentier, voyez à ce qu'il ait toujours du Anso Dent rafraichissant. Ce merveilleux produit, offert dans un contenant commode en plastique incassable, est en vente dans tous les magasins.

AVIS AUX INTERESSES... deux des vins canadiens les plus agréables et les plus populaires sont le SHERRY 74 et le PORTO 74 de Bright. Le Sherry 74 rend votre accueil encore plus chaleureux et sa saveur de noyau en fait le sherry de qualité le plus en demande au Canada. Le Porto 74 de Bright est un vin riche, complément idéal des desserts, du fromage et des biscuits. Les deux vins sont veloutés et répondent vraiment à tous les goûts. J'ai toujours du Sherry 74 et du Porto 74 de Bright pour accueillir mes amis et les visiteurs inattendus. Leur prix modique me le permet. Vous me remercierez de cette suggestion. La Maison Bright est la seule maison vinicole canadienne du Québec.

IL Y A PLUSIEURS RAISONS pour lesquelles je préfère acheter au DOMINION — Surtout à cause des viandes, bien entendu! Mais il y a aussi l'épargne et les aubaines avantageuses que l'on trouve au Dominion, particulièrement pendant la **Vente annuelle de 3 semaines en janvier.** Tout comme moi, vous voudrez probablement faire des provisions d'articles courants pendant cette grande **Vente de janvier.** En épargnant un sou ici, cinq sous là, vous économisez des dollars chaque jour de marché. Il y a des épargnes importantes sur les marques de qualité Dominion. J'en profite! La vente de janvier au Dominion bat son plein. Et vous avez encore le temps, vous aussi, de profiter de ces valeurs exceptionnelles si intéressantes pour votre budget.

VOULEZ-VOUS CONNAITRE UN SECRET DE BEAUTE?

Voici: le charme féminin c'est avant tout une propreté intime et la sensation d'être absolument propre et nette. C'est pourquoi DEMURE, liquide pour la douche, à l'odeur de menthe fraiche, devrait faire partie intégrale de vos soins de beauté quotidiens. Demure est légèrement médicamenté pour soulager l'irritation et détruire les bactéries, cause d'odeur déplaisante. Il se présente dans un flacon en plastique commode et décoratif dans votre armoire à pharmacie. DEMURE est en vente chez votre pharmacien. N'attendez pas... ajoutez à vos charmes féminins dès aujourd'hui.

OBTENEZ-VOUS VRAIMENT UNE LESSIVE HONNETE?

J'entends par là une lessive propre sans avoir recours à des trucs ou des subterfuges. Vous pouvez obtenir cette lessive en ajoutant à l'eau de votre prochaine lessive l'adoucisseur CALGON (R). Calgon prévient le cerne grisâtre qui se dépose à l'intérieur de la lessiveuse et qui finit par adhérer au linge. Vous vous rendrez compte aussi que Calgon vous épargne de l'argent, puisque vous emploierez jusqu'à 50% moins de détersif. Gardez à votre linge la blancheur, la propreté, la souplesse, la bonne odeur et l'apparence du linge neuf. Employez l'adoucisseur Calgon dans toutes vos lessives.

du premier au 32e étage, vous êtes toujours au sommet du monde des affaires

ÉDIFICE BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Bureaux ultra-modernes à louer immédiatement (env. 14,000 pieds carrés par étage) — 10 ascenseurs ultra-rapides — climatisation — restaurants — boutiques, **centre-ville — centre-financier — à deux pas du métro.**
Pour tous détails sur la location et l'établissement de plans d'aménagement

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE PLACE D'ARMES LTÉE
(division Mondev Corporation Ltd.) 878-1751.

DÉPLIANT SUR DEMANDE

Les Italiens de Montréal créent un Fonds de secours pour les sinistrés de Sicile

par André LUCHAIRE

En vue de permettre à la population québécoise, et en particulier montréalaise, de porter secours à la population de la Sicile éprouvée si cruellement par le récent tremblement de terre, qui, on le sait, a fait, environ 300 morts, a sinistré plusieurs dizaines de milliers de personnes et entraîné pour près de $300,000,000 de dommages matériels, un "Fonds de secours des sinistrés de Sicile" vient d'être créé, sur l'initiative de quelques hommes d'affaires montréalais d'origine italienne, et du "Service de coordination italo-canadien de Montréal (qui est déjà intervenu efficacement lors du désastre qui a frappé Florence, l'année dernière).

Un "Comité d'administration du Fonds de secours" a été formé sous la présidence de M. Alfred Campo, lui-même d'origine sicilienne, l'un des plus notables hommes d'affaires italo-canadiens du Canada, président de la Canadian Petrofina. Le comité s'est installé au 505 est, rue Jean-Talon.

Il a pour président d'honneur Mgr Adrien Cimichella, évêque auxiliaire de Montréal, et pour vice-président d'honneur le très rév. McGuire, évêque anglican de Montréal.

Les vice-présidents du comité sont MM. Sam Steinberg, Salvatore Randaccio et J. W. McConnell.

M. Daniel Johnson, premier ministre du Québec, lui a accordé son patronage d'honneur.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier au Reine-Elisabeth, en présence du professeur M. Cabilio, président du Service de coordination, M. Alfred Campo a souligné que l'initiative avait été prise après que de nombreux Montréalais et Québécois de toute origine ethnique eurent exprimé ces derniers jours, leur désir d'apporter leur aide personnelle aux sinistrés.

"Je suis heureux, a-t-il affirmé, de voir que les Montréalais restent fidèles à leur tradition de générosité — et en tant que Sicilien d'origine, je suis également heureux de constater que la Sicile n'évoque pas nécessairement la "Maffia" — mais constitue un sujet de sympathie et d'intérêt ..."

"Rien d'étonnant à cela, ici, à Montréal, puisque, a rappelé M. Campo, Montréal doit son nom à la ville sicilienne dont le cardinal Medici, aux temps de Jacques Cartier, était évêque et que c'est en son honneur que ce navigateur a donné ce nom à la montagne — nom qui fut confirmé officiellement lors de la concession de l'Ile de Montréal à Jean de Lauzon (en 1637).

Le président du Comité d'administration du Fonds de secours a d'autre part mentionné qu'il n'était pas question de fixer un objectif officiel à cette campagne, entièrement subordonnée à la générosité des contributeurs — et même si un délai-limite, d'environ 15 jours, peut être convenu, "il va de soi que nous accepterons les contributions arrivées par la suite".

M. Campo a enfin signalé que le Fonds de soutien qui vient d'être créé hériterait des contributions déjà versées à diverses institutions (banques, journaux, etc.) et qu'il "veillerait à ce que les fonds envoyés en Sicile soient employés conformément aux intentions des contributeurs".

"De ce point de vue, a-t-il affirmé, l'exemple fourni par le désastre précédent dont le Service de coordination italo-canadien avait eu à s'occuper, celui de Florence, est fort satisfaisant et il n'y a aucun doute que les choses se passeront de la même manière".

Les contributions peuvent être adressées soit à l'adresse du "Fonds de secours des sinistrés de Sicile", 505 rue Jean-Talon est, soit à l'une des cinq paroisses italiennes de la métropole. Elles doivent toutefois être rédigées à l'ordre du "Fonds de secours des sinistrés de Sicile".

"La SCHL gaspille des millions"

TORONTO (PC) — La Société centrale d'hypothèques et de logement fait double emploi avec des organisations locales en matière d'habitation et le gouvernement fédéral gaspille ainsi "des millions de dollars".

C'est ce qu'affirmait hier M. E. W. Dempster, président de la Bourse des immeubles de Toronto, en suggérant que la Société centrale "soit dissoute en faveur de sociétés provinciales d'hypothèques et de logement", afin de régionaliser les taux d'hypothèques, supprimer les chinoiseries administratives et accélérer le développement.

M. Dempster, qui était l'invité d'un club social de la Ville Reine, suggère également des modifications majeures aux projets conjoints, afin que les provinces et les municipalités puissent assumer plus facilement leurs responsabilités croissantes dans les domaines de l'habitation, de l'éducation et de la santé.

Le conférencier a fait remarquer que les deux-tiers de toutes les dépenses gouvernementales au Canada, ainsi que les quatre-cinquièmes de toutes les dépenses d'immobilisation, se font aux échelons provincial et municipal.

Projet prioritaire : la salle de l'ENC

TORONTO (PC) — La construction au coût de $35,000,000 d'une salle d'exposition recevra la priorité sous M. George C. Hendrie, nouveau président de l'Exposition Nationale canadienne.

M. Hendrie, nommé président en remplacement de M. W. H. Evans, mercredi lors de la réunion annuelle de l'association de la ENC, a déclaré que le principal obstacle à cette construction était l'argent. Il a déclaré que la ENC s'adresserait à la région métropolitaine de Toronto ainsi qu'aux autorités fédérales et provinciales afin d'obtenir de l'aide.

Dans son discours d'adieu, M. Evans a déclaré que la salle projetée permettrait à l'exposition de recevoir "un nombre grandissant d'exhibits commerciaux".

Gouvernement du Québec

APPEL D'OFFRE

MINISTERE DE LA VOIRIE

Projet 67-67 — Construction d'un pont en béton armé et acier (2 travées de 115' et 2 travées de 45'), sur la rivière aux Harts, site pont no 2, rang 2, lot 32, route no 55, dans la municipalité de Saint-Coeur de Marie, comté de Lac Saint-Jean.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans un des comtés à l'Est des comtés d'Abitibi, Laviolette, Champlain, Nicolet, Arthabaska, Wolfe et Compton.

Un versement de $25.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé: $25,000.

Clôture des soumissions pour les entrepreneurs-généraux à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 28 février 1968.

Les sous-traitants pour la structure métallique devront présenter leurs soumissions sur la formule du ministère, au Bureau Dépositaire, Ministère de la Voirie, 2700 boulevard Laurier, Place Laurier, (section ouest, 3e étage), Sainte-Foy, pour le 21 février 1968, à 12 heures (midi).

Pour ce projet les documents nécessaires sont obtenus au ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Le Sous-ministre,
Eddy Monette, Ing.

"Avant de formuler des politiques précises, nous étudions les problèmes du Canada"

— *Robert Stanfield*

OTTAWA (PC) — Le chef de l'opposition officielle aux Communes, M. Robert Stanfield, a déclaré mercredi qu'il estime que le rôle premier de son parti est "d'examiner les politiques, non d'en formuler".

"Le temps viendra, a-t-il dit, d'abord au cours d'une campagne électorale puis quand nous formerons le gouvernement du pays, où nous formulerons des politiques précises."

Dans une causerie devant le Canadian Club d'Ottawa, M. Stanfield a souligné qu'à l'heure actuelle, le devoir du parti progressiste-conservateur qu'il dirige dans l'opposition est d'améliorer ses connaissances au sujet des problèmes qui assaillent le Canada moderne et de développer un consensus sur les principes et les attitudes qui guideront le parti "quand il aura été porté au pouvoir".

Elu par son parti au poste de chef en septembre dernier, M. Stanfield, qui a succédé à M. John Diefenbaker, a reproché au gouvernement libéral dans diverses causeries récentes de recourir seulement à ce qu'il appelle des "politiques du moment pour faire face à des urgences".

Problèmes complexes

Dans sa causerie, hier, il a affirmé qu'un gouvernement est voué à l'échec s'il se contente de recourir à de telles politiques.

"Les problèmes, a-t-il dit, sont de nos jours complexes et interdépendants. Leur solution requiert une attitude consistante à l'égard de chacun d'eux, à partir d'un accord sur des objectifs généraux.

"Mes collègues et moi-même, a-t-il ajouté, sommes déterminés à former un gouvernement qui, dans toute la mesure du possible, commandera les événements plutôt que de réagir à des situations d'urgence."

M. Stanfield a insisté sur le fait que dans la situation où se lité "n'est pas de gouverner, lité "n'est pa de gouverner, mais de se préparer à gouverner".

La causerie de M. Stanfield est apparue comme sa réponse à divers secteurs de l'opinion canadienne qui, depuis quelque temps, lui reprochent de n'avoir d'opinions arrêtées sur aucune matière de politique courante.

Rencontre de Stanfield et Johnson à Québec

QUEBEC (PC) — Le chef de l'opposition au Parlement, M. Robert Stanfield, rendra jeudi après-midi une visite de courtoisie au premier ministre du Québec M. Daniel Johnson.

M. Stanfield sera ensuite orateur invité lors d'un souper donné par la Chambre de commerce de Québec.

FORD A LES MEILLEURES IDÉES POUR LES PICKUPS

ET ILS SONT ENCORE MEILLEURS EN 68

Découvrez les pickups Ford et Mercury 68! Découvrez les meilleures idées appliquées aux pickups: suspension avant Twin-I-Beam . . . suspension arrière Flex-O-Matic . . . cabine grand confort de Ford. Découvrez aussi les autres meilleures idées comme les freins avant à disque et les deux nouveaux moteurs V8 plus puissants. Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses idées qui font que les pickups Ford sont encore meilleurs en 1968. Mais surtout, ne nous croyez pas sur parole. Essayez un nouveau pickup Ford ou Mercury.

SUSPENSION AVANT EXCLUSIVE TWIN-I-BEAM
La suspension avant Twin-I-Beam des pickups Ford a fait ses preuves. Elle comporte deux essieux en I qui assurent la résistance d'un essieu de camion et la douceur de roulement d'une voiture. Encore une meilleure idée.

SUSPENSION ARRIÈRE EXCLUSIVE FLEX-O-MATIC
La nouvelle suspension arrière Flex-O-Matic de Ford assure la meilleure douceur de roulement d'un pickup, en charge ou à vide. Encore une meilleure idée.

CABINE GRAND CONFORT—LES COMMODITÉS D'UNE VOITURE
La plus spacieuse et la plus silencieuse des cabines montée sur un pickup (avec climatisation, pour qu'elle soit aussi la plus fraîche). Encore une meilleure idée.

FORD MERCURY

Vous trouverez chez nous les meilleurs camions.

ACHETEZ UN PICKUP CHEZ LE CONCESSIONNAIRE FORD OU MERCURY!

téléphoto PA

Un cirage ?

Ellen Provost, âgée de 20 ans, est la seule "cireuse" de chaussures de Pittsburg. Ce bel enfant que la nature a doté d'une paire d'yeux bleus frappants, ne néglige rien pour attirer le client : mini-jupe, bottes et coiffure "à gogo" et un service impeccable.

FAITES LAVER VOTRE

pour

17¢

2 JOURS SEULEMENT
24 ET 27 JANVIER
VOYEZ NOTRE ANNONCE
EN PAGE 35

L'interdiction sur la vente des contraceptifs sera levée ?

OTTAWA (PC) — Une mesure en vertu de laquelle il sera plus facile de se procurer des contraceptifs a été approuvée mercredi par le comité des banques et du commerce du Sénat.

Des changements dans la loi sur les aliments et les drogues et dans le code criminel ont été approuvés par le comité. Ces changements seront maintenant soumis au Sénat lui-même.

Le Dr Ross Chapman, directeur de la régie fédérale des aliments et des drogues, et M. J. D. McCarthy, conseiller juridique au ministère de la Santé, ont déclaré devant le comité que les amendements lèveraient l'interdiction sur l'annonce et la vente des contraceptifs et accorderaient à la régie des aliments et des drogues les pouvoirs d'en contrôler la publicité.

La façon dont on pourra faire de la publicité autour des contraceptifs auprès du public sera régie par des règlements qui seront dévoilés une fois que les amendements seront devenus lois.

Les amendements accorderaient également à la régie le pouvoir de contrôler la vente de certains produits chimiques dont on ne peut assurer le contrôle que lorsqu'ils sont vendus comme drogues.

Le Dr Chapman a déclaré que certains produits chimiques vendus pour le développement de films sont les mêmes que ceux qui entrent dans la composition de certains barbituriques. La vente des barbituriques est soumise à la régie, mais la vente des produits chimiques employés en photographie ne l'est pas.

RITZ CARLTON MONTREAL

Buffet dansant

TOUS LES DIMANCHES SOIRS

$5.50 par personne

TRIO
JOSE DE COSTA

Pour réservations, téléphonez au maitre d'hôtel à 842-4212

CAFE DE PARIS OUVERT DE MIDI A 3 HEURES SEULEMENT

BAR MARITIME DINERS DE 5 HEURES A MINUIT

PREPOSE AUX AUTOMOBILES A L'ENTREE

Hôtel Ritz-Carlton
rue Sherbrooke ouest

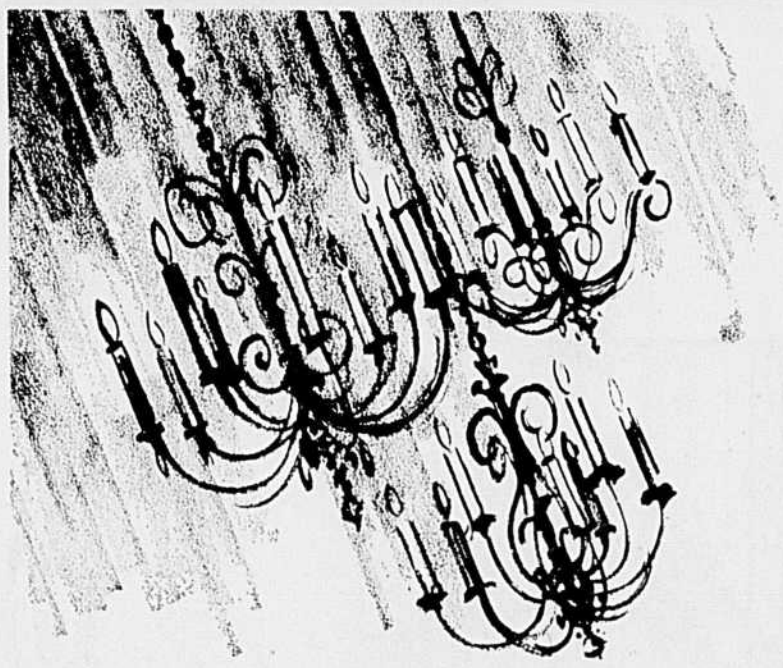

IDÉES NOUVELLES EN ÉCLAIRAGE DE GRANDE CLASSE

Vous trouverez dans notre magnifique salle d'exposition, la plus prestigieuse collection d'appareils d'éclairage. Vous êtes cordialement invités à venir examiner à loisir ce choix incomparable. Vous y découvrirez à coup sûr ce qui sied à votre intérieur, de quelque genre qu'il soit.

UNION
ELECTRIC SUPPLY CO. LIMITED
5320, avenue Royalmount 731-7411

Consultez votre entrepreneur-électricien ou votre décorateur-ensembliер

MANUFACTURES LTEE. LaSalle FACTORIES LTD.

CARROUSEL DE VALEURS

SPÉCIAUX EN VADROUILLES et BALAIS

Maintenant à ½ prix

A) VADROUILLE à PLANCHER 8 on. et LAVETTE
B) VADROUILLE COTON ENVELOPPANTE "Kleen-Eze"
C) BALAI DE MAÏS
D) VADROUILLE ÉPONGE "Comet"
E) BALAI "Sweep:KLEAN"
F) BALAI À EFFET MAGNÉTIQUE

VAL. 1.98 99¢ CHACUN

COUSSIN et HOUSSE À REPASSAGE

Coussin feutre et housse silicone. Convient à toutes les tables à repasser courantes.

VAL. 1.98 99¢

TABLE À REPASSER AJUSTABLE

Table "Maple Leaf" entièrement ajustable. La hauteur s'ajuste de 0" à 36". Dessus perforé et pattes peintes.

VAL. 9.98 5.88

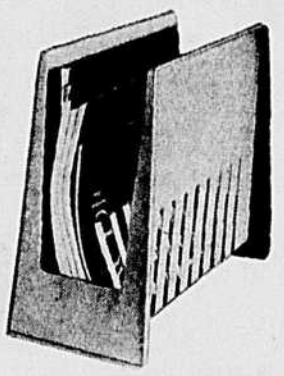

PORTE-REVUES

Porte-revues de plastique monopièce pour le vivoir, la salle de jeu, etc. Nuances variées.

VAL. 2.97 1.88

DÉODORISANT "WIZARD"

Pour la salle de bain. Cannette de 6 on. en aérosol en quatre parfums: Salle de Bain, Lilas, Rosée, Bouquet Printanier.

VAL. 59¢ 39¢

PANIER À LINGE

Forme rectangulaire à coins ronds, recouvert de plastique vinyle. Couleurs marbrées de brun ou argent. Dimensions; 23" x 20" x 11";

VAL. 10.95 6.88

NÉCESSAIRE D'ENTRETIEN

Ce nécessaire comprend porte-poussière plastique et brosse à soies de vinyle. Choix de couleurs.

VAL. 98¢ 57¢

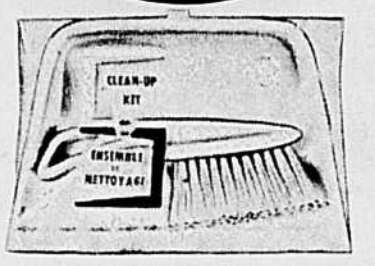

BROSSE POUR BOL DE TOILETTE

Avec support. Couleurs assorties. Faites de polyethylène.

VAL. 98¢ 57¢

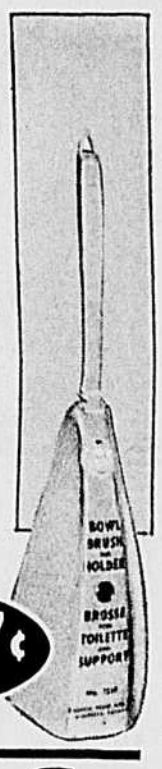

CIRE À PLANCHER CLAIRE "AEROWAX"

Contenant de un DEMI GALLON de cire à plancher liquide à nouvelle formule, elle brille d'elle même et ne jaunit jamais.

VAL. 1.89 1.27

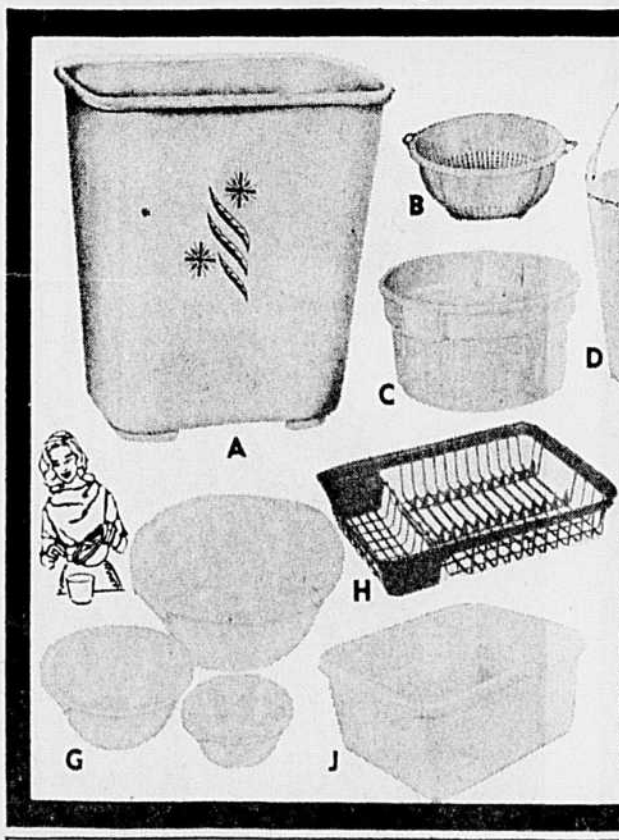

ARTICLES MÉNAGERS DIVERS

Fabrication de plastique. Votre choix de n'importe quel de ces nécessités pratiques à MOITIÉ PRIX.

A) PANIER À REBUTS PLASTIQUE DÉCORÉ
B) PASSOIRE GÉANTE DE 6 PINTES
C) CUVETTE UTILITAIRE 18 PINTES
D) SEAU DE 10 PINTES
E) PANIER À LINGE CIRCULAIRE
F) PLAT À VAISSELLE 14 PINTES
G) ENSEMBLE DE 3 BOLS à MÉLANGER
H) EGOUTTOIR
J) PLAT À VAISSELLE RECTANGULAIRE 14 PINTES

VAL. 98¢ 49¢ CH.

MANUFACTURES LTÉE. LaSalle FACTORIES LTD.

MONTREAL 7755, boul. St-Laurent
MONTREAL 545 est, Fleur
MONTREAL 5680, rue Iberville
MONTREAL 3735 ouest, Notre-Dame
DORVAL S.-E. du rond-point
PIERREFONDS 9006 Lalande
LACHINE 45e Ave, près St-Joseph
ST-VINCENT-DE-PAUL 4615, boul. Lévesque
BOUCHERVILLE centre d'achats "La Seigneurie"

HEURES D'AFFAIRES : JEUDI et VENDREDI 9 h. a.m. à 9 h. 30 p.m. — AUTRES JOURS : 9 h. a.m. à 6 h. p.m.

LONGUEUIL — 210, rue ST-JEAN — TOUS LES JOURS de 9 h. a.m. à 10 h. p.m.

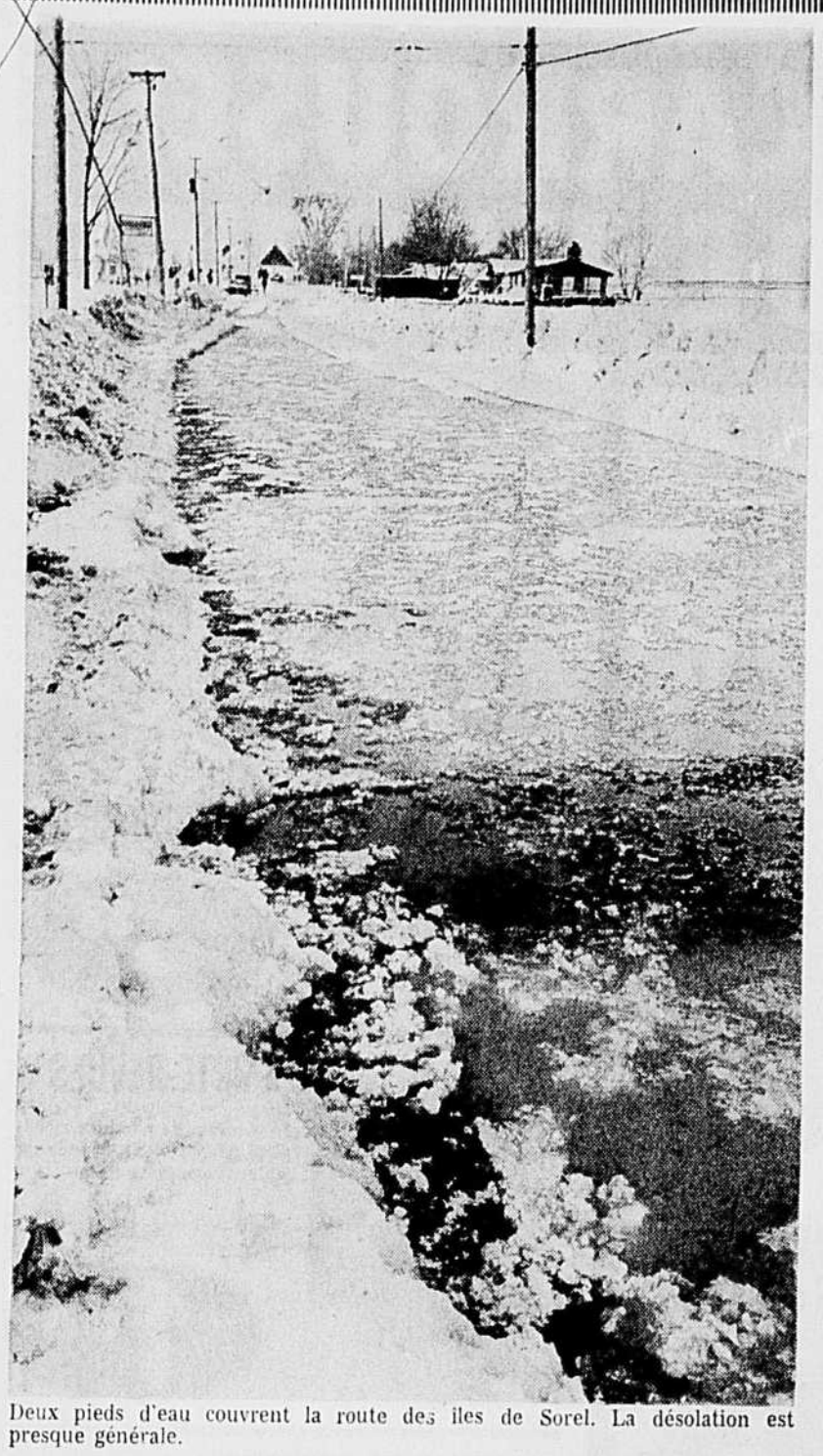

Deux pieds d'eau couvrent la route des îles de Sorel. La désolation est presque générale.

Quatre pompes travaillent nuit et jour pour vider la cave de M. Fernand Guèvremont.

C'est la désolation dans les îles de Sorel

L'entrée est même impossible à cause du niveau de l'eau.

M. Jean-Luc Ferland a vérifié sa pompe. Il s'est fait transporter sur le dos de Mario Guèvremont.

De mémoire des vieux du pays du Survenant, aucune inondation n'a été aussi forte et causé autant de dommages.

"C'est la pire qu'on ait jamais eue", affirme M. Arvidas Beauchemin, cultivateur âgé de 57 ans, qui ajoute que sa mère, âgée de 87 ans, n'a jamais vu un tel désastre.

Pourtant, les inondations, dans les îles de Sorel, c'est quelque chose de courant. La plupart, cependant, ont lieu au printemps. Les dégâts sont donc très limités puisque l'eau se retire aussitôt. Mais celle qui a lieu actuellement, a causé des dégâts pour des milliers de dollars.

Plus de 15 familles ont été obligées de fuir. Elles sont logées ici et là, chez des voisins, chez des parents. Ces familles subissent des pertes importantes puisque non seulement l'eau abîme les meubles, mais aussi le système de chauffage dans la cave. Il n'y a plus moyen de récupérer quoi que ce soit.

M. Arvidas Beauchemin regardait, hier matin, d'un air triste, l'eau qui recouvrait de plus d'un pied les routes, qui tournoyait autour des maisons, des chalets. Il était en compagnie de Jean-Luc Ferland, 44 ans, qui s'occupe de l'entretien de l'aqueduc et des chemins.

Tous deux essayent d'analyser la situation.

Le pire est encore à venir, nous confient-ils. L'eau sera pompée des caves, mais il en restera toujours dans les blocs de ciment. Cette eau, en gelant, fera craquer les fondations et accroîtra considérablement les dégâts.

Plusieurs heures de travail attendent encore M. Ferland, puisque c'est lui qui videra toutes les caves envahies par les eaux. Il ne peut se mettre tout de suite à la tâche étant donné qu'il a prêté sa pompe à M. Fernand Guèvremont.

Ce dernier lutte désespérément pour que l'eau épargne sa cave et son système de chauffage. Il a installé quatre pompes et, malgré cela, il n'arrive pas à faire baisser le niveau de l'eau.

La pompe de M. Ferland a été baptisée "la grosse Bertha". Pourquoi? Parce qu'elle est la plus puissante de toutes les pompes des îles de Sorel.

M. Guèvremont venait à peine de finir son sous-sol et voilà que l'eau lui cause des dégâts qu'il estime à plus de $600.

Tout le long du chenal du Moine, les maisons sont inondées à partir de celle de M. Raymond Terreault jusqu'après le pont qui conduit à l'île aux Fantômes.

Texte : Oswald Mamo

Photos : Michel Gravel

Pour causer tous ces dégâts, l'eau a dû monter d'au moins 12 à 15 pieds. Plusieurs chalets sont une perte complète. Ainsi, M. Rolland Roux, âgé de 71 ans, à sa retraite, a bien peur que sa propriété, la dernière qui lui reste, ne soit perdue.

"Mon chalet est sur l'île aux Fantômes et il y a quatre pieds d'eau là-dedans. Mon réfrigérateur est complètement fini et il en est de même de la cuisinière et des meubles. J'ai refusé

M. Roland Rioux

. . . deux épreuves en autant d'années

l'été dernier de le vendre pour $4,000."

C'est la deuxième épreuve en autant d'années pour M. Roux. L'an dernier, il a perdu sa femme. Cela fait huit ans qu'il vit dans les îles de Sorel.

Avant, il travaillait à Canadair, à Montréal. Actuellement, il pensionne chez M. André Paradis. Ce dernier, un jeune homme dans la trentaine, ne cesse de venir en aide aux sinistrés.

Non loin de M. Paradis habite un M. Gouin âgé de 72 ans. M. Paradis, à toutes les deux ou trois heures lui rend visite pour voir s'il a besoin de quelque chose. La cave de M. Gouin est inondée et il y a installé une pompe pour tenter de sauver son système de chauffage.

"Quand on pense que c'est encore le mois de janvier, confie M. Fernand Guèvremont, c'est-à-dire que l'hiver n'est pas encore fini, on se demande ce qui nous attend."

Pour les gens des îles de Sorel, la navigation d'hiver est la cause du désastre. "Il aurait fallu interrompre complètement la navigation dès le mois de décembre et ne permettre aux brise-glace de faire leur travail qu'au mois de février", estime M. Guèvremont.

Au pays de Mme Germaine Guèvremont, c'est la désolation pour le moment.

Très peu de maisons ou de chalets ne sont pas touchés. Ceux qui sont juchés assez haut sont épargnés. C'est ainsi que le chalet de Mme Germaine Guèvremont n'a pas été endommagé.

L'eau a causé des dommages importants à leur cave. M. Fernand Guèvremont, à droite, et son fils Mario, âgé de 17 ans.

Désilets : le premier au Canada

Antoine Désilets, photographe à LA PRESSE, s'est classé troisième pour la région 2 (Etat de New York et Canada) et premier au Canada aux concours annuels de la National Press Photographers' Association. Un autre de nos photographes, Michel Gravel, est dans la liste des 25 meilleurs photographes de presse de l'année 1967. Neuf photographes de "Newsday", quotidien de Long Island, font également partie de cette liste, dont Stan Wolfson, qui a été déclaré "photographe de l'année". Au concours partiel de décembre 1967, Antoine Désilets était encore troisième pour la région 2 et premier au Canada. La photo que nous reproduisons lui a valu cet honneur; elle a paru dans LA PRESSE du 16 décembre.

HORAIRES

ALOUETTE : "Gone with the Wind"; 8:15. Matinées : merc., sam., dim.: 2:15.

AMHERST : "L'amour en 4 dimensions" : 11:35, 3:50, 8:10. "La statue en or massif" : 1:25, 5:40, 9:55.

ART-CINEMA : "Lost Sex" : du lundi au samedi : 7:15, 9:15. Dimanche : 1:15, 3:15, 5:15, 7:15, 9:15.

ASTOR : "Hotel" : 5:45, 9:25. "The corrupt ones" : 7:50.

ATWATER : "The incident" : 1:05, 3:15, 5:25, 7:30, 9:40.

AVALON : "La chambre des tortures" : 6:00. "Femme reptile" : 8:00. "Raspoutine le moine fou" : 10:00.

AVENUE : "The Comedians" : 12:35, 3:10, 6:00, 9:00.

BIJOU : "Le voleur magnifique" : 11:50, 3:19, 6:28, 9:37. "Les religieuses" : 1:29, 4:58, 8:27.

BROADWAY : "La ronde" : 6:00, 10:00. "Un monsieur de compagnie" : 8:00.

CANADIEN : "Angélique" : 12:15, 3:25, 6:35, 10:00. "Quand les parents dorment" : 1:45, 5:00, 8:20.

CAPITOL : "The trip" : 10:20, 12:10, 2:05, 4:00, 5:50, 7:50, 9:50.

CAPRI : "La chambre des tortures" : 6:00. "Femme reptile" : 8:00. "Raspoutine le moine fou" : 10:00.

CHAMPLAIN : "Un grand garçon" : 12:10, 4:07, 8:04. "Qui a peu de Virginia Wolf ?" : 1:56, 5:53, 9:50.

CHATEAU : "Sexy Gang" : 2:55, 6:20, 9:45. "Carré des dames pour un as" : 1:15, 4:40, 8:05.

CINEMA DE MONTREAL : "Monstres des profondeurs" : 2:40, 7:05. "Sang du vampire" : 12:10, 4:15, 8:40. "Les épouses de Dracula" : 1:15, 5:40, 10:05.

CINEMA WESTMOUNT SQUARE : "Reflections in a golden eye" : 1:15, 3:15, 5:20, 7:20, 9:25.

CINERAMA — THEATRE IMPERIAL "Grand Prix" : tous les soirs à 8:30. Merc., sam., dim. 2:00. Dimanche : 2:00 - 7:30.

CREMAZIE : "La mélodie du bonheur" : Sur semaine : 8:15. Matinées chaque mercredi à 1:30.

DAUPHIN : "Trans-Europ-Express" : Sur semaine : 7:30, 9:30.

DORVAL : **Salle Rouge** : "Rosie" : 9:20. "Games" : 7:30. **Salle Dorée** : "Point Blank" : 9:30. "Around the world under the sea" : 7:40.

ELECTRA : "Jerry la grande gueule" : 12:27, 4:15, 8:03. "La rage de survivre" : 2:20, 6:08, 9:56.

ELYSEE : **Salle Resnais** : "La collectionneuse" : 7:30, 9:30. **Salle Eisenstein** : "Manette" : 7:30, 9:30.

EMPIRE : "Young aphrodites" : Sur semaine : 6:15, 7:15, 9:45.

FAIRVIEW (cinéma 1) : "Thoroughly Modern Milly" : 2:15, 8:10.

FAIRVIEW (cinéma 2) : "Jungle book" : 1:15, 3:55, 6:30, 9:10. "Charlie and the lonesome tiger" : 2:40, 5:20, 8:00.

FESTIVAL : "Avant la révolution" : 7:30, 9:30.

FLEUR DE LYS : "Martin soldat" : 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30.

FRANÇAIS : "Sexy gang" : 2:45, 6:10, 9:35. "Carré des dames pour un as" : 1:05, 4:30, 7:55.

GRANADA : "Sexy gang" : 1:10, 4:35, 8:00. "Carré des dames pour un as" : 2:45, 6:10, 9:35.

GREENFIELD PARK (cinéma 1) : "Darling" : 5:40, 9:15. "Dear John" : 7:40.

GREENFIELD PARK (cinéma 2) : "25th hour" : 5:40, 9:25. "Doctor, You've got to be kidding" : 7:45.

JEAN-TALON : "Oscar". Sur semaine : 7:05, 10:00. "Le gang descend sur la ville" : 5:40, 8:35.

KENT : "How I won the war" : 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:25.

LA SCALA : "Le masque du démon" : 5:10, 10:00. Le démon dans la chair" : 3:30, 8:20. "Le chevalier du démon" : 6:40.

LAVAL : "Le mort dans le filet" : 12:10, 3:00, 9:50. "Mutinés du téméraire" : 1:40, 6:30. "Coup de gong à Hong-Kong" : 3:25, 8:45.

LIDO (Laval) : "La chute de l'empire romain". "Fabrique des espions".

LOEW'S : "Valley of the dolls" : 10:10, 12:25, 2:35, 4:50, 7:00, 9:15.

LUCERNE : "Point Blank" : 6:15, 9:35. "Around the world under the sea" : 7:45.

MAISONNEUVE : "Oscar" : 7:05, 10:00. "Le gang descend sur la ville" : 5:40, 8:35.

MERCIER : "Jerry la grande gueule" : 8:03. "La rage de survivre" : 6:00, 9:50.

MONKLAND : "Rosie" : 2:45, 6:05, 9:30. "Games" : 1:00, 4:20, 7:45.

MONTCALM : "Le bonheur". "Une femme mariée" : 6:00.

OUTREMONT : "Rosie" : 2:50, 6:20, 9:45. "Games" : 1:05, 4:35, 8:00.

PALACE : "Wait until dark" : 10:35, 12:45, 2:55, 5:05, 7:15, 9:30.

PAPINEAU : "Dr. Zhivago" : 2:15, 8:15.

PARISIEN : "La fontaine de l'amour" : 10:00, 12:15, 2:30, 4:45, 7:00, 9:25.

PALACE DU CANADA : "Tony Rome" : 2:10, 4:20, 6:30, 9:00.

PLACE VILLE-MARIE : "Let's talk about women" : 12:55, 3:00, 5:10, 7:15, 9:20.

PLACE VILLE-MARIE (petit cinéma) : "Blow-up" : 12:10, 2:20, 4:30, 6:40, 8:50.

PLAZA : "Angelique" : 12:15, 3:25, 6:35, 10:00. "Quand les parents dorment" : 1:45, 5:00, 8:20.

RITZ : "Judith". "Tobruk". "Le retour des sept". Sur sem. : 6:00.

RIVOLI : "L'amour en 4 dimensions" : 1:30, 5:40, 9:35. "La statue en or massif" : 3:15, 7:30.

SAINT-DENIS : "Les religieuses" : 12:00, 3:29, 6:38, 10:07. "Le voleur magnifique" : 1:30, 4:59, 8:28.

SAVOY : "Point Blank" : 2:50, 6:15, 9:40. "Three Bites on the apple" : 1:05, 4:25, 7:50.

SEVILLE : "Jungle book" : 1:55, 4:35, 7:10, 9:45. "Charlie & the lonesome tiger" : 12:45, 3:20, 5:55, 8:30.

SNOWDON : "Far from the madding crowd" : 2:15, 8:15.

STRAND : "The Spirit is willing" : 11:40, 2:55, 6:10, 9:35. "Waco" : 10:10, 1:25, 4:40, 8:05.

VAN HORNE : "Seventeen" : 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30.

VENDOME : "Belle de jour" : 12:45, 2:50, 5:00, 7:15, 9:30.

VERDI : "Accident". 8:15. "King and Country" : 6:30, 9:45.

VERDUN : "La revanche du Sicilien" : 8:08. "On ne vit que deux fois" : 6:05, 9:58.

VERSAILLES : **Salle Bleue** : "The girl and the the General" : 6:05, 9:25. "The last challenge" : 7:45. **Salle Rouge** : "L'amour en 4 dimensions" : 6:20, 10:15. "La statue en or massif" : 8:10.

VIAU : "Madame X". "Modesty Blaise". "Le dortoir des anges" : 6:00.

VILLERAY : "La rage de survivre" : 8:03. "Jerry la grande gueule" : 6:06, 9:54.

WESTMOUNT : "Camelot" : 8:15. Matinées : merc. sam. : dim. : 2:15.

YORK : "Bonnie and Clyde" : 12:45, 2:50, 5:00, 7:05, 9:25.

Rubinstein : tout est vendu

La direction de l'Orchestre Symphonique de Montréal prie le public de noter qu'il ne reste AUCUN BILLET pour le concert de la "Série de gala" du 6 février (salle Wilfrid-Pelletier, Place des Arts), sauf quelque 100 "billets de dernière heure" qui seront disponibles aux guichets LE SOIR DU CONCERT.

Le concert du 6 février (un seul soir) sera dirigé par Zubin Mehta et le soliste sera le célèbre pianiste Artur Rubinstein.

"Carmina" présenté aux étudiants

L'Union générale des Etudiants du Québec (UGEQ) et les Grands Ballets Canadiens annoncent une première collaboration, afin de mettre sur pied une communication très étroite entre le monde étudiant québécois et le domaine des arts.

Le premier pas dans ce domaine sera un spectacle présenté exclusivement pour les étudiants à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, le dimanche 10 mars, à 8 h à un prix nominal de $1.00 par personne.

Au programme, une production très remarquée au Festival mondial, "Carmina Burana", musique de Carl Orff, chorégraphie de Fernand Nault, co-directeur artistique des Grands Ballets.

Il s'agit d'une œuvre demandant la participation non seulement des danseurs et de l'orchestre mais encore d'un choeur et de solistes.

FAITES LAVER VOTRE

pour

17¢

3 JOURS SEULEMENT
26 ET 27 JANVIER
VOYEZ NOTRE ANNONCE
EN PAGE 35

Woolco

SPÉCIAUX DE JANVIER

N'attendez pas... profitez de ce spécial !

RABAIS $29 !
TABLE DE SNOOKER

Belle table de construction experte offerte à bas prix incomparable ! Cadre en bois solide. Recouvrement durable en coton vert. Avec niveleurs sous le dessous et pieds munis de niveleurs. Coins en plastique. Dimensions 4' x 8'. Avec un ensemble de boules, 2 queues. Aussi retour automatique des boules.

Rég. $189

SPECIAL
159.97

(Non représentée)

TABLE BILLARD "GENDRON"

Dimensions : 2½ x 5 pi. Avec pattes munies de niveleurs. Cadre recouvert de vinyle au fini noyer. Avec 2 queues, triangle et un ensemble de boules de Boston. Aubaine.

SPECIAL
64.87

PORTE-QUEUES
Pour tenir un ensemble de 8 queues. Construction en bois dur fini noyer. Dim. 46" x 18".
SPECIAL
14.54

BROSSE EN CRIN
Grande et durable. Pour brosser la table.
SPECIAL
4.47

BOULES DE SNOOKER
17 boules, 2" de diamètre.
SPECIAL
32.97

HOUSSE POUR TABLE DE BILLARD
Housse épaisse en vinyle pour protéger la table. Modèle avec coins renforcés et élasticisés pour ajustement parfait.
SPECIAL
3.97

AUBAINE AVANT-SAISON

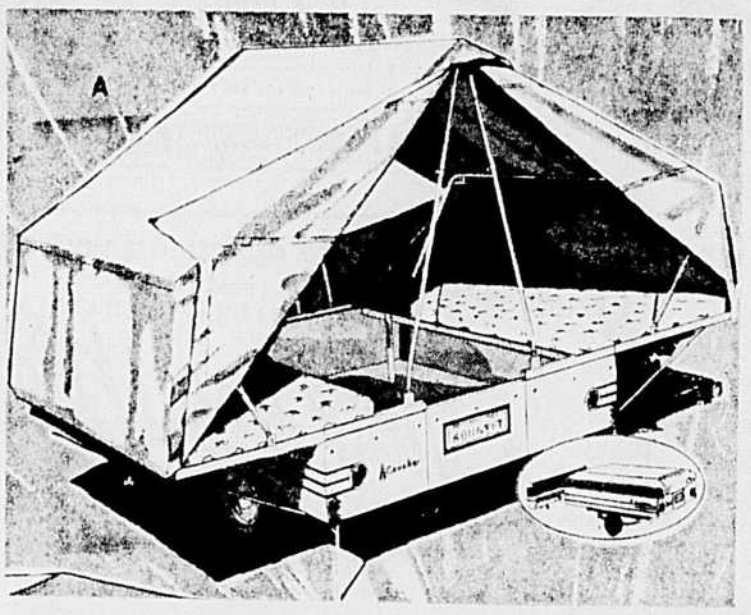

RABAIS $48 !
TENTE-REMORQUE "CAVALIER MARK II"

Peut coucher facilement 6 personnes !

Profitez de ce spécial avant saison !

Voici quelques caractéristiques : Grandes dimensions : 84½ pi. ca. Rabat-tempête à l'épreuve des courants d'air autour de la surface de couchage. Coutil d'armée robuste à tissure serrée, traité "Permasol", rebelle à l'eau et anti-moisissure. Assemblage facile en quelques minutes. Boîte galvanisée pré-peinte — 6'6" x 6' x 21".

Rég. $427 SPECIAL
$379

AUCUN VERSEMENT COMPTANT — UTILISEZ NOTRE PLAN MISE DE COTE

RABAIS $60 ! TENTE-REMORQUE "LE BARON"

MODELE DE LUXE POUR COUCHER 6 PERSONNES

Caractéristiques de qualité telles que : Coutil d'armée robuste 10.10 oz. pré-rétréci, rebelle à l'eau et anti-moisissure. Glissière "Heavy Duty". 6 grandes fenêtres à moustiquaires en nylon enduit vinyl avec rabats-tempête à glissière anti-rouille. Grandes dimensions : 14' x 6'6" x 30".

Rég. $589
SPECIAL

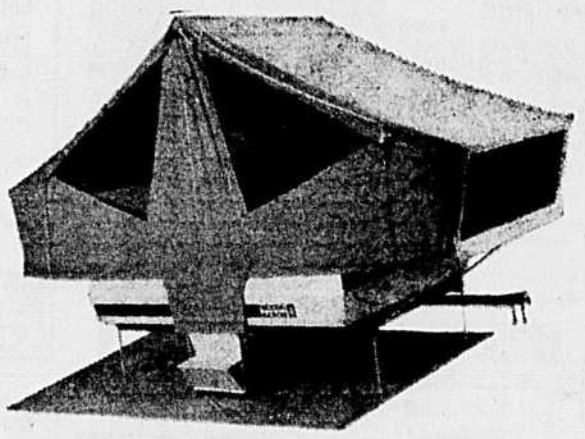

$529

Ouvert tous les soirs jusqu'à 10 heures

SOLDE EQUIPEMENT DE SKI
Tout pour le skieur à prix réduits.

SOLDE DE PATINS
Pour hommes et dames. Tant qu'il y en aura.

TRAINE-SAUVAGE
Dimensions : 5 pi à 9 pi.
Rég. 7.87 à 18.96
Spécial 5.91 à 14.22

credico

7200 BOUL. TASCHEREAU, PONT CHAMPLAIN 2e SORTIE A DROITE, VILLE BROSSARD

Jack McLeod ne veut prendre aucun risque

WINNIPEG (PC) — Le pilote Jack McLeod, de l'équipe nationale du Canada, a dit qu'il avait obtenu un délai de quelques jours, du Comité Olympique International, avant de présenter son alignement au comité canadien en vue des Jeux de Grenoble.

Ces Jeux, on le sait, commenceront le 6 février et se poursuivront jusqu'au 18.

En principe, McLeod aurait dû soumettre sa liste hier soir. Il avait droit d'y inscrire 18 joueurs.

Plusieurs personnes croient que ce délai a été demandé pour permettre à McLeod de terminer son enquête au sujet de l'éligibilité de Gary Dineen et de Danny O'Shea, éligibilité mise en doute récemment par une rumeur qui a fait le tour du pays.

Les deux joueurs ont signé des formules "C" en 1962. Dineen avec les Maple Leafs de Toronto et O'Shea avec le Canadien. En raison du nouveau serment olympique, ou tout au moins de la formule que les athlètes doivent signer, la formule "C" qui n'avait pas d'importance en 1964 pour Dineen, en a pour les Jeux de 1968.

S'il faut en croire Gordon Juckes, secrétaire de l'ACHA, les deux joueurs n'ont pas enfreint les règlements olympiques. Wren Blair, gérant-général des North Stars du Minnesota, auxquels les formules de 1962 ont été cédées par les clubs Toronto et Montréal, affirme lui aussi qu'il n'a jamais rien fait qui puisse empêcher les deux joueurs de participer aux Jeux de Grenoble.

Mais le mal a été fait il y a 5 ans.

La formule inscrite au verso de l'engagement olympique des athlètes stipule que le signataire n'a jamais voulu devenir professionnel et n'a pas l'intention de le faire.

Frank Shaughnessy, fils, chef de mission de la délégation canadienne, se fie entièrement aux dires de l'ACHA, qui dirige les destinées du hockey amateur au pays.

On croit que McLeod attend d'autres renseignements avant de compléter son alignement.

Si McLeod les inscrit et que les deux hommes sont disqualifiés, on ne permettra pas à l'équipe canadienne de remplacer les deux joueurs et le Canada devra disputer le tournoi à 16 hommes.

Ce règlement de 18 joueurs

JACK McLEOD

comprend deux gardiens de buts.

Advenant toutefois le cas où l'un des deux gardiens serait blessé au jeu, alors un troisième peut remplacer le blessé.

Mais c'est là la seule exception.

La liste de McLeod comprend présentement 21 noms.

Le défenseur Gary Begg s'est blessé à un genou et McLeod n'aurait pas pris le risque d'inscrire son nom mercredi. Dans deux jours, il pourra peut-être prendre cette chance.

McLeod peut toujours compléter sa liste à même l'équipe nationale de Hull. Les deux clubs se rencontrent prochainement et l'instructeur sera à même de juger une dernière fois avant de faire parvenir sa liste des 18 éligibles au comité canadien.

La liste sera ensuite transmise au comité international.

Les membres de l'équipe nationale du Canada doivent quitter le pays le 30 janvier. Ils disputeront quelques matches hors concours en Europe avant le tournoi proprement dit.

L'an dernier, les joueurs avaient quitté le Canada trop longtemps avant le tournoi et McLeod s'était bien promis de ne pas répéter l'erreur cette année.

Derby de démolition à Châteauguay, le 4

Lors d'une conférence de presse, hier, les organisateurs d'une grande journée de courses sur glace à Châteauguay, le 4 février prochain, ont exposé aux journalistes le programme de cette fête.

Ce programme comprendra des courses de stock cars et un derby de démolition. Ce derby lui-même compte cinq épreuves dont la finale comptant pour le championnat. Il aura lieu en arrière du Chateauguay Beach Hotel, à Châteauguay.

Une bourse de $1,000 ira au vainqueur en plus de l'attribution de trophées Molson aux meilleurs des différentes épreuves.

Cette journée de courses débutera à midi et 30.

Malgré l'admission gratuite sur le terrain, les organisateurs espèrent recueillir quelques dollars grâce au stationnement et aider ainsi le club de football des Ramblers de Châteauguay.

L'on prévoit une assistance de plus de 10,000 spectateurs à ce deuxième spectacle annuel. Le premier, l'an dernier, avait attiré plus de 6,000 personnes.

Lors d'une course entre les meilleurs conducteurs de la province et quelques-uns des Etats-Unis, on pourra voir les meilleurs du Québec, dont André Scott, Paul Hameil, Georges Boudrias, Claude Aubin, Roger Marois, M. Lemieux et autres.

Le derby de démolition, comme on le sait, est un jeu qui consiste à frapper (avec son auto) les adversaires dans la partie avant de l'auto avec l'arrière de la sienne. La course se poursuit jusqu'à l'immobilisation de la dernière auto en état de fonctionner. Le conducteur de la dernière auto en marche est donc proclamé vainqueur. C'est laisser prévoir des scènes mouvementées, de l'action à profusion.

Vancouver réclamera Mike Eban

VANCOUVER (PC) — Les Lions de Vancouver ont révélé hier qu'ils feront de Mike Eban, de Toronto, leur premier choix au repêchage des joueurs collégiens canadiens, le 8 février prochain.

Mais il semble à première vue que les Lions éprouveront des difficultés à convaincre l'athlète de 6'2" et de 195 livres de l'Université de Toronto à revêtir leur uniforme.

L'instructeur Jim Champion a expliqué qu'Eban veut poursuivre ses études de l'allemand, et qu'il ne croit pas qu'il pourrait le faire avec autant de succès en Colombie-Britannique qu'à l'Université de Toronto.

Les Lions auront le premier choix au repêchage parce qu'ils ont terminé au dernier rang de la Conférence de l'Ouest, et parce que les Roughriders de Regina ont perdu aux mains des Tiger-Cats de Hamilton dans le match de la coupe Grey.

Le marathon des dames

Un médecin sportif allemand affirme que les femmes sont de meilleures coureurs de fond que les hommes. Les jeunes filles sont faites, dit-il, pour un rythme lent et régulier. Anni Pede, à gauche, est âgée de 28 ans. Elle a franchi 30 kilomètres en 135 minutes.

Nancy Greene ne participe pas au slalom

ST-GERVAIS (PC, AFP) — Il faudra attendre à la descente de St-Gervais de samedi avant de retrouver la Canadienne Nancy Greene, actuelle championne du monde, en piste.

En effet, Nancy a révélé hier qu'elle ne participera pas au slalom spécial qui sera présenté aujourd'hui. Mais par contre, elle a confirmé sa participation à la descente.

Mlle Greene s'est blessée à la cheville gauche au cours de l'entrainement, à Badgastein, le 14 janvier, et elle n'a pas participé à la compétition depuis. Elle occupait alors le troisième rang au classement de la Coupe du Monde, mais elle a depuis glissé au 6e échelon.

Evidemment, les Français attendaient avec impatience de voir leur favorite, Marielle Goitschel, à l'oeuvre contre Nancy.

C'est Verne Anderson, instructeur de l'équipe féminine du Canada, qui a fait part de la décision de Nancy aux média d'informations.

"Nancy s'entraine régulièrement, mais nous ne voulons pas risquer qu'elle se blesse à nouveau à la cheville. Avant qu'elle ne renoue avec la compétition, il faut être certain qu'elle ne risquera pas de se blesser à nouveau", a déclaré Anderson.

Laver, Rosewall et Stolle déjà inscrits à Wimbledon

LONDRES (UPI) — L'Association de tennis de Grande-Bretagne a déclaré hier que des joueurs bien connus tels que Rod Laver, Ken Rosewall, Pancho Gonzales, Andres Gimeno et Fred Stolle étaient définitivement inscrits au tournoi de Wimbledon. L'on sait que pour la première fois le tournoi sera accessible aux professionnels comme aux amateurs.

Jan Lundquist, de Suède, le tenant du titre en simple, défendra son titre si l'Association de Suède lui en donne la permission.

Un autre joueur étoile prendrait également part au tournoi. Il s'agirait de Roy Emerson, d'Australie, qui doit devenir professionnel en mars, ou Roger Taylor, d'Angleterre.

Entre-temps les officiels du tennis de l'URSS font pression auprès de l'Association britannique pour qu'elle revienne sur sa décision et garde le tournoi aux amateurs seulement.

DANS LA LNH

HIER

Philadelphie 2, Toronto 1

PREMIERE PERIODE

1 Philadelphie, Hoekstra (14e) 3:14 (Rochefort et Miszuk)
Punition : Rochefort 14:39.

DEUXIEME PERIODE

2 Toronto, Pulford (12e) 3:11 (Hillman)
Punition : Walton 4:17.

TROISIEME PERIODE

3 Philadelphie, Laforce (6e) 11:34 (Kennedy et Johnson)
Punitions : Johnson 17:55, Ellis 11:34.

Lancers par :

Philadelphie	8	13	11	—32
Toronto	12	12	23	—47

Boston 1, New York 2

PREMIERE PERIODE

1 Boston, Hodge (13e) 2:54 (sans aide)
2 New York, Ratelle (14e) 7:50 (Gilbert)
Punitions : Westfall 5:35, Selling 15:22.

DEUXIEME PERIODE

3 New York, Ratelle (17e) 9:09 (Gilbert et Henry)
Punitions : Deak 0:25, Kurtenbach, Arbour (mineure, majeure) 3:11, McKenzie 9:03, Stewart 18:33.

TROISIEME PERIODE

Aucun but.
Punitions : McKenzie, Brown 15:09

Lancers par :

New York	12	12	13	—37
Boston	11	7	4	—22

Détroit 4, Chicago 2

PREMIERE PERIODE

1 Chicago, Wharram (15e) 6:44 (Pilote)
2 Détroit, G. Jarrett (14e) 14:57 (Douglas)
Punitions : Douglas 6:36, Marotte 9:40, Henderson 10:47.

DEUXIEME PERIODE

3 Chicago, D. Hull (10e) 5:04 D. Jarrett et Terbenche)
4 Détroit, Ullman (21e) 12:06 (Smith)
Punition : aucune.

TROISIEME PERIODE

5 Détroit, Bergman (7e) 5:14 (Prentice et Howe)
6 Détroit, MacGregor (10e) 11:52 (G. Jarrett et Roberts)
Punition : Douglas 6:50.

Lancers par :

Chicago	14	10	17	—43
Détroit	13	19	12	—44

Minnesota 2, St-Louis 5

PREMIERE PERIODE

1 St-Louis, Sabourin (7e) 8:48 (Crisp et St-Marseille)
Punition : B. Plager 7:35.

DEUXIEME PERIODE

2 St-Louis, McKenney (6e) 8:37 (Melnyk et Berenson)
3 Minnesota, McMahon (8e) 9:18 (Horvath)
4 Minnesota, Cullen (16e) 16:38 (Boudrias)
Punition : aucune.

TROISIEME PERIODE

5 St-Louis, Berenson (12e) 13:06 (Hucul et Melnyk)
6 St-Louis, McKenney (6e) 19:01 (sans aide)
7 St-Louis, St-Marseille (10e) 19:08 (sans aide)
Punitions : Picard 7:43, Geegan 12:39.

Oakland 4, Los Angeles 1

PREMIERE PERIODE

Aucun but.
Punition : Marshall 1:31.

DEUXIEME PERIODE

1 Los Angeles, Anderson (1er) 2:38 (sans aide)
2 Oakland, Boyer (7e) 3:01 (Burns)
3 Oakland, Ehman (13e) 4:44 (Hampson et Hicke)
4 Oakland, Hicke (14e) 11:29 (Hampson)
Punitions : MacDonald 6:06, Caron 6:54, Robinson 11:17, Marshall 14:04, Boyer 18:37.

TROISIEME PERIODE

5 Oakland, Caron (9e) 14:28 (Boyer et Pratt)

Les employés de la compagnie de
TELEPHONE BELL
mutés à
OTTAWA
désirant des renseignements concernant le logement sont invités à écrire à Costain Estates Ltd., P.O. Box 534, RR9, Ottawa. Téléphone AC. 613 — 824-1566.

POUR PLUS DE
$1,000,000
D'AUTOS EN VENTE

Si vous demeurez dans un rayon de 100 milles, vous économiserez en vous rendant à la sortie 17 de la route transcanadienne (centre d'achat d'autos Parkway) 4 minutes seulement à l'ouest du boulevard Décarie. Nous avons quantité de bonnes voitures dont il faut nous départir, peu importe la perte !

MÊME SI VOUS N'AVEZ PAS L'INTENTION D'ACHETER UNE VOITURE
VENEZ FAIRE LAVER VOTRE AUTO
POUR SEULEMENT
17¢
IL SUFFIT DE FAIRE LE PLEIN.
2 JOURS SEULEMENT
26 ET 27 JANVIER
Voyez et essayez l'installation la plus rapide et la plus moderne de lavage automatique. Pas de perte de temps.

SORTIE 17 SEULEMENT
ROUTE TRANSCANADIENNE
(4 minutes à l'ouest du boul. Décarie)
Le plus nouveau dépositaire Chevrolet-Oldsmobile à Montréal
PARKWAY MOTORS MONTREAL LTD.
TEL. : 332-1673

Prenez! Vous aurez le coup de foudre pour Veuve Severy. Vous aimerez le goût vif, la saveur unique de ce genièvre. Entre amis, vive Veuve Severy! C'est le gin de bonne compagnie.
10 oz (No 188-A): $2.20 — 25 oz (No 188-B): $5.10 — 40 oz (No 188-C): $7.75
Distillé au Québec pour la distillerie Veuve H. Savery, Hasselt.
VEUVE SEVERY
le gin joyeux

Vente DE JANVIER

PALETOTS d'hiver $48.00
tissus importés DEPUIS $89.50

PALETOTS de cuir $88.00
doublure détachable REG. $120.00

Habits $68.00
worsted importé DEPUIS $95.00

Vestes sport $28.00
Tweed anglais VALEUR JUSQU'A $49.50

Souliers $10.00
chics et sport. VALEUR JUSQU'A $29.95

Chemises $3.50
Toilette et sport. VALEUR JUSQU'A $10.00
3 pour $10

Chandails $10.00
REG. $30.00

20% d'escompte sur les vêtements de ski

CES SPECIAUX A NOTRE MAGASIN DE LA PLAZA SAINT-HUBERT SEULEMENT

Réductions de 20% à 33⅓%
dans tous nos rayons à notre magasin de PLACE BONAVENTURE

Toutes cartes de crédit acceptées

Armand Boudrias LTEE
VOTRE TAILLEUR

6818, rue ST-HUBERT — 273-2851
1 PLACE BONAVENTURE — 875-2013

Pour la première fois, les Américains l'admettent

Les Nord-Vietnamiens disposent de canons et de tanks au Sud-Vietnam

SAIGON, (Reuter, AFP, PA, UPI) — Jusqu'ici, l'artillerie nord-vietnamienne avait harcelé les positions américaines au Sud-Vietnam à partir de positions se trouvant au nord de la zone démilitarisée, soit au Nord - Vietnam. Pour la première fois hier, l'artillerie nord-vietnamienne a craché ses obus à partir de positions situées au Sud-Vietnam. Le commandement américain reconnait ce fait nouveau, et révèle même que certaines pièces de l'artillerie nord-vietnamienne sont installées dans Khe Sanh même, le village que les troupes d'Hanoi investissaient lundi.

Les 150 salves d'artillerie par lesquelles les Nord-Vietnamiens ont ouvert le feu hier ont fait, chez les Américains, sept morts et 37 blessés.

Le camp retranché des 5,000 "marines", à qui les obus de 152 mm (six pouces) étaient destinés, se trouve à seulement deux milles et demi de Khe Sanh, village de montagnes autour duquel de 20,000 à 40,000 Nord-vietnamiens ont pris position. Un lieutenant capturé hier a dit que les opérations à Khe Sanh étaient dirigées par le général Giap, le héros de Dien Bien Phu en 1954. Le fait n'a pas encore été confirmé.

Le rythme des combats

L'intensité du feu d'artillerie hier soir a obligé les Américains à se terrer trois heures durant dans leurs casemates. Selon des experts militaires à Saigon, les Nord-Vietnamiens ont enfoui leurs pièces d'artillerie dans des tunnels tout autour de Khe Sanh, et ils les roulent dehors juste le temps de faire feu. C'est ainsi qu'opérait le Vietminh contre les Français. Voilà pourquoi, les jets de l'aéronavale américaine ont beau larguer des bombes au napalm aux abords des aérodromes avant d'atterrir, ils ne réussissent pas à faire taire les canons et mitrailleuses qui leur tirent dessus. Trois jets américains et deux gros hélicoptères CHA 6 chargés de provisions destinées aux défenseurs du camp retranché de Khe Sanh ont été descendus depuis le début de la semaine, même si les aviateurs américains saupoudraient, encore hier, les positions nord-vietnamiennes de plus de 444,000 livres d'explosifs.

La bataille de Khe Sanh a fait augmenter les pertes américaines à 218 morts et 1,796 blessés la semaine dernière. Quelque 847 blessés durent être hospitalisés. Le bilan pour toute la guerre est maintenant: 16,677 morts chez les Américains, et 103,993 blessés.

Les jours qui viennent s'annoncent encore plus sombres. Des Américains affirment avoir vu huit véhicules blindés, dont des tanks probablement, défilant vers le sud sur des pistes d'approvisionnement aux frontières du Laos.

Une idée de van Thieu

Le président Nguyen Van Thieu, chef de l'Etat sud-vietnamien, a offert hier de réduire les raids aériens contre le Nord-Vietnam en proportion directe de toute diminution de l'activité militaire des communistes, Vietcongs et Nord-Vietnamiens, au Sud-Vietnam.

"Les raids contre le territoire nord-vietnamien ne peuvent jamais cesser complètement tant que se poursuit l'agression communiste au Sud-Vietnam", a-t-il dit dans un message au Parlement sud-vietnamien.

La version du Vietcong

Neuf cents Américains et Sud-Vietnamiens ont été mis hors de combat dans la région de Doc Mieu et Khe Sanh à l'extrême nord du Sud-Vietnam, entre le 7 et 22 janvier, a annoncé un communiqué publié hier par le Front national de libération du Sud-Vietnam, l'arme politique du Vietcong.

Selon ce premier bilan du FNL, dix véhicules militaires ont été détruits, un hélicoptère abattu, et un important matériel de guerre a été saisi.

En ce qui concerne Khe Sanh, le Front national de libération estime que ses forces, les Vietcongs, ont tué ou blessé près de 300 adversaires, obligeant le reste de la garnison à abandonner la bourgade de Khe Sanh.

Sur le front diplomatique, M. Chester Bowles, ambassadeur des Etats-Unis en Inde, a rencontré mardi à La Nouvelle-Delhi le président Tito de Yougoslavie, arrivé la veille dans la capitale indienne en provenance de Pnom Penh.

Téléphoto UPI

La chasse aux terroristes

Des troupes sud-coréennes à Séoul examinent une bouche d'égout au cours de leurs recherches pour retracer des communistes nord-coréens qui se sont infiltrés en Corée du Sud. Jusqu'ici, les troupes sud-coréennes ont tué 17 des extrémistes qui ont tenté d'assassiner le président Park Chung Hee dimanche.

Les experts trouvent des fragments de bombes et des traces d'uranium à Thulé

WASHINGTON, (AFP, UPI, PA) — Un communiqué officiel du Pentagone a révélé hier que des morceaux d'au moins une des "quatre" bombes à hydrogène, perdues à la suite de l'écrasement du B-52 américain, ont été retrouvés sur les lieux de l'accident.

A peine quelques heures plus tard, une personnalité officielle, porte-parole des experts nucléaires américains actuellement à Thulé, a fait savoir que lors de l'accident une ou plusieurs bombes se sont brisées, dispersant du plutonium ou de l'uranium sur la banquise.

Par le texte de ce communiqué, le Pentagone confirme pour la première fois la présence de quatre bombes à bord de l'appareil au moment de sa chute. Les radiations, détectées sur les chaussures des membres des équipes de recherche, sont qualifiées de négligeables.

Selon les informations reçues, moins d'une douzaine de morceaux ont été retrouvés mais les experts n'ont pu déterminer s'ils proviennent de la même bombe ou de différentes bombes.

Le message du secrétariat de la Défense signale que les chercheurs n'ont pu encore déterminer si les bombes ont traversé la glace pour s'engloutir au fond de la baie, si elles sont demeurées emprisonnées dans l'épaisse couche de glace ou si elles se sont fragmentées à la surface.

Les recherches effectuées depuis dimanche ont en fait été limitées; on ne croit pas que les équipes de secours aient pu passer plus de quatre heures sur les lieux. Le mauvais temps continue à régner dans la région et limite grandement la visibilité.

Les hommes à Thulé décrivent le terrain où ils doivent travailler comme "un océan pendant une tempête avec des vagues qui se seraient gelées sur place". Plus de 75 experts des Etats-Unis sont actuellement sur les lieux. Le Danemark, pays auquel appartient le Groenland, y a dépêché quatre savants.

Obscurité pendant 20 heures sur 24

Vu qu'il ne s'écoule que quatre heures entre le lever et le coucher du soleil, à cette époque de l'année au Groenland, le personnel de la base aérienne de Thulé et les experts venus de Washington doivent conduire leurs recherches à l'aide de fusées éclairantes.

La surface glacée près du lieu de l'accident est impraticable. Les militaires s'affairent à déblayer un terrain pour permettre aux hélicoptères d'atterrir.

Jusqu'ici, il a fallu recourir aux traineaux de chiens pour assurer les déplacements.

Les pêcheries canadiennes ne semblent pas menacées

OTTAWA. (UPI) — M. Hedard Robichaud, ministre des Pêcheries du Canada, a déclaré hier que les émanations radioactives provenant d'une bombe-H à bord du B-52, qui s'est écrasé au Groënland, ne semblent pas constituer une menace pour l'industrie canadienne de la pêche.

Répondant à une série de questions aux Communes, le ministre a rassuré les députés que les services de son ministère feraient enquête, s'il apparaissait que ces émanations pourraient constituer une menace pour la pêche.

Par ailleurs, M. Léo Cadieux, ministre de la Défense, a affirmé, pour sa part, que les services de son ministère disposent du personnel compétent qui prendrait les mesures qui s'imposent si, par hasard, des bombes nucléaires non amorcées tombaient sur le territoire canadien d'un avion américain à la suite d'un accident en vol.

Le ministre a également indiqué qu'il existait un accord canado-américain permettant aux appareils du "Strategic Air Command" (S.A.C.) de l'armée de l'Air des Etats-Unis de survoler le territoire canadien. Ces appareils sont porteurs de bombes nucléaires pendant leurs vols.

Enfin, répondant à une question du député néo-démocrate Andrew Brewin, M. Cadieux a déclaré qu'il n'existait aucun accord entre les Etats-Unis et le Canada prévoyant que des appareils du S.A.C. puissent atterrir sur les aérodromes canadiens. Toutefois, si un tel appareil demandait à atterrir d'urgence sur le sol canadien le gouvernement d'Ottawa ne s'y opposerait pas.

Londres et Moscou renouent avec Athènes

ATHENES. (PA) — La Grande-Bretagne et l'URSS ont repris leurs relations diplomatiques normales avec le régime militaire grec, qui obtenait mardi la reconnaissance officielle des Etats-Unis.

Un attaché commercial soviétique s'est rendu ce matin au ministère grec du Commerce pour discuter des échanges entre les deux pays. Un peu plus tard, l'ambassadeur britannique se rendait chez le ministre grec des Affaires étrangères, M. Pipinelis, pour l'informer de la décision de Londres.

La Corée du Nord semble décidée à mener une guerre de guérilla en Corée du Sud

SEOUL, (AFP-Reuter) — Un soldat américain a été tué et huit autres blessés aujourd'hui au cours d'un échange de coups de feu avec des guérilleros que l'on soupçonne être des communistes nord-coréens. Ce nouvel incident laisse croire que la Corée du Nord a commencé une guerre de guérilla en Corée du Sud.

Un porte-parole militaire américain à Séoul, capitale de la Corée du Sud, a dit que le soldat avait été tué près du secteur occidental de la zone démilitarisée qui sépare les deux Corée.

D'autre part, deux soldats sud-coréens attachés à la 2e armée américaine ont été tués aujourd'hui également dans une région bien au sud de la zone démilitarisée. Huit Américains ont été blessés durant l'échange qui s'est produit alors que des troupes poursuivent leur chasse contre les membres du commando qui ont tenté d'assassiner dimanche le président Chung Hee Park, à Séoul.

Un autre soldat américain a été blessé durant un échange avec des suspects communistes. Avant d'être blessé, il avait réussi à tuer un ennemi avec une grenade.

Jusqu'à maintenant, 17 des 31 membres du commando nord-coréen ont été tués, un autre a été arrêté.

Dans un communiqué publié aujourd'hui, le ministre sud-coréen des Affaires étrangères, M. Choi Kyu Hah, déclare que les dernières provocations nord-coréennes constituent une menace non seulement pour la sécurité de la Corée du Sud, mais aussi pour l'Extrême-Orient.

Dans les milieux proches de ce ministère, on souligne que 543 incidents dirigés contre la Corée du Sud et les forces américaines qui y sont stationnées ont été enregistrés l'année dernière contre 50 seulement en 1966. Ces affirmations sont basées sur un récent rapport de la Commission d'armistice au secrétaire général des Nations unies. Ces incidents, dit-on, sont l'oeuvre de Nord-Coréens infiltrés au sud.

On rappelle à ce sujet que le problème de ces opérations de guérilla sur le modèle vietnamien a pris une plus grande place que la guerre du Vietnam au cours des récents entretiens entre le président Johnson et le président de la Corée du Sud.

Capture d'un avant-poste laotien

VIENTIANE (PA) — Des troupes nord-vietnamiennes ont capturé un avant-poste laotien près de la frontière du Vietnam, obligeant la garnison à fuir au Sud-Vietnam, révèlent aujourd'hui des sources militaires du Laos.

Ces sources déclarent que trois ou quatre bataillons de Nord-Vietnamiens et de troupes du Pathet Lao ont pris le poste de Ban Houei Sane, dans le sud-ouest du Laos, hier, et que les 300 défenseurs se sont réfugiés au Sud-Vietnam dont la frontière n'est qu'à environ deux milles et demi.

Des officiers laotiens précisent que le contact a été perdu avec les envahisseurs qui ont effectué un barrage d'artillerie avant d'attaquer le poste.

Pourquoi la Renault 10 n'est-elle pas une petite voiture comme les autres?

Parce qu'elle a été pensée différemment. Sans souci d'économie.

La Renault 10 est en effet la seule petite voiture qui sache voir grand, et qui vous le prouve: sièges moelleux grand confort à rembourrage de caoutchouc mousse; insonorisation impeccable; 4 portes; freins à disque sur les 4 roues — garantie de sécurité en toutes saisons; moteur puissant et robuste aux reprises exceptionnelles.

Et les qualités de la Renault 10 ne s'arrêtent pas là. Car elle a aussi été pensée en fonction de votre budget, comme le prouvent son prix modique, le coût peu élevé de son entretien et sa consommation minime (40 bons miles au gallon).
Et avec une Renault 10, vous roulez en toute tranquillité, sachant que vous pouvez compter sur un service après-vente qui couvre tout le Canada
Venez l'essayer sans plus tarder.

RENAULT 10

1898-1968 70 ans d'expérience dans l'automobile.

Automobiles Renault Canada Ltée, MP-1
1305, boul. Marie-Victorin, St-Bruno, Qué.

Veuillez m'adresser renseignements et brochures sur la Renault 10, ainsi que les nom et adresse du concessionnaire le plus proche.

NOM .....

ADRESSE .....

.....

171 COMMERCES A VENDRE

MOTEL DAYTONA BEACH FLORIDE
29 unités plus logement 4 pièces. Bord plage. Air climatisé. 17 unités avec cuisinettes. Clientèle canadienne-française. Chiffre d'affaires $45,000 et plus. Hypothèque à 6%. Profit net $20,000. Comptant $40,000. Echangerait pour propriétés ou autre. M. Marc, 381-1821; soir, 381-1824.

FAUST

SALON DE COIFFURE
Sur la Plaza Saint-Hubert, 25 x 100 pieds, loyer $2.65 du pied. Ultra moderne, air climatisé, équipement des plus nouveaux. Capacité 30 séchoirs, 20 places de travail, chambre d'esthétique. Valeur de $35,000 pour environ $17,000. Bonnes conditions de paiement. Téléphonez 622-7682.

PLAN de nettoyage, avec équipement moderne, quartier Villeray, bas comptant. 276-3535, jour.

POUPONNIERE-jardin de l'enfance, écoles, personnel compétent, clientèle choisie, excellent revenu. CR. 2-2826.

PROPRIETE tourist room complet. Centre ville. Etablie 20 ans. Bons revenus. Particulier. Cause mortalité. 845-3686.

QUINCAILLERIE, bien située, vendrais, échangerais pour propriété revenus. Soir 321-2759.

RESTAURANT FRANÇAIS, avec licence, centre-ville, ouvert de 11.30 à 8.30 p.m. 5 jours, très grosses possibilités. IMM. BEAUMONT INC. M. COMBES 322-7070

RESTAURANT snack-bar équipé. Tétreaultville, 9 ans même propriétaire, $4,500 comptant. Balance discutable. 352-0916.

RESTAURANT épicerie smallware et fruits, bons revenus, cause fatigue. 522-4251.

RESTAURANT A VENDRE, S'ADRESSER A 7450 IBERVILLE.

RESTAURANT épicerie, bon chiffre d'affaires, cause autre commerce. 523-0421.

RESTAURANT établi depuis 20 ans, centre commercial Plaza St-Hubert, très bonne clientèle, long bail, pas d'agents. 387-5822, 274-5133.

RESTAURANT, boul. Gouin est, maison chambres meublée, revenu stable, location exceptionnelle, faut voir, aubaine. IMM. BRANDON, COURTIERS, 322-0570

RESTAURANT, jouets variétés. Affaires $1100. 5 appartements à l'arrière, $12,000. Moitié comptant. 255-8311, 3000 Lacordaire.

RESTAURANT épicerie variétés, bon chiffre d'affaires. Prix $20,000. 642-4386.

RESTAURANT crêperie, centre ville, ouvert de midi à minuit, 6 jours. Très belle occasion. Comptant $8,000. IMM. BEAUMONT M. COMBES 322-7070

RESTAURANT épicerie, viandes froides, jouets, smallware. Bon chiffre d'affaires, 2604, rue Frontenac.

RESTAURANT à vendre, bien situé, bonnes conditions paiements, prix raisonnable. 103 est, Ste-Catherine. 843-6511.

RESTAURANT salle à manger, 6 jours d'affaires, 11, boul. Laurentides, Pont-Viau, 669-0919.

RESTAURANT variétés, avec crème glacée molle. Logement arrière. Bon chiffre d'affaires. 3709 Adam.

RESTAURANT, rue Lajeunesse nord, coin achalandé, logement arrière, $4,500 comptant, balance discutable. Monsieur Arbour, 279-0115.

RESTAURANT, light lunch. Cause maladie. Bon chiffre d'affaires. Prix raisonnable. 410, 1re avenue, Lachine.

RESTAURANT, Bar-B-Q, steak-house, bière, vin, 44 places, livraison. Pas d'intermédiaires. 681-4856.

RESTAURANT light-lunch, affaires $700, comptant $1,500. Armand courtier, 521-4275.

RESTAURANT snack-bar, aucune compétition, résidentiel, chiffre d'affaires $1,400 par semaine, comptant discutable, loyer $125 chauffé, bail 5 ans, 9501, Marseille, 352-0976, 351-0632.

RESTAURANT - snack-bar à vendre, cause fatigue, 520, rue DuHavre. 525-5391, après 2 p.m.

RESTAURANT épicerie, 4 appts propres, cause départ, aubaine, 1840 Létourneux.

RESTAURANT, repas complets légers, rue Jean-Talon ouest, 5½ jours. Central. Achalandé. Gélinas, courtier, 276-6448.

RESTAURANT avec logement, cause départ, bien situé, prix discutable, 276-9971.

RESTAURANT licencié, salle réception, livraison, camion, très central, rue Jean-Talon. Capacité 140 personnes. Informations: Gélinas, courtier, 276-6448.

RESTAURANT, hot dogs, patates, 3 poêles, coin achalandé, rue Ontario. Moderne, très propre. Net $300 semaine. Gélinas, courtier, 276-6448.

RESTAURANT, hot dogs (300 livres patates jour), moderne. Loyer $60. Bail 10 ans. Près Mont-Royal, St-Denis. Comptant requis $5,000. Gélinas, courtier, 276-6448.

RESTAURANT, salle à manger, moderne, chauffé, spacieux. Affaires $900, 5½ jours. Rue St-Laurent nord. Coin correspondance achalandé. Gélinas, courtier, 276-6448.

RESTAURANT, hot dogs, patates, affaires $800. Loyer $75 chauffé. Situé rue Desormeaux. Petit comptant requis. Conditions faciles. Gélinas, courtier, 276-6448.

RESTAURANT smallware, 3½ pièces arrière, affaires $600, sans loyer, $4,500, $2,000 comptant, 727-8179.

RESTAURANT épicerie à vendre, ou échanger, établi 6 ans. 322-0724.

RESTAURANT, smallware, affaires $425., loyer $50. S'adresser 3445 Adam.

RESTAURANT à vendre avec ou sans logis de 8 pièces, bon prix. S'adresser 1605 Aird, de 2 h à 5 h. 255-2069.

RESTAURANT variétés, bon chiffre d'affaires, logement arrière, cause fatigue. 255-0096.

RESTAURANT, 4700, boul. Gouin est. 321-8832.

RESTAURANT - épicerie smallware, 4 appartements arrière, grande cour, loyer $88 mois, bien situé, 2560 St-Zotique, 725-1539.

RESTAURANT épicerie, 4 app. arrière, bon chiffre d'affaires, 2644 Desjardins.

RESTAURANT et casse-croûte sur coin, entouré de 5 nouveaux blocs appartements. Loyer raisonnable. $75. Tél. 270-2818.

RESTAURANT à vendre avec licence, pour renseignements, 521-6118, M. Lorenzo.

RESTAURANT épicerie, 4 fermées arrière, centre ville, bonne clientèle, cause maladie. 521-5527.

RESTAURANT, patates frites, hot dogs steamés.3975, St-Jacques ouest.

RESTAURANT à vendre avec ou sans logis de 8 pièces, bon prix. S'adresser 1605 Aird, de 2 h. à 5 h. 352-5866.

RESTAURANT, coin Pie-IX - Ste-Catherine, bon chiffre d'affaires, cause fatigue, 522-0526.

RESTAURANT, site manufacturier, 5½ jours, comptant $3,000. Armand courtier, 521-4275.

RESTAURANT TRES BIEN SITUE, LEGER COMPTANT. 527-2107.

RESTAURANT YOLANDE à vendre, cause fatigue, maladie. Bon chiffre d'affaires. 435-3863.

SALLE de billard, 8 tables avec restaurant. Prendrais échange. 271-0300.

SALON barbier, grosse clientèle, bien situé, 376-3558. Après 6 heures.

SALON barbier, 4 chaises, cause maladie, 32 ouest, St-Charles, Longueuil, après 6 heures, 679-4631.

SALON coiffure, bien situé, rue Jarry est, moderne, 6 séchoirs, 4 tables de travail, aubaine. IMM. BRANDON INC., 322-0570

SALON DE COIFFURE A VENDRE. LEGER COMPTANT. 381-1393.

SALON de coiffure à vendre avec logement, cause départ urgent. Bonnes conditions. Mme Paradis, 381-3321.

SALON DE COIFFURE A-1
Rue St-Hubert — Salon progressif affaires environ $20,000. par an. Potentiel pour beaucoup plus. Sacrifierais cause fatigue pour environ $7,000. comptant.
Appeler: A. Gravel 351-1475
ARMAND DES ROSIERS INC. 845-1144
Courtiers en Immeubles et Prêts Hypothécaires

SALON DE BARBIER, 3 CHAISES, BONNE CLIENTELE, 3351 BELAIR VILLE SAINT-MICHEL.

SALON barbier, 1173 Van Horne, clientèle établie. Informations 766-7021.

171 COMMERCES A VENDRE

ATELIER DE SOUDURE GENERALE REPARATION DE MACHINERIE
EMPLACEMENT CENTRAL AVEC PROPRIETE. COMMERCE DE 27 ANS ACCEPTANT INVESTIGATION. $30,000 COMPTANT REQUIS. SOLDE A CONDITIONS. ECRIRE A CASE 3555, LA PRESSE.

SALON DE COIFFURE
Plaza St-Hubert — 9 séchoirs, 5 tables de travail nouvellement rénovées. Prix et conditions à discuter. Inf.: R. Harvey, 932-1481, La Compagnie de Fiducie, Canada Permanent.

SALON de coiffure, Repentigny, à vendre, bas prix, 6 séchoirs, logement très moderne, 581-2280.

SALON barbier, 2 chaises, prêt pour 3, bas loyer, dans l'ouest, faut voir. 769-0588.

SALON coiffure à vendre, situé dans l'est, 11 séchoirs, loyer chauffé, clientèle établie. Appelez le soir 527-0311 après 6 hres, sauf le samedi, dimanche.

SALON coiffure à vendre, 7 séchoirs, 4 tables coiffure, district Villeray. Loyer raisonnable. 389-7949.

SALON barbier, prix et comptant discutables. 722-9546 ; 4220, 36e rue, coin 25e, Ville Saint-Michel.

SALON DE BARBIER, 1 chaise, 4 app. arrière. 522-7076.

SALON coiffure, très prospère, aubaine, site idéal, cause opération, aucune offre raisonnable refusée, 521-3407 Longtin.

SALON de coiffure, bonne clientèle, 8 séchoirs. Loyer $100. Soir : 255-4194.

SALON de coiffure, centre ville, 10 séchoirs, 3 lavabos, $5,900. Ecrire case 3483 La Presse.

SALON haute couture, meublé, à vendre. Après 6 hres, 728-0386.

SALON COIFFURE, CENTRE VILLE, BONNES CONDITIONS, PERSONNES SERIEUSES. JOUR, 849-4392, SOIR: 255-6265.

SALON de coiffure à vendre, $3,500, jour 279-5050; soir 271-3356.

SALON coiffure moderne, 16 séchoirs, air conditionné, 2 systèmes, 10 tables travail, 6 coiffeurs, 9 chaises hydrauliques. Affaires $50,000 an. Comptant requis $9,000. Rue Beaubien-St-Hubert, Gélinas, courtier, 276-6448.

SNACK bar, hot dogs, patates, 30 poches semaine. Central, rue Beaubien. Gélinas, courtier, 276-6448.

SNACK-BAR et doughnut-shop à sacrifice, faut vendre cause autre commerce. 5822, Laurendeau.

SNACK-BAR bien situé à côté taverne, bon chiffre d'affaires. Comptant $2,500. 274-0077

SNACK-BAR, très bien situé, belle opportunité, dois vendre immédiatement, aucune offre raisonnable refusée. 323-6367.

SNACK-BAR fermé le dimanche et soir, 405, Villeray, 271-0077.

SNACK bar, St-Hubert et Liège, affaires $450, prix $5,000, comptant $2,000. Imm. Claremont, courtier, 271-2491.

STATION service Texaco avec 36 places de stationnement, nord de la ville
PIUZE ET HARVEY INC., COURTIERS
JOUR: 381-3922, SOIR: 524-0883

TABAGIE, variétés, livres, etc. Spacieux, très central. Rue Sherbrooke est. Affaires $111,000. Comptant, conditions très raisonnables. Gélinas, courtier, 276-6448.

TABAGIE, cadeaux, variétés, très beau stock, bon chiffre d'affaires, comptant $8,000. IMM. BEAUMONT INC. M. COMBES 322-7070

TABAGIE, light lunch, unique place d'amusement, revenu considérable, 484-1726.

TABAGIE, variétés. Affaires $65,000. Profit net $380 par semaine. 3831 Jean-Talon est, 728-0020.

TAVERNE avec bâtisse, équipement neuf, banlieue, aubaine $90,000. Comptant minime. IMM. BEAUCHESNE, COURTIER 388-1171

TAVERNE, 1050 barils, Plateau Mont-Royal, bail 20 ans. $300, chauffé. Prix $75,000. Vente cause maladie. Aussi tavernes 700 à 2,600 barils, prix avantageux. Informations : JULES BOIRE, COURTIER 326-3343 — 722-7587

TAVERNE, centre-ville, grandeur moyenne. Long bail à loyer minime disponible. Agents exclus. Ecrire case 3591 La Presse.

TAVERNE 2100 barils, comptant requis $80,000, balance bonnes conditions, bail 15 ans.

Taverne 1,650 barils, située nord de la ville, long bail. Comptant requis $40,000. Autres conditions très acceptables.

Taverne 1,000 barils, équipement et ameublement des plus modernes. Comptant requis $25,000. Balance discutable.

Hôtel situé à proximité de Montréal, bon chiffre d'affaires, quota 20,000 douzaines. Même propriétaire depuis au delà de 20 ans. Comptant requis $50,000. Informations : Léon Lussier. RENE DAIGNEAULT COURTIER EN IMMEUBLE 271-3022, 7155 CHRISTOPHE-COLOMB

TAXI Diamond, avec permis Westmount, Ford 1963, 276-3004.

TAXI avec permis de Montréal, 277-6826 avant 9 a.m.

"TOURIST ROOMS" établi depuis 15 ans, rue St-Denis, 861-0900.

TRANSPORT, 6 camions avec permis et contrats. Accepterais échange. 352-1976.

TRES beau restaurant, situé 3270, Jean-Talon est, cause maladie. 729-3121.

VALET-SERVICE, loyer $75, profits $175 semaine. Arrangements possibles. 388-8688.

VALET service, local spacieux, altérations, comptoir seulement. Central. Ville St-Michel. Loyer chauffé. Comptant requis, $1,500. Gélinas, courtier, 276-6448.

VARIETES, en opération depuis 7 ans, moderne, chauffé, loyer raisonnable, ménage fait, logement 3 pièces à l'arrière, $50,000 d'affaires en 1967, cause décès. 9530 Marseille.

VARIETES, revenu intéressant, $1,500 de vente par semaine, sacrifierais $6,500 pour vente rapide. IMM. BEAUMONT INC. M. COMBES 322-7070

VARIETE 05, 10, 15, tel. 669-9993, soir 667-8972.

VARIETES, GENRE TABAGIE, BIEN SITUEE, VENTE SUR INVENTAIRE. LE PLUS TOT POSSIBLE. CAUSE RAISON PARTICULIERE. 274-5375.

VITRERIE, établie depuis 35 ans. S'adresser 523-2626.

173 COMMERCES A LOUER

CAFE Acapulco, le plus grand club de nuit de l'est de Montréal, entièrement équipé, à vendre ou louer immédiatement; acheteurs sérieux et honnêtes seulement; 489-6461; 525-6705.

RESTAURANT à louer, tout équipé avec 2 chambres arrière. $30 pour semaine. 7138 Clark.

175 COMMERCES DEMANDES

ACHETERAIS COMMERCE ETABLI CORSETERIE OU AVEC LINGERIE POUR DAMES. ECRIRE EN DONNANT DETAILS A CASE 3652 LA PRESSE.

AI BESOIN maisons chambres et bachelors, clients sérieux. O. Lussier. IMM. BEAUCHESNE COURTIER 388-1171

AI BESOIN TAVERNE avec cuisine, bons clients. $55,000 comptant. Courtier. IMM. IMPERIAL, 722-7605

AVONS clients sérieux pour tous genres de commerces. Confiez-nous le vôtre. IMM. BEAUMONT INC. 322-7070 COURTIERS LICENCIES

CHERCHE maison chambres à acheter à prix raisonnable. RA. 9-3847.

LIQUIDEZ RAPIDEMENT VOTRE COMMERCE. APPELEZ M. GELINAS, COURTIER, 19 ANS D'EXPERIENCE. 276-6448

NUMÉRO MAGIQUE
874-7111
pour tout genre d'annonces.
Tenez-le à votre portée.

FINANCE

205 HYPOTHEQUES

1e et 2e hypothèque
fonds de particulier
S A F
Société d'Administration et de Fiducie
J. Lamy 844-3965

A-1, 1ère-2e hypothèques, directement du prêteur, prêts sur constructions et chalets, ville, campagne. 351-3156.

ABAISSEZ VOS PAIEMENTS
1re, 2e HYPOTHEQUE personnel, 6%-6½%, 20 ans. Fixe ou ouverte. Marcel Brien, courtier. 387-1696.

ACTION 7½%. 1re, 2e HYPOTHEQUE. RA 9-4332.

$1,200, $5,000, $25,000, autres montants, 1re, 2e, Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106, jour soir.

ARGENT demandé sur hypothèque, bons garantis, 8 à 10 pour cent d'intérêt, interurbain 1-477-0202.

ATTENTION, 1ère hypothèque 8%, 2e, raisonnable. Prêts temporaires de constructeurs. Vermont Investment. 932-6655. Soir : 488-7584, 481-7845.

HYPOTHEQUE première ou deuxième, demander M. Julien, 381-8631.

2e HYPOTHEQUE, $1,000 A $5,000. NOTAIRE : 525-2289 ; 254-1313.

NOTAIRE, 1re, 2e hypothèque, Montréal et environs 866-2901, soir, 484-6606.

PARTICULIER désire prêter $50,000 1ère ou 2e hypothèque, Montréal et banlieue ou achat balance de vente. Imm. Mongeon, courtiers, 352-7951.

$125,000 pour prêter, acheter balance vente, 1ère, 2e hypothèque. 642-3323.

PRETEUR DIRECT
1ère et 2e hypothèques
Service d'un jour
Prêts à court terme
GUARANTEE MORTGAGE LTD.
274-2808 — Soir : 481-1238

207 PRETS SUR HYPOTHEQUES

30 ANS DE SERVICE
CITE DE BANLIEUE
1re et 2e HYPOTHEQUES
CONSTRUCTION OU AMELIORATIONS
ACHAT DE BALANCE DE VENTE COMPTANT
Un appel téléphonique et un représentant ira vous voir
HOME MORTGAGE and ACCEPTANCE CO.
360 St-Jacques ouest, suite 1601
VI. 2-8505
SOIR ET FIN DE SEMAINE
M. CUTLER — 733-3848

A BAS INTERET
PAYABLE 20 ANS
DIRECTEMENT DU PRETEUR
1ère et 2e HYPOTHEQUES
$2,000 — $14.82 PAR MOIS
$5,000 — $37.02 PAR MOIS
CANADIAN CONSUMERS LOAN
842-2774 — JOUR ET SOIR

Service rapide discret
Un appel suffit, 1ère, 2e, taux bas, villes et banlieues, petit ou gros montant. Bergevin, courtier, 21 ans d'expérience. Consultations gratuites. 387-7329.

1ère ou 2e hypothèque
Notaire, rapidement, propriétaires, constructeurs. Pas de dépôt. Jour, soir RA. 9-4332.

ACCEPTE 1re hypothèque, $7.41 du $1,000.; 2e, $11.82 du mille. Jour, soir, Marcel Brien, courtier, 387-1696.

AA-1, ABSOLUMENT CONFIDENTIEL $1,200 à $600,000. 1ère, 2e hypothèque, 7¼%-7½%-8%. Léona Laberge, courtier, 486-1106, jour, soir.

ACTION 7½%. 1re, 2e HYPOTHEQUE. RA. 9-4332.

ARGENT de succession, première, deuxième hypothèque. Guy Dallaire, courtier, 866-0782.

AYEZ RECOURS A NIAGARA pour refinancer une hypothèque actuelle, améliorer votre demeure, acheter une maison ou un chalet, accroître votre commerce, payer des dettes. Service rapide et courtois. L'évaluation, effectuée par un spécialiste, vous offre une possibilité de financement maximum. Assurance-vie si désirée.
LA COMPAGNIE DE PRETS ET D'HYPOTHEQUES NIAGARA LTEE
615, boulevard Dorchester, suite 540
866-1946
Membre du groupe des Compagnies I.A.C.

2e HYPOTHEQUE achats de balances de ventes taux raisonnables, aucune commission, service rapide, Montréal et banlieues. Prêts Quebeco Inc. 259-9211.

$1,200, $5,000, $25,000, 1re, 2e hypothèque. Autres montants. Mlle Leona Laberge, courtier. 486-1106, jour, soir.

NOTAIRE, SPECIALITE, 2ième HYPOTHEQUE, SERVICE RAPIDE. 525-2289, 254-1313.

211 ARGENT A PRETER

ARGENT disponible pour commerces sur billets à court terme, chèques à recevoir et anti-datés. 731-8491.

ARGENT pour chèques antidatés, billets, factures, reçus d'entrepôts. Laporte: 844-3427.

7½%. ARGENT SUR PROPRIETE. 1re, 2e. RA. 9-4332.

ATTENTION disponible prêt sur équipement, machinerie, inventaire, 2e, 3e hypothèque. Particulier, 744-1113, matin avant 9.30.

AURAIS $10,000, $25,000, $50,000 à prêter, première et deuxième hypothèques, ville, banlieue, 273-9937. Soir 663-1350.

FINANCEMENT pour achat, amélioration, partir commerces, hypothèques, intérêt minime. 523-4616.

PARTICULIER prêterait argent, 1ère et 2ème hypothèques. Remboursable intérêts seulement. 274-2991. Soir : 388-5639. Pas d'agents.

TROUBLES d'argent? Acceptons toutes demandes jusqu'à $10,000, pas un compagnie de finance. Jour, soir. 931-5845.

213 ARGENT DEMANDE

ANJOU, rue Guy, $17,000, en 1ère sur 3 logements neufs. 387-3991.

ARGENT demandé banlieue de Montréal 1re hypothèque 8½%, très bon placement, contrat par votre notaire. Paul Bergevin, courtier. 387-7329.

$6,000 ET $7,000 — 1RE HYPOTHEQUE 8½% — BANLIEUE. 254-5978.

PARTICULIER, 1ère HYPOTHEQUE, TRES BON PLACEMENT, 381-7030.

PREMIERE — deuxième. Vos conditions. Montréal. IMM. RAMSAY, COURTIER, 669-4575

221 COLLECTION — CREANCES

FAITES percevoir vos comptes par une agence de collection responsable. Taux fixés à l'avance. 844-7096.

231 OCCASIONS D'AFFAIRES

RIVE SUD, si vous êtes à la recherche de tous genres de commerces sur la rive sud, prenez contact avec la compagnie et l'homme qui peuvent le mieux vous servir. Appelez J. G. Fleurent, 672-3900 ou 676-9261. IMM. WESTGATE, COURTIERS

AI besoin associé pour acheter très beau domaine. 01c. du pied, pour revendre terrains 12c. à 25c. J'ai expérience et $25,000. 352-8947.

CAMION patates frites Ford 1966, très moderne, à vendre, 637-4700.

COMMERCE de couvre-plancher, à vendre. $2,000. 273-3907.

CONTRAT de livraison à vendre avec auto. Bon marché. Bon revenu. Cause départ. 254-4326.

DEMANDE associés avec bonnes relations, bonne connaissance de gérance, pour location de grues mobiles. Ecrire case 3551, La Presse.

ENTREPRENEURS pour uniformes d'infirmières, travail de qualité, faut avoir manufacture et machines overlock 52-900 à point de sûreté, capacité de 50 à 100 douzaines par semaine. Ecrire donnant détails à case 3607 La Presse.

ETES-VOUS prêt à gagner de l'argent? Doublez votre capital en 3 semaines, téléphonez 767-3340.

231 OCCASIONS D'AFFAIRES

DISTRIBUTION EXCLUSIVE
D'UN MANUFACTURIER DES ETATS-UNIS
OFFERTE AU CANADA
Il s'agit d'un produit exceptionnel, nécessaire dans les entreprises commerciales, industrielles tels les édifices de rapport, les motels, les usines, les écoles, les locaux des gouvernements, etc..
Ceux qui se servent d'appareils de climatisation, de réfrigération ou de chaudière sont tous des clients possibles.
Un placement moyen, complètement garanti par un inventaire est nécessaire.
Nous cherchons de préférence des personnes ou des entreprises qui ont une certaine expérience des systèmes de chauffage, de climatisation ou de réfrigération.
Voici une occasion de réaliser plus de $25,000 par année.
Les personnes intéressées doivent posséder des références sûres.
Soumettre tous renseignements par écrit à :
CASE 3454 LA PRESSE

Buanderette Maytag
La lessiveuse la plus sûre au monde
Emplacements, financement et installation.
Seulement 20% comptant sur l'équipement
COMMERCIAL AUTOMATION LTD.
9851, boulevard Parkway — Montréal 5
351-1212

REPRESENTANTS DEMANDES
Très bonne occasion d'affaire pour toutes personnes possédant un capital de $1,500. Travail très facile ne demandant que quelques heures par semaine. Rien à vendre. Possibilité de revenu de $100 par semaine. Pour information, téléphonez à 725-3671, suite 16.

GARAGE, 4,000 pi. incluant pompe à essence, permis de la ville, convenant à débosseur, réparations mécaniques. 832-6129. Soir 488-7584, 481-7845.

FAITES au-delà de $10,000 par année, en achetant franchises de publicité pour une des régions suivantes: Québec, Saguenay, Cantons de l'Est, La Mauricie, l'Abitibi, etc. Investissement total $1,000. 255-3993.

FRANCHISES disponibles pour restaurant curb-service, genre A-W, location de choix, voir modèle en opération au 2770, Rachel est. 527-8635.

LAVERIE automatique à vendre très bon marché. 331-4503.

$2,000 et plus comme placement d'affaires, dans un commerce avec bon potentiel, ou comme associé requis par homme avec expérience dans l'organisation et la vente. Ecrire Casier Postal 16 Station C, Mtl.

MESDAMES, SI VOUS VENDEZ DES ROBES DE VOTRE DOMICILE, VOUS Y GAGNERIEZ EN COMMUNIQUANT AVEC NOUS, OU VOUS POUVEZ ACHETER LES TOUT DERNIERS MODELES DE ROBES DE LA MEILLEURE QUALITE.
BAS PRIX
THE DRESS CORNER REG'D
2010 RUE CRESCENT, 849-1414

MIEUX que les fonds mutuels; aidez à la ménagère à vivre heureuse. Profits avantageux. Ecrivez ou venez à Marleo Enr. 3353, Boulevard Lasalle case postale 65, Montréal 19.

MOTEL licencié, 13 unités, salle à manger capacité 25, bar salon capacité 100. Contacter Motel Unic, code régional 819-538-5238, Grand-Mère, Qué.

NOUVEAU! NOUVEAU!
Nombre limité de concessions disponible pour la première fois au Canada, pour la distribution de véritables homards vivants "Maritime-Pride", parmi clientèle établie comprenant restaurants, hôtels, supermarchés, marchés en série, etc.
Aucune expérience requise. Initiation complète aux concessionnaires.
Enormes profits possibles (jusqu'à $40,000) en ne travaillant que deux jours par semaine. Nombreux autres avantages jamais connus jusqu'ici dans ce service recherché et en progrès rapides.
ET NOUS POUVONS LE PROUVER! Mise de fonds requise d'environ $25,000, pouvant être partiellement financée.
Pour obtenir détails complets et une entrevue personnelle et confidentielle, écrivez à : Vice-President Marketing, MARITIME-PRIDE LOBSTER DISTRIBUTING, DIVISION OF ROWE MANUFACTURING LTD., SUITE 604, 2200 YONGE ST., TORONTO 12, ONT.

QUINCAILLERIE établie depuis 15 ans, dans excellent centre d'achats, partie est de Montréal, dimensions 6000 p.c. comprenant sous-sol; climatisée, loyer raisonnable. Pourra être agrandie. Excellents volume et profits; photo. La maladie oblige de vendre seulement le stock $25,000 à $30,000 selon l'inventaire et les garnitures; $10,000 comptant ou valeurs. Pas agents. Ecrire à Case 3538 La Presse.

VENDRAIS certificats d'épargne la Compagnie Mutuelle d'Immeuble Ltée datés septembre 1962, aubaine pour balance 521-3423.

233 OCCASIONS D'AFFAIRES DEMANDEES

FRANÇAIS 35 ANS
TRES NOMBREUSES RELATIONS EN FRANCE ET BELGIQUE, RECHERCHE PRODUITS INDUSTRIELS ET TEXTILES CANADIENS, POUR VENTE EUROPE.
APPELER : DUMOULIN : 844-0657
entre 11 a.m. - 2 p.m., 5 p.m. - 8 p.m.

AVIS POUR MANUFACTURIER
Pour contrat de pressage, emballage, finition, 666-8838.

VOYEZ colonne 567, Gaspésien qui désire acheter commerce.

241 ASSOCIE DEMANDE

ASSOCIE demandé pour affaire intéressante dans commerce déjà établi. Demande capital de $3,000 à $10,000 pour élargissement. 276-6644.

ASSOCIE sans expérience avec $20,000 pour manufacture ceintures, ou acheteur, $17,000. Equipement complet, $10,000 comptant, balance termes. 267 Dunbar, 738-4240.

ASSOCIE demandé, actif ou non, avec apport $25,000, 30 p.c. des parts pour partir nouvelle compagnie, matériel médical exclusif et X-Ray. Gros rapport prouvé. Appeler après 7 p.m. 322-4140.

COURS par correspondance, gros profit, cause double emploi, cherche associé ou vendrais. Ecrire Boite Postale 314, Station Delorimier, Montréal.

DAME possédant boutique moderne, demande associé expérimenté dans la fourrure. Ecrire Case 3660 La Presse.

LOCATION

301 APPARTEMENTS A LOUER

ROSEMONT
3435 EST LAURIER
2 — 3½ — 4½
- A COMPTER DE $85
- INTERCOM
- THERMOSTAT INDIVIDUEL
- TERRASSE-SOLEIL
- TAPIS DANS CORRIDORS
- LOBBY LUXUEUX
- REFRIGERATEUR ET POELE INCLUS

Bureau de location ouvert de 10 a.m. à 10 p.m. Samedi et dimanche, 11 a.m. à 6 p.m.
725-1274
RUE DE NORMANVILLE
3½ ET 4½ DE LUXE
Occupation immédiate ou différée
7955, DE NORMANVILLE, APP. 3

301 APPARTEMENTS A LOUER

fenêtres toutes grandes ouvertes sur la ville
2 Westmount Square
Un luxueux gratte-ciel de 21 étages s'élève dans un quartier des plus huppés. On y trouve des appartements de 1, 2, 3 et 4 pièces ainsi que des appartements terrasse offrant un point de vue unique sur la montagne, la ville et le St-Laurent.
Cette prestigieuse maison de rapport se dresse sur une terrasse, à Westmount. Au-dessous, se cachent une élégante galerie de boutiques, des magasins, un cinéma de 700 places, des restaurants chics ainsi qu'une entrée privée donnant accès au Métro.
Venez visiter cet immeuble de luxe situé au 2 Westmount Square, au coin des rues Greene, Ste-Catherine, Wood et Maisonneuve.
De $225 à $1375
tous renseignements:
931-4229 (location sur les lieux)
VISITEZ NOS APPARTEMENTS MEUBLÉS
Edifice
MONDEV CORPORATION LTD.

PORT-ROYAL
1455 ouest, rue Sherbrooke

C'est Air Climatisé...
C'est insonore...,
C'est Ignifuge...
Voici ce que Port-Royal vous offre :
Modèle "R" au 11ème étage...,
Orientation nord-ouest
Superficie totale 2,024 p.c.
Salle à manger 18 x 18
3 Chambres à coucher
3½ Salles de bain
Cuisine, Buanderie y attenante
Grands placards, etc..,
LOYER MENSUEL, $535.00, inclus électricité
SUR RENDEZ-VOUS :
Angèle Sole, F.R.I.
Courtier Biens Immeubles
Bureau de location sur les lieux
937-9511 et 937-3709
Appartements modèles ouverts :
10 a.m. à 5 p.m. Sam. et dim. 2 p.m. à 6 p.m.

DOMAINE LACORDAIRE
COIN BELANGER ET LACORDAIRE
FLAMBANT NEUF
CHAUFFE A L'ELECTRICITE
- Ascenseur — 3 piscines
- Thermostat dans chaque pièce
- Taxes d'eau, électricité, eau chaude, payées par le propriétaire
- Venez constater les autres avantages

BUREAU DE LOCATION OUVERT DE 10 H. A.M. A 10 H. P.M.
259-4441 ou 389-8444

ST-LAURENT
"Le Topaze"
IMMEUBLE D'APPTS
QUELQUES MINUTES DE GARE COTE VERTU
- ANTENNE DE TV POUR CANAUX EXTERIEURS
- CLIMATISATION DISPONIBLE
- CONTROLES DE CHALEUR DANS CHAQUE APPT.
- LAVEUSE ET SECHEUSE SUR CHAQUE ETAGE.
- TAPIS DANS LES HALLS.
- AVEC TOUS SERVICES.
- MUSIQUE CONTINUELLE DANS LOBBY ET ASCENSEUR.
- PISCINE INTERIEURE CHAUFFEE.
- STATIONNEMENT INTERIEUR DISPONIBLE.
- TOUTES TAXES PAYEES.

Et nombreux autres avantages que vous verrez en venant visiter les lieux.
5 PIECES — $152 ET PLUS
Incluant cuisine, dinette, vivoir et 2 chambres.
390 COTE VERTU
ST-LAURENT
331-6189 OU 332-1942

Le Saguenay
135 est, Sherbrooke
- TOUT A L'ELECTRICITE DISPONIBLE PRESENTEMENT

2 - 3½, 2 - 4½
482-2309 OU 482-2300

LES APPARTEMENTS 250
250 EST, ST-JOSEPH, (COIN HENRI-JULIEN)
Chauffé — Ascenseur — Meublé ou non
Incinérateur — Eau chaude
1½ — 2½ — 3½ — 4 PIECES
Disponible immédiatement. Ouvert 11 a.m. à 10 p.m.
844-2719

MONKLAND ESTATES
OCCUPATION IMMEDIATE OU PLUS TARD
Boul. O'Brien angle Dudemaine, face à gare Monkland, 15 minutes du centre de la ville. 3½, 4½ pièces ultra modernes, ascenseur, thermostats individuels, piscine, etc. Visites : 10 a.m. à 10 p.m. 331-2490.

301 APPARTEMENTS A LOUER

★ SPECIAL ★
APPTS CRYSTAL TOWERS
9215 AIRLIE
VILLE LaSALLE
MEUBLES OU NON MEUBLES
Appts flambant neufs
Grandes pièces
2½ $80 — 3½ $90 $100
4½ $110 - $120
- CHAUFFES, EAU CHAUDE A L'ANNEE
- SALLE DE LESSIVE
- TENTURES MUR A MUR
- TAXES PAYEES
- CUISINIERES ET REFRIGERATEURS FOURNIS
- GARNITURES DE COULEUR, TAPIS
- PATIO, BALCONS
- BAIN SAUNA
- TROIS PISCINES
- ARRET D'AUTOBUS A LA PORTE

BAIL A LONG ET A COURT TERME
INF : 9 A.M. A 10 P.M.
365-0761 366-7671

ROSEMONT
5225, 1ère Avenue, Rosemont entre Masson et Laurier
PARC MASSON
FACE AU PARC — PISCINE
NOUVEAU PROJET MODERNE
Visible 10 a.m. à 9 p.m.
Samedi 10 a.m. à 5 p.m
1½ — 2½ — 3½ — 4½
MEUBLE OU NON A PARTIR DE $85
OCCUPATION IMMEDIATE OU ULTERIEURE
- 5 MINUTES DU METRO
- TOUT CONFORT MODERNE
- LOBBY LUXUEUX
- TAPIS DANS CORRIDOR
- REFRIGERATEUR, POELE INCLUS

Visible 10 a.m. à 9 p.m.
Samedi 10 a.m. à 5 p.m.
Dimanche 1 p.m. à 5 p.m.
524-2981

TERRASSE Lajeunesse
1½ - 3½ - 4½
Possession immédiate ou plus tard
- AECENSEUR RAPIDE
- PRES STATION DE METRO
- ENTREE DE LUXE
- INTERCOM

279-0640
7450 LAJEUNESSE
OUVERT DE 11 A.M. A 11 P.M. JUSQU'A 6 P.M. SAMEDI ET DIMANCHE

2165 est, Henri-Bourassa
PRES DELORIMIER
1½ — 2½ — 3½
IMMEUBLE NEUF, PRES METRO, CHAUFFE, EAU CHAUDE, POELE, REFRIGERATEUR, BALCON PRIVE MEUBLE OU NON, OCCUPATION IMMEDIATE OU PLUS TARD.
381-1626

1250 VILLERAY
4½ MEUBLES OU NON MEUBLES, TOUTES COMMODITES, DISTRICT TRANQUILLE.
384-2220
DE 9 A.M. A 5 HEURES P.M.

301 APPARTEMENTS A LOUER

- Thermostat individuel
- Toutes taxes payées
- Insonorisation
- Service d'intercom
- Balcon — terrasse privé
- Poêle et réfrigérateur fournis
- Piscines intérieure et extérieure
- Edifice avec ascenseurs
- Centre d'achats, autobus, train banlieue CN, tous à proximité.

Situé au 350 Chemin de la Côte Vertu Cité Saint-Laurent
Pour informations : 331-6136
Direction : Prenez boul. L'Acadie, nord de Métropolitain, tournez vers l'ouest à l'intersection Sauvé-Côte Vertu, circulez jusqu'au Chemin de la Côte Vertu.

**Nouvel édifice à appartements modernes 3½ -

940 AUTOS A VENDRE

$10 COMPTANT

LIBERATION DE FINANCE

64 METEOR MARAUDER

4 portes, hardtop

On pourra voir cette voiture dans un entrepôt intérieur chauffé, entre 9 a.m. et 8 p.m. Pour rendez-vous contacter Mlle Pierrette. Transport fourni, si désiré. Le prix comprend taxes, plaques d'enregistrement et assurance. 100% de garantie par compagnie de finance. Venez la voir en tout confort dans un entrepôt bien chauffé et éclairé. Ouvert samedi.

481-1155

RENAULT 1964, Dauphine, automatique, voiture en très bonne condition, bas prix, 738-1143.

RENAULT, R10 Major, démonstrateur, vendue avec garantie usine, échange accepté. Renault Canada, 738-1143.

STATION-WAGON, Volkswagen 1963, moteur remis à neuf. Garantie de 3,000 milles ou 3 mois, $750. Particulier, 737-6671.

STATIONWAGON Ford 1963, Galaxie 500, moteur 6 cylindres, 150 forces, à vendre bon marché.

STUDEBAKER 1965, 8, automatique, 4 portes, $1,000, 322-1098.

CITROEN-CANADA LTEE

CENTRE AUTOS USAGEES

Où le mot GARANTIE retrouve TOUTE sa signification

2485, BOUL. ROSEMONT

coin Iberville

Tél. 376-6080

• GRAND CHOIX DE CITROEN reconditionnées AVEC GARANTIE TOTALE

Tout le stock doit partir à des prix aussi bas que

$1,000 pour un modèle '64

$1,850 pour un modèle '65

$2,200 pour un modèle '66

'67 RENAULT R-16 $1750 Etat de neuf

'67 VALIANT $1650 V-200

'66 VOLKSWAGEN $1450 1500 sedan — rouge

'66 VOLKSWAGEN $1200 1500 sedan — bleu

'66 RENAULT R-10 $850

'65 PONTIAC $1600 Familiale

'65 LINCOLN $2700 CONTINENTAL Etat exceptionnel

'64 CHEVROLET $1250 BELAIR

'65 VOLVO $1450 Modèle 1225 — 4 portes Etat neuf

'64 CORVAIR $1000 MONZA

'64 CORVAIR $790 MONZA — Decapotable

'64 RAMBLER $950 Modèle 770 — 8 cylindres

'64 RAMBLER $850 AMERICAN — decapotable

'64 PONTIAC $1250 PARISIENNE

'64 CHEVROLET $1150 BISCAYNE

'64 CHRYSLER $1350 SARATOGA

'64 OLDSMOBILE $1550 98 SPECIAL HOLIDAY 4 portes, toit rigide, air climatisé

'63 CHEVY II $750 NOVA

'62 PONTIAC $600 PARISIENNE

'61 PEUGEOT 403 $250

'61 FALCON $170

4584 Papineau

Tél. 527-9861

2619 boul. Rosemont

Tél. 721-4978

4010 Ste-Catherine O.

Tél. 937-7411

Toutes facilités de paiement acceptées

Centre de confiance Citroën

USAGÉES? AUCUNE IMPORTANCE!

LES CITROEN AURONT TOUJOURS 10 ANS D'AVANCE

940 AUTOS A VENDRE

AVIS AU PUBLIC

- VOUS AVEZ BESOIN D'ARGENT?
- VOUS AVEZ BESOIN D'UNE AUTO NEUVE OU USAGEE?
- NOUS ALLONS VOUS CHERCHER SANS AUCUNS FRAIS
- TOUS CREDITS ACCEPTES
- UN SEUL COUP DE TELEPHONE SUFFIT — APPELEZ IMMEDIATEMENT.

Monsieur Boyer

PERSONNELLEMENT

• AUCUN COMPTANT REQUIS

669-5206 — 384-4007-8

STUDEBAKER 61, V-8; AUTOMATIQUE, $275. AUCUNE OFFRE RAISONNABLE REFUSEE. POUR INFORMATIONS : JACQUES DE GRANDPRE, 526-4411.

TOYOTA Corolla 68, neuve. Prix total $1,798. Aucun comptant, $68 par mois, voiture économique, 689-5316 mademoiselle Beauclair.

THUNDERBIRD 1964, 1 seul propriétaire, auto d'exécutif, peinture originale, 34,000 milles, taxe, licence comme comptant, termes faciles. 725-7566.

THUNDERBIRD 66, Landau tout équipée, tout vinyle, sacrifierais, 689-5316 mademoiselle Beauclair.

THUNDERBIRD 1959, decapotable, transmission, toit neufs, bon mecanisme, $525, 384-2933.

THUNDERBIRD 1960, 2 portes, hard top, moteur Cobra, 440 h.p., de la Californie, V-8, automatique, radio, impeccable, 40,000 milles, originale, power steering, power brakes, pneus 855 x 14, conduite par dame, $1,450. Cause décès, 729-9092.

TRIUMPH TR4 1963, propre, sacrifierais $750. Particulier, 688-0128.

TR-4A, IRS, 1966, 15,000 milles, steering bois, radio, $1,700, vente rapide, soir, DU. 7-3992, jour 343-6892.

TRIUMPH TR-4A, 1966, 12,000 milles, neuve, $1,900. 738-9465.

VALIANT SEDAN, 6 CYLINDRES, 1964, AUTOMATIQUE, RADIO, PNEUS BLANCS, COUVRE-ROUES DELUXE, AUBAINE, ECHANGE ACCEPTE. MARCEL GOUGEON, 526-4411.

VALIANT 1965, convertible, comme neuve, moteur V8 peinture, metal flake, 4 pneus neufs, faut voir, 625-1585, soir, 661-1486.

VALIANT 1963 V-100, automatique, 6, sedan, tout équipée, radio, très peu de parcours, conduite par femme, moteur, carrosserie et intérieur en parfait état, pneus neufs, faut vendre cause maladie, $550, 273-5356.

VALIANT 1962, V-200 coach, 145 forces, automatique, avec radio, 47,000 milles, accidenté, $195. Tél.: 688-0904.

VALIANT, Signet V-200, 1964, 2 portes, hardtop, parfaite condition, financerais, 645-5376.

VALIANT 1965, convertible, 145 H.P. automatique, radio, en bon état, particulier, $1,450, soir 5 à 9, 259-4802.

VAUXHALL Viva 1966, excellent état, pneus à neige, bas millage, meilleure offre. VI. 9-1203.

VOLKSWAGEN 1963, completement convertible, à vendre. 676-6782.

VOLKSWAGEN 1962, bonne condition, particulier, 5739, 17e Avenue, Rosemont, 728-8701.

VOLKSWAGEN 1964, coach, $10 comptant. Balance facile. 254-4524.

VOLKSWAGEN 1964, originale, comme neuve, 1850, Nicolet, 525-2559.

VOLKSWAGEN 1959 de luxe, tout préparé pour l'hiver, pneus à neige, propre partout, mécanique impeccable. Faut vendre, $195. Tél. 276-6657.

VOLKSWAGEN 1966, fasthack, tout equipée, bas prix, particulier, 342-0629.

VOLKSWAGEN 64, très propre, radio transistor, chaufferette à gaz, termes faciles, 527-1811.

VOLKSWAGEN 1962, radio, chaufferette à gaz, voiture comme neuve $300 comptant. Particulier, 843-8507.

VOLKSWAGEN 1964, modèle 1500, comme neuve, 21,000 milles, sacrifierais, termes si désiré. RA. 2-3061.

VOLKSWAGEN, station-wagon, 1963, en bon état, cause départ, 273-6275.

VOLKSWAGEN 1966, station-wagon 1500, en excellente condition, jamais employée l'hiver. Vrai bijou. VI. 9-1203.

VOLKSWAGEN 1962, $350, 1085 GIROUARD, 488-4343, 482-3512.

VOLKSWAGEN 1967, pneus à neige, un seul propriétaire, 3 mois de garantie. Aubaine, 849-1203.

VOLKSWAGEN 1967, station bus, 5,500 milles seulement, 9 places, comme neuf, sous garantie. Faut voir. 849-1203.

VOLKSWAGEN 1963 de luxe, radio, $675, $11 comptant, $28 mois. 849-0461.

1968 VOLKSWAGEN SONT ARRIVEES

VENEZ LES VISITER CHEZ FORTIN AUTOMOBILE INC. DEPOSITAIRE AUTORISE, 315, BOUL. LABELLE, CHOMEDEY LAVAL — INF. 681-1666 - 7 - 8

Aussi choix dans voitures d'occasion

1966 VOLVO, Canadian, 122S, $1600. 932-7448.

VOLVO 1965, P.V. 544, tachomètre Smith, échappement Stebro, en excellent état, 4 pneus neufs. Appeler 334-2535, après 6 heures.

WINDSOR 1960, hardtop, servos freins et direction, légèrement accidentée, $90. Vendredi seulement, 7 à 9 p.m. LA. 3-5602.

50%

LIQUIDATION

Livres à colorier pour enfants, thème La Terre des Hommes.

M. NEL

381-3911

SURVEILLANT DE CONSTRUCTION

SOUS-CONTRAT LOCAL COURT TERME

Homme bilingue, de grande experience dans les métiers de la finition de construction. Rapports avec fournisseurs, calendrier des livraisons, direction des installateurs, coordination avec autres sous-contracteurs et négociation des extra.

DISPONIBLE IMMEDIATEMENT.

Case 10478 La Presse

PLACE D'ARMES

BUREAUX A LOUER

Prix à compter de $3.00 pi.c.

Strictement réservés aux professionnels

S'adresser : 212, St-Jacques

849-7723

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CARIGNAN

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UNE MACHINE COMPTABLE

Les soumissionnaires intéressés peuvent se procurer le cahier des charges contenant toutes les exigences et spécifications requises en s'adressant au bureau de La Commission Scolaire Regionale Carignan, 105, rue du Prince, Sorel, P.Q. entre 9:00 heures et 17:00 heures.

Des enveloppes cachetées et marquées "SOUMISSION POUR UNE MACHINE COMPTABLE" seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à 16:00 heures mercredi le 14 février 1968 pour être ouvertes à 17:00 heures à la même date et au même endroit.

La Commission scolaire regionale Carignan ne s'engage pas à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Sorel, le 23 janvier 1968.

L'Administrateur-secretaire-trésorier, Paul Valentine

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

ROLE D'EVALUATION POUR L'ANNEE "1968"

AVIS PUBLIC

AVIS public est par les présentes donné aux contribuables et aux citoyens de la ville de Dollard-des-Ormeaux et à tous les intéressés ou à leurs représentants, que le rôle d'évaluation de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, préparé par les estimateurs de la Ville pour l'année 1968, a été déposé au bureau du greffier, 4139 Montée des Sources, Dollard-des-Ormeaux, P.Q., jeudi, le 25 janvier 1968, où il restera ouvert à l'examen des intéressés ou de leurs représentants durant les trente (30) jours après cette date.

Dans cet intervalle, quiconque croit devoir se plaindre du rôle tel que préparé, pour lui-même ou pour un autre, peut en appeler au Conseil en donnant à cette fin au greffier, un avis par écrit contenant les motifs de sa plainte, et s'il se plaint que l'évaluation de ses propriétés est trop élevée, il doit mentionner dans l'avis, le montant de l'évaluation qu'il reconnait juste.

DONNE A DOLLARD-DES-ORMEAUX, P.Q., sous mon seing et sceau de la ville, ce vingt-cinquième jour de janvier 1968.

Je, soussignée, déclare avoir affiché copies dudit avis aux endroits ordinaires dans la Ville ce 25e jour de janvier, 1968.

Mme L.G. LAMARCHE, greffier

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GPE-68-10014

pour 10 h 30 a.m. heure de Montréal le mardi 13 février 1968

Poste Atwater (Montréal)

FOURNITURE DE SIX (6) BATTERIES MONOPHASEES DE CONDENSATEURS 3,300 kVAR — 7.8/13.5 kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 a.m. à 4 h 45 p.m., à l'endroit suivant :

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de TROIS MILLE DOLLARS ($3,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires

B. LACASSE — W. E. JOHNSON

Montréal, le 22 janvier 1968.

GERANT DU SERVICE DES PIECES

Par suite de ses progrès, une importante société de transport a présentement besoin d'un homme énergique de calibre supérieur. Il devra connaître à fond les pièces de camions et de tracteurs, à essence ou diesel, être experimenté dans la direction d'un atelier de pièces. Doué d'aptitudes administratives, il sera en mesure d'adopter et de mettre en oeuvre les directives et pratiques de la société. Il verra à sa propre correspondance, sera nécessairement bilingue. Si vous répondez à ces exigences, veuillez écrire à

CASE 10,470, "LA PRESSE"

IL RESTE UNE SEULE BOUTIQUE A LOUER

Place des Arts dans le nouvel Edifice des Théâtres, rue Ste-Catherine

987 pi. carrés soit 40 x 28

Un discaire, un spécialiste en haute-fidélité et une galerie d'art ont retenu les autres.

Pour renseignements communiquer avec M. Jean Baruchel compagnie Westmount Realties à 935-8541

WESTMOUNT

PLACE DES ARTS

ÉDIFICE DES THÉATRES

MONTRÉAL 18 (QUÉBEC). TÉL. : 842-2141

LES MAGASINS A RAYONS

WOOLCO

OFFRENT MEILLEURES SITUATIONS COMME EMPLOYES DE BUREAU CAISSIERES, VENDEUSES

LES MAGASINS A RAYONS WOOLCO

Une importante organisation nationale de vente aux détails, sont en plein développement et vous offrent de véritables situations d'avenir. Ces postes offrent un salaire initial intéressant, d'excellentes conditions de travail et de nombreux avantages sociaux tels que : vacances payées, prestations-maladie et plan de pension. Tous les candidats doivent être bilingues.

Veuillez vous présenter aux magasins à rayons Woolco

CENTRE D'ACHAT PLACE LAVAL

2020 boul. St-Martin, Laval, Québec

Nous cherchons aussi des gérants pour les rayons suivants :

● ARTICLES DE SPORT ● QUINCAILLERIE

● MEUBLES ET ACCESSOIRES ELECTRIQUES

● TAPIS ● BIJOUTERIE

La campagne unifiée de charité

MM. Leonard Hynes, président de la compagnie C-I-L Limitée, et Arthur Pascal, secrétaire de la Quincaillerie J. Pascal Limitée, ont été nommés à la vice-présidence de la campagne unifiée que présidera en avril le maire Jean Drapeau, sous le titre de "La Campagne des Fédérations du Grande Montreal". Cette dernière réunira en une seule les campagnes de souscription autrefois dirigées individuellement par les six principaux organismes de sollicitation de la région : la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-français, la "Federation of Catholic Charities", les "Jewish Welfare Services of Montreal", la Société canadienne de la Croix-Rouge, la Souscription pour les oeuvres de santé et les "United Red Feather Services".

AVIS DE CESSION GENERALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 janvier 1968, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Don's Marine & Sporting Goods Ltd, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chambly le 11ème jour de janvier 1968, sous le numéro 292992. Ce 22ème jour de janvier 1968.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

AVIS est par la présente donné que CANLAN INVESTMENT CORP, compagnie incorporée conformément aux lois des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au secrétaire provincial de la province de Québec pour obtenir l'autorisation d'abandonner sa charte en conformité des dispositions de la Loi des compagnies du Québec.

Daté à Montréal, ce 23e jour de janvier 1968.

Harvey Grossman, Président

68-14P

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Gérant, Services administratifs, Ministère des Travaux Publics du Canada, 1631 avenue Delorimier, Montréal 24, P.Q. et portant la mention: "Soumission pour fourniture d'outils à balayer et service de torchons — divers édifices fédéraux — Montréal et régions, P. Q. seront reçues jusqu'à trois heures de l'après-midi (heure normale de l'est), mercredi le 28 février 1968.

On peut prendre connaissance des devis et formules de soumission, ou se les procurer par l'entremise du: Directeur de District, 1631 avenue Delorimier, Montréal 24, P.Q.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Maurice J. Vaive, Gérant, Services Administratifs.

Pour l'inauguration officielle des nouveaux locaux de la "Société d'archéologie préhistorique du Québec" dont on voit ci-dessus le fondateur directeur général, Laurent Girouard (le second à partir de la gauche), deux représentants des autres groupes d'archéologie amateur du Québec ainés de la SAPQ sont venus : ci-dessus, de gauche à droite, M. René Ribes, conservateur du Musée d'archéologie préhistorique de Trois-Rivières, le professeur Jacques Bordaz, de l'Université de Montréal et M. Pierre Lévesque, frère de l'abbé René Lévesque, et représentant du Centre d'Etudes Nordiques de l'université Laval.

La Société d'archéologie préhistorique du Québec s'installe rue St-Dominique

par André LUCHAIRE

La "Société d'archéologie préhistorique du Québec" s'est installée officiellement, en fin de semaine, dans des locaux nouveaux, qui la consacrent comme la première institution d'archéologues amateurs réellement montréalaise: 3738 rue St-Dominique, dans un édifice commercial partiellement désaffecté, où elle avait invité les représentants des universités de Montréal, McGill et Laval, ainsi que des principaux autres groupements d'archéologues amateurs du Québec, à un vin d'honneur, vendredi soir.

C'est ainsi qu'on y voyait, aux côtés de M. Jacques Bordaz, professeur d'anthropologie à l'Université de Montréal (et spécialiste de l'archéologie préhistorique anatolienne), et "protecteur" attitré de la Société sur le plan universitaire (l'Université de Montréal contribue, avec le gouvernement provincial et le Musée National d'Ottawa, au financement des activités de la société) d'autres collègues de l'U. de M.: les professeurs Pierre Canivet, J.-Louis Demetz, Philip Smith, un de McGill, le professeur Bruce Trigger.

On y voyait aussi M. Pierre Lévesque, frère de l'abbé René Lévesque — le pionnier de l'archéologie amateur au Québec — et représentant personnel de M. Louis-Edmond Hamelin, directeur du Centre d'Etudes nordiques de l'université Laval, M. René Ribes, conservateur, et Michel Duval, chef de fouilles du Musée archéologique de Trois-Rivières (Centres d'études universitaires, maintenant intégré à l'Institut Mgr Albert-Tessier pour l'étude de la préhistoire et de l'histoire du Québec).

La société avait été fondée officiellement en octobre 1966, et avait commencé à fonctionner en mai de l'année dernière. (Quoique des fouilles discrètes eussent déjà été entreprises, à la Pointe-aux-Buissons, sous contrôle d'un professeur de l'Université de Montréal, dès avant la fondation de la société.)

Sa direction est composée de M. Laurent Girouard, directeur général, de M. Serge-André Crête, secrétaire-trésorier, et de MM. Gérald Mackenzie et Sébastien Talbot, directeurs.

Jusqu'à cet automne, la SAPQ avait été hébergée par la Commission régionale de Chambly, dans ses locaux (le groupe directeur est composé en fait d'enseignants de cette Régionale).

Elle est installée désormais dans un local commercial de la rue St-Dominique, près de l'angle de la rue Roy, où elle occupe plusieurs pièces très spacieuses avec l'outillage requis pour le nettoyage, l'examen et le classement des objets trouvés.

Pour donner une idée de ce que trois campagnes de fouilles peuvent produire, citons les chiffres mentionnés dans le communiqué remis lors de l'inauguration officielle des locaux :

"Les cinq stations ont donné au-delà de 10,000 tessons de bord de vase, dix fois plus que de tessons de corps, décorés ou non. Les objets de pierre (polie ou éclatée) : plus de 2,000. Les objets d'os : un millier. La masse d'éclats de débitage, de nucléi (le "nucléus" est le résidu du morceau de silex dont on détache par percussion ou pression l'outil désiré), de restes de repas, surtout de poissons, dépasse 500 livres.

McGill Daily: deux journalistes étudiants s'en tirent avec une simple réprimande; la cause du troisième est en appel

par Yves LECLERC

L'Université McGill a décidé de n'imposer aucune sanction à deux des trois journalistes étudiants responsables d'avoir publié un article "obscène" dans le journal de l'université.

Dans un jugement rendu hier, le Comité de discipline du sénat de McGill a "réprimandé" Peter Allnut et Pierre Fournier pour leur part dans la publication de l'article "Boll Weevils", mais a précisé qu'il ne prendrait pas d'autre mesure contre eux, parce qu'à son avis, ils avaient agi sans arrière-pensée condamnable.

La cause du troisième étudiant, John Fekete, est actuellement (à sa demande) devant les tribunaux: il conteste le droit de l'université de juger ses actes dans cette affaire.

Le rapport du Comité de discipline précise d'ailleurs que "cette décision (de réprimander les étudiants sans autre sanction) ne vise que MM. Allnut et Fournier, et ne doit porter aucun préjudice aux enquêtes et à l'action prise envers John Fekete, dont le cas n'a pas encore été abordé par le Comité".

En outre, les membres du Comité de discipline "veulent faire voir très clairement qu'ils désapprouvent la publication de l'article incriminé", et cela pour plusieurs raisons:

Article "tronqué"

Tout d'abord, à leur avis, la reproduction de l'article dans un pays autre que celui où il a été écrit (les Etats-Unis) et à une époque différente, dans des conditions politiques différentes, augmente le risque que le texte ne soit pas considéré comme une satire, mais comme un article sérieux.

De plus, "la façon dont le texte a été tronqué faisait que le caractère de satire qu'on lui supposait au départ devenait totalement invisible pour un grand nombre de lecteurs intelligents du McGill Daily".

Enfin, ajoute le Comité, "nous ne tenterons pas de définir les limites du bon goût et de la vulgarité, sauf pour mentionner que ce texte semble dénué de toute valeur littéraire, quelle qu'en ait été l'intention satirique.

"Cette absence de qualités littéraires s'ajoute au tort réel ou possible causé à l'Université, aux membres des familles Kennedy et Johnson, et à d'autres personnes.

"La publication de l'article montre un manque effroyable de sensibilité et une absence déplorable de délicatesse et de considération pour les sentiments des gens, non seulement de ceux mentionnés dans le texte, mais aussi d'un grand nombre des lecteurs habituels du journal ...

"Tenant compte de ces faits, le Comité en est venu à la conclusion que la publication de ce "Boll Weevils" dans le "McGill Daily" enfreint effectivement les normes de décence propres et acceptables de la communauté universitaire."

D'autre part, le Comité précise qu'en déterminant les sanctions à imposer, il a tenu compte de certaines circonstances atténuantes, en particulier du fait que le journal avait publié une rétractation peu après, nées par les étudiants eux-mêmes.

ainsi que des explications don-

La rétractation, publiée le 6 novembre, soit trois jours après la sortie de l'article, se lisait comme suit:

"Le texte présenté dans le "McGill Daily", dans la chronique Boll Weevils, le 3 novembre 1967, reproduit de "The Realist", n'était pas présenté comme un exposé de faits. Il a été considéré comme une satire politique, sociale et littéraire.

"Cependant, il n'aurait pas dû être publié dans le McGill Daily.

"Nous ne voulons pas nous soustraire à la responsabilité d'avoir publié ce texte. Il y a eu erreur de jugement: nous avions envisagé cet article dans le contexte de "The Realist", et quand il a paru dans notre journal, nous nous sommes aperçus qu'il n'était pas à sa place."

Le Comité de discipline s'est dit parfaitement d'accord avec la teneur de cette déclaration:

"A notre avis, MM. Allnut et Fournier ont commis une sérieuse erreur de jugement et ont fait preuve d'un manque de responsabilité en tant qu'éditeurs et dirigeants du journal en acceptant de publier cet article."

Le texte qui est à l'origine de toute l'affaire était l'oeuvre de l'écrivain et humoriste américain Paul Krassner. Celui-ci le présentait comme la révélation de certains extraits inédits du livre controversé de William Manchester, "La mort d'un président", sur l'assassinat du président John Kennedy.

Dans l'avant-dernier paragraphe, Krassner décrivait un acte indécent imaginaire commis par le président Lyndon Johnson sur le cadavre de son prédécesseur. Ce sont ces quatre ou cinq lignes de texte qui ont déclenché tout le conflit.

Prévention des incendies : la ville de Québec se classe 1ère au Québec et 15e au Canada

QUEBEC (PCf) — La ville de Québec s'est classée première au Québec et 15e au Canada, au 41e concours annuel pour la prévention des incendies, auquel participaient les 22,000 membres de l'Association nationale pour la protection contre les incendies.

C'est ce qu'a annoncé le commissaire des incendies du Québec et responsable de la prévention des incendies au ministère des Affaires municipales, M. F.-X. Perreault, en soulignant que ce concours s'est déroulé sur une base internationale, nationale et provinciale.

La ville de Québec est gagnante de la classe A (municipalités de plus de 100,000), première du Québec et 15e du Canada, tandis que Malartic, en Abitibi, se classe deuxième au Québec, 24e au Canada et première dans la classe D (entre 5,000 et 10,000).

C'est la ville de Montréal qui se classe 3e au Québec, et 2e dans la classe A et 27e au Canada. En tout, cinq municipalités du Québec se sont classées parmi les 30 premières au Canada, les autres étant Sillery, 29e et première de la classe C, (de 10,000 à 25,000) et Thurso, 30e au Canada et première de la classe E (entre 2,500 et 5,000).

La ville de Hull occupe le premier rang dans la classe B (entre 25,000 et 100,000) au Québec et dans la classe F (moins de 2,500), cet honneur va à la municipalité de Chute-des-Passes, dans le comté de Chicoutimi.

Les industries du Québec étaient aussi invitées à participer à ce concours et c'est la compagnie DuPont, pour son usine à Shawinigan, qui s'est classée première au Québec, première au Canada et gagnante du Grand Prix au classement international.

La compagnie Alcan, pour son usine d'Arvida, vient au deuxième rang au Québec, deuxième au Canada et 4e au classement international.

La même compagnie est 3e au Québec, 6e au Canada et 25e au classement international, pour sa filiale de Shawinigan-Smelter, et 4e au Québec, 7e au Canada et 26e au classement international pour sa filiale Fabrication Works, à Shawinigan.

Hausse de 60 cents l'heure réclamée par 40,000 papetiers

Un porte-parole d'un syndicat représentant 40,000 travailleurs de l'industrie des pâtes et papiers au Canada a déclaré, hier, que celui-ci cherchait à obtenir une augmentation de 60 cents l'heure pour ses membres au cours des présentes négociations en vue du prochain contrat de travail.

Le représentant de la Fraternité internationale des travailleurs de la pulpe, du bisulfite et du papier (CTC) a dit que le salaire horaire moyen des membres de ce syndicat était de $3.15.

Le contrat de travail précédent, qui était d'une durée de trois ans, avait été signé en juin 1965.

En plus des augmentations de salaire, qui doivent être réparties sur une période de deux ans cette fois, le syndicat a l'intention de demander l'établissement d'un régime de salaire garanti, a dit le porte-parole.

Emprisonnement préventif pour un "criminel d'habitude"

Un individu répondant aux prénom et nom de Lionel Morin, âgé de 43 ans, sans domicile connu, a été déclaré repris de justice (criminel d'habitude), hier après-midi, et le juge Redmond Roche, de la Cour des sessions de la paix, qui a rendu jugement en ce sens, l'a condamné à la détention préventive, et ce, pour la protection de la société.

C'est dire que Morin pourrait passer le reste de sa vie au pénitencier, mais la loi prévoit aussi "que les autorités pourront réétudier son cas périodiquement".

C'est le quatrième individu à subir le même sort en l'espace d'une vingtaine d'années dans le district judiciaire de Montréal.

Et nous avons appris après que le juge Roche eut prononcé son jugement qu'e c'était l'intention bien arrêtée de la Couronne "de prendre des procédures dans le même sens contre de nombreux autres récidivistes invétérés".

En privant Lionel Morin de sa liberté pour de longues années à venir, le juge Roche, dans un jugement de trois pages, papier ministre, a accepté la requête du ministère public à laquelle le procureur général a consenti . . . pour retirer Morin de la circulation.

Condamné à plusieurs reprises dans le passé

Dans son jugement, le juge Roche déclare, entre autres choses, "que le 30 mai 1967, l'intimé Morin s'est reconnu coupable devant le juge en chef Edouard Archambault, de s'être, le 5 février de la même année, introduit par effraction dans un magasin situé au numéro 1550 est de la rue Bélanger, la propriété de Steinberg Ltée, avec l'intention d'y commettre un acte criminel, le tout tel que prévu à l'article 292 (1)a(e) du code pénal. Tel qu'allégué par la défense dans son argumentation, le juge en chef, après avoir entendu les représentations de la Couronne, a imposé à l'intimé pour cet acte criminel substantif et primaire, une sentence d'un an d'emprisonnement. La défense, toujours dans son argumentation, soumet que si une sentence plus sévère n'a pas été imposée c'est parce que le juge en chef a cru que l'intimé n'était pas un danger pour la sécurité publique.

"Le tribunal doit noter que l'acte criminel reproché à l'intimé et pour lequel il a reçu une sentence d'un an pouvait être puni d'un emprisonnement de 14 ans.

"La preuve est à l'effet que, du 6 février 1951 au 30 mai 1967, l'intimé a été condamné à des peines de prison et de pénitencier au moins 12 fois pour des vols ordinaires, des vols par effraction dans des établissements ou des maisons d'habitation ou enfin pour la possession illégale de marchandises volées.

"Le 21 septembre 1951 plus particulièrement, l'intimé a reçu une sentence de sept ans de pénitencier après s'être reconnu coupable à une accusation de conspiration pour commettre un vol à main armée. A cette même date du 21 septembre 1951, l'intimé a reçu deux autres sentences de sept ans pour vols par effraction dans des maisons d'habitation. Toutes les sentences imposées, y compris les sentences purgées avec confusion des peines, forment un grand total d'au moins 35 ans de prison ou de pénitencier.

"Dans l'opinion du tribunal, la preuve soumise par la requérante est à l'effet que pendant ses périodes de liberté, l'intimé n'a eu aucun emploi régulier, qu'il est constamment retourné à une vie criminelle et que, pendant ses périodes de liberté, il a vécu en compagnie de criminels reconnus et a tiré sa subsistance du crime.

Quatre infractions criminelles nécessaires

"Le tribunal se rend compte que, suivant les dispositions de l'article 660 du code pénal, quatre infractions criminelles sont nécessaires afin qu'une requête de détention préventive soit soumise, savoir la condamnation pour infraction substantive ou primaire qui confère à la cour sa juridiction pour entendre la requête et finalement, au moins trois autres infractions antérieures distinctes et indépendantes punissables de cinq années ou plus d'emprisonnement.

"Le tribunal est d'avis que l'opportunité d'imposer une sentence de détention préventive est une question de faits qui relève de la juridiction du juge de première instance.

"Aux fins de décider si l'intimé était un repris de justice, la poursuite devait faire la preuve que, depuis qu'il a atteint l'âge de 18 ans, il a été au moins dans trois occasions distinctes coupable d'actes criminels pour lesquels il était passible d'emprisonnement de cinq ans ou plus.

"Après avoir considéré toute la preuve, l'argumentation de la requérante et de l'intimé, le tribunal doit accorder la requête soumise, déclarer l'intimé un repris de justice et en vue de la protection de la société le condamner à la détention préventive."

Hold-up sur un terrain de stationnement

Le préposé au terrain de stationnement "Metra Parking", situé au 1445 rue Stanley, a été légèrement blessé à la tête vers 8 h 40 hier soir, au cours d'un hold-up perpétré par deux individus.

M. Simon Nary, âgé de 32 ans, la victime, a dû être traité à l'hôpital Général de Montréal après avoir été frappé à la tête d'un coup de clef anglaise. Il a pu retourner chez lui par la suite.

Les deux bandits qui s'étaient présentés à sa cabane étaient armés l'un d'un revolver, l'autre d'une clef anglaise. Ils ont pris la fuite à pied avec une somme d'environ $100.

Réunion du conseil de Sainte-Geneviève

Le conseil municipal de Sainte-Geneviève, dans la banlieue ouest de Montréal, se réunira vendredi soir pour accepter ou non la démission du maire, M. Philippe St-Pierre.

La Loi des cités et villes prévoit en effet que la démission d'un maire est de nul effet tant qu'elle n'a pas été acceptée par une résolutaion du conseil.

Si elle est acceptée et que la fonction devient vacante, le secrétaire-trésorier, M. Jacques Raymond devra fixer d'ici le 3 février le jour de la nomination des candidats, ainsi que celui de l'élection à la mairie. Ce scrutin devra avoir lieu dans les 30 jours de la démission annoncée mardi.

Entre-temps, le maire suppléant, M. Laurent Chaurest, assume tous les pouvoirs du maire.

Les commissions scolaires de la région de Montréal ne veulent pas se départir de l'impôt foncier

Les commissions scolaires de la région de Montréal s'opposent énergiquement à la prétention des administrations municipales de s'approprier le champ de taxation foncière.

C'est ce qu'a affirmé le président de l'Association des commissions scolaires de la région de Montréal, M. André Saint-Onge, en critiquant l'Union des municipalité d'avoir prié le gouvernement provincial de laisser l'exclusivité de l'impôt foncier aux municipalités.

Dans sa déclaration, il cite des spécialistes en matière de taxation et notamment la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, "qui soutient qu'après avoir examiné les arguments et critiques soulevés contre l'utilisation de la taxe foncière pour le financement de l'enseignement public, elle persiste à croire que cette taxe reste une source de financement des commissions scolaires."

Selon M. Saint-Onge, l'abolition de cette taxe engendrerait de nombreux problèmes, dans la majorité des cas "plus considérables et sérieux que ceux causés par le maintien du système actuel de taxation".

Rappelant que les délégués au dernier congrès de l'Union des municipalités ont insisté pour que celles-ci conservent leur part du revenu de la taxe de vente, le président de l'ACSRM demande :

"Mais alors, si on doit éliminer ces différentes sources de financement, à quelles sources les commissions scolaires s'approvisionneront-elles ?

"Le système de taxation doit être utilisé pour atteindre des objectifs d'ordre social et économique. Il existe et existera toujours des conflits entre les objectifs poursuivis, et parce que différentes gens attribuent des valeurs différentes à différents objectifs, il y aura toujours des mésententes sur les politiques de taxation."

Pour défendre le droit des commissions scolaires à leur part du gâteau foncier, M. Saint-Onge évoque les arguments suivants :

"En premier lieu, le principe des bénéfices reçus, qui justifie ordinairement l'imposition foncière pour les besoins municipaux, s'applique aussi, puisque les services de l'enseignement profitent à la population locale. Il est bien clair que la présence d'écoles valorise un milieu, et par ricochet, les propriétés qui s'y trouvent.

"En outre, il faut reconnaître que les commissions scolaires ont tiré de l'impôt foncier $275 millions en 1965-66. Si l'Etat avait dû fournir une telle somme, il aurait été forcé d'augmenter sensiblement les impôts . . . ou de réduire les montants affectés à certains services aussi essentiels que la voirie, la santé et la sécurité sociale.

"Il n'est pas dit, par ailleurs, contrairement à ce que plusieurs prétendent, que la suppression de l'impôt foncier entrainerait une baisse correspondante du coût des logements . . .

"A une époque où on parle de plus en plus de la participation au plan scolaire, il ne faudrait pas ignorer non plus le facteur de participation directe que constitue la taxation foncière."

M. Saint-Onge reprenait ainsi plusieurs des arguments avancés déjà par le président de la Fédération des commissions scolaires, M. Maurice Lavallée, qui avait affirmé en juillet que "si le gouvernement donne suite à son projet d'enlever les pouvoirs de taxation aux commissions scolaires, il se produira une hausse d'environ 37 p. 100 dans les taxes générales."

Le Service de bien-être a un centre de dépannage

par Claire DUTRISAC

A titre expérimental, le Service de bien-être de la ville de Montréal, a ouvert un centre de dépannage qui dessert le secteur compris entre les rues Atwater et d'Iberville et, en direction nord, de la rue Sherbrooke au fleuve.

Ce centre, qui fonctionne depuis le 15 décembre 1967, est situé au 441 est, de la rue Sainte-Catherine, dans les locaux de la Caisse populaire Saint-Jacques mais, il n'a aucune structure paroissiale. Le bureau est ouvert de 6 h. du soir à minuit, tous les soirs de la semaine, et de 1 h. de l'après-midi à minuit le samedi. Il est fermé le dimanche. Il n'accepte que les cas d'urgence, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent subir même un délai de quelques heures et être remis au lendemain.

Depuis qu'il a ouvert ses portes, en un mois, le Centre a reçu 252 cas dont 50 étaient des chefs de famille ou des personnes considérées comme tels et 202 cas de personnes seules. Il a distribué une assistance financière dans 78 cas. La somme totale versée a été de $501, soit une moyenne d'environ $7 par cas. Les difficultés de 93 personnes ont pu être réglées autrement que par l'assistance financière.

On a donné 113 billets de métro, des "bons" pour quatre repas, après entente avec des restaurants. Ceux qui étaient sans gîte ont été dirigés vers le refuge Meurling ou la Salvation Army ou encore vers d'autres abris du même genre.

On a dû refuser 81 cas, pour diverses raisons : le cas pouvait attendre au lendemain, ou la personne recevait déjà une assistance en vertu d'une loi dite "catégorisée" (en pareilles circonstances, le Service du bien-être de Montréal est obligé de référer la personne au bureau régional de bien-être), d'autres personnes se sont présentées en état d'ébriété et ont refusé gîte et nourriture, réclamant de l'argent uniquement, etc.

Cette initiative a été prise à l'instigation des curés de quinze paroisses qui ont été assaillis de demandes, ou cours de la période des fêtes. Le froid qui sévit à Montréal, depuis plusieurs semaines, rend ce centre indispensable. L'expérience doit se poursuivre durant trois mois, après quoi, une décision définitive sera prise à son sujet.

M. André Cournoyer, directeur du Service de bien-être de la ville de Montréal, a fourni ces statistiques et il a rappelé que son Service, au mois d'octobre 1967, avait tenté de répondre à ces besoins en laissant un bureau ouvert, rue Champ-de-Mars. Mais la situation géographique de ces bureaux a empêché des personnes de s'y rendre. Le quartier est plutôt désert le soir.

De plus, a souligné M. Cournoyer, "nous nous demandons dans quelle mesure nous devons nous substituer à des oeuvres privées qui remplissent souvent ce rôle."

Un comité d'experts établit que le Dr Murray n'a rien découvert

TORONTO (UPI) — Des sept paraplégiques ou quadraplégiques sur qui le Dr Gordon Murray a pratiqué des interventions de janvier à octobre 1967, un seul a subi l'opération pour raccordement des parties intactes de l'épine dorsale, après ablation des parties endommagées, et ce patient n'était pas Bertrand Proulx dont il a été tellement question en novembre dernier.

On se souvient que Proulx, un quadraplégique, avait stupéfié la presse et le monde médical après avoir démontré qu'à la suite d'une intervention du Dr Murray il pouvait remuer bras et jambes et changer de position sans aide.

Un comité d'experts de l'Hôpital général de Toronto, qui a examiné les dossiers des sept patients du Dr Murray pendant deux mois, en est venu à la conclusion qu'il "n'existe aucune preuve d'un progrès majeur dans le traitement des paraplégiques ou quadraplégiques".

L'hôpital ajoute que "cette déclaration est publiée spécialement à l'intention des paraplégiques et des quadraplégiques, et de tous ceux qui s'occupent de traitement et de recherches dans le champ des blessures à la colonne vertébrale".

"L'enquête est terminée", précise le communiqué. "Nous avons reçu le rapport du comité et le Conseil médical l'étudie présentement. Il est indiqué que tous les patients (du DrMurray) ont reçu de bons soins chirurgicaux. Toutefois, le rapport révèle que, contrairement à l'impression générale née de la publicité accordée au cas d'un des patients, M. Bertrand Proulx, la colonne vertébrale de ce dernier n'a pas été raccourcie et la section endommagée n'a pas été coupée.

"Dans son cas, comme dans celui de cinq autres patients, une laminectomie a été pratiquée pour enlever la surface osseuse recouvrant la partie postérieure de la colonne vertébrale et réduire ainsi la pression sur la partie endommagée de la colonne. Cette méthode est employée depuis des années pour traiter les blessures à la colonne vertébrale".

"L'unique patient qui a vraiment subi l'ablation d'une partie de la colonne et le raccordement des parties sectionnées a été découvert récemment à Fort Wayne, Indiana. Il s'agit de Purvis Damms, 26 ans, qui est toujours paralysé de la taille aux pieds.

Selon le Dr Murray, le fait que l'état de Damms ne se soit pas amélioré pourrait être dû au manque de soins post-opératoires. Damms aurait refusé les offres de soins.

Le communiqué émis par l'Hôpital Général de Toronto souligne que "le Dr Murray a refusé de participer à la création d'un protocole acceptable à la fois à l'hôpital et au sous-comité des expériences du Conseil de recherches de l'Université de Toronto".

"Tant que ce protocole n'aura pas été établi, aucune méthode chirurgicale semblable à celle du Dr Murray ne sera suivie à l'hôpital".

Nécrologie

Col. G.-P. Bourgeois

Le colonel G. P. Bourgeois, du 2385 rue Gold à Saint-Laurent, Qué., est décédé hier, à l'âge de 50 ans, à l'hôpital des Anciens combattants Reine-Marie.

Le colonel Bourgeois laisse dans le deuil son épouse, née

Isobel Verdon; sa fille Mme Carol Radcliff, du 130 rue Somerset, à Ottawa; et ses deux fils Robert et Pierre.

Les funérailles auront lieu vendredi après-midi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons Racine et Robert à Ottawa pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur où le service aura lieu et de là au cimetière Notre-Dame à Ottawa, lieu de la sépulture.

Le colonel Bourgeois avait reçu en octobre 1966 le commandement du 25e Dépôt central des magasins militaires, à Montréal, après avoir servi dans l'Armée canadienne depuis mai 1941. Auparavant, il avait été assigné à la direction de magasins militaires à Ottawa et en Europe.

M. CAMILLE RIVEST

A Repentigny, le 24 janvier 1968, est décédé, à l'âge de 81 ans, M. Camille Rivest (rentier), époux de feu Marie-Blanche Nantais, demeurant à 4, rue Camille. Il laisse dans le

deuil ses enfants, Marie (Mme M. Lachapelle), Geneviève (Mme A. Lachapelle), Jean-Paul, Alain, Etienne, Rose (Mme L. Lachapelle), Maurice (échevin à Repentigny), Denise (Mme H. L'Archevêque), Charles-Emile, Lucie (Mme Maurice Giard), ainsi que 50 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira du 438 rue Notre-Dame (Repentigny), pour se rendre à l'église de la Purification B.V.M., où le service sera célébré à 10 h. L'inhumation se fera au cimetière de Repentigny.

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ARBOUR (Germaine) — A St-Jean, le 24 janvier 1968, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Edouard Arbour, née Germaine Dorion, demeurant 385, Carré Dieppe. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Oligny Ltée 110, rue St-Georges pour se rendre à l'église St-Gérard-Magella de St-Jean, où le service sera célébré à 3 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUGER (Desneiges) — A Québec, le 21 janvier 1968, à l'âge de 48 ans, est décédée Mme Desneiges Ampelman, épouse de Roger Auger ; soeur de Rachelle (Dame Maurice Bergeron) ; demeurant à 267, De la Chapelle. Les funérailles auront lieu vendredi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la Cie Hubert Moisan 253, rue St-Joseph est à 9 h 50 pour se rendre à l'église St-Roch, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière St-Charles, de Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARBE (Antoinette) — A Montréal, le 23 janvier 1963, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme Ovila Barbe, née Antoinette Painchaud. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 743 est, rue Crémazie, à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Alphonse-d'Youville, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARIL (Délia) — A St-Hubert, le 23 janvier 1968, à l'âge de 73 ans et 6 mois, est décédée Mme Henri Baril, née Délia Latour ; demeurant à 1565, Caumartin, St-Hubert. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Latour & Demers 5125, rue Armand, St-Hubert pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELISLE (Yvonne) — A Montréal, le 24 janvier 1968, à l'âge de 64 ans, est décédée Mlle Yvonne Bélisle, fille de feu Adélard Bélisle et de feu Anna Paré. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Magnus Poirier Inc. 6520, rue St-Denis à 7 h 45 pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 8 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLEAU (Raoul) — A Richelieu, le 24 janvier 1968, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Raoul Bleau, entrepreneur-électricien, époux de Juliette Perron ; il laisse trois enfants : Robert, Yvette, Louise (Mme Frank Blowdsworth), une belle-fille : Lise Poirier ; une petite-fille : Line Bleau ; ses frères : Armand, Albert, Père Ste-Croix, Alexandre, Gérard, Anatole. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Yvon Desnoyers 20, rue Des Carrières, Chambly pour se rendre à l'église paroissiale de Richelieu, où le service sera célébré, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Le service sera chanté par le Père Albert Bleau, frère du défunt.

BOISMENU (Eugène) — A Ville de Laval, le 23 janvier 1968, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Eugène Boismenu, époux de Juliette Roy. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-Ouimet et Fils, Enrg., 3517 boul. Lévesque, pour se rendre à l'église St-Maxime, où le service sera célébré à 9 h 30, et de là au cimetière de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGEOIS (Juliette) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 73 ans, est décédée Juliette Bourgeois, fille de feu Claude Bourgeois et de feu Ernestine Trépanier ; demeurant 6967, Delanaudière. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Omer Duquette Inc. 1350, rue Beaubien est à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Philippe, où le service sera célébré à 9 h. Inhumation et libera à Saint-Alexis-de-Montcalm. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMINO (François) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 68 ans, est décédé M. François Camino, époux d'Annette Curcia, demeurant à 7069 Fabre, père de Mme Noël Cuson (Marie), Mme Raymond Charlebois (Liliane). Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault Ltée, 1120, rue Jean-Talon est, à 9 hres 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Angèle) — A Ste-Philomène de Châteauguay, le 23 janvier 1968, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Onuphre Caron, née Angèle Leduc, demeurant à Ste-Philomène. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons Léo Lamoureux, Ste-Philomène, pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Philomène, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Cécile) — A Trois-Rivières, le 23 janvier 1968, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Alfred Charbonneau, née Cécile Bourbeau. Elle laisse un fils, Claude; ses filles, Suzanne (Mme Paul-Emile Maillette), Ursule (Mme Sarto Verrette), Yvette et Camille; ses belles-filles, Mme Claude Charbonneau et Mme Gaétan Charbonneau; ses soeurs, Mme veuve Arthur Marchand, Mme Arthur-G. Dufresne, Mme veuve Arsène Béliveau, une belle-soeur, Mme Jos. Bourbeau, 11 petits-enfants, deux arrière-petits-enfants plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons Rousseau et Frères, 455, rue Des Volontaires, Trois-Rivières, à 8 hrs 45, pour se rendre à la cathédrale de Trois-Rivières, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière St-Louis, lieu de la sépulture.

CHARBONNEAU (Marie-Louise) — A l'hôpital Notre-Dame, le 23 janvier 1968, à l'âge de 61 ans et 2 mois, est décédée Mme Léopold Charbonneau, née Marie-Louise Lamoureux, demeurant 272, rue Grant, à Longueuil, mère de Jacques, Raymond et de Rolande (Mme Alain Pronovost). Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons B. Francoeur & Fils 70, boul. Lemoyne à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre de Longueuil, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Soeur Marie-Michel) — A la Maison Mère des Soeurs Jésus-Marie, à Outremont, le 23 janvier 1968, est décédée Soeur Marie-Michel, née Marguerite Charbonneau. Exposée à la Maison Mère, 1410, boul. Mont-Royal ouest. Les Funérailles auront lieu vendredi le 26 courant à la chapelle, à 2 heures, et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHENAIL (Mathilde) — A l'hôpital de Maisonneuve, le 23 janvier 1968, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme Sylvio Chenail, née Mathilde Marchand, demeurant 330, rue Guilbault, à Longueuil, mère de Guy, Marcel, André, Gérard, Thérèse (Mme Jean-Paul Perron), Hélène. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons B. Francoeur & Fils 163, rue St-Charles à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre de Longueuil, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Lacolle, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

CLAUDE (Sylvain) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Sylvain Claude, époux de Lilianne Pierce, demeurant à 4284, rue Papineau. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-Paul Marchand, 4228, rue Papineau, pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORMIER (Elisabeth) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve Joseph Cormier, née Elisabeth Kelly, demeurant à 8304 St-Gérard. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 745, rue Crémazie est, à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (Gratien) — A Jacques-Cartier, le 24 janvier 1968, à l'âge de 41 ans, est décédé Gratien Côté, contracteur général, époux de Bertha Dickinson, demeurant 116, Leblanc est. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Ed. Darche et Fils 1370, chemin Chambly Jacques-Cartier à 10 h 45 pour se rendre à l'église St-Pie-X, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAVID (Aurore) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 81 ans est décédée Mme veuve Francis David, née Aurore Dumont, demeurant 9222 Lajeunesse; mère d'Yvette, Paul-Emile, et soeur d'Anna Dumont. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 400, rue Henri-Bourassa est à 8 h 45, pour se rendre à l'église du Christ-Roi, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECARIE (Emile) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 56 ans est décédé Emile Decarie, époux de Rose Dagenais, demeurant 2541 Pierre Bernard, frère de Roméo, Béatrice, Eusèbe, Jerry et Paulette. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons Kane & Fetterly 5301, Boul. Decarie à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Antonin, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECARIE (Jean-Jérémie) — A sa résidence, le 22 janvier 1968, à l'âge de 60 ans, est décédé Jean-Jérémie Décarie, époux de feu Juliette Christin, père de Micheline (Mme Y.-R. Bériault). Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons Kane et Fetterly, 5301 boul. Décarie pour se rendre à l'église St-Antonin, où le service sera célébré à 10 hrs a.m., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DeSERRES (Marie-Anne) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Gaspard Deserres, née Marie-Anne Maló ; demeurant à 9319 St-Denis ; mère de Marcel, Mme Gérard Lhéreault (Thérèse), Mme Paul Charbonneau (Annette), Mme Jean Côté (Florence). Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 745 rue Crémazie est à 9 h 45 pour se rendre à l'église Christ-Roi, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de St-Ambroise de Kildare, co. Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESGROSEILLIERS (Hughes) — A l'hôpital Général de Verdun, le mardi 23 janvier 1968, est décédé Hughes Desgroseilliers, époux d'Aurore St-Amour. La dépouille mortelle est exposée au salon J. P. Feron and Sons 2252, rue Saint-Antoine Les funérailles auront lieu à l'église Sainte-Cunégonde vendredi le 26 janvier, à 9 h a.m. Inhumation à Saint-Timothée, P.Q.

DORE (Alice) — A St-Timothée, le 23 janvier 1968, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Rodrigue Doré, née Alice Lalonde. Exposée à la demeure de ses soeurs Mlles Lalonde, boul. Edgar-Hébert, St-Timothée. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant, en l'église paroissiale du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Maison J.-E. Ménard et Fils, Coteau-Landing.

DUNN (Patrick J. "Paddy") — A Sainte-Dorothée, le 23 janvier 1968, est décédé Patrick J. (Paddy) Dunn, époux de feu Catherine Skells, père de Mme G. Cyphot (Patricia) et Gerald, grand-père de Theresa et Johnny, frère d'Helen Dunn. La dépouille mortelle est exposée au salon Clarke 5330, rue Sherbrooke ouest Le service aura lieu à l'église Saint-Colomban, de Saint-Colomban, P. Québec, vendredi le 26 janvier, à 10 h a.m. Inhumation au cimetière du même endroit.

GAGNON (Antoine) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Antoine Gagnon, fils de feu Arthur Gagnon et de feu Adèle Cayouette, demeurant à 915 Mont-Royal est. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons Société Coopérative de Frais Funéraires, 4848, rue Papineau, à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église du Très St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAREAU (Albert) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 88 ans, est décédé M. Albert Gareau, époux de feu Josephine Côté. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons A. Bazinet Inc. 1922, boul. Rosemont pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAULIN (Béatrice) — A St-Césaire, le 22 janvier 1968, à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Sarto Gaulin, née Béatrice Blanchard. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-R.-Poirier, à St-Césaire, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Césaire, où le service sera célébré à 2 hrs 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Angélina) — A Jacques-Cartier, le 22 janvier 1968, à l'âge de 46 ans, est décédée Angelina Perron, épouse de Jean-Marie Gauthier, demeurant à 331 Desmarchais. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons E. Darche et Fils, 1370 chemin Chambly, Jacques-Cartier, à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Ville St-Gabriel, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIRARD (Alphonse) — A Montréal, le 24 janvier 1968, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Alphonse Girard, retraité du CNR, demeurant 8425, Chénier, Ville d'Anjou. Les funérailles auront lieu vendredi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-C. Roy Inc. 7018, rue Marseille à 9 h 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-d'Anjou, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Maria) — A Montréal, le 24 janvier 1968, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Arthur Grenier, née Maria Lexris ; demeurant à 4233, St-André ; mère de Mme Kenneth Colbeck (Cécile), Mme Ernest Black (Antoinette), Mme Edgar Harkin (Eugénie), Mme Léo Lapierre (Béatrice), Antoine, Arthur, Joseph, Philippe et Henri. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Dallaire & Vandelac 4340, rue St-Denis pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Bruno) — A Montréal, le 24 janvier 1967, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Bruno Labelle, époux de Marguerite Monette, demeurant 5090, Des Sorbiers, Rosemont. Il laisse dans le deuil une fille, Dominique, deux frères, Lionel et Yvon. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 4955, rue Adam pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Foyer, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Valleyfield, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABERGE (Joseph) — A Lachine, le 24 janvier 1968, à l'âge de 84 ans, est décédé Joseph Laberge, époux d'Albina Pelletier, père de Marie-Jeanne (Mme Joseph St-Sauveur), Marguerite-Marie (Mme Léo Roch), Georges et Jean-Marie. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Raoul Bourgie Inc. 620, rue Provost, Lachine à 9 h 30 pour se rendre à l'église du Très-St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFORTE (André) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 25 ans, est décédé André Laforte, époux de Monique Jeannotte, demeurant 3562, St-André. Il laisse dans le deuil sa mère, Mme veuve Antonio Laforte, un frère, Marcel, quatre soeurs, Jeannine, Lorraine, Denise et Monique. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 4955, rue Adam à 9 h 30 pour se rendre à l'église Saint-Louis-de-France, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (Rosa) — A Coteau-Station, le 23 janvier 1968, à l'âge de 71 ans, est décédée Mme Médor Lalonde, née Rosa Chatelois. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons Louis Poirier, 72, rue Lippé, pour se rendre à l'église paroissiale de Coteau-Station, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (Normand) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 34 ans, est décédé M. Normand Landry, époux de Jacqueline Ducharme, demeurant à 6244 Beaulieu. La dépouille mortelle sera exposée aux salons Urgel Bourgie Ltée, 6259, boul. Monk, jusqu'à jeudi soir, et de là ré-exposée vendredi à 1 heure à l'Auditorium de l'Hôpital Providence, à Magog. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant, à 11 h à l'église paroissiale St-Patrick de Magog, et de là au cimetière de Magog, lieu de la sépulture

Les danseuses aux seins nus des Ballets africains n'étaient pas indécentes

par Oswald MAMO

La Cour du bien-être social, présidée par l'honorable juge Henri Beaulieu, vient de déclarer Mlle Elise Pouliot, la productrice du spectacle des Ballets africains, non coupable à l'infraction qui lui était reprochée, soit la présentation d'un spectacle indécent.

Dans un jugement élaboré et se basant principalement sur le jugement de la Cour suprême du Canada dans la cause Régina vs Dominion News, cause déjà rejetée par le même tribunal, le juge Henri Beaulieu vient à la conclusion que les Ballets africains n'ont pas donné de spectacle indécent à la Place des Arts.

Le juge Beaulieu tient à noter cependant que la Cour avait à juger seulement la représentation donnée par les Ballets le 6 décembre 1967 dans le contexte et le décor où le spectacle fut donné.

Dans son jugement, le président du tribunal souligne le caractère purement folklorique et artistique du spectacle et sa décision de prendre en considération le spectacle en entier.

Le juge Beaulieu s'est étendu assez longuement sur la définition du mot "indécence". Il a cité plusieurs précédents et a souligné le fait que le législateur n'a pas semblé faire de distinction entre les mots "obscénité", "immoralité" et "indécence".

"Le législateur, a-t-il dit, les a employés ensemble ou séparément dans le code sous le titre de "Infractions tendant à corrompre les moeurs."

La Cour, dans son jugement, a considéré, l'obscénité comme synonyme d'indécence et en est venue à la conclusion que le spectacle des Ballets africains n'offrait rien de tel.

Les avocats de la défense et de la poursuite ont remercié le juge Henri Beaulieu pour sa clairvoyance et ont souhaité que ce jugement fasse jurisprudence dans le pays.

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Taxe de 7 p.c. aux locataires d'Outremont

— Page 3

ÉDITION DE MONTRÉAL ** 10¢ Montréal, jeudi 25 janvier 1968 / Conversion de saint Paul / 84e année, No 21 / 4 cahiers / 64 pages / Les prévisions météorologiques : généralement clair et froid / Min. 10 sous zéro / Max. 10 au-dessus

L'affaire du Pueblo: Johnson mobilise 14,600 réservistes

WASHINGTON. — (AFP, UPI, PA, Reuter) — Le président Johnson a ordonné aujourd'hui la mobilisation immédiate de 14,600 réservistes de l'armée de l'air et de la Marine et le porte-parole de la Maison-Blanche a confirmé que cette mesure était directement reliée à l'incident du "Pueblo", le navire-espion capturé par la Corée du Nord.

Cette mobilisation affecte au total 372 avions de chasse et de transport ainsi que toutes les unités de soutien logistique qui s'y rapportent.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. George Christian, a également laissé entendre que le président pourrait être amené, si la situation l'exige, à décréter la mobilisation de certaines unités de réserve de l'armée de terre et des "marines".

Ces mesures s'ajoutent à l'envoi de deux escadrilles de chasseurs-bombardiers d'Okinawa en Corée du Sud et du porte-avions géant "Enterprise" au large de la Corée du Nord à la tête d'une force navale.

Ces dispositions ont pour but d'appuyer les efforts diplomatiques poursuivis par les Etats-Unis en vue d'obtenir la resti-

Voir PUEBLO en page 2

L'assurance-automobile
Forte hausse des primes cette année

par Albert TREMBLAY

On s'attendait à une réduction des primes d'assurance-automobile cette année mais il n'en sera rien. Plusieurs Québécois verront, au contraire, leur prime majorée de façon substantielle.

Les courtiers ont peine à expliquer aux automobilistes désenchantés pourquoi, au lieu de cette baisse promise le 13 décembre dernier par la Fédération des compagnies d'assurance-risque, la facture est plus élevée en 1968 qu'elle ne l'était en 1967. C'est que la diminution prédite était plus théorique que réelle et que, si l'on donne d'une main, on reprend de l'autre... qui est encore plus leste.

Voici pourquoi

La "diminution" des primes, applicable en théorie à 53 p. cent des assurés du Québec, se transforme ainsi pour une majorité de cas en une augmentation parfois considérable!

Cette augmentation est causée par différents facteurs:

- Il y a d'abord une hausse moyenne de 10 p. cent au chapitre de la responsabilité civile.
- Considérés comme "majeurs" par les compagnies d'assurance à l'âge de 25 ans, les jeunes gens devront maintenant attendre leur 29e année avant de prétendre à la majorité, s'ils sont célibataires.
- Et pour la première fois cette année, il y a surprime applicable à la police d'assurance du père, s'il a une jeune fille qui conduit occasionnellement.
- Un nouvelle catégorie d'assurés (la classe 06) a été créée pour le jeune homme qui conduit occasionnellement l'automobile paternelle.

Ces modifications limitent considérablement le nombre des cas où peut appliquer la légère diminution de prime annoncée par la Fédération des assureurs.

Diminution de quelque 3 pour cent qui sera en fait restreinte au conducteur qui, ayant plus de 25 années d'âge, utilise sa voiture à des fins de promenade, réside à moins de dix milles de son lieu de travail; est seul à utiliser sa voiture et, chose essentielle, possède une assurance qui garantit le remboursement des pertes résultant de dommages que pourrait subir sa propre voiture.

Dans tous les autres cas, il ne fait pas de doute que le renouvellement de la police d'assurance-automobile entraînera des déboursés additionnels.

Le peu de privilégiés

En ce qui concerne le nombre de privilégiés qui seront touchés par la décision des assureurs d'accorder une légère diminution au chapitre "collision", il est extrêmement difficile à établir. Les courtiers en assurance semblent cependant d'accord pour affirmer qu'il s'agit là d'une minorité.

Il y a à cela plusieurs raisons:

- Environ 30 pour cent des propriétaires d'automobiles n'assurent que les pertes qu'ils pourraient causer à un autre automobiliste, préférant ne pas "couvrir" la valeur de leur propre voiture. Ces automobilistes échappent automatiquement à la catégorie de privilégiés.
- Pour des raisons d'économie, plusieurs pères de famille inscrivent sur la même police tous les membres de la famille susceptibles de conduire l'automobile familiale: femme, garçons et filles.
- Les jeunes gens qui attendaient avec anxiété de quitter la classe des "moins de 25 ans" devront patienter quatre années de plus, à moins de consentir à un mariage rapide.
- Enfin, les jeunes filles, qui n'avaient rien à débourser pour avoir le privilège de conduire devront dorénavant trouver les moyens de payer leur "surprime".

Dans certains cas, les augmentations sont considérables. Par contre, lorsqu'il est possible de trouver un cas type où il y a diminution de primes, on constate toujours que cette diminution n'est pas du tout du même ordre.

Voir PRIMES en page 2

téléphoto PA

Marina est réticente

Mme Marina Oswald Porter a été citée à comparaître les 8 et 9 février devant le grand jury de la métropole louisianaise. Interviewée à la TV, Mme Porter a indiqué qu'elle n'avait pas l'intention de se rendre à La Nouvelle-Orléans, mais "il se pourrait que je sois obligée d'y aller", s'est-elle empressée d'ajouter. La veuve d'Oswald a épousé en secondes noces M. Kenneth Jess Porter.

Nos informations, page 10

Israël accepte de laisser dégager le canal de Suez

TEL AVIV (Reuter) — Le gouvernement d'Israël a officiellement fait savoir aux Nations unies aujourd'hui qu'il accepte le plan égyptien visant à dégager les 15 navires étrangers bloqués dans le canal de Suez depuis le mois de juin dernier.

Le général Moshe Dayan, ministre israélien de la Défense, a transmis la décision de son gouvernement au général Odd Bull, le chef des troupes de l'ONU qui veillent au respect du cesse-le-feu au Moyen-Orient. La nouvelle a été transmise par un communiqué officiel du ministère de la Défense d'Israël.

Les travaux s'effectueront dans la partie sud du canal, par laquelle les navires seront dégagés, à partir du 27 janvier prochain.

Trudeau sera le candidat du Québec, affirme Caouette

Une indiscrétion de M. Réal Caouette, chef du Ralliement des créditistes, et une allusion de M. Jean Marchand, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, permettent aujourd'hui d'affirmer que le candidat du Québec à la direction du parti libéral du Canada sera M. Pierre Elliott Trudeau, ministre de la Justice.

Au caucus des députés libéraux du Québec hier, à Ottawa, M. Marchand aurait laissé entendre qu'il ne briguerait pas lui-même la succession de M. Pearson mais se désistera en faveur de M. Trudeau, qui annoncerait officiellement sa candidature après la conférence fédérale-provinciale sur la constitution. Comme on le sait, cette conférence s'ouvre le 5 février dans la capitale fédérale.

M. Trudeau poursuit présentement, pour le premier ministre, une tournée d'information et de consultation auprès des gouvernements provinciaux, en vue de préparer avec quelque chance de succès les délibérations fédérales-provinciales sur le thème majeur des amendements constitutionnels et des droits de l'homme.

Sa candidature est d'autant plus évidente qu'hier soir, M. Caouette, invité du club Richelieu de Chomedey, confiait à ses auditeurs un secret appris de M. Marchand il y a deux jours: M. Trudeau sera candidat à la chefferie du parti libéral fédéral.

Pour le chef créditiste, M. Trudeau possède nombre de qualités: son intelligence, son indépendance et ses talents d'orateur qui font de lui un homme politique fort. Ce sont là des qualités que, ces jours derniers, on discutait avec enthousiasme au congrès des libéraux de l'Ouest et dans les cercles libéraux de la Colombie-Britannique, indice assez révélateur de l'appui sur lequel pourrait compter le ministre

Voir TRUDEAU en page 2

Le commandant du Pueblo "se confesse"

TOKYO (UPI-PA) — La radio de la Corée du Nord a fait entendre aujourd'hui ce qu'elle prétend être la voix du capitaine Lloyd M. Bucher avouant que son navire, le "Pueblo", se trouvait dans les eaux territoriales de la Corée du Nord lorsqu'il a été capturé alors qu'il était en mission d'espionnage.

Cette "confession", entendue par la radio et la télévision nationale du Japon, ne contenait que de légères variantes de celle que le capitaine a faite par écrit et que la Corée du Nord a rendu publique hier.

Les Japonais, qui ont avoué ne pas connaître la voix du capitaine Bucher, ont précisé que le texte était débité d'un ton monotone et que le lecteur trébuchait sur de nombreux mots.

Déjà hier, à Washington, le Pentagone avait qualifié la présumée confesstion écrite du capitaine de "parodie des faits". Le secrétaire adjoint à la Défense, M. Phil G. Goulding, avait précisé que "le

Voir CONFESSE, page 2

La Corée du Nord accentue sa pression sur le Sud

— Page 49

12 heures qui ont duré 6 mois
Au bord du désespoir

Bernard Pineault et Guy Lalonde ont fait la grève de la faim.

Ils vont maintenant découvrir ce que c'est avoir faim. Pendant deux semaines, leur seule préoccupation sera de penser nourriture.

Ils côtoient tuberculeux et lépreux. L'hôpital, loin de les rassurer, les inquiète. Ils portent la jupe et doivent s'accommoder d'un dé à coudre de savon... une fois la semaine.

L'amitié en prend un sérieux coup et le moral s'effrite.

Drogue. Mort... Ils sont au bord du désespoir.

— Page 5

Le photographe de LA PRESSE Antoine Désilets se classe premier au Canada

— Page 30

Masse attaque la CECM

Le ministre d'Etat Marcel Masse, s'en est pris hier à la CECM, affirmant qu'elle est l'une des principales barrières à l'intégration des immigrants au milieu francophone et il prétend d'autre part que la Commission se prend pour un second ministère de l'Education. Le ministre soutient également qu'il est complètement faux de penser qu'on puisse régler par des lois les problèmes de la langue au Québec.

— Pages 3 et 17

SOMMAIRE

Annonces classées / 50 à 62
Arts et spectacles / 28 à 30
Bandes dessinées / 42
Courrier "Que faire ?" / 21
Décès, naissances, etc. / 63
Editorial / 4
Finance / 44 à 46
Horoscope / 21
Informations étrangères/11 et 49
Loisirs et récréation / 42
Mots croisés / 52
Radio et télévision / 14
Sciences / 7
Ski / 38 à 40
Sports / 33 à 41 et 47
Tribunaux / 8
Vie féminine / 18 à 21
Vie mondaine / 19
Votre médecin / 20

Trois autres jugements portent à plus de $300,000 les gains de l'ingénieur Gravel contre Laval

--Page 3

Le président de la FTQ désire accompagner la CSN pour parler du CCRO

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, est prêt à accompagner son collègue de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pépin, dans sa tournée canadienne de conférences de presse sur le bill C-186, dont l'objet est de modifier la structure et le fonctionnement du Conseil canadien des relations ouvrières.

Le porte-parole de la FTQ a fait cette proposition au président de la CSN à l'occasion d'une rencontre des dirigeants syndicaux des conseils régionaux de travailleurs de Hull-Gatineau et de Buckingham-Thurso avec les députés fédéraux de Hull, Labelle et Gatineau, MM. Pierre Caron, Gaston Clermont et Gaston Isabelle.

M. Laberge trouve légitime que M. Pépin présente son point de vue à la presse hors du Québec, mais il estime que la vérité et l'objectivité seraient sûrement mieux servies si les journalistes anglophones pouvaient assister à un affrontement courtois entre les positions de la FTQ et celles de la CSN.

Dans le même ordre de pensée, le président de la FTQ a ajouté que sa centrale se propose de solliciter de Radio-Canada un débat télévisé sur le bill C-186 entre lui-même et le ministre de l'Immigration et de la Main-d'oeuvre, M. Jean Marchand, qu'il a appelé "le père illégitime" de ce projet de loi officiellement parrainé au Parlement par le ministre du Travail, M. John R. Nicholson.

M. Laberge a déclaré que le bill C-186 est une insulte à l'intelligence des députés fédéraux, à tous les membres du CCRO et à l'équipe spécialisée du doyen W. H. Woods, spécifiquement chargée par le gouvernement fédéral d'une étude sur l'ensemble des lois du travail. D'après lui, il s'agit là d'un "coup de force parlementaire" et de "patronage législatif".

PRIMES

SUITE DE LA PAGE 1

Le cas type, imaginé par la Fédération des assureurs, est d'ailleurs révélateur à ce sujet. Cet automobiliste a les qualités qu'on lui connaît (plus de 25 ans, usage à des fins de promenade et résidant à moins de 10 milles de son lieu de travail), il est propriétaire d'une conduite intérieure six cylindres modèle 1967 et il n'a pas eu d'accident au cours des dernières trois années.

Sa police d'assurance est toujours la même: responsabilité civile limitée à $100,000; frais médicaux limités à $2,000; il assure les dégâts à sa voiture (cause collision) et greffe à la police la clause feu-vol.

Dans cette situation idéale, la prime totale de M. X aurait été de $217 en 1967. Elle sera de $211 en 1968. Voilà pour la diminution.

Le coût de cette police se répartit de la façon suivante:

	1967	1968
Responsabilités	$99	$109
Frais médicaux	5	5
Collision ($100)	85	77
Feu-vol	28	20
Prime totale	$217	$211

Il faut cependant prendre pour acquis que M. X habite dans la "région" de Montréal, au sens des compagnies d'assurance.

Cette région comprend les "comtés municipaux" suivants: Beauharnois, Chambly, Châteauguay, Deux-Montagnes, île Jésus, Laprairie, l'Assomption, Napierville, St-Jean, Soulanges, Vaudreuil Soulanges ainsi que certaines parties de Terrebonne (St-Jérôme et Lafontaine) de même que la ville d'Iberville.

En gros la moyenne de ces variations des primes exigées par les compagnies d'assurance s'applique à l'ensemble du Québec.

On peut donc prendre pour acquis que les diminutions sont dans l'ensembles minimes.

Le fils de M. X conduit.

Si l'on échappe à cette catégorie de privilégiés, on se rend cependant vite compte d'un changement radical au niveau des primes.

A titre d'exemple, ajoutons un garçon de 19 ans à M. X, un garçon à qui il arrive d'emprunter la voiture du père.

En vertu de la nouvelle classe 06, le changement est important.

A la prime de base de $211, M. X doit accepter les primes additionnelles suivantes: $146 pour les dommages que son garçon pourrait causer à autrui et $143 pour les dégâts à son automobile, soit une addition de $289 ou une prime totale de $460. En 1967, la même police d'assurance lui aurait coûté très exactement $374.

Si M. X est le père d'une jeune fille au lieu d'un garçon, le tableau est plus encourageant. Mais il y a quand même augmentation: $238 en 1968, contre $217 en 1967.

Enfin, pour le jeune homme encore célibataire de 25 ans ou plus, les primes d'assurance demeurent relativement plus élevées que pour l'homme marié, à âge égal, et cette différence est amortie graduellement de 25 à 30 ans.

Ajoutées à la disparition du "plan d'assignation" et à la main-mise des compagnies d'assurance sur l'administration des "risques difficiles", dont on ne connaît pas encore les effets, ces modifications à la tarification des assurances d'automobiles signifient hors de tout doute une augmentation considérable des sommes que les automobilistes du Québec devront consacrer à leur assurance, au cours de la prochaine année.

TRUDEAU

SUITE DE LA PAGE 1

de la Justice comme candidat à la succession de Lester B. Pearson.

Nonobstant ses mérites personnels, M. Trudeau ne représente pas, aux yeux de M. Caouette, le choix le plus judicieux pour les libéraux à l'heure actuelle.

Le chef créditiste a expliqué hier pourquoi M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, lui paraît être le meilleur choix pour le moment: M. Martin est seul capable d'assumer un véritable leadership durant la période de transition. "Quitte, pendant ce temps, a-t-il ajouté, à préparer M. Trudeau ou M. Marchand à assumer la chefferie dans quatre ou cinq ans".

Pour M. Caouette, l'élection d'un Canadien français à la tête du pays ne présenterait plus autant de difficultés qu'auparavant. "Il fut un temps, a-t-il dit, où l'élection d'un Canadien français au poste de premier ministre était considérée par les anglophones comme une concession.

"Aujourd'hui, je pense que les jeunes générations tant francophone qu'anglophone du pays accepteraient plus facilement un premier ministre canadien-français. Déjà, dans les provinces anglaises, on commence à enseigner le français dans toutes les écoles."

CONFESSE

SUITE DE LA PAGE 1

style et la phraséologie du document prouvent sans l'ombre d'un doute qu'il n'a pas été écrit ou préparé par un Américain".

Les deux derniers paragraphes du document font dire au capitaine Bucher :

"Moi-même et mon équipage avons perpétré ce grave crime, mais nos parents et nos femmes et nos enfants à la maison attendent avec anxiété notre retour vers la sécurité.

"Par conséquent, nous espérons seulement, et c'est notre plus grand désir à moi et à mes hommes, être pardonnés avec clémence par le gouvernement de la République démocratique populaire de Corée."

Si, comme le croit M. Goulding, le texte a été préparé par des Nord-Coréens, ces paragraphes pourraient indiquer que les Coréens sont disposés à relâcher les 83 marins du "Pueblo". Certains croient à Washington que les communistes libéreront le navire après en avoir étudié les dispositions électroniques.

PUEBLO

SUITE DE LA PAGE 1

tution du "Pueblo" et de son équipage, détenus dans le port de Wonsan.

Les Etats-Unis auraient également l'intention de tenter une deuxième démarche auprès de l'Union soviétique pour qu'elle intervienne afin de faire libérer le "Pueblo", même si Moscou a repoussé une première démarche en ce sens.

Certains observateurs, analysant les déclarations faites jusqu'à maintenant par les autorités nord-coréennes, croient que les Nord-Coréens pourraient garder le navire et remettre l'équipage. Il se peut, dit-on, que les Russes veuillent mettre la main sur l'équipement électronique pendant quelques jours afin d'en déceler les secrets. Après cela, ils conseilleraient à la Corée du Nord de rendre le navire.

En cas de refus de Pyong Yang, diverses mesures militaires seraient envisagées pour recouvrer le bateau et son équipage. On parle notamment d'un raid sur Nonsan ou d'un blocus naval.

Dans les milieux informés sud-coréens, on dit que les Etats-Unis envisagent de faire bombarder des objectifs stratégiques nord-coréens par des bâtiments de guerre. M. William Porter, ambassadeur des USA à Séoul, a eu aujourd'hui avec le président Park Chung Hee un long entretien au cours duquel il l'aurait informé des mesures que les Etats-Unis comptent prendre, dit-on dans ces milieux.

Appels à la prudence

A Washington, la réaction de colère enregistrée au Congrès après la capture du "Pueblo" s'est quelque peu apaisée et la pression en faveur de représailles militaires semble diminuer. Les sénateurs et représentants les plus influents préconisent généralement le recours aux initiatives diplomatiques pour obtenir la libération du bateau et de son équipage.

Pour sa part, le secrétaire d'Etat Dean Rusk a déclaré que la saisie du "Pueblo" est une violation du droit international et pourrait être qualifiée "d'acte de guerre". Mais il a insisté sur les moyens diplomatiques pour régler le problème.

Le leader démocrate, le sénateur Mike Mansfield, a mis son pays en garde contre une hâte excessive à user de représailles et demandé qu'on s'en tienne pour le moment à la diplomatie. Des conseils semblables ont été donnés par des législateurs qui sont par ailleurs des "faucons" en ce qui touche à la guerre du Vietnam.

Quelques-uns n'en ont pas moins préconisé que les Etats-Unis prennent tous les moyens, allant jusqu'à une déclaration de guerre s'il le faut, pour récupérer le "Pueblo" et son équipage.

De son côté, le gouvernement japonais a exprimé aujourd'hui sa "grande inquiétude" et formulé le souhait qu'une solution rapide, par voies diplomatiques, soit trouvée, a annoncé un porte-parole officiel du ministère des Affaires étrangères.

Ouimet n'est chargé d'aucune mission

de notre correspondant à Paris

PARIS. — M. Alphonse Ouimet, qui a été élu hier président de la réunion d'experts sur l'emploi des communications spatiales pour la radiodiffusion, à l'UNESCO, déclare qu'il participe à titre privé à cette conférence et qu'il n'est chargé d'aucune mission officielle au sujet des satellites de télécommunications.

Des bruits ont couru selon lesquels M. Ouimet, ancien président de Radio-Canada, examinerait avec les autorités françaises certains projets du gouvernement fédéral tendant à obtenir la coopération de Paris dans le domaine des satellites de télécommunications.

D'autre part, M. Georges-Emile Lapalme, ancien chef du parti libéral québécois ,poursuit à Paris la mission que lui a confiée le maire de Montréal au sujet de la participation de la France à l'exposition permanente "Terre des hommes".

La météo

MINIMUM : —10°
MAXIMUM : +10°

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

Régions de Montréal, d'Ottawa, de Québec, du St-Maurice, des Laurentides, des Cantons de l'Est et du Lac-St-Jean : généralement clair et froid. Vents de 15 milles de l'ouest, légers la nuit. Minimum et maximum à Montréal : 10 sous zéro et 16 au-dessus; dans les banlieues : 15 sous zéro et 10 au-dessus, Ottawa et Sherbrooke : 15 sous zéro et 10 au-dessus, Québec et Ste-Agathe : 15 sous zéro et 5 au-dessus, Chicoutimi et La Tuque : 20 sous zéro et zéro. Aperçu pour demain : nébulosité croissante.

LaHaye à la commission de la capitale fédérale

L'urbaniste Jean-Claude LaHaye, président de la Commission d'enquête sur l'urbanisme au Québec, laquelle vient de remettre son rapport au ministre des Affaires municipales, M. Robert Lussier, vient d'être nommé vice-président de la Commission de la capitale nationale.

C'est ce qu'a annoncé le ministre des Travaux publics, M. McIlraith, ce matin, dans la capitale fédérale.

M. LaHaye travaillera sous les ordres de M. John Frost, de Manotick, Ontario, qui vient d'être porté à la présidence en même temps que la nomination de l'urbaniste montréalais.

Quant au fameux Rapport LaHaye, il demeure toujours secret, le ministre des Affaires municipales ayant encore tout récemment refusé de le remettre à LA PRESSE, tout comme aux autres journaux d'ailleurs.

La Commission de la capitale nationale est responsable de l'urbanisme et de l'embellissement de la région d'Ottawa et le mandat de M. LaHaye est d'une durée de quatre ans.

Il se remarie à 121 ans

MANILLE (UPI) — S'il faut en croire ses contrats de mariage, Juan Nacida a 121 ans, et il s'est remarié pour la troisième fois hier aux Philippines.

Quand Nacida s'est présenté à l'hôtel de ville pour la cérémonie, il marchait parfaitement droit et sans canne.

C'est à Elisa Regala, une dame de 56 ans, qu'il a juré d'être fidèle . . .

Le bonhomme carnaval de Québec fait son entrée à Paris sous la pluie

par Pierre SAINT-GERMAIN

correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — Malgré la pluie qui tombe aujourd'hui sur Paris, le bonhomme carnaval a pu répandre un peu de joie de vivre dans la capitale française, jouant des tours aux douaniers d'Orly, faisant la bise aux enfants et jeunes filles ou plaisantant avec les gendarmes de service.

Arrivé peu avant huit heures, à bord d'un avion d'Air Canada, le bonhomme a commencé ses espièglerie en descendant à cheval sur la rampe de la passerelle.

Pour rire, les douaniers ont ouvert sa valise, mais il n'y avait rien de rien. "Et il n'y a pas de fond secret", a dit le bonhomme.

Dévoré du regard par la foule, dans la salle des pas perdus de l'aérogare, le bonhomme a dû quitter son pittoresque costume, le mauvais temps ne lui permettant pas de se rendre à Paris en voiture décapotable.

A l'hôtel de ville, le bonhomme a été reçu par un représentant du président du conseil, à qui il a remis une plaque céramique illustrant son propre personnage.

Puis, au nom du maire de Québec, il a invité les Parisiens à venir au carnaval.

Le bonhomme a ensuite été accueilli par l'ambassadeur du Canada, M. Jules Léger, à l'exposition "Réalités canadiennes", au rond-point des Champs-Elysées, où a eu lieu une conférence de presse.

"Vous n'avez oublié qu'une chose, a déclaré l'ambassadeur, c'est de la neige !

M. Pierre Turcotte, directeur de l'Office canadien du tourisme à Paris, a notamment exposé le programme touristique du Canada en 1968 et invité les Français à visiter notre pays en aussi grand nombre que l'an dernier.

Peu après midi, une réception s'est déroulée à la Délégation générale du Québec, où M. Jean Chapdelaine a souhaité la bienvenue au bonhomme.

"J'ai perdu plusieurs livres depuis mon arrivée à Paris", expliquait M. Rémi d'Anjou, qui a joué à la perfection un rôle difficile, devant notamment enlever son costume toutes les demi-heures pour ne pas mourir d'asphyxie.

Directeur adjoint du Service des immeubles

M. Jean-Guy Desjardins devient directeur adjoint du nouveau Service des immeubles, à l'hôtel de ville de Montréal.

Ainsi en a décidé le comité exécutif, hier après-midi.

M. Desjardins était jusque-là surintendant adjoint de la division des immeubles, au services des immeubles.

Le comité exécutif a d'autre part résolu de nommer M. Bernard Hurtubise au poste d'"assistant-directeur", au service des immeubles.

M. Hurtubise était surintendant de la division des restaurants, au service des Immeubles. Il sera "chargé de l'administration des restaurants, du personnel des concessions de la Terre des hommes, et de toutes autres responsabilités que le directeur (M. Guy Huot) pourra lui confier".

Le chef de police de Cowansville s'effondre à la commission Prévost

Le chef de la police de Cowansville, M. J. Alfred Goyer, 56 ans, s'est effondré sans connaissance à la suite d'un malaise de nature indéterminée, vers 11 h. 20 ce matin, dans un corridor du vieux palais de Justice de Montréal, rue Notre-Dame, quelques instants après avoir quitté la salle d'audience où il venait de rendre témoignage devant la Commission d'enquête Prévost.

Il a été transporté d'urgence à l'hôpital St-Luc, où l'on s'est refusé à révéler immédiatement son état.

Représailles de la junte en Grèce

ATHENES. (AFP, Reuter) — Le gouvernement grec publie aujourd'hui une ordonnance l'autorisant à congédier les fonctionnaires et employés de l'Etat qui ont participé au coup d'Etat manqué du 13 décembre ayant à sa tête le roi Constantin. Les congédiements se feront par décision du conseil des ministres, sur proposition dans chaque cas du ministre compétent.

L'ordonnance exclut tout appel contre ces décisions devant le Conseil d'Etat et toute demande de dommages devant les tribunaux ordinaires.

C'est en vertu de cette ordonnance que l'ancien premier ministre Constantin Kollias a été démis de ses fonctions de procureur général près de la Cour de cassation .

Vacances d'hiver aux étudiants ontariens

TORONTO (PC) — A compter de cette année, les écoliers bénéficieront de vacances d'hiver au lieu de la traditionnelle semaine de congé à Pâques.

Pas suite des amendements apportés à la Loi de l'administration des écoles, approuvés par la législature, en 1966, les écoliers auront congé cette année le Vendredi saint et le lundi de Pâques, soit du 12 au 15 avril inclusivement.

Au lieu de la semaine de congé suivant la semaine de Pâques, les écoliers bénéficieront de vacances d'hiver du 16 au 24 mars.

Un porte-parole du ministère de l'Education a expliqué que le changement a été apporté dans le but de diviser l'année scolaire en trois trimestres à peu près égaux.

L'Hôtel-Dieu ferme ses portes aux visiteurs

Même si l'épidémie de grippe est en régression à Montréal, l'hôpital Hôtel-Dieu, situé au 3840, rue St-Urbain, a fermé ses portes aux visiteurs, ce matin, jusqu'à nouvel ordre.

L'Hôtel-Dieu est toutefois le seul hôpital de la métropole à avoir ainsi fermé ses portes, pour éviter que les malades soient contaminés.

L'épidémie, qui a fait quelque 200,000 victimes à Montréal, s'est propagée jusqu'à Québec et Chicoutimi, où elle continue de faire ses ravages.

On sait que toutes les écoles de Québec sont maintenant closes et que la plupart des hôpitaux ont fermé leurs portes aux visiteurs. A Chicoutimi, plusieurs écoles sont fermées.

Seul Eastern a des vols quotidiens vers Mexico

(avec correspondance à New York)

Envolez-vous par Eastern vers Mexico et l'excitant pays du mañana. Vous n'êtes qu'à six heures de luxueux hôtels sous des cieux baignés de soleil. Seul Eastern vole chaque jour vers el magnifico Mexico! Départ de Montréal à 7 h a.m. Arrivée à 12 h 56, à temps pour le déjeuner.

C'est maintenant que vous pouvez en profiter! Une excursion économique de 21 jours, de Montréal à Mexico, ne coûte que $226, aller-retour. Au moyen du programme Charge-A-Trip de Eastern, jouissez de vacances mexicaines en payant aussi peu que $10 par mois.

Les samedi, dimanche et lundi, il y a une correspondance supplémentaire pour Acapulco à 9 h 30, à l'aéroport Kennedy de New York. Vous arrivez à 13 h 40. Voyez votre agent de voyages. Ou encore, appelez Eastern à 849-4721. Envolez-vous vers le soleil du Mexique. Olé!

EASTERN
Destination soleil

Charge-A-Trip est une marque de service de Eastern Air Lines Inc.

15 RENCONTRES
SUJET : LA LANGUE PARLEE

QUAND ? Le jour, une fois la semaine
LE COUT ? GRATUIT
POUR QUI ? Pour vous, mesdames
PAR QUI ? LE CONSERVATOIRE LASSALLE

Pour s'inscrire, il suffit de se rendre au jour, et à l'heure indiqués cette semaine et la semaine prochaine à l'un des Centres suivants :

Mardi, 9 h. 30	Centre Henri-Julien	9300, rue St-Denis
Mardi, 9 h. 30	Centre Marquette	1600, rue Drucourt
Mardi, 2 h.	Centre Morgan	1975, boul. Morgan
Mercredi, 2 h.	Eglise Ste-Bernadette (sous-sol)	6950, 16e Avenue, Rosemont
Jeudi, 9 h. 30	Centre Marquette	1600, rue Drucourt
Jeudi, 9 h. 30	Ecole Jean XXIII	Repentigny
Mercredi, 2 h.	Les Loisirs de Granby	Granby

Pour plus de renseignements s'adresser à :

CONSERVATOIRE LASSALLE
1290, rue St-Denis — Tél. 861-4114

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, JEUDI 25 JANVIER 1968 — 84e ANNEE — No 21

L'ingénieur Gravel remporte une cinquième cause contre Laval

par Pierre VENNAT

L'ingénieur-conseil Charles-Edouard Gravel vient de remporter un cinquième procès contre Laval, cette fois-ci à titre d'ex-ingénieur de la ville de St-Martin.

Ce cinquième jugement en sa faveur en quelques semaines ne lui a toutefois rapporté que $8,306.47, ce qui porte toutefois le total de ses gains aux dépens de Laval, par la voie des tribunaux, à $308,790.95 en quelques semaines.

Le dernier jugement à date a établi que M. Gravel avait été engagé par St-Martin le 1er août 1955, aux fins de préparer des plans et estimés d'égouts et d'aqueduc relatifs au Boulevard Labelle, l'artère principale de cette ex-ville, qu'il n'a pas rempli son mandat avant le mois de février 1961, en ce qui regarde les plans requis, et du 11 juillet 1961 au 18 juillet 1961, en ce qui regarde les estimations, que ces plans n'avaient pas été requis par résolution, mais verbalement, de l'admission même du demandeur et qu'à cause du retard de M. Gravel, Chomedey, qui avait pris la relève de St-Martin, avait été obligée d'accepter d'autres plans que les siens.

Malgré cela, le juge Albert Leblanc considère que M. Gravel a réellement droit à $8,306.47 (il en réclamait $25,630.52), étant donné qu'il a vraiment fait des travaux pour St-Martin, dont Chomedey, qui a pris la relève, puis Laval, succédant à Chomedey en août 1965, doivent assumer les obligations.

Laval des Rapides

"Le fait que la défenderesse n'avait pas obtenu au préalable les montants nécessaires pour payer les services du demandeur est-il une raison ou un motif juridique pour refuser de payer au demandeur les honoraires qu'il réclame pour la multitude de plans et estimés, pour les études qu'il a faites et pour les dépenses qu'il a effectuées afin de remplir son mandat envers la défenderesse? Après mure délibération, la Cour doit répondre dans la négative."

Charles-Edouard Gravel, cet ancien ingénieur-conseil de plusieurs ex-villes de l'Ile Jésus, vient donc de se voir accorder par le juge B. de L. Bourgeois, la somme de $258,459.72 avec intérêt et dépens, bien que la ville de Laval-des-Rapides (puis celle de Laval qui a pris la relève) ait prétendu que les différentes résolutions retenant les services de M. Gravel aient été "irrégulières" qu'il n'y aurait jamais eu de contrat valide entre celui-ci et Laval-des-Rapides, et que la Commission municipale du Québec n'avait jamais autorisé les règlements d'emprunt pour les travaux pour lesquels les services de M. Gravel avaient été requis.

Ce montant, plus ceux qui lui ont été accordés comme ancien ingénieur-conseil de Saint-Martin et les $11,636.76 qui viennent de lui être accordés comme ex-ingénieur-conseil de l'ex-ville de l'Abord-à-Plouffe par le juge Albert Leblanc, portent à $300,474.45 les gains de M. Gravel aux dépens de Laval.

De plus, il a été démontré au cours d'un de ces procès que M. Gravel avait déjà encaissé $79,263.14, en plus des montants cités plus haut, comme "paiement partiel" de ses travaux pour Laval-des-Rapides.

Laval-des-Rapides, puis Laval qui prenait la relève, affirmaient que les dépenses que M. Gravel a occasionnées n'étaient pas des dépenses d'administration ordinaire et ne pouvaient être ordonnées par Laval-des-Rapides sans que la Commission municipale du Québec les approuve. Elles prétendaient en outre que M. Gravel avait outrepassé son mandat en préparant des plans et devis que Laval-des-Rapides seule n'avait pas la capacité de lui demander.

Laval-des-Rapides ajoutait qu'elle n'avait pas les fonds nécessaires pour passer les résolutions alléguées dans l'action et que les conseillers n'avaient pas le droit de voter des sommes qu'ils n'avaient pas en mains.

Enfin, Laval-des-Rapides, puis Laval, alléguaient aussi dans leur plaidoyer que les plans, préparés par M. Gravel, **"n'ont jamais été approuvés par elle et ne lui ont même pas été soumis".**

Selon le juge Bourgeois, il ne fait aucun doute que les services de M. Gravel avaient été retenus par Laval-des-Rapides et qu'une partie de ses services avaient été trouvés satisfaisants puisque Laval-des-Rapides lui avait, avant la date de l'institution de l'action, remis la somme de $79,263.14, versement que le juge considère "substantiel".

La preuve a également établi que M. Gravel était depuis plusieurs années l'ingénieur attitré de Laval-des-Rapides, soit jusqu'à l'arrivée, en 1959, d'un nouveau conseil, présidé par le maire Claude Gagné, beau-frère du vice-président du comité exécutif actuel de Laval, M. André Lagarde.

Elu en juin 1959, M. Gagné avait décidé de mettre fin aux services de M. Gravel. On lui donna un délai de 10 jours pour produire ses comptes en détail ainsi que les plans et estimés pour tous les travaux projetés dont il s'était occupé.

Pour M. Gagné, la chose était claire : M. Gravel avait reçu $79,263.14 pour des plans pour travaux exécutés. Les sommes pour les autres travaux n'ayant pas été appropriées et les travaux n'ayant pas été exécutés de toute façon, M. Gravel n'avait pas droit à un cent de plus.

Le juge Bourgeois n'est pas de cette opinion.

Il considère normal pour une municipalité de prévoir le développement de son territoire dans le meilleur intérêt de ses contribuables. Or personne n'a prétendu au cours du procès que M. Gravel n'était pas compétent.

Celui-ci a consacré plusieurs années à remplir le mandat qui lui avait été confié par Laval-des-Rapides, lequel mandat a été appuyé par des résolutions spécifiques dans chaque cas.

"Que la défenderesse ait eu ou non les moyens de donner suite à ces travaux ou de ne faire qu'une partie de ces travaux, il n'en reste pas moins que le demandeur a tout de même fourni ses services professionnels à la défenderesse pendant une longue période de temps ; de plus, les plans et estimés qu'il a préparés prévoyaient le développement de la municipalité pendant des années à venir."

En conséquence, M. Gravel s'est vu accorder $258,459.72, plus intérêts et dépens, dans cette cause.

L'Abord-à-Plouffe

Le juge Albert Leblanc, qui avait déjà trouvé "la façon d'agir du demandeur étrange mais non illégale" dans l'affaire de l'ex-ville de Saint-Martin, vient par ailleurs de lui accorder $11,637.76 dans le cas de l'ex-ville de l'Abord-à-Plouffe, toujours dans l'Ile Jésus.

Cette dernière cause remonte à 14 ans, alors que le 13 juillet 1954, il avait été engagé pour la préparation de plans et devis, relatifs à des services d'égouts et d'aqueduc, dans les quartiers ouest et est de L'Abord-à-Plouffe.

M. Gravel avait été également autorisé à préparer des plans et estimés relatifs à des trottoirs et pavage dans les mêmes quartiers.

Le 9 août 1955, l'Abord-à-Plouffe approuvait les plans de M. Gravel pour le quartier ouest de l'Abord-à-Plouffe, acceptait également que les honoraires de M. Gravel lui soient payés au fur et à mesure que les travaux seraient exécutés.

En juin 1959, avant d'être remercié de ses services comme ingénieur de cette ville, M. Gravel préparait des estimations revisées concernant les travaux qui restaient à exécuter.

L'Abord-à-Plouffe, à laquelle succéda Chomedey, puis Laval, allèguèrent en défense que la partie du travail exécuté par le demandeur, celui concernant les pavages et les trottoirs, n'a pas été autorisée et que ses honoraires n'étaient payables que si ses plans étaient utilisés dans l'exécution des travaux projetés et ils ne l'ont pas été, au moins dans une certaine mesure.

Voir L'INGENIEUR GRAVEL en page 6

Un bambin de quatre ans tué à coups de cendrier

par Lucien RIVARD

La Sûreté de Pointe-aux-Trembles détient présentement un jeune père de famille de Hull, soupçonné d'avoir tué son fils de 4 ans, vers 10 h. hier matin, dans une maison d'appartements de Pointe-aux-Trembles.

Yvon Forget, âgé de 26 ans, demeurant rue Ste-Marie, à Hull, est détenu comme témoin important pour l'enquête du coroner qui s'instruira ultérieurement sur la mort de son fils.

Tout porte à croire que l'enfant, dont le cou portait des marques d'étranglement, a succombé à de multiples fractures du crâne.

Le drame s'est déroulé au 2029 de la 53e Avenue, app. 2, à Pointe-aux-Trembles, chez Mme Claude Corbin, belle-soeur du détenu, qui hébergeait son beau-frère depuis quelques jours. Forget était en voyage d'affaires à Montréal.

Les circonstances entourant cette macabre affaire demeurent inconnues pour l'instant. Mme Corbin n'a pas été témoin de l'assassinat. Elle ne l'a en fait découvert qu'après le départ insolite de son beau-frère.

Forget avait quitté la maison en demandant à Mme Corbin d'appeler la police parce qu'il y avait un accident en face de la maison.

Répondant rapidement à cet appel, les policiers sont allés s'enquérir auprès de la plaignante en ne retrouvant pas de traces de l'accident présumé. C'est à ce moment-là que Mme Corbin s'est rendue dans la chambre pour retrouver le bambin gisant inanimé.

Une ambulance a été mandée sur les lieux. Mais il était trop tard, l'enfant avait succombé à une fracture du crâne. Un cendrier de verre, maculé de sang, a été recueilli comme pièce à conviction par les enquêteurs. Il s'agirait de l'arme du crime.

Chasse à l'homme

Peu après la découverte du cadavre, les agents Yvon Dion et Pierre Castonguay ont aperçu, à peu de distance de la maison, une camionnette dont le conducteur semblait épier tout ce qui s'y déroulait.

Ils se sont approchés pour faire enquête auprès de cet individu qui, à leur approche, a mis son véhicule en marche pour s'enfuir, déclenchant une chasse à l'homme qui devait se terminer, quelques minutes plus tard, à l'intersection des rues Sherbrooke et La Rousselière, alors que la camionnette poursuivie est entrée en collision avec un camion.

Le conducteur a été immédiatement appréhendé et écroué dans les cellules de Pointe-aux-Trembles. Au moment de son arrestation, Forget a demandé aux policiers si son fils était mort.

Le détective Claude Gauthier et l'agent André Hottard, de la Sûreté de Pointe-aux-Trembles, s'occupent présentement de l'enquête sur ce meurtre. On ignore pour l'instant le mobile de cet attentat.

Le corps de la petite victime a été transporté à la morgue de Montréal, où l'on devait procéder à l'autopsie au cours de la matinée.

5 pouces d'eau sur la route no 2

Alors qu'elle cause d'importants dégâts dans de nombreuses habitations situées dans les îles de Sorel et à Sainte-Anne-de-Sorel, de l'autre côté du fleuve, la crue due aux embâcles formés sur le Saint-Laurent a envahi hier soir la route no 2 sur une distance de 500 pieds, à 2 milles à l'est de Berthierville.

Interrogé tôt ce matin, un policier a déclaré que l'inondation recouvrait de cinq pouces d'eau le tronçon touché du chemin du Roy, qui relie Montréal à Québec en longeant la rive nord du Saint-Laurent. "La circulation est évidemment difficile, mais elle reste permise pour le moment," a-t-il ajouté.

Un automobiliste a d'ailleurs éprouvé le caractère scabreux de la route noyée, alors que, hier soir, à la suite d'une erreur de conduite-navigation, son véhicule est sorti de la chaussée pour disparaître complètement sous l'eau. Le conducteur a toutefois pu abandonner sa voiture à temps et n'a pas subi de blessure dans l'accident. "On ne voit plus qu'un bout de l'antenne de radio de l'automobile submergée" nous a affirmé un témoin.

Canadair: accord de principe

Un accord de principe est intervenu hier soir entre les négociateurs de Canadair Limited et l'Association internationale des machinistes, le syndicat qui représente les 5,400 ouvriers de l'usine de Saint-Laurent.

Les clauses du contrat n'ont toutefois pas été révélées. Elles le seront demain, à la sortie de l'usine, alors que tous les membres de la loge 712 de l'AIM recevront une circulaire décrivant en détail les dernières offres de l'employeur.

Un référendum aura lieu dimanche, de 10 h. du matin à 6 h. du soir, au marché Atwater. Si les employés acceptent les offres, la convention collective de travail sera signée rapidement. Le rejet signifierait la grève dès le lendemain.

Un porte-parole syndical a laissé savoir hier soir que les négociateurs syndicaux recommanderont l'acceptation des offres de l'employeur qui seraient jugées "satisfaisantes" en regard de celles qui avaient été rejetées dimanche dernier, par une très forte majorité.

Canadair avait alors offert une hausse de salaire variant de 49 à 63 cents l'heure, dans une convention de trois ans. Le syndicat réclamait une "hausse substantielle", sans préciser le quantum. Ces employés retirent présentement un salaire horaire moyen de $2.56.

Les pourparlers ont abouti à

Voir CANADAIR en page 6

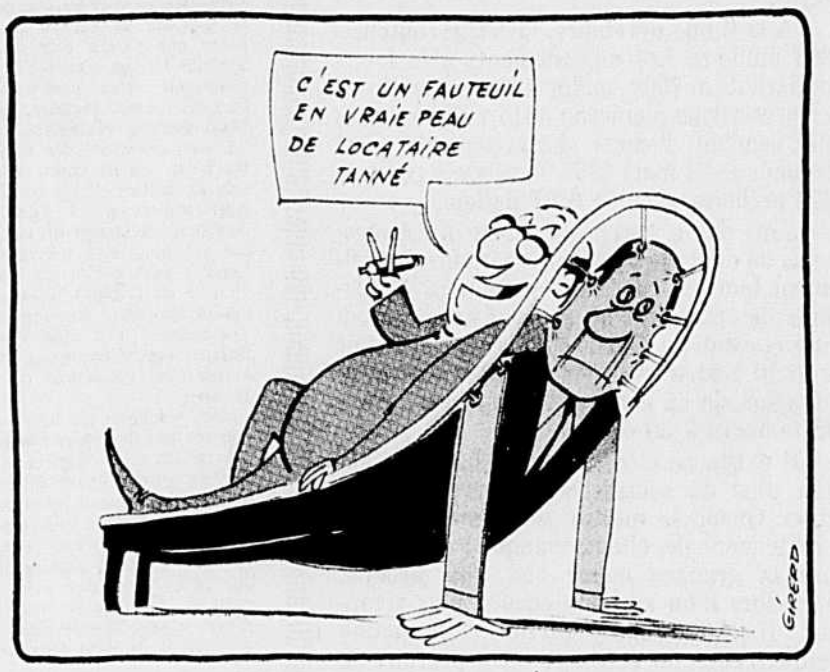

La CECM est l'une des principales barrières à l'intégration des immigrants au milieu francophone — Marcel Masse

par Gilles DAOUST

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre d'Etat Marcel Masse a émis l'opinion hier que la Commission des écoles catholiques de Montréal constituait l'une des principales barrières à l'intégration des immigrants au milieu francophone québécois.

M. Masse a déclaré que le gouvernement UN avait déjà tenté, l'an dernier, grâce au bill 67, de "nationaliser" la CECM, "cet autre ministère de l'Education".

Mais, a dit le ministre, le Parlement a bloqué le projet de loi en prêtant au gouvernement des intentions qu'il n'avait pas.

M. Masse était le conférencier invité au club Fleur-de-Lys de Québec. (Une autre partie de la conférence de M. Masse est publiée en page 17).

Durant la période des questions, un membre de l'auditoire a demandé au ministre ce que son gouvernement avait fait "pour éviter la politique d'assimilation des immigrants par la CECM qui construit systématiquement des écoles anglaises".

Le ministre a admis que,

Voir CECM en page 6

Les locataires d'Outremont paieront une taxe annuelle de 7 p. 100 de la valeur locative

par Pierre VENNAT

Le conseil municipal d'Outremont, à l'unanimité de ses membres moins un, a décidé hier soir, malgré les objections du député libéral d'Outremont à l'Assemblée législative, M. Jérôme Choquette, d'imposer une taxe annuelle de 7 p. cent de la valeur locative aux quelque 5,000 locataires de cette municipalité.

M. Choquette, président du comité des affaires municipales de la Fédération libérale du Québec, rapport Bélanger en main, a tenté de démontrer que la taxe était injuste parce qu'elle équivaut à une deuxième imposition pour le locataire qui porte déjà le fardeau de l'impôt foncier, à titre d'usager de la propriété, les propriétaires s'empressant, généralement de faire assumer, au moins en partie, leurs augmentations de taxes par leurs locataires, en augmentant leurs loyers en conséquence.

Il a également fait une sortie contre la Régie des loyers qui empêcherait les propriétaires de repartir adéquatement leurs augmentations de taxes avec leurs locataires en ne leur permettant pas d'augmenter les loyers toujours en proportion.

Voir LOCATAIRES en page 6

Saulnier à New York en vue de négocier un emprunt de $25 millions

par Claude MASSON

Le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, accompagné de deux hauts fonctionnaires municipaux, a quitté la métropole par avion, hier soir, à destination de New York, où il passera la journée.

Le but de ce court séjour dans la capitale américaine : apprécier le marché financier de nos voisins du sud en vue de négocier prochainement un emprunt de $25 millions.

Cette somme, si Montréal peut l'obtenir à des conditions favorables sur le marché américain, sera affectée à divers travaux publics.

Le président du comité exécutif s'est rendu à New York en compagnie de Me Marc Boyer, c.r., du Contentieux, et de M. Armand Lambert, c.a., directeur adjoint du Service des finances. Le directeur de ce service, M. Lactance Roberge, est actuellement hospitalisé.

M. Saulnier et les deux fonctionnaires rencontreront cinq groupes financiers différents afin de discuter leurs conditions en vue d'un emprunt éventuel.

Le président du comité exécutif profitera de ce voyage à New York pour rencontrer sur place les dirigeants de l'American Express, l'entreprise qui avait des droits exclusifs sur la vente des passeports de l'Expo 67 sur le territoire américain.

L'administrateur montréalais et les dirigeants de la société discuteront un programme de vente des droits d'entrée sur la "Terre des hommes" permanente.

D'autre part, au cours d'une conférence de presse qui aura lieu lundi dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, le maire Drapeau et M. Saulnier rendront publics les détails de la présentation de l'Exposition, version 68.

S-P-E-C-I-A-L
RECEPTIONS D'ENFANTS
BOÎTES COMPLETES pour DOUZE JEUNES CONVIVES
Un gros gâteau de fête - Age et nom d'enfant - Chandelles - Gâteaux divers - Biscuits animaux - Sandwiches assortis - Couvre-table - Serviettes - Chapeaux - Ballons - Sifflets - Bonbons - Et pour l'invité d'honneur, un cadeau spécial.
AU COMPLET seulement 14.40
844-3901
PEGROID'S
4075 St-Denis
LIVRAISON PAR TOUTE LA VILLE

Tape-cité
OU VOUS TROUVEREZ...
le plus vaste choix de musique sur rubans pour votre auto ou votre foyer.
PLUS DE 5000 BANDES SONORES EN MAGASIN
7865, SAINT-HUBERT 276-2685
STATIONNEMENT GRATUIT
LUN., MAR., MER., OUVERT JUSQU'A 18 HRES
JEU. ET VEN. JUSQU'A 21 HRES — SAM. JUSQU'A 16 HRES
(Une division de André Radio Service Ltée)

Le quartier général POUR LE POISSON FRAIS

SAUMON — FLETAN — TRUITE ARC-EN-CIEL — EPERLANS — DORE — AIGLEFIN — SOLE DE DOVER — ANGUILLE FUMEE — SAUMON FUME — PATTES DE CRABE — HOMARD BOUILLI — PETONCLES — CREVETTES — POISSON FILETE — ETC.
LAITUE BOSTON TENDRE
ENDIVES — SALSIFI — AUBERGINES — ETC.
A. DIONNE FILS & CIE
1221 ouest, rue STE-CATHERINE — Tel. 849-2341
coin rue Drummond — Montréal

LOUEZ
Nos compresseurs et nos appareils à peinturer de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction. Aussi nombre d'autres outils.
VENTE PIECES REPARATIONS des fusils et compresseurs
BINKS BRUNNER CURTIS
DEVILBISS KELLOGG LINCOLN
QUINCY WEBSTER ETC...
Gélinas COMPRESSORS INC.
4845, rue ST-DENIS
288-0163
Stationnement gratuit à côté du magasin
8 h. A.M. à 6 h. P.M. — VENDREDI SOIR jusqu'à 8 h. — Le SAMEDI jusqu'à MIDI

Spéciaux
BOUTIQUE COLONIALE
Assortiment sans pareil en fait de berceuses de toutes sortes, soit rembourrées ou non, différents finis, grande sélection de tissus.
Modèle illustré (en érable) $25
OUVERT jusqu'à 9 h. 30 jeudi et vendredi soirs
Le samedi jusqu'à 6 P.M.
A. FORGET INC.
6707, BOUL. SAINT-LAURENT, TEL. 274-5568
(Juste au nord de St-Zotique)
Stationnement gratuit à l'arrière du magasin

CORBEIL SUR LA PLAZA

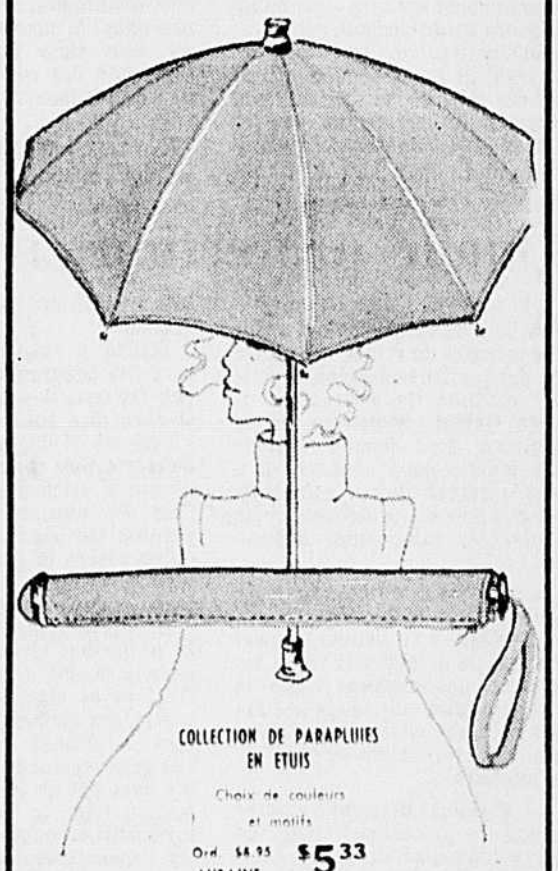

COLLECTION DE PARAPLUIES EN ETUIS
Choix de couleurs et motifs
Ord. $8.95 AURAINE $5.33
Rez-de-chaussée
6500 ST-HUBERT angle Beaubien

7-Up refuse de négocier, même après 7 mois de grève et une 7e décision de la CRT

— M. Roland Goedike

Le directeur de la section du Québec des Travailleurs unis des brasseries, M. Roland Goedike, fait savoir qu'après plus de sept mois de grève et une septième décision favorable au syndicat des grévistes, de la part de la Commission des relations de travail du Québec, la compagnie Seven-Up de Montréal continue de refuser de négocier une première convention collective de travail.

Le porte-parole rappelle qu'à la suite de la dernière décision de la CRT déboutant le "District No 50", (Syndicat des mineurs unis d'Amérique), de ses requêtes en accréditation et en revision de l'effectif du syndicat des grévistes, l'employeur avait été invité à entreprendre la négociation d'une première convention collective. "Or, dit-il, les Travailleurs unis des brasseries ont reçu un télégramme des procureurs de Seven-Up prétendant que l'avis de demande de négocier du syndicat était illégal et que, par conséquent, l'employeur n'était pas obligé d'"assister" à la rencontre convoquée pour mardi dernier.

"C'est ainsi, déclare M. Goedike, qu'un syndicat officiellement accrédité depuis septembre 1964, qu'un syndicat majoritaire qui s'est constamment soumis depuis plus de trois ans à l'esprit comme à la lettre du Code du travail, qu'un syndicat dont la grève est entrée la semaine dernière dans son huitième mois, n'a encore jamais eu à ce jour l'occasion de négocier de bonne foi avec l'employeur une première convention collective de travail. Et pourtant, la Seven-Up ne peut même plus, depuis la récente décision de la CRT, invoquer ses obligations contractuelles avec le District No 50, qui n'a aucune existence juridique, et pour lesquelles relations contractuelles elle a déjà été mise à l'amende."

Soulignant que les grévistes, au nombre de 106, présentent toujours un front solide, M. Goedike annonce qu'ils se réuniront ce soir pour entendre un rapport sur la situation et un exposé du président de la FTQ, M. Louis Laberge. Selon lui, "ce conflit n'est plus l'affaire d'une centaine de travailleurs, mais celle de tout le mouvement syndical, sans distinction d'allégeance, et de l'ensemble de la société québécoise".

Le directeur des Travailleurs unis des brasseries a révélé que les dirigeants des grévistes ont rencontré la direction de la FTQ et que l'on envisage actuellement toute une gamme de mesures pour briser la résistance de Seven-Up, dont une intervention des autorités gouvernementales.

Ville Saint-Pierre veut payer moins pour le métro

Le conseil de Saint-Pierre a résolu de demander au gouvernement provincial de modifier la "Loi 13-14 Elisabeth II" en vue de répartir "plus équitablement" le déficit d'exploitation de la Commission de transport de Montréal ainsi que le service de dette du métro.

Le comité exécutif de la ville de Montréal a été avisé, hier après-midi, de l'attitude prise par le conseil de Saint-Pierre.

A l'appui de sa décision, le conseil municipal de Saint-Pierre souligne qui y a lieu de "diminuer sensiblement le montant à payer (annuellement) par les propriétaires de Saint-Pierre".

Le conseil municipal de cette ville de banlieue souligne que ses propriétaires sont appelés à payer $61,938.19 pour 1967, alors qu'ils avaient payé $40,454.17 pour 1966.

Le même conseil note que "le métro est difficilement accessible aux gens de Saint-Pierre et est situé à plusieurs milles de distance" de cette municipalité. Il ajoute que "le fardeau des taxes pour les nouveaux propriétaires d'une ville nouvellement construite est très considérable et devient même prohibitif dans certains cas".

Macabre découverte

La Sûreté de Laval tente d'élucider le mystère qui entoure la mort d'un homme dont le corps a été découvert, vers 10 h. 40 ce matin, la tête transpercée d'une balle.

La découverte a été faite sur le pont de Terrebonne (route 25), à Duvernay, Laval, par des policiers intrigués par une auto abandonnée sur le pont.

Le corps, qui était à l'intérieur de l'auto, serait celui d'un homme d'une quarantaine d'années. La police a émis l'hypothèse qu'il s'agirait d'un règlement de compte.

Camille Blier serait nommé sous-ministre adjoint au Bien-être

par Claude MASSON

M. Camille Blier, sous-ministre adjoint des Affaires municipales depuis 1962 et président de la commission d'enquête qui portait son nom et qui avait recommandé, au début de 1965, la création d'un conseil général pour l'île de Montréal, sera nommé incessamment sous-ministre adjoint au Bien-être social.

Il remplacerait le sous-ministre adjoint actuel, M. Gilles Bergeron, qui occuperait une fonction créée spécialement pour garder un lien entre le ministre de la Famille et du Bien-être social et le ministère de la Santé. M. Bergeron deviendrait ni plus ni moins qu'un "agent de liaison".

L'intéressé, M. Blier, rejoint au téléphone, a refusé de confirmer ou de nier la rumeur. Il a rappelé qu'il faut un arrêté en conseil pour que la nomination devienne officielle et qu'il appartient au ministre, en l'occurence M. Jean-Paul Cloutier, de la rendre publique.

M. Camille Blier est attaché au ministère des Affaires municipales depuis 1953. A son entrée au ministère, en 1953, il a été nommé vérificateur tout en poursuivant en même temps son cours de droit.

Il a accédé au poste de sous-ministre adjoint sous le gouvernement libéral, en 1962. Le ministre d'alors, M. Pierre Laporte, avait une grande confiance en lui.

Il lui a même confié la présidence de la commission d'enquête chargée d'étudier les problèmes d'ordre métropolitain sur l'île de Montréal, avec MM. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la ville de Montréal et Reginald Dawson, représentant les villes de la banlieue.

Le rapport Blier, rendu public en janvier 1965, avait préconisé la création d'un "Conseil général de Montréal", soit un organisme supra-municipal qui s'occuperait des tâches qui sont actuellement dévolues aux municipalités. Ce conseil serait formé de 70 représentants des 29 conseils municipaux de l'île.

Le gouvernement n'a pas donné suite à ce rapport, jusqu'à aujourd'hui tout au moins. On se demande maintenant s'il en sera question lors de la prochaine rencontre entre MM. Robert Lussier et Lucien Saulnier.

Depuis l'arrivée au pouvoir de l'Union nationale, en juin 1966, M. Blier a été tenu à l'écart des grandes décisions du ministère. On a même décidé de lui enlever la responsabilité des finances du ministère.

Il semble que le désaccord ait originé dans des conflits de personnalité.

A un certain moment donné, il n'y avait même plus de bureau pour lui. C'est ainsi que, lors d'une visite au ministère des deux journalistes de LA PRESSE, l'automne dernier, on a répondu que M. Blier était en vacances et que, de toute façon, l'emplacement de son bureau n'était pas définitif.

L'un des responsables du service d'information du ministère avait même été jusqu'à dire aux journalistes que le sous-ministre adjoint ne pouvait rien leur apprendre de spécial et qu'il ne savait même pas où se trouvait son bureau.

Le désaccord était visible. Au sein même du ministère, on parle depuis quelques semaines du départ prochain de M. Camille Blier. Cette question est en suspens depuis plusieurs semaines. Le ministre Cloutier doit finalement annoncer le changement sous peu.

Les brise-glace sur le point d'atteindre le "Tuscany"

par Denis MASSE

C'est aujourd'hui que le cargo britannique "Tuscany" doit être pris en touage vers Québec après un séjour forcé de 14 jours dans les glaces du Saint-Laurent.

Tout indiquait, en effet, hier soir, que les brise-glace pourraient atteindre aujourd'hui le navire de 8,000 tonnes immobilisé à peu près en face de Deschaillons. C'est du moins à cette tâche que devaient s'employer aujourd'hui quatre brise-glace du ministère fédéral des Transports qui se sont rendus hier à seulement 3 milles du navire prisonnier des glaces.

Deux remorqueurs ont d'ailleurs quitté le port de Québec hier midi pour se rendre auprès du "Tuscany". Ils ont dû s'arrêter en cours de route à cause des difficultés de navigation trop grandes, mais devaient aujourd'hui s'engager dans le sillage des brise-glace et passer enfin une amarre à la proue du "Tuscany" pour le ramener en lieu sûr.

Le navire fort endommagé s'est échoué le 10 janvier après avoir pris une cargaison à Trois-Rivières. Renfloué par le jeu de la marée trois jours plus tard, il n'a cependant parcouru que quelques centaines de verges avant d'être à nouveau immobilisé par la glace.

Un cargo de Sorel, le "Maplebranch", est lui aussi immobilisé à un mille et demi en amont du "Tuscany" depuis environ une semaine. Le navire se rendait auprès du "Tuscany" afin de prendre à son bord une partie de sa cargaison.

Sauvetage spectaculaire

Hier, un hélicoptère parti de Montréal a tournoyé autour du "Tuscany" afin de laisser des provisions de bouche pour une semaine.

Mais, avant de rentrer à Montréal, l'hélicoptère s'est posé sur la glace près du navire enlisé et a pris à son bord un des mécaniciens qui est atteint d'une grave mastoïdite. Le patient a ensuite été déposé à Grondines où l'attendait une ambulance qui le menait à un hôpital de la région.

Le "Tuscany" compte un équipage de 40 hommes. Les deux pilotes qui sont montés sur le navire à Trois-Rivières, le 9 janvier, sont restés à bord et ne doivent quitter le navire qu'une fois celui-ci en lieu sûr.

La navigation n'a toujours pas repris

Aucun navire n'a pu circuler encore sur le fleuve hier entre Montréal et Québec. La navigation y est complètement paralysée depuis le 10 janvier.

Hier, quatre brise-glace ont fait une trouée jusqu'à Cap-Charles, un point situé à environ deux milles en amont de Grondines. Les quatre navires ont passé la nuit au large de Portneuf.

Le brise-glace "Labrador" qui était arrivé à Québec dimanche en renfort, a quitté la scène hier midi pour briser la glace dans le golfe Saint-Laurent.

De son côté, le brise-glace "N. B .McLean" a préparé la voie aux bacs qui font la navette entre Sorel et Berthier. Le service pourrait reprendre aujourd'hui à cet endroit.

La glace est encore arrêtée dans le port de Montréal. On est en présence d'un vaste embâcle qui s'étend de Verchères jusqu'à la section 31 du port de Montréal (vis-à-vis de la rue Papineau).

En Chambre, hier, le ministre des Transports, M. Paul Hellyer, a soutenu que les brise-glace ont fait un excellent travail dans le fleuve Saint-Laurent et il a déclaré n'avoir reçu aucune plainte concernant leur travail.

Il n'a donc pas jugé bon de retenir la suggestion du député de Lapointe, M. Gilles Grégoire, à l'effet qu'il faudrait demander au comité parlementaire des Transports d'effectuer une enquête sur le présumé retard des brise-glace à entrer en action.

Le niveau s'élève encore

En raison de l'embâcle qui s'étend de Montréal à Verchères, le niveau de l'eau a recommencé à s'élever dans le port de Montréal, ce matin où il a atteint 51 pieds et un pouce, soit 16 pieds et un pouce au-dessus de la normale.

Des inondations ont été observées dans les îles de Sorel. A Berthier, la route était aussi inondée hier.

Environ 50 familles ont dû abandonner leur demeure dans les îles de Sorel à cause des inondations.

Aide apportée au "Sillery"

Le cargo "Sillery", de Québec, jaugeant 1,091 tonnes, a été escorté hier en haute mer, dans le détroit de Northumberland, par le brise-glace "Sir Humphrey Gilbert".

Le "Sillery" avait quitté Summerside lundi, avec l'aide du "Gilbert", à travers une épaisse couche de glace, à destination de Porto Rico où il va porter une cargaison de pommes de terre.

Un incendie qui s'est déclaré à bord, le 17 janvier, alors qu'il était amarré dans le port de Summerside, a causé des dommages minimes au navire et détruit une partie de sa cargaison.

CECM

SUITE DE LA PAGE 3

parmi d'autres raisons à l'assimilation au milieu anglophone, de nombreux immigrants invoquaient le fait qu'à Montréal on ne facilitait pas à leurs enfants l'accès aux écoles de langue française.

"La barrière est à la CECM", a dit M. Masse, en faisant allusion à certains chiffres récents selon lesquels 80 p. 100 des immigrants s'assimilent au milieu anglophone dans la région de Montréal.

"Nous avons tenté de faire voter une loi. Nous nous y sommes mal pris. Il aurait fallu auparavant faire une campagne d'information auprès du public. Le Parlement, l'interprétant de toutes sortes de façon, ne l'a pas votée...

"Et la CECM va son petit bonhomme de chemin. C'est un second ministère de l'Education. Le gouvernement croit à la nécessité d'un lien étroit entre la CECM et le ministère de l'Education.

"Le projet de loi avait pour but d'intégrer les politiques de la CECM à celles de l'Etat. Nous avons cru nécessaire de prendre le contrôle sur ces politiques et les intégrer aux nôtres en permettant au gouvernement de nommer ses représentants sur cette commission."

M. Masse a admis que, depuis un certain temps, le gouvernement avait amené la CECM à rencontrer plus souvent le ministère de l'Education afin que les "politiques nationales" de l'Etat se reflètent dans cette commission.

"La CECM, a dit le ministre, a donc maintenant un début de politique d'immigration. Elle demeure cependant autonome et presque un ministère. Il est difficile de lui faire suivre nos politiques."

LOCATAIRES

SUITE DE LA PAGE 3

Le rapport Bélanger sur la taxation au Québec fait remarquer (pages 339 et 340) que la taxe sur les loyers a pu jadis permettre aux conseils municipaux d'augmenter leurs revenus sans hausser le taux foncier, mais qu'elle ne peut plus remplir cette fonction aujourd'hui. De plus, elle est injuste, dès lors qu'elle équivaut à une deuxième imposition pour le locataire qui porte déjà le fardeau de l'impôt foncier à titre d'usager de la propriété.

En conséquence, la Commission Bélanger recommandait que cette taxe soit abolie.

Le maire Couvrette

Le maire Bernard Couvrette, qui fut candidat de l'Union nationale dans le comté d'Outremont contre le prédécesseur de M. Choquette, M. Georges-Emile Lapalme, lui répliqua que les taxes montaient énormément et que les propriétaires de maisons unifamiliales, eux, n'avaient pas de locataires pour se soulager de leur fardeau.

M. Choquette, tout en déclarant ne vouloir aucunement mettre en doute la compétence du maire ou des conseillers, et propriétaire lui-même d'une maison unifamiliale, donc ne comptant aucun locataire, dit qu'alors un compromis acceptable serait que le fardeau foncier soit réparti équitablement entre tous les occupants, qu'ils soient locataires ou propriétaires.

Mais la loi ne permet pas de pareils accommodements pour le moment.

C'est pourquoi, "le fardeau des taxes étant devenu trop lourd pour les propriétaires" et le conseil jugeant qu'il y a lieu de le répartir sur tous les citoyens d'Outremont qui bénéficient des services municipaux, les locataires devront payer une taxe annuelle de 7 p. cent reposant sur la valeur locative de leur logis.

CANADAIR

SUITE DE LA PAGE 3

un accord à la dernière minute de l'intervention du conciliateur du ministère provincial du Travail, M. Lucien Malouin. Hier après-midi, des dirigeants syndicaux laissaient entendre qu'on demanderait à M. Malouin de prolonger de quelques jours sa conciliation. Mais, dès 6 h. hier soir, l'accord intervenait.

Les parties continueront de se rencontrer d'ici la fin de semaine pour mettre au point toutes les clauses contractuelles. Il ne sera laissé en blanc que les clauses soumises aux membres lors du référendum de dimanche prochain.

La dernière convention collective de travail de ces ouvriers avait expiré le 30 novembre dernier. Elle avait été signée en juin 1965, après une grève de près de trois mois.

La Ligue des propriétaires préconise un comité présidé par un juge pour enquêter sur la hausse des loyers

Si le gouvernement provincial veut à tout prix une enquête sur la hausse des loyers à Montréal, il ne devrait pas en charger la Régie des loyers ou son administrateur, M. Marcel Lamoureux, mais mandater plutôt un comité formé de représentants de la Ligue des propriétaires et des locataires, sous la présidence d'un juge.

C'est ce qu'a déclaré hier le Dr Loyola Perras, président de la Ligue des propriétaires, en précisant que les enquêteurs devraient surtout consulter les maisons de fiducie, qui administrent des milliers de propriétés.

Présentant le point de vue de son organisation, le Dr Perras a affirmé que les plaintes adressées à la Régie sont exceptionnelles, que nombre de propriétaires soutiennent d'autre part qu'ils n'arrivent plus à joindre les deux bouts, que les chiffres publiés dans LA PRESSE (hausse de $30 à $45) lui paraissent inexacts, faute d'indication sur le loyer de base, et que la Régie freine plutôt qu'elle n'accélère l'expansion économique de Montréal.

A son avis, les mécontents sont surtout des locataires qui, après avoir occupé de vieux logis à bas prix pendant maintes années, se surprennent de voir leur propriétaire majorer finalement le loyer. Le Dr Perras croit que la hausse ne dépasse pas 5 à 10 p. 100, si elle n'est pas déjà en vigueur depuis un an.

Le Dr Perras rappelle que la loi de l'offre et de la demande joue en ce domaine comme ailleurs, et qu'un logement dont le coût est trop élevé risque fort de rester inoccupé. Il en donne pour preuve les longues listes de logements à louer que l'on trouve chaque jour dans LA PRESSE.

D'autre part, des centaines de propriétaires ont informé la Ligue (qui groupe 130,000 membres, représentant une évaluation de $5.5 milliards), que les taxes diverses, le taux élevé d'intérêt sur les hypothèques, les frais d'entretien et autres déboursés les empêchaient de tenir le coup: impuissants à percevoir un juste loyer qui leur permettrait de joindre les deux bouts, nombre de ces propriétaires doivent vendre leurs immeubles à des prix ridiculement bas.

Le Dr Perras rappelle également qu'en novembre dernier la Ligue a présenté au gouvernement provincial un mémoire demandant l'abolition complète du contrôle des loyers.

Montréal, dit-il, est l'une des rares villes canadiennes à subir encore ce contrôle. Toronto l'a aboli et s'en porte très bien. Les financiers préfèrent investir dans les immeubles de la Ville-reine, où leurs profits sont plus importants, tandis que la Régie des loyers freine grandement l'évolution de Montréal.

La Ligue tiendra une assemblée lundi soir prochain, à 8 h, au Centre Saint-Denis, 5115 rue Rivard, pour entendre l'avocat de la Régie des loyers, Me Bessette. Les propriétaires de Montréal se feront alors expliquer la loi des loyers et son application.

4 Montréalais sortent vivants d'un accident d'avion, aux Etats-Unis

NEWLAND, C.d.N. (PA) — Quatre Montréalais, identifiés comme étant M. Stuart Ramsey, un coureur automobile bien connu, sa femme Toni, M. Peter Rex, 23 ans, et sa femme, ont survécu à l'atterrissage forcé qu'a effectué hier soir leur petit avion de type Cessna 172-E sur un flanc de la montagne Roan, en Caroline du Nord, près de la frontière du Tennessee, à la suite d'une tempête de neige.

Selon un officier des équipes militaires de secours, les rescapés sont sortis indemnes de l'accident, grâce à l'épaisse couche de neige qui aurait amorti l'atterrissage de l'avion.

L'appareil, un monomoteur quadriplace peint en bleu et blanc, enregistré au nom de la compagnie Laurentide Aviation Ltd., de Cartierville, s'était envolé de Montréal à 7 h. 31 hier matin et il avait successivement fait escale à Albany, N.Y. et Elkins, en Virginie de l'Ouest, plus tard dans la journée.

Il avait disparu vers 6 h. hier soir, après que son pilote, eut émis un message radio signalant que son appareil traversait une chute de neige et prenait de l'altitude pour éviter un givrage naissant.

15 ans de prison pour viol

Le juge Yves Leduc, siégeant aux Assises, a imposé au cours de la matinée une peine de 15 ans de pénitencier à Gérard Racette, âgé de 41 ans, récidiviste invétéré qui s'était reconnu coupable au tout début de la semaine d'avoir violé une femme de 41 ans.

De plus, le tribunal lui a imposé une peine de 10 ans pour avoir commis un vol avec effraction au cours du même incident.

Egalement, il lui a collé une autre peine de cinq ans pour avoir commis un autre vol dans une maison privée.

C'est au cours du second vol, commis le 4 novembre 1967, que Racette avait outragé la quadragénaire.

Enfin, le tribunal a demandé avec instance au ministère public de prendre des procédures judiciaires pour que Racette soit déclaré criminel d'habitude et soit envoyé en prison préventive pour une période indéterminée.

Me André Quesnel occupait comme procureur spécial dans cette affaire.

Train vs traîneau mécanique : un mort

ARMAGH STATION — Un adolescent de 16 ans, Conrad Roy, d'Armagh Station, comté de Bellechasse, a été mortellement blessé dans une collision survenue entre son traîneau mécanique et un train des Chemins de fer nationaux, vers 7 h 35 hier soir, à Armagh Station. La victime devait succomber une heure après son admission à l'hôpital.

Garçon tué par une auto

NEUFCHATEL — Un garçon de 12 ans, Denis Jobin, de Neufchatel, dans la banlieue nord-ouest de Québec, a été tué par une auto, hier soir, alors qu'il marchait près de la maison de ses parents.

L'INGENIEUR GRAVEL

SUITE DE LA PAGE 3

Le juge Leblanc, constatant que l'Abord-à-Plouffe a décidé de ne pas donner suite à son projet d'ouvrir certaines rues, dont le besoin ne se faisait pas sentir ou dont l'utilité se révélait nulle et que M. Gravel avait préparé des plans et devis relativement à un quartier non existant à l'époque et constatant qu'il s'est révélé par la suite que certaines rues projetées et désignées aux plans de M. Gravel ne pouvaient pas être ouvertes immédiatement, a réduit la demande de celui-ci, qui réclamait $20,569.85 à $11,637.76.

Il est à noter que si les deux juges qui ont rendu les quatre jugements s'étaient rendus à toutes les demandes de M. Gravel, c'est $397,258.92 et non $300,474.45 que Laval aurait dû débourser à l'ex-ingénieur municipal de plusieurs ex-villes de l'Ile Jésus.

ENVOLEZ-VOUS POUR MIAMI BEACH
grâce au concours Goineau & Bousquet
Procurez-vous les règlements de participation à notre magasin.
Le tirage de deux billets aura lieu le 24 février 1968.
Le concours est ouvert à tous, sauf les employés.

GRANDE VENTE AVANT INVENTAIRE

Profitez des bas prix réduits
et finissez 1 pièce dans votre sous-sol

ENSEMBLE DE MATERIAUX
pour 1 pièce 12' x 20' x 8'

- 300 P.L. 1" x 2" Base — Foulure en épinette.
- 56 mcx 2" x 3" x 8' épinette.
- 5 rouleaux laine isolante 2½" x 15" x 100 pieds carrés.
- 240 tuiles à plafond blanc uni Domtar.
- 240 tuiles à plancher vinyle amiante 1/16"x12"x12"
- 16 feuilles acajou naturel rainure en V.
- 1 rouleau polyéthylène .002" x 500 p.c.

COLLE ET CLOUS FOURNIS

PRIX SPECIAL AVANT INVENTAIRE $169.00 livré

COLOMBAGE EN EPINETTE
longueur 8'
le morceau
1" x 2"... 16¢
2" x 2"... 32¢
2" x 3"... 48¢
2" x 4"... 64¢

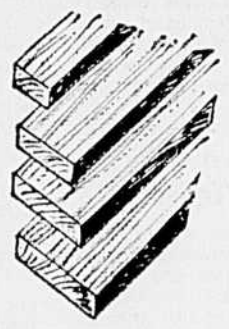

PANNEAUX
MERISIER RUSTIQUE PREFINI — de 1ère qualité 4' x 7' — Prix spécial avant inventaire $5.75
ACAJOU ESPAGNOL PREFINI — variton chesnut et cherry, 4' x 8' — Prix spécial avant inventaire $5.25
ACAJOU NATUREL — rainure en V, 4' x 8' — Prix spécial avant inventaire $2.85

TUILE A PLAFOND
1re qualité Domtar 12" x 12" x 12"
11¢ la tuile

ENDUIT A FONDATION
Prix avant inventaire
$1.20 gallon

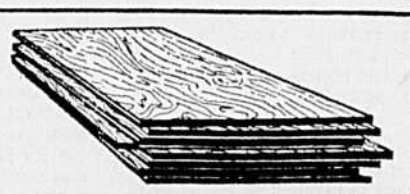

CONTRE-PLAQUE
SILVAPLY SABLE D'UN COTE
¼" x 4' x 8' ... $4.35
⅜" x 4' x 8' ... $5.75
½" x 4' x 8' ... $7.29
⅝" x 4' x 8' ... $8.50
¾" x 4' x 8' ... $8.89
PRIX AVANT INVENTAIRE

PELLICULE DE POLYETHYLENE
Coupe vapeur, peut servir à isoler votre sous-plancher. Epaisseur .002 millième. Rouleau 500 P.C.
ROULEAU PRIX AVANT INVENTAIRE $2.30

TUILE à PLANCHER
VINYL AMIANTE
1/16" x 9" x 9" 08¢
1/16" x 12" x 12" 15¢

HEURES D'AFFAIRES
lundi, mardi, mercredi 7 h. a.m. à 6 h. p.m.
Jeudi et vendredi ouvert jusqu'à 9 h. p.m.

GOINEAU ET BOUSQUET
CENTRE DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Stationnement GRATUIT
Commandes téléphoniques acceptées
Composez 667-9770

164, boul. DES LAURENTIDES Pont-Viau — Laval

les tribunaux

Le vol de Greenfield Park

Un témoin affirme que "ce n'est pas Parent qui aurait tiré" sur le détective Charles Jeary

Une caissière, entendue comme témoin à l'enquête préliminaire de Gilles Parent, âgé de 30 ans, de Pointe-aux-Trembles, accusé du vol à main armée commis dans une banque de Greenfield Park et de tentative de meurtre sur la personne du détective Charles Jeary, a déclaré "que ce n'était pas Parent qui avait tiré sur le policier".

Après que d'autres témoins eurent été appelés à déposer par Me Claude Nolin, avocat de la poursuite, le juge Jacques Trahan, qui a présidé l'instruction, hier après-midi, a cité Parent que Me Franklin D. Shoofey représente à son examen volontaire, puis à son procès, aux Assises, sous l'accusation d'avoir pris part au hold-up.

Mais en ce qui a trait à l'accusation de tentative de meurtre, le tribunal a décidé de remettre son jugement au 2 février prochain.

Un autre individu, Gilles Bienvenue, âgé de 25 ans, de l'avenue de Chateaubriand, dans le nord de la ville, contre qui pèsent les deux mêmes accusations, subira son enquête préliminaire le 31 de ce mois-ci. Les deux inculpés sont toujours en cellule.

C'est le vendredi soir, 5 janvier, que le hold-up au montant de $540 avait été perpétré dans la succursale de la banque de Montréal, sise au 286, de l'avenue Gladstone, à Greenfield Park. Le détective Jeary, membre de la force policière de la municipalité précitée, se trouvait dans la banque y faisant sa besogne régulière.

Des rapports veulent que quatre individus, dont deux sont toujours recherchés, auraient perpétré le vol... au moment où ils auraient porté des cagoules.

Quant au détective Jeary, il est toujours hospitalisé et dans un état grave.

La caissière rendant témoignage a déclaré qu'à un certain moment, elle a aperçu deux individus le visage recouvert de cagoules qui tiraient du revolver vers elle. Et l'un de ces individus a, par la suite, tiré sur Jeary mais elle a affirmé que ce n'était pas Parent.

Elle a aussi dit "avoir vu Parent et le détective Jeary alors que tous deux se trouvaient sur le parquet de la banque et qu'ils paraissaient blessés. Jeary tenait alors une arme à feu... à la tête de Parent".

Elizabeth Kugiel a-t-elle participé librement au vol?

La jolie Elizabeth Kugiel, que l'on a accusée d'avoir cambriolé le domicile de son père, à la recherche d'un million de dollars, a-t-elle participé à ce délit de sa propre volonté, ou a-t-elle été forcée de le faire?

Cette question que l'on se posait mardi soir, au terme de la première journée de son procès, on se la posait encore, hier soir, alors que la deuxième journée d'instruction venait de se terminer.

Et ce parce que le témoin-clé de la Couronne, Ronald Bourgon, qui avait déclaré à l'enquête que ses comparses avaient exercé une contrainte certaine sur la jeune femme, soutient maintenant que tel n'a peut-être pas été exactement le cas.

Cette contradiction, s'il en est une, devait évidemment faire jeter les hauts cris au procureur de la jeune femme, Me Michel Proulx, devant le juge Armand Sylvestre.

—Comment pouvez-vous concilier ces deux versions? demande-t-il au témoin, en fin d'audience?

"Elles sont là", répond alors simplement le témoin.

En réinterrogatoire, par ailleurs, le procureur de la Couronne, Me Gabriel Grenier, devait "faire sortir" un fait nouveau.

Et c'est celui qu'à un certain moment, la fille Kugiel et le dénommé Grant (qui a reconnu sa culpabilité mardi) auraient décidé de mener à bien l'opération de Ste-Agathe sans l'assistance de Bourgon et de Léveillé qui, eux, semblaient vouloir reculer devant les risques de l'affaire.

"Nous irons seuls", auraient-ils déclaré, peu après que la prévenue eut absorbé quelques tranquillisants, dans un bar de Ste-Adèle, après avoir pris par ailleurs de nombreuses consommations.

L'affaire St-Lawrence Butchers: motions de la défense en délibéré

par Bernard MORRIER

Le juge Raphael Beaudette, de la Cour municipale, a pris en délibéré hier deux motions de la défense dans la poursuite intentée par la ville de Montréal contre la firme St. Lawrence Butchers, du 8989, avenue du Parc, qui est accusée d'avoir acheté, vendu et entreposé de la viande présumément impropre à la consommation.

La viande en question aurait été achetée en septembre dernier d'un certain M. Pétrouns, de Terrebonne, puis entreposée chez Empire Gold Storage, au 5440, avenue Paré, à Ville Mont-Royal.

Dans une première motion de non-lieu, la défense allègue que la ville de Montréal n'avait pas à intervenir dans cette affaire puisque l'infraction, si infraction il y a, avait été commise en dehors des limites de son territoire, soit à Terrebonne et à Ville Mont-Royal.

De plus, les avocats de la St. Lawrence Butchers soutiennent que la ville de Montréal n'a pas à fixer le prix d'une amende pour une infraction à une loi provinciale, cette dernière ayant déjà prévu sa propre sanction.

Précisons que pour une telle offense, la loi provinciale amène une amende de $20, tandis que le règlement municipal de Montréal en impose une de $200.

Devant ces représentations, le juge Beaudette a dit qu'il prendra le tout en délibéré et qu'il rendra son jugement sur ces motions le 21 février prochain.

La cause en question implique environ 10 tonnes de viande présumément avariée.

Possession de marijuana

Un jeune homme de 22 ans, Raymond Guyot, de la rue North, à Outremont, s'est reconnu coupable, hier après-midi, devant le juge André Fabien, aux Comparutions, d'avoir été en possession de six grammes de marijuana, chanvre indien, de quoi faire 80 cigarettes.

Il avait été appréhendé dans une chambre qu'il avait louée dans un petit hôtel du centre-ville.

Le tribunal, après avoir entendu des observations, tant de la poursuite que de la défense, a décidé de permettre au jeune coupable de recouvrer sa liberté... sur parole et de le confier aux bons soins des dirigeants de la Société de réhabilitation, puis de différer le prononcé de sa sentence au 27 février prochain.

D'ici cette date, le juge Fabien entrera en possession d'un rapport qui lui sera fourni sur le comportement du coupable et agira, a-t-il dit, en conséquence.

Client qui ne mérite pas une "médaille"!

Raymond Tardif, âgé de 24 ans, a été envoyé au pénitencier pour deux ans, hier après-son avocat, Me Sidney Leithmon, si le jeune homme qui n'a pas eu "d'heureuses fêtes" passera les 24 prochains mois à l'ombre.

C'est qu'il avait été appréhendé le matin de Noël, exactement à 7 heures du matin.

"Mon client, a soumis Me Leithman, au juge Armand Sylvestre, en est à ses premières "armes", mais il reconnaît avoir commis une erreur et il faut dire, aussi "qu'il ne mérite pas une médaille. Le temps qu'il sera en détention le fera sûrement réfléchir et je suis persuadé qu'il quittera... le pénitencier avec le sentiment qu'il pourra devenir un honnête citoyen... dans une nouvelle voie".

Tardif avait été appréhendé dans un établissement commercial de la rue Villeray et il faut dire qu'en plus de se reconnaître coupable d'avoir pénétré par effraction dans cet établissement, il avait avoué avoir commis d'autres délits depuis mai 1967... jusqu'à ce qu'il tombe entre les mains de la police le jour de Noël".

Hold-up dans une bijouterie

Deux bandits armés de revolvers ont pris la fuite avec une quantité importante de bijoux, vers 10 h. 20 hier matin, après avoir solidement ligoté le propriétaire de la bijouterie Cedar Jewelry Co., située au 5685, avenue du Parc.

Le montant du vol n'a pas été déterminé. Aucun coup de feu n'a été tiré et personne n'a été blessé.

Début du procès de Préfontaine, attaché à Logexpo

Trois Montréalais ont géré des locaux évalués à $1 million avec une mise de fonds de $17,000

par Léopold LIZOTTE

Si des milliers de Montréalais ont perdu plusieurs centaines de dollars en aménageant un sous-sol ou en remeublant une chambre à neuf pour des visiteurs qui ne se sont jamais présentés chez eux pendant toute la durée de l'Exposition universelle de Montréal, d'autres, par contre, ont su adroitement profiter de cet événement.

Et c'est ainsi que quatre individus qui avaient enregistré la compagnie B.B.D.P., à l'automne de 1966, se sont retrouvés, le 1er juillet 1967, à la tête d'un groupe d'immeubles qu'ils évaluent à environ un million de dollars.

Et sans avoir risqué dans l'aventure plus de $17,000, au grand total. Et à quatre, encore une fois.

Il fallait évidemment savoir s'y prendre.

C'est ainsi qu'ils ont loué une maison de 28 chambres sans verser un cent au propriétaire avant d'avoir encaissé leurs premières recettes, qu'ils ont acheté une maison de rapport, rue Saint-Zotique, sans débourser un cent (pour la remettre, au terme de l'Expo, à son propriétaire, apparemment satisfait).

Et qu'ils ont enfin exploité la location de chambres dans un autre immeuble sans ne posséder autre chose, sur ce même immeuble, qu'une honorable option.

Fort malheureusement pour eux, la seule entreprise qui leur a valu quelques tribulations devait être un parc à roulottes qui n'a jamais été "meublé", à Chambly, et pour lequel trois d'entre eux se retrouvaient en cour comme témoins, hier, au **début du procès d'un ancien chef de service de Logexpo, Raymond Préfontaine.**

En fait, ce ne sont qu'eux que le juge Jacques Anctil a entendu donner des versions quelque peu contradictoires, au cours des deux premères séances du procès.

Mais s'ils ne s'entendent pas forcément sur les détails, MM. Guy Dubé, Claude Boulanger et André Bourdon se rapprochent sur le fait principal.

Corruption abus de confiance?

Alors qu'on les interroge sur leurs relations avec le prévenu, qui est accusé à la fois de conspiration, de corruption et d'abus de confiance, dans l'exercice de ses fonctions, les trois hommes sont en effet d'accord pour affirmer que s'ils ont tenté l'aventure de Chambly, ce n'était pas parce que Préfontaine était en place et pouvait leur procurer des réservations à la brasse.

Que non pas!

S'ils ont ainsi décidé un jour d'établir leur parc sur un terrain qui appartenait au prévenu, et pour lequel on lui assurait sous condition, par exemple, un revenu d'un dollar par jour par roulotte louée, c'est la faute aux journaux.

Eh oui!

Selon leurs dires, les quotidiens montréalais ne cessaient de leur dire qu'il y aurait tellement de visiteurs que ceux-ci ne trouveraient pas tous abri.

Quant à Préfontaine, il se serait contenté de s'appuyer sur ces mêmes journaux, et leurs projections enthousiastes, pour leur faire remarquer tout de même qu'ils ne pourraient qu'avoir leur parc bondé tous les soirs, pendant au moins trois des mois de la "Terre des Hommes".

Selon qu'ils sont interrogés par le procureur spécial de la poursuite, Me Jules Mayrand, ou par celui de Préfontaine, Me Gérard Hébert (que conseille Me Marcel Prévost), ces messieurs ont évidemment quelques variantes dans leur façon d'apprécier l'importance que prenait, à leurs yeux, le poste que détenait le prévenu, avec le grand organisme de logement de la Compagnie de l'exposition universelle.

Et, lorsque contre-interrogés par Me Hébert, ils s'entendent pour soutenir que le terrain loué avec "avantage" par Préfontaine était, somme toute, fort avantageux en lui-même.

Pas de réservations, ou quelques centaines, ou, encore, quelques milliers?

Et le juge Anctil doit suivre avec un certain agacement, à certains moments, cette succession de versions où l'un des témoins déclare avec ferveur que Préfontaine ne leur a jamais envoyé une seule réservation, personnellement, pendant son stage à Logexpo, cependant que le témoin suivant soutient, lui, qu'on en a reçu quelques centaines de la même source.

Tous déclarent par ailleurs qu'après son départ, il leur a fait parvenir des réservations, mais en exigeant une commission de dix pour cent.

L'architecte Guy Dubé soutient toutefois avec la plus grande emphase que cet arrangement n'a jamais été respecté, et qu'il n'y a jamais eu un cent versé en commissions. Et ce parce que, selon ses dires, il s'agissait de réservations qui auraient dû normalement être adressées à eux, directement.

Ces messieurs s'entendent également pour déclarer qu'à un moment donné, Préfontaine leur a fait une proposition qu'ils n'ont pas prise au sérieux.

Leur ayant révélé que les demandes des réservations affluaient par milliers, aux bureaux de Logexpo, il leur dit en effet qu'il les inviterait même à venir dépouiller ce courrier massif, pour pallier la pénurie de personnel.

Dubé dit avoir téléphoné un soir pour s'enquérir s'ils devaient y aller, mais que, de toute façon, l'affaire tourna à rien.

Mais il répète que, de toute façon ni lui ni ses associés aux petites mises de fonds n'avaient jamais pris cela réellement au sérieux.

En fin d'audience, Me Mayrand fait par ailleurs entendre l'assistant-secrétaire de la Compagnie de l'exposition universelle, qui fait état des conditions d'engagement de Préfontaine ,conditions qui stipulaient très clairement qu'il ne pouvait accepter aucune récompense que ce soit, dans l'exercice de son travail, et que, pendant sa période d'emploi à l'Expo, il ne pouvait avoir une autre occupation.

Et ce, évidemment, pour mettre en relief l'exploitation de son propre motel à Chambly, et, si prouvée, évidemment, l'acceptation ultérieure de récompenses plus ou moins "voilées".

Mais si prouvée, encore une fois.

L'instruction continue aussi.

FAITES LAVER VOTRE

pour

17¢

2 JOURS SEULEMENT
24 ET 27 JANVIER
VOYEZ NOTRE ANNONCE
EN PAGE 35

CKAC/73

nouvelles
sports actualités
informations
météo
reportages

précision rapidité concision

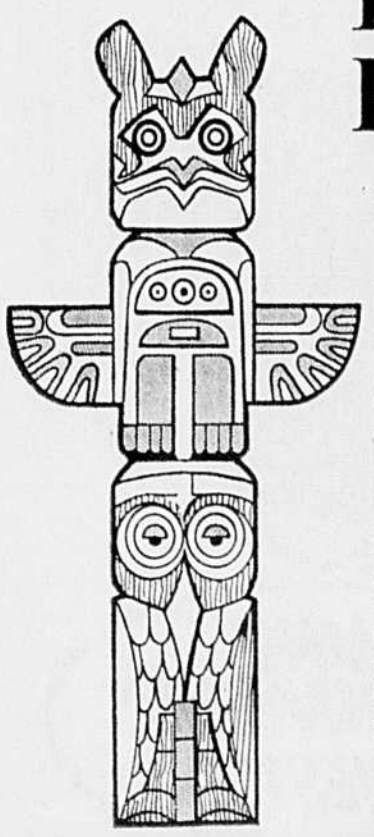

La Colombie-Britannique, c'est la région 604

Soyez-y en quelques secondes par l'interurbain automatique

C'est très simple.
Faites d'abord le "1"
puis l'indicatif régional
(pour la Colombie-Britannique, 604)
suivi du numéro de téléphone.
Si vous composez un faux numéro,
appelez immédiatement la téléphoniste.
Cette erreur ne vous coûtera rien.

Bell Canada

VENTE DE JANVIER

ABON COMPTE

POUR LA FAMILLE

POUR LA MAISON

Atmosphère insurpassable

MODELE V

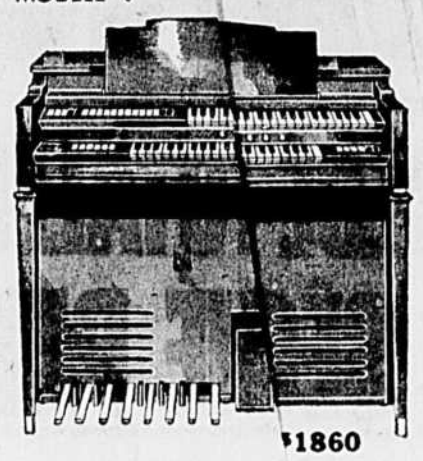

$1860

PERCUSSION ET REVERBERATION GEGA — Un perfectionnement exclusif à Gulbransen qui ajoute de l'agrément à la musique. Appuyez simplement sur la touche "Percussion ou Réverbération" sur le panel solo et vous obtenez une infinité d'effets de percussion: marimba, cloches suisses, clavecin, boite à musique etc. L'élément intégré de réverbération assure à votre musique une tonalité forte et profonde, même dans les conditions défavorables d'une petite pièce de votre domicile.

TREMOLO LESLIE INTEGRE — Le trémolo et une variation d'amplitude, la qualité tonnante des gros orgues à tuyaux de cathédrale. Le haut-parleur Leslie intégré à votre console, crée cet effet musical de sonorité lointaine. Touchez simplement le bouton "trémolo" et votre musique prend une tonalité majestueuse par la rencontre des sons. Même les mélodies les plus simples prennent un accent dramatique lorsqu'on y ajoute le trémolo.

TONALITE TRANSISTORISEE — Inauguré par Gulbransen, d'abord par une tonalité transistorisée et ensuite par son utilisation intégrale. Les transistors assurent une stabilité remarquable de timbre et une fidélité durable. Votre orgue Gulbransen a rarement besoin d'être accordé. Il a une tonalité fidèle qui dure longtemps.

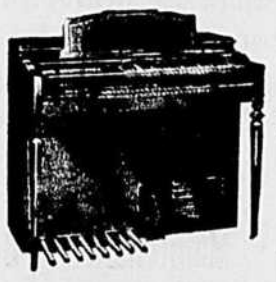

MODELE M

Générateur indépendant par chaque [illegible]
2 claviers, 44 notes
pédalier de 13 notes
Système de trémolo Leslie, percussion transistorisé

$1495.

MODELE "H"

PERCUSSION ET REVERBERATION OMEGA — Un perfectionnement exclusif à Gulbransen qui ajoute de l'agrément à la musique. En plus de tonalités préréglées, on obtient les effets de cloches d'orchestre, marimba, vibra-harpe, calliope, clochettes de carriole et autres en touchant simplement au bouton "Percussion". Vous pouvez régler la longueur de la percussion: courte comme pour des blocs de bois, ou longue comme pour des clochettes.
La réverbération assure à votre musique une tonalité forte et profonde de cathédrale, courte ou longue, même dans une pièce restreinte.
TREMOLO LESLIE INTEGRE — Le trémolo à 2 vitesses est une amplitude de variation, une qualité tonnante de grosses orgues à tuyaux de cathédrale. Le haut-parleur Leslie, intégré à votre console, crée cet effet musical de sonorité lointaine. Touchez simplement le bouton "trémolo" et votre musique prend une tonalité majestueuse par la rencontre des sons. Même les mélodies les plus simples prennent un accent dramatique lorsqu'on y ajoute le trémolo.
A vitesse lente, l'effet est surhumain, presque obsédant. A vitesse accélérée, votre musique prend de l'ampleur et de la majesté.
Tonalité transistorisée comme modèle V

$2400

Service des orgues assuré par les spécialistes Bordeaux Electronique
Tél. 331-2202

POUR LA MAISON

GRANDS SPÉCIAUX

1 cabinet de son Hammond PR 40 avec réverbération 50 watts. Rég. $930.00 — SPECIAL $399.95
1 orgue Extravoice de Hammond avec banc. Rég. $1195.00 — SPECIAL $399.95
1 orgue Combo farfisa portatif. Rég. $795.00 — SPECIAL $399.95
1 orgue G 3 Gulbransen avec banc acajou Leslie inclus. Usagé. Garantie d'un neuf. Rég. $1860.00 — SPECIAL $1299.95
1 orgue G 3 Gulbransen ébène avec banc usagé mais garantie d'un neuf Leslie incluse. Rég. $1860.00 — SPECIAL $1399.95
1 Orgue Wurlitzer avec Sh. Bourn modèle 4140 neuf. Rég. $2185.00 — SPECIAL $1899.95
Piano Shuman fabriqué par Lesage de Ste-Thérèse. Neuf. Rég. $995.00 — SPECIAL $849.95 banc inclus

SELECT-A-RHYTHM adaptable sur toutes les marques d'orgues, remplace le lutrin, fini de bois décoratif. $495
SPECIAL: Installation gratuite.

VENTE DE GUITARES ET AUTRES INSTRUMENTS DE MUSIQUE

	Rég.	Spécial
GUITARES ELECTRIQUES GIBSON		
MM = Melody Maker, 1 pick-up	$215.00	$161.25
MM — D = " 2 pick-up	$255.00	191.25
ES — 125 TDC	$425.00	318.75
GUITARES ACOUSTIQUES GIBSON		
LG-O = Flat top	$185.00	138.75
J-45 = Jumbo Flat top	$300.00	225.00
C-O = Classique	$215.00	161.25
AMPLIFICATEURS GIBSON		
GA-35 reverbération trémolo	$365.00	273.75
GA-15 reverbération trémolo	$229.50	173.00
GUITARES ASSORTIES		
Challarger Kapa	$350.00	262.50
Kalamazoo 1 pick-up	$122.50	91.50
2 pick-up	$164.50	123.75
Teisco	$144.00	108.00
Teisco EP - o T	$107.00	78.00
Stewart modèle violon No. 886	$ 99.50	75.00
Stewart modèle violon No. 881	$ 89.50	67.50
Pan	$ 89.50	67.50
Pan 12 cordes	$ 99.50	75.00
Pan spécial	$124.50	93.75
Riviera Lacquée or.	$131.95	98.00
Kent 1 pick-up	$ 43.90	33.00
2 pick-up	$ 53.90	41.25
modèle violon	$115.00	80.00
modèle violon 12 cordes	$125.00	94.00
Harmony à partir de	$ 34.00	24.50
Espana Classic à partir de	$ 85.00	65.00
Guitares Japonaises à partir de	$ 15.95	12.00
Guitares Japonaises Classic	$ 19.95	15.00
CASSES ELECTRIQUES		
Disco avec étui (spécial)	$ 50.00	40.50
Disco	$134.00	99.50
Kalamazoo	$164.50	123.75
Levart	$119.50	82.50
[illegible]	$125.00	94.00
Amplificateur à partir de	$ 39.95	30.00
Corde à partir de	$ 1.60	1.20
Corde spéciale de	$ 6.95	5.25
Corde Sparkle pleine largeur à	$ 20.95	16.00
Saxophone buffet crampon [illegible]ston	$950.00	550.00
Buffet Crampon Ténor	$495.00	370.25
Ensemble violon	$ 70.00	55.00
Vic Spécial	$ 45.00	35.50
Vic Spécial	$ 69.95	52.50
Batterie Ludwig complètes avec cimbales	$895.00	680.00

Toujour vous servir chez

Galipeau Musique INC.

1480 est, rue FLEURY, MONTREAL, P.Q. — 387-2568

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES

La décision de ne pas envoyer de secours au "Pueblo" fut prise sans consulter Washington

WASHINGTON. (AFP) — La responsabilité d'une décision de ne pas envoyer de secours au "Pueblo" appartient aux officiers supérieurs de la Marine chargés de commandements dans le Pacifique, déclare-t-on sans ambages au département de la Défense.

Des personnalités officielles de ce département ont affirmé à la presse, hier, que la décision de ne pas envoyer d'avions à l'aide du "Pueblo" fut prise par des commandants du théâtre d'opération sans en référer à Washington.

"Il n'y eut aucune demande de la part des commandants du théâtre d'opérations pour que Washington prenne des mesures quelconques", ont déclaré ces personnalités, qui ont ajouté qu'aucune instruction ne fut adressée par Washington au "Pueblo".

On precise que M. Robert McNamara, le secrétaire de la Défense, fut avisé des événements à 12 h. 32 a.m. mardi, soit 9 minutes après que le navire eut envoyé son dernier message.

A cette heure précise, selon les indications mêmes du Pentagone, des Nord-Coréens se trouvaient à bord du "Pueblo" depuis 38 minutes déjà.

Toujours selon le Pentagone, le commandant du navire n'a demandé de l'aide qu'une fois, au moment précis où les Nord-Coréens montaient à bord de son bâtiment, soit une heure et 45 minutes après avoir été sommé de s'arrêter par un patrouilleur nord-coréen.

Mardi, le département de la Défense avait déclaré que "les facteurs de temps et de distance rendaient impossible toute réponse à la demande faite lorsque le navire fut accosté".

Mais mercredi, les officiers du département interrogés sur ce point se montrèrent moins certains de cette impossibilité et déclarèrent qu'ils ne pouvaient dire pourquoi les commandants du théâtre d'opération n'avaient pas envoyé d'aide, si ce n'est peut-être que les éléments dont ils devaient tenir compte le leur déconseillaient.

Mardi, on précisait au Pentagone que le capitaine de frégate Bucher, qui commande le "Pueblo", n'avait pas demandé d'instructions spéciales lorsqu'il s'était trouvé menacé par les Nord-Coréens ; l'explication avancée jusqu'à présent dans les milieux de la Marine est que depuis dix jours que le "Pueblo" se trouvait dans les eaux internationales au large de la Corée du Nord, des navires nord-coréens s'étaient à plusieurs reprises approchés de lui mais sans le menacer ; peut-être le capitaine Bucher n'a-t-il pas jugé aussi sérieuse qu'elle l'était en fait la mise en demeure qui lui était faite de s'arrêter.

Manifestation contre Humphrey

NEW YORK (UPI) — Des centaines de manifestants ont tenté hier soir d'empêcher le vice-président Hubert H. Humphrey et son épouse d'assister à un bal annuel de charité à l'hôtel Plaza de New York. La police a procédé à 35 arrestations.

Les forces de l'ordre qui groupaient quelque 200 policiers avaient réussi à disperser les trouble-fête avant l'arrivée de M. et Mme Hunphrey. Les rues avoisinantes de l'hôtel étaient cependant remplies d'autos-patrouilles, de policiers et de barricades.

Les manifestants, dont plusieurs de style "hippie", s'étaient d'abord réunis devant le Waldorf-Astoria où le vice-président et son épouse avaient assisté à un cocktail préparatoire au bal.

Des secouristes à l'oeuvre en Sicile sont tués durant un nouveau séisme

PALERME (Reuter, AFP, PA) — Une violente secousse sismique a de nouveau semé la désolation dans les régions ouest de la Sicile aujourd'hui, et a enseveli des équipes de secouristes qui recherchent les victimes du séisme du 15 janvier, le pire en Sicile en 60 ans.

Selon un premier rapport de la police, le tremblement de terre d'aujourd'hui a coûté la vie à quatre personnes et en a blessé 50 autres.

L'épicentre du séisme se situe dans le même secteur montagneux et sous-développé où 500 personnes avaient perdu la vie le 15 janvier. Quantité de murs chancelants se sont écroulés complètement dans une douzaine de villages de la région. Des hameaux qui avaient été épargnés la première fois, sont durement touchés aujourd'hui.

La police de Trapani dit avoir reçu des rapports à l'effet qu'un sergent de ville et deux pompiers furent écrasés à mort par un mur qui s'est écroulé près d'eux à Gibellina, un village qui avait été complètement détruit il y a dix jours. On rapporte un autre mort à Partanna, autre localité déjà cruellement éprouvée.

Trente personnes ont également été blessées à Gibellina, 10 à Partanna, quatre à Montevago, et cinq à Satna Ninfa où les autorités avaient permis aux sinistrés du 15 janvier de retourner sur l'emplacement où se trouvait leur maison pour fouiller les décombres dans le but de retrouver leurs effets.

La cathédrale de Santa Ninfa, déjà passablement endommagée, s'est effondrée sous le choc des secousses d'aujourd'hui. Un pont situé au nord de la ville s'est également écroulé.

L'assistance aux sinistrés préoccupe de plus en plus les autorités. Plus de treize mille sinistrés ont accepté d'être hébergés dans des édifices publics ou chez des parents et amis. Mais près de quatorze mille personnes vivent encore sous la tente. Profondément attachées à leur terre, elles ne peuvent se résoudre à quitter les villages de toile créés à proximité des villages où elles ont toujours vécu.

USA: le budget de recherches des universités subit des coupures

WASHINGTON. (PA) — Les recherches dans les universités américaines pour le compte de la défense et de l'agence spatiale ont diminué de 20 pour cent cette année. Un mémoire du gouvernement estime que les coupures mettent en danger les programmes et les emplois dans certaines des institutions.

D'autres agences gouvernementales ont également réduit leurs dépenses de recherches, ce qui ajoute encore aux difficultés de la communauté académique.

Les universités qui se réjouissaient de voir le programme de recherches du gouvernement atteindre $1,600,000,000 commencent donc à déchanter. Dans certaines régions du pays, les universités n'engagent plus de personnel pour les facultés ; et en septembre, on prévoit même que le personnel sera réduit. Plusieurs institutions ont commencé à chercher de l'argent du côté de l'entreprise privée.

Pour sa part, M. Shirley A. Johnson, directeur des recherches à l'Université de Denver, a déclaré : "Si des coupures sont effectuées ici, nous n'aurons qu'à réduire nos activités".

Ryan

SOLDE COMPLET DE MILLIERS DE GALLONS de PEINTURE de QUALITÉ

VENTE DE BLANC

BLANC D'INTÉRIEUR de la MEILLEURE QUALITÉ À DES PRIX HORS SAISON!

PEINTURE MAT BLANCHE
D'INTERIEUR DE LA MEILLEURE QUALITE
Sèche en un magnifique fini mat. Couvre très bien. Dure des années.
PRIX REG. $11.50 LE GALLON
6.14 gal.

LATEX BLANC D'INTERIEUR
DE LA MEILLEURE QUALITE
Sèche au toucher dans une demi-heure. Vous pouvez donner la 2e couche le même jour au besoin.
PRIX REG. $11.00 LE GALLON
6.44 gal.

BLANC D'INTERIEUR SEMI-LUSTRE
DE LA MEILLEURE QUALITE
Un blanc alkyde qui demeure blanc plus longtemps. Très facile à appliquer.
PRIX REG. $12.75 LE GALLON
6.84 gal.

TEINTEZ ces magnifiques blancs d'une teinte décorateur de votre choix avec un tube de couleur — 50¢ chacun

Le MEILLEUR émail sur le marché pour cuisine ou salle de bain
SUPER BLANC RYAN
Fini émail dur imitant la porcelaine.
PRIX REG. $15.25 LE GALLON
$8.24 gal.

PINCEAUX DE 2"
PRIX REG.
2 pinceaux pour $2.84
Pinceaux de 2"
2 pour 1.99

ROULEAU DE 7½"
POUR PEINTURE ET PLATEAU METALLIQUE
VALEUR DE $3.25
$2.77

HEURES D'AFFAIRES : Ouverts du lundi au vendredi de 8 a.m. à 6 p.m. Le samedi jusqu'à midi.

- VERDUN, 299 av. Church 767-1939
- ST-LAMBERT, 480 av. Victoria 671-7295
- N.D.G., 5808 o., Sherbrooke 489-5238
- OUTREMONT, 1148, Van Horne 271-0926
- MONTREAL, 3904 o., Notre-Dame 932-3206
- MONTREAL, 6515, Papineau 722-3644
- MONTREAL, 3629 est, Ontario 521-0026
- VERDUN, 3661, av. Verdun 769-8481
- ST-HUBERT - 1, P.Q. 4810, Domville, 676-1011

Ryan
"Ryan ajoute du service à la peinture"

A qualité égale, vous payez toujours moins cher chez Ryan

VENTE À FINIR
Instruments de musique
NEUFS OU RECONDITIONNÉS

GUITARES — Instruments neufs

		Prix neuf	Spécial
AMPEG BALDWIN	modèle EG-1-S, corps solide, trois microphones, vibrato, avec étui.	$500.00	$359.50
AMPEG BALDWIN	modèle 548, Vibra-Slim, corps semi-acoustique, deux microphones, vibrato, avec étui.	$730.00	$499.00
BALDWIN AMPEG	guitare basse, 4 cordes, modèle 704, semi-acoustique, deux microphones, avec étui.	$325.00	$210.00
BALDWIN AMPEG	modèle 560 "Baby Bison" corps solide, deux microphones, vibrato, avec étui.	$425.00	$217.00
BALDWIN AMPEG	modèle 503, corps solide, trois microphones, vibrato, avec étui.	$480.00	$295.00
BALDWIN AMPEG	guitare basse, 4 cordes, modèle 549, semi-acoustique, deux microphones, avec étui.	$625.00	$405.00
BALDWIN AMPEG	modèle 550, acoustique, deux microphones, avec étui.	$675.00	$435.00
BALDWIN AMPEG	modèle 537, semi-acoustique, deux microphones, avec étui.	$705.00	$450.00
HARMONY	modèle 929, acoustique à cordes d'acier, sans étui.	$ 34.00	$ 24.50
HARMONY	modèle 931, acoustique à cordes sans étui.	$ 35.00	$ 25.50
HARMONY	modèle 150, acoustique à cordes d'acier, avec étui.	$ 50.50	$ 36.50
HARMONY	modèle 934, acoustique à cordes d'acier, sans étui.	$ 68.50	$ 49.50
HARMONY	modèle H-39, corps acoustique, un microphone, avec étui.	$102.00	$ 69.50
HARMONY	modèle H-41, corps acoustique, deux microphones, avec étui.	$117.00	$ 79.50
HARMONY	modèle 1310, acoustique à cordes d'acier avec étui.	$149.50	$107.00
HARMONY	modèle H-17, corps solide, deux microphones, vibrato, avec étui.	$168.00	$110.00
HARMONY	modèle H-19, corps solide, deux microphones, vibrato, avec étui.	$238.00	$153.00
HARMONY	modèle H-75, semi-acoustique, trois microphones, vibrato, avec étui.	$330.00	$200.00
KALAMAZOO	modèle KG-1-A, corps solide, un microphone, avec étui.	$152.00	$ 98.50
KALAMAZOO Gibson	modèle KG-2, deux microphones, avec étui.	$157.00	$104.50
KALAMAZOO Gibson	guitare basse, 4 cordes, modèle KG-8, un microphone, avec étui.	$179.00	$116.00
KAY	modèle K-1110, type Western, avec étui.	$ 55.00	$ 36.50
KAY	modèle K-7020, type Classique, cordes de nylon, avec étui.	$ 65.00	$ 43.00
KAY	modèle K-5113, type Western, sans étui.	$ 75.00	$ 44.00
KAY	modèle K-4000, type Western, avec étui.	$ 72.00	$ 48.00
KAY	modèle K-6109, type Western, sans étui.	$ 75.00	$ 51.00
KAY	modèle K-7008, type Classique, cordes de nylon.	$ 80.00	$ 55.00
KAY	modèle 6102, type Western, sans étui.	$ 99.50	$ 68.00
KAY	modèle K-7008, type Classique, cordes de nylon, avec étui.	$ 94.00	$ 68.00
KAY	modèle K-6130, type Western, sans étui.	$120.00	$ 70.00
KAY	modèle K-7930, 12 cordes, sans étui.	$187.50	$126.00
KENT	modèle F-4-C, Classique, sans étui.	$ 35.00	$ 21.00
KENT	modèle F-7-C, Classique, sans étui.	$ 31.50	$ 21.00
KENT	modèle F-6-C, Classique, sans étui.	$ 35.00	$ 23.00
KENT	modèle 7000, Classique, sans étui.	$ 39.50	$ 24.00
KENT	modèle 3500 et 3501, sans étui.	$ 42.00	$ 29.50
KENT	modèle F-3499, Classique, avec étui.	$ 48.00	$ 32.00
KENT	modèle 603, type Western, cordes d'acier, sans étui.	$ 55.00	$ 36.00
KENT	modèle 7003, type Western, cordes d'acier, sans étui.	$ 60.00	$ 40.00
KENT	modèle 4699 et 4700, Classique, sans étui.	$ 65.00	$ 45.00
KENT	modèle 4702, type Western, cordes d'acier, sans étui.	$ 79.50	$ 51.00
KENT	modèle 4705, type Western, cordes d'acier, sans étui.	$ 82.50	$ 53.00
KENT	modèle 7002, Classique, avec étui.	$ 85.00	$ 56.00
KENT	modèle 840, Electrique-acoustique, deux microphones, sans étui.	$110.00	$ 71.00
KENT	modèle 821, semi-acoustique électrique, deux microphones, sans étui.	$119.50	$ 79.50
KENT	modèle 833, Basse-Electrique, semi-acoustique, 2 microphones, avec étui.	$142.00	$ 92.00
KENT	modèle 533 Electrique, 4 microphones, avec étui.	$146.50	$ 96.00

GUITARES DIVERSES : Instruments usagés ou démonstrateurs

		Prix neuf	Spécial
HARMONY	corps solide, un microphone, avec étui.	$ 50.00	$ 9.50
HARMONY	modèle Espanado, seconde main, deux microphones, avec étui.	$200.00	$ 29.50
HARMONY	modèle H-14, corps solide, un microphone, avec étui.	$ 92.00	$ 39.00
BEAM	Electrique, deux microphones, corps solide, sans étui.	$150.00	$108.00
BELL TONE	Acoustique à cordes d'acier, avec étui.	$100.00	$ 79.50
CANORA	Acoustique à cordes d'acier, avec étui.	$ 75.00	$ 52.00
EKO	Acoustique à cordes d'acier, avec étui.	$ 65.00	$ 19.50
ENCORE	modèle à cordes d'acier, avec housse.	$ 36.50	$ 24.00
FRAMUS	Electrique, corps solide, deux microphones, avec étui.	$259.00	$140.00
FRAMUS	Electrique, semi-acoustique, deux microphones, avec étui.	$295.00	$204.00
GIBSON	Electrique, acoustique, deux microphones, avec étui.	$400.00	$159.50
HARMONY	Electrique, acoustique, modèle H-71, avec étui.	$200.00	$ 29.50
NATIONAL	Electrique, corps solide, deux microphones, avec étui.	$280.00	$150.00
NATIONAL	Electrique, corps solide, deux microphones, avec étui.	$330.00	$212.00
VEGA	Acoustique, à cordes d'acier, avec étui.	$ 75.00	$ 10.00
WANDRE	Electrique, corps solide, trois microphones, avec étui.	$250.00	$132.00

AMPLIFICATEURS

			Prix neuf	Spécial
BELL TONE	modèle Northland 11	neuf	$ 50.00	$ 39.50
BELL TONE	modèle E-21	neuf	$ 80.00	$ 64.00
BELL TONE	modèle Northland 22-R, avec réverbération.	neuf	$200.00	$144.50
BELL TONE	modèle Northland 50-N	neuf	$185.00	$132.50
GIBSON	Stéréo.	seconde main	$325.00	$ 87.50
GIBSON	modèle GA-20-RVT.	neuf	$292.50	$212.50
GIBSON	modèle TR-1000-T.	neuf	$375.00	$269.50
GIBSON	modèle GA-30-RVT.	neuf	$485.00	$349.50
GIBSON	modèle GA-79-RVT.	neuf	$625.00	$449.50
KALAMAZOO Gibson	modèle K-12	neuf	$179.50	$129.00
KAY	modèle K-777.	neuf	$ 90.00	$ 60.00
KAY	modèle K-760.	neuf	$200.00	$128.00
KAY	modèle K-720.	neuf	$275.00	$151.00
PAUL	modèle pour basse.	neuf	175.00	$124.50
PAUL	modèle MK 11 basse.	neuf	$300.00	$186.00
SUPRO	Basse	seconde main	$150.00	$ 29.50
SYMPHONIC	modèle MA-30, basse.	neuf	$200.00	$ 99.50

BATTERIES : Instruments neufs

Instruments neufs — Grosse Caisse, Petite caisse et deux Tom-Toms et accessoires, sauf les cymbales.

			Prix neuf	Spécial
BELL TONE	fini perle.	neuf	$200.00	$159.50
BELL TONE	fini perle.		$250.00	$169.50
GRETSCH	"Name Band" fini perle. réverbération.		$775.00	$475.00
PAN	modèle P-20, fini perle.		$300.00	$235.00
STEWART	fini perle.		$259.50	$185.00
YAMAHA	modèle D-22, fini perle.		$575.00	$385.00

PREMIERS ARRIVES . . . PREMIERS SERVIS !

LIVRAISON IMMEDIATE
FACILITES BUDGETAIRES SI DESIRE.

Ed Archambault INC.

OUVERT LE JEUDI ET LE VENDREDI jusqu'à 21.00 h.

500 EST, STE-CATHERINE (ANGLE BERRI) 849-6201

METRO : Situé juste en face de la sortie Sainte-Catherine, station Berri

Les mouvements locaux suivent de près "l'affaire Saint-Michel"

par Claude MASSON

Même si, en apparence, tout est redevenu calme à Saint-Michel à la suite des enquêtes préliminaires du maire et de quatre conseillers municipaux qui attendent maintenant leur procès, les diverses démarches entreprises par les mouvements locaux se poursuivent mais sans tapage.

En voici un aperçu :

- **La Chambre de commerce rencontrera de nouveau lundi le ministre des Affaires municipales;**
- **L'Association des citoyens tiendra une assemblée le 4 février;**
- **L'Association libérale d'Olier recevra la visite de M. Jean Lesage le 25 février;**
- **Le groupe proannexionniste étudie le budget présenté par le conseil récemment et espère inviter le député Paul-Emile Sauvageau, qui s'est déclaré en faveur de l'annexion, à prononcer une causerie le mois prochain;**
- **Un fonds de secours pour aider les policiers suspendus ou ceux qui collaborent à l'enquête est présentement mis sur pied.**

Les dirigeants de la Chambre de commerce de Saint-Michel se rendront lundi au bureau de Repentigny du ministre des Affaires municipales afin de connaître les étapes déjà franchies par l'enquête administrative entreprise par Québec. S'il y a lieu, les dirigeants fourniront au Dr Robert Lussier quelques détails qui pourraient être jugés utiles.

D'autre part, des délégués de la Chambre se rendront à Drummondville, samedi, pour participer à une journée d'études où il sera question, en partie, d'affaires municipales. Il est donc possible que le sujet de Saint-Michel soit abordé à cette occasion.

L'Association antiannexionniste

Pour sa part, l'Association des citoyens de Saint-Michel tiendra une réunion, le dimanche 4 février, afin d'établir les cadres permanents de l'organisme.

Le président temporaire, M. Fernand Laliberté, aussi propriétaire du salon de massage Anita qui avait eu certains démêlés avec la ville, a déclaré que l'organisation permanente comprendra un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un représentant pour chacun des six quartiers de la municipalité.

Cet organisme a pour objectif principal de combattre l'annexion de Saint-Michel à Montréal.

Le groupe proannexionniste

De son côté, le président du groupe proannexionniste, M. J. Marcel Toutant, a déclaré que le prochain pas sera fait par les autorités montréalaises. "Nous attendons un mini-règlement d'annexion", a-t-il dit au cours d'une conversation téléphonique. Selon lui, le dernier budget de l'administration Bergeron en est un "antiannexionniste puisqu'il prévoit une augmentation des dépenses de $1 million sans hausse des taxes". Il y aura des élections générales en novembre 1968 à Saint-Michel à moins que l'annexion survienne d'ici là.

Le groupe proannexionniste songe a invité le député provincial de Bourget, M. Paul-Emile Sauvageau, à prononcer une conférence à Saint-Michel au cours du mois de février. M. Sauvageau, un membre de l'Union nationale, s'est prononcé ouvertement en faveur de l'annexion à Montréal.

M. Lesage à Saint-Michel

Le chef de l'opposition, M. Jean Lesage, sera le conférencier invité à un déjeuner-causerie qui aura lieu, le dimanche 25 février, au sous-sol de l'église Saint-Bernardin de Sienne. Cette manifestation est organisée par l'Association libérale d'Olier, dont le député, M. Fernand Picard, a demandé une enquête royale sur l'administration municipale de Saint-Michel, appuyé peu de temps après par le parti libéral qui a pris la même attitude.

M. Lesage adressera la parole cinq jours après l'ouverture de la session où il sera vraisemblablement question, là aussi, de "l'affaire Saint-Michel".

Enfin, des citoyens ont décidé de mettre sur pied un "comité d'épuration de Saint-Michel" qui verra à recueillir les fonds nécessaires aux policiers suspendus et à ceux qui collaborent à l'enquête menée par l'avocat Gérard Beaudry.

Le comité a également l'intention de réclamer une véritable enquête royale sur l'administration de Saint-Michel.

Les responsables de ce nouveau groupe doivent faire connaître les détails complets de leur organisation d'ici quelques jours.

L'urbaniste Campeau présente à Laval son rapport sur le métro

par Pierre VENNAT

M. Charles-Edouard Campeau est un homme ponctuel.

La résolution de Laval lui demandant d'étudier l'implantation du métro sur l'île Jésus, adoptée le 24 octobre dernier, lui demandait de soumettre un rapport préliminaire pour le 24 janvier 1968.

Hier, le gérant de Laval, M. Marc Perron, annonçait à LA PRESSE que non seulement le rapport de M. Campeau était prêt à temps mais que celui-ci rencontrait même le comité exécutif aujourd'hui, pour en discuter.

Du rapport de l'urbaniste-conseil, impossible, évidemment, de savoir quoique ce soit avant que les commissaires en aient été eux-mêmes informés et aient décidé si M. Campeau doit, oui ou non, poursuivre ses études. Le rapport présenté n'étant que "préliminaire", il est probable qu'on lui demandera un rapport "final" de toute façon.

D'ailleurs, le budget de Laval ne prévoit qu'une somme de $25,000 à l'article métro pour 1968, qui passeront probablement en honoraires pour M. Campeau.

La résolution d'octobre 1967 stipulait qu'une somme de $15,000, maximum, soit appropriée aux fins de l'étude demandée à M. Campeau, à même l'article budgétaire contrats, subvention et études de la section "Métro et transport en commun", mais il s'agissait alors du budget de 1967.

M. Campeau, d'après les termes de son mandat, doit préparer une étude économique sur les différentes possibilités de tracés pour le prolongement du métro dans les limites de la ville de Laval.

Ce tracé, d'après les termes de son mandat, doit s'intégrer aux autres systèmes de transport en commun "prévus et prévisibles dans les limites de la ville de Laval".

On demande également à M. Campeau d'étudier les répercussions économiques de tels tracés sur le développement de la ville en fonction du plan directeur auquel travaille le directeur du Service d'urbanisme, M. Claude Langlois, le tout conjointement avec lui.

Hold-up sur un terrain de stationnement

Le préposé au terrain de stationnement "Metra Parking", situé au 1445 rue Stanley, a été légèrement blessé à la tête vers 8 h 40 hier soir, au cours d'un hold-up perpétré par deux individus.

M. Simon Nary, âgé de 32 ans, la victime, a dû être traité à l'hôpital Général de Montréal après avoir été frappé à la tête d'un coup de clef anglaise. Il a pu retourner chez lui par la suite.

Les deux bandits qui s'étaient présentés à sa cabane étaient armés l'un d'un revolver, l'autre d'une clef anglaise. Ils ont pris la fuite à pied avec une somme d'environ $100.

"Vous ne craignez pas de ne pas rester toujours le maitre de votre voiture?"

"Oh si! Voilà déjà la troisième traite que je ne peux pas payer!" (tp)

Votre NOUVEAU tableau vous attend

3 GROUPES IMPORTANTS à 3 PRIX DES PLUS BAS

Toutes des peintures originales

Groupe No 1 $19 Rég. de $50 à $75 | Groupe No 2 $38 Rég. de $100 à $150 | Groupe No 3 $99 Rég. de $250 à $425

Votre ménage de printemps ne sera pas complet à moins qu'un nouveau tableau n'y soit inclus. Il n'y a rien de mieux pour un mur fraîchement nettoyé ou repeint que ce tableau qui réchauffera votre intérieur et accentuera votre personnalité. Durant cette vente sensationnelle, vous trouverez tous vos sujets favoris, exécutés par des artistes canadiens et européens bien connus. FAITES VOTRE CHOIX DES AUJOURD'HUI. Les dimensions varient de 14 x 16 à 33 x 57 comprenant le cadre.

Privilège d'échange de 5 ans

HEURES D'OUVERTURE
Lundis, mardis, mercredis et samedis DE 9 A 6 P.M.
Jeudis et vendredis DE 9 A 9 P.M.

Tous les prix comprennent un cadre de luxe

La Galerie la plus connue au pays

LA GALERIE ROYALE

Tél.: 845-4383 — 1420, Sherbrooke ouest, (Coin de Bishop)

CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE DE LUXE "CROSLEY" 30"

Nouvelle construction avec le dessus en retrait évitant ainsi les égouttements d'aliments en cuisson. Panneau de contrôles avec éclairage fluorescent. Commutateurs à degrés de chaleur infinie, lumière signalisatrice et éléments basculants pour un nettoyage plus facile. Four avec contrôle automatique du gril. Minuterie électrique pour le four et la prise utilitaire. Four doté d'un pré-chauffage automatique. La porte vitrée du four est amovible, vous facilitant ainsi le nettoyage. Trois ans de garantie sur les éléments et un an sur la cuisinière.

Valeur de 229.95
SPECIAL DE VENTE D'ECOULEMENT
199.95
Epargnez $30

MATELAS A 220 RESSORTS SPIRAUX

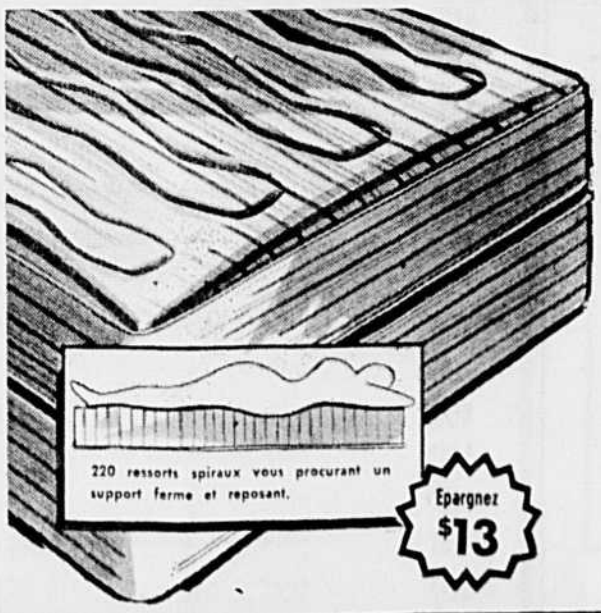

Voici le matelas qui vous procurera un confort suprême! Recouvert d'un durable piqué de volute, il est rembourré avec de nombreuses couches de feutre blanc et de sisal. Trous aérifères et ganses. Disponible dans les dimensions : 3'3", 3', 4' et 4'6". Sommier-boîte disponible au même bas prix.

Valeur de 42.95
SPECIAL DE VENTE D'ECOULEMENT
29.95
Epargnez $13

Mobilier de chambre à coucher, 3 mcx. Bureau double, commode et lit à panneaux fini noyer. Valeur de 189.95 — $149 — $1.50 par semaine

Mobilier de chambre à coucher, 3 mcx. Bureau triple, commode et lit à panneaux, fini noyer. Valeur de 249.95 — $199 — $2 par semaine

Mobilier chesterfield, 2 mcx. Recouvrement de bouclé uni dans une sélection de teintes. Valeur de 199.95 — $159 — $1.75 par semaine

Mobilier davenport, 2 mcx. Recouvrement de vinyle lavable dans un choix de couleurs. Valeur de 189.95 — $149 — $1.50 par semaine

Téléviseur modèle console de marque réputée. Une aubaine sans égale! Valeur de 289.95 — $249 — $2.50 par semaine

Réfrigérateur de 10 pieds cubes. Marque connue. C'est une offre imbattable! Valeur de 239.95 — $199 — $2 par semaine

AUCUN DEPOT REQUIS - JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER — DETAILS COMPLETS DU MODE DE FINANCEMENT DISPONIBLES A CHAQUE SUCCURSALE

Lessiveuse automatique de marque réputée. Ne manquez pas cette valeur incroyable! Valeur de 319.95 — $279 — $3.00 par semaine

IL N'Y A PAS UNE MINUTE A PERDRE!
Avant que la marchandise ne s-épuise!
VENTE FINALE! PAS D'ECHANGE!

Sécheuse électrique de marque réputée. Nulle part ailleurs vous épargnerez autant! Valeur de 209.95 — $179 — $2 par semaine

NOS MAGASINS SONT OUVERTS TOUS LES JOURS JUSQU'A 6 P.M.

Legaré

POUR VOUS ACCOMMODER LE JEUDI ET VENDREDI OUVERT JUSQU'A 9 P.M.

1200 rue AMHERST, Tél. 842-8911
6960 rue ST-HUBERT, Tél. 271-4668
3734 ouest, rue NOTRE-DAME, Tél. 935-6994
3730 est, rue ONTARIO, Tél. 526-1667
1278 est, ave. MONT-ROYAL, Tél. 521-5373
3250 rue MASSON (Rosemont), Tél. 725-2453
1624 Boul. de la CONCORDE, Tél. 665-2646 (Duvernay)
10,530 Boul. PIE IX, Tél. 322-2741 (Montréal-Nord)
1820 rue NOTRE-DAME, Tél. 637-5825 (Lachine)
340 B rue NOTRE-DAME (Repentigny), Tél. 581-4081
4810 rue WELLINGTON (Verdun), Tél. 768-4730
4660 est, rue STE-CATHERINE, Tél. 255-7029
8585 Boul. MONK (VILLE EMARD), Tél. 768-4777
11,926 est, rue NOTRE-DAME (POINTE-AUX-TREMBLES), Tél. 645-5371

CHIC ALORS! CHIC AGO!

Maintenant 2 jets directs Montréal-Chicago! Par Air Canada, bien sûr! Le matin et l'après-midi, 2 fois par jour. L'homme d'affaires apprécie la commodité, la vitesse, le confort de ces 2 vols. Et nous offrons jusqu'à quatre autres vols quotidiens Montréal-Chicago via Toronto. Voyez votre agent de voyages, ou appelez-nous à 931-4411.

CHIC ALORS! CHIC AGO!

AIR CANADA

MONTREAL, JEUDI 25 JANVIER 1968 — 84e ANNEE — No 21

EN TRE NOUS

PAR MARCEL DESCHAMPS

Buddy O'Connor applaudit le choix des instructeurs

L'ancien centre Buddy O'Connor, du Canadien, est l'un de ceux qui pensent que les instructeurs des clubs, qui sélectionnaient cette année les membres des deux équipes d'étoiles pour la première moitié de la saison, se sont acquittés admirablement bien de leur tâche.

BUDDY O'CONNOR

"Regardez leurs six choix pour le premier club. Tous des super-vedettes. Voyez le dossier de Stan Mikita et de Bobby Hull en fait de buts. Où trouvez-vous un meilleur ailier droit que Gordie Howe ? Tim Horton a une saison fantastique."

Le membre de la ligne "razzle dazzle" d'il y a maintes années ne considère nullement anormal le fait qu'un seul des six joueurs de la première équipe, Bobby Orr, ait moins de dix années de services dans la ligue Nationale.

A moins d'avoir des aptitudes extraordinaires comme Orr, vous ne pouvez espérer devenir une super-étoile en quelques courtes saisons, remarque-t-il. Ceux qui ont été choisis ne l'ont pas été parce qu'ils sont des joueurs de réputation établie, mais parce qu'ils continuent toujours à jouer de façon merveilleuse, ajoute-t-il. "Ils étaient et ils demeurent des super-joueurs."

Le choix de Bower l'a peut-être légèrement surpris mais encore aurait-il fallu trouver quelqu'un de meilleur. La chose aurait été difficile, pense-t-il.

Cela le déçoit et le chagrine de voir un joueur aussi talentueux que Frank Mahovlich incapable de se frayer un chemin jusqu'à l'équipe d'étoiles. "Si seulement il avait la combativité de Maurice Richard, il compterait 60 buts régulièrement par saison. La détermination du Rocket était quelque chose d'insurpassable.

O'Connor approuve aussi le choix des membres de la seconde équipe. Il ne rejette pas la sélection de Gary Bergman du Détroit. Il est le seul bon arrière-garde des Red Wings. Il excelle aussi à déclencher des offensives.

Le jeune Mike Walton est prodigieux, Johnny Bucyk est devenu le pilier de l'attaque des Bruins.

* * *

La lutte pour la 1ère position de la division "est" se fera, pense-t-il, entre le Canadien et le Boston. Le Toronto est trop inconsistant. Ce n'est pas qu'il ne possède pas une excellente équipe. Mais il ne se plonge pas avec ardeur dans la lutte match après match.

Qu'un des trois piliers des Black Hawks, Mikita, Hull ou Pilote, soit blessé et c'en est fait des chances de ce club de se classer premier. Voilà une équipe qui n'est formidable qu'en surface. Elle manque de profondeur. Tout son succès dépend de quelques rares joueurs. Ce n'est pas de santé.

La montée du Canadien était à prévoir. Il avait les joueurs. Le Boston avait connu tellement d'années d'infortune qu'il a pris goût au succès. Il joue comme un club qui ne veut jamais revoir des années de disette comme celles qu'il a traversées. Cela le rend formidable. Les Rangers lui paraissent un club incapable d'un effort soutenu.

* * *

Les chefs instructeurs des quatre clubs de la Conférence de l'Est de la Ligue Canadienne de football, Ralph Sazio, des Tiger-Cats; Frank Clair, des Rough Riders; Leo Cahill, des Argonauts et Kay Dalton, des Alouettes, ont accepté de prêter leur concours pour le stage de perfectionnement de football organisé par le directeur athlétique Ed Enos du collège Loyola.

* * *

Montréal devra faire son deuil d'une équipe dans la ligue majeure de soccer cette année. Weston Adams, de Boston, s'est vu refuser un autre délai qu'il avait réclamé dans l'espoir de trouver des partenaires montréalais pour transférer sa franchise dans la métropole. Son club n'opérera donc pas cette saison.

A défaut d'une équipe majeure, Montréal sera peut-être le théâtre d'un tournoi international du genre de celui de l'an dernier à l'Autostade. Mais ce n'est là qu'un projet.

* * *

La veille de sa mort, Eugène Brosseau avait été choisi comme l'invité d'honneur au dîner mensuel du Club Médaille d'Or de la Palestre Nationale pour le mois de février. Tous les membres étaient heureux de cette occasion de rendre hommage à un homme qui avait tellement fait pour la cause du sport.

Aux funérailles de l'ancien champion de boxe, mardi matin, on pouvait voir Roger Latourelle, de la Palestre; Albert Hotte, Raymond Lizzin, Paul Rocheleau, Léon Germain, Johnny Gow, Gordon Sauvé, Arthur Légrand et autres.

* * *

Lucien Guertin, du département de la physiothérapie du Centre Paul-Sauvé, se réjouit pour les gens de la région de Montréal que nous aurons la Terre des Hommes cette année.

"L'Expo a réappris aux Montréalais et Montréalaises à marcher pour le plus grand bien de leur santé", déclare-t-il. Si l'été prochain, ils continuent à se promener sur la Terre des hommes, ils ne s'en porteront que mieux."

Compteurs de la LHN

		J	A	Pts
MIKITA	Chicago	37	36	63
R. HULL	Chicago	33	18	50
ESPOSITO	Boston	34	35	69
STANFIELD	Boston	35	32	67
HOWE	Détroit	31	34	65
BUCYK	Boston	31	33	64
GILBERT	New York	36	26	62
DELVECCHIO	Détroit	33	31	64
RATELLE	New York	37	26	63
McKENZIE	Boston	36	27	63
WHARRAM	Chicago	35	28	63
GOYETTE	New York	37	23	60
WALTON	Toronto	33	37	59
RATHGATE	Pittsburgh	37	22	59
WILLIAMS	Boston	35	24	59
ANGOTTI	Philadelphie	30	29	59
ULLMAN	Détroit	31	26	57
PRENTICE	Détroit	31	26	57
BELIVEAU	CANADIEN	28	28	56
MOHNS	Chicago	28	28	56
SANDERSON	Boston	26	30	56
HODGE	Boston	33	23	56
CULLEN	Minnesota	36	19	55
STRATTON	Pittsburgh	36	19	55
NEVIN	New York	33	22	55
ROUSSEAU	CANADIEN	29	26	55
ROCHEFORT	Philphie	36	19	55
MAHOVLICH	Toronto	36	16	52
COURNOYER	CAN.	35	17	52
SCHINKEL	Pittsburgh	33	20	53
HAMPSON	Oakland	33	22	55
BOUDRIAS	Minnesota	30	23	53
KEON	Toronto	29	26	55
ELLIS	Toronto	37	16	53
HORNBOSTEL	Philphie	36	16	52
PILOTE	Chicago	29	20	49
HOEKSTRA	Philphie	34	16	50
PULFORD	Toronto	33	18	51
SHACK	Boston	33	16	49
B. TREMBLAY	CAN.	34	16	50

		B	C	Pts
HADFIELD	New York	14	14	28
MacGREGOR	Détroit	10	18	28
STAPLETON	Chicago	3	25	28
EHMAN	Oakland	12	15	27
ARMSTRONG	Toronto	12	15	27
SMITH	Détroit	11	16	27
NESTERENKO	Chicago	7	20	27
BERGMAN	Détroit	7	20	27
CONNELLY	Minnesota	16	10	26
JARRETT	Détroit	14	12	26
BACKSTROM	CAN.	13	13	26
JOYAL	Los Angeles	10	16	26
ORR	Boston	9	17	26
MARSHALL	New York	9	17	26
LEMAIRE	CANADIEN	14	11	25
MacDONALD	Pittsburgh	12	13	25
MacDONALD	Pittsburgh	12	13	25
PAPPIN	Toronto	12	13	25
MacDONALD	L. Angeles	10	15	25
LABOSSIERE	L. Angeles	10	15	25
DUFF	CANADIEN	13	11	24
MacDONALD	Minnesota	11	13	24
DOUGLAS	Détroit	8	16	24
MELNYK	St-Louis	5	19	24
BERENSON	St-Louis	12	11	23
BALON	Minnesota	9	14	23
HICKE	Oakland	13	9	22
HENDERSON	Détroit	11	11	22
OLIVER	Toronto	9	13	22
BURNS	Oakland	3	19	22
McMahon	Minnesota	8	14	22
GREEN	Boston	2	20	22
SUTHERLAND	Phil'phie	14	7	21
FLETT	Los Angeles	13	8	21
IRVINE	Los Angeles	10	11	21
J.C. TREMBLAY	CAN.	4	17	21
DEA	Pittsburgh	11	9	20
WESTFALL	Boston	5	15	20
PROVOST	CANADIEN	5	15	20
SELBY	Philadelphie	12	7	19
D. HULL	Chicago	10	9	19
DILLABOUGH	Pitt.	7	12	19

Photo Robert Nadon, LA PRESSE

Au sommet, Worsley promet de travailler un peu plus...

Le gardien Lorne Worsley, le seul porte-couleurs du Canadien à être sélectionné dans les deux clubs d'Etoiles de la mi-saison, est reconnu pour prendre ses aises lors des périodes d'assouplissement, la veille et le jour même des matches. Lorsqu'il sera parfaitement rétabli d'une blessure au genou, il promet de mettre plus d'ardeur pendant les exercices du club. Hier, avant le départ du Canadien pour Boston, Worsley a pris les choses aisément et s'est contenté de donner quelques conseils au jeune Ernie Wakely.

Lorne Worsley tiendra-t-il longtemps sa résolution ?

par Gilles TERROUX

Avis aux joueurs du Canadien: dans quelques jours, vous ne pourrez plus vous moquer de Lorne Worsley pendant les exercices.

Car le vétéran gardien de but du Canadien a pris une résolution. "Je vais tenter l'expérience de travailler avec plus d'ardeur pendant les exercices. Cette nouvelle attitude éliminera peut-être les blessures au genou. Nous verrons.", disait Worsley, hier, après son troisième exercice régulier avec ses coéquipiers.

Il n'est pas question cependant qu'il accompagne l'équipe à Boston en vue du match de demain. Au contraire, il devait subir un traitement du physiothérapeute Yvon Bélanger au cours de l'après-midi et s'entraîner avec le Canadien junior au début de la soirée. Aujourd'hui, il pratiquera deux fois. Avec le Canadien au début de l'après-midi puis en compagnie des anciens joueurs du Canadien qui se préparent à leur match de dimanche contre les ex-Bruins de Boston.

Entre ces nombreux exercices, Worsley continuera à renforcer son genou blessé en levant une pesée de huit livres.

"Je devrais être en mesure d'endosser l'uniforme samedi", d'ajouter Worsley, le seul porte-couleur du Canadien sélectionné au sein de l'une des équipes d'étoiles pour la première moitié de la saison.

On sait que Worsley est reconnu pour prendre les choses aisément pendant les exercices. Rarement ne le voit-on effectuer une glissade de côté pour bloquer un lancer, ou faire des efforts afin de couvrir ses angles, ou bien effectuer un geste brusque afin de repousser un lancer de la jambière.

Mais les blessures au genou droit se multiplient. Et la plupart du temps, elles surviennent au début d'un match ou pendant l'exercice d'avant-rencontre.

"Peut-être est-ce dû au fait que mes muscles ne sont pas suffisamment déliés. Je l'ignore. L'expérience mérite d'être tentée", dit-il.

D'autant plus qu'avant d'être blessé, Worsley était en voie de connaître la meilleure saison de sa carrière dans la ligue Nationale.

"De loin la première moitié de saison la plus encourageante depuis mon début", prétend-il. Worsley a participé à 25 des 37 premiers matches de la saison et a conservé l'impressionnante moyenne de 1.93 but par match, sa seule moyenne individuelle inférieure à 2.00 depuis le début de la saison. Il a de plus enregistré quatre blanchissages, soit autant que durant sa meilleure saison complète dans le circuit majeur.

HENRI RICHARD

(il n'a pas fait le voyage à Boston)

"Comment expliquer que j'affiche un meilleur rendement à 38 ans qu'à 30 ans? Impossible. Pas plus qu'il soit possible de comprendre pourquoi l'équipe ne jouait pas durant les premiers mois comme elle le fait présentement".

Worsley attribue au brio des défenseurs sa sélection au sein de la seconde équipe d'étoiles.

"La tâche du gardien est simplifiée lorsque la moitié des attaques s'arrêtent au niveau des joueurs de défense", dit-il.

Naturellement Worsley souhaite revenir au jeu en aussi bonne forme qu'au début de la saison et mériter le plus grand nombre de votes possibles lors du scrutin des équipes d'étoiles à la fin du calendrier. Mais son objectif principal est le trophée Vézina.

"Si Rogy (Rogatien Vachon) et moi conservons la meilleure moyenne défensive, l'équipe ne sera pas loin du premier rang à la fin de la saison", ajoute Worsley.

Fernande Bochatay gagne

SAINT GERVAIS, (AFP) — La Suissesse Fernande Bochatay a remporté le slalom spécial du 10ème grand prix féminin international de Saint-Gervais avec le temps total de 78" 93 (41" 48 pour la première manche et 37,45 pour la seconde).

Fernande Bochatay précède la Française Florence Steurer deuxième en 79"00 (41,37"37, 63) et l'Américaine Kiki Cutter troisième en 79"07 (40,91 et 38,16).

Cette épreuve a été courue sous une légère chute de neige. Elle comprenait 49 portes pour une longueur de 350 M. et une dénivellation de 130 M. Elle avait été tracée par le Français Jean Béranger.

Classement final

1—Fernande Bochatay (Suisse)	41,48, 37,45	78,93
2—Florence Steurer (France)	41,37, 37,63	79,00
3—Kiki Cutter (U.S.A.)	40,91, 38,16	79,07
4—Marielle Goitschel (France)	41,36, 37,79	79,15
5—Wendy Allen (U.S.A.)	41,62, 37,87	79,49
6—Judy Nagel (U.S.A.)	41,59, 38,08	79,67
7—Isabelle Mir (France)	42,20, 37,51	79,71
8—Michelle Jacot (France)	42,55, 37,80	80,35
9—Penny McCoy (U.S.A.)	42,47, 38,21	80,68
10—Burgl Farbinger (All. Féd.)	41,83, 38,86	80,69
11—Divina Galica (G.-B.)	42,41, 38,35	80,76
12—Annie Famose (France)	42,32, 38,50	80,82
13—Rosie Fortna (U.S.A.)		81,13
14—Christine Beranger (France)		81,47
15—Judy Leinweber (Canada)		81,82
20—Betsy Clifford (Canada)		83,38

Blake proteste contre le choix de Bergman

Comme il fallait s'y attendre, le choix des équipes d'étoiles a soulevé quelques commentaires dans le camp du Canadien.

Non pas parce que le vétéran Johnny Bower a été préféré à Lorne Worsley mais parce que Jacques Laperrière a été relégué au 7e rang par les instructeurs des douze équipes.

"J'ai été surpris et surtout désappointé de voir que Laperrière n'ait pas mérité un plus grand nombre de votes. Heureusement que j'avais droit de vote, car Jacques n'aurait peut-être même pas figuré au scrutin", disait Toe Blake à l'issue de l'exercice du Tricolore avant le départ pour Boston.

"Comment a-t-on pu préférer Bergman à Laperrière ? Je n'y comprends rien. Je sais que Bergman a été l'artisan de quelques victoires des Red Wings mais Laperrière a fait plus que cela. Il a été notre joueur-clé depuis le début de la saison", d'ajouter Blake.

Le capitaine Jean Béliveau n'était pas au courant de la formation des équipes d'étoiles. Il s'est dit favorable au choix de chaque membre du premier club d'as.

Mais lorsque le nom de Bergman a été mentionné sur la seconde équipe, il s'est exclamé: "Qui? Bergman? Soyez gentils. Et Laperrière, combien a-t-il récolté de votes? Soyez gentils, ne me demandez pas d'autres commentaires.."

* * *

Henri Richard patinait avec aisance, hier, mais il n'a pas accompagné l'équipe à Boston. "J'hésite à l'utiliser parce que je ne veux pas démembrer mes lignes d'attaque. Et de plus, Henri ne jouera que lorsqu'il aura recouvré sa condition physique à 100 p. cent", a dit Blake.

* * *

L'ailier gauche John Ferguson est handicapé par un malaise à une jambe, blessure qu'il s'est infligée lors de l'exercice de mardi en heurtant le poteau des buts.

Il a patiné pendant quelques minutes, puis Blake lui a conseillé de se reposer.

"Je serai prêt à jouer à Boston", a dit Ferguson en quittant le Forum.

* * *

Le Tricolore reviendra de Boston par avion immédiatement après le match de ce soir.

* * *

Le publicitaire Camil DesRoches quitterait l'hôpital dans quelques jours.

PROFITEZ DES AUBAINES DE LA GRANDE VENTE DE

FIN JANVIER

DE

Max Beauvais Limitée

3 DERNIERS JOURS
25 - 26 - 27 janvier

PALETOTS D'HIVER
DE $89.50 à $179.50 MOINS 20%

CHEMISES BLANCHES
(Groupe spécial) MAINTENANT $5.29
(3 pour $15.00)

CHEMISES SPORT
DE $6.95 et $7.95 MAINTENANT $5.29

CHAUSSETTES
DE $2.00 et $2.50 MAINTENANT $1.39
(3 paires $4.00)

CHANDAILS
(CARDIGANS) de 15.95 à $39.50 MAINTENANT $6.98

SOULIERS
GROUPE SPECIAL MAINTENANT $24.95

Le magasin du jeune homme d'affaires et de l'homme d'affaires à la page

Max Beauvais Limitée
385 rue St-Jacques O

(À proximité de la station de métro Place d'Armes)

STATIONNEMENT angle St-Pierre et Notre-Dame — Tél. 288-9261

Jack McLeod ne veut prendre aucun risque

WINNIPEG (PC) — Le pilote Jack McLeod, de l'équipe nationale du Canada, a dit qu'il avait obtenu un délai de quelques jours, du Comité Olympique International, avant de présenter son alignement au comité canadien en vue des Jeux de Grenoble.

Ces Jeux, on le sait, commenceront le 6 février et se poursuivront jusqu'au 18.

En principe, McLeod aurait du soumettre sa liste hier soir. Il avait droit d'y inscrire 18 joueurs.

Plusieurs personnes croient que ce délai a été demandé pour permettre à McLeod de terminer son enquête au sujet de l'éligibilité de Gary Dineen et de Danny O'Shea, éligibilité mise en doute récemment par une rumeur qui a fait le tour du pays.

Les deux joueurs ont signé des formules "C" en 1962. Dineen avec les Maple Leafs de Toronto et O'Shea avec le Canadien. En raison du nouveau serment olympique, ou tout au moins de la formule que les athlètes doivent signer, la formule "C" qui n'avait pas d'importance en 1964 pour Dineen, en a pour les Jeux de 1968.

S'il faut en croire Gordon Juckes, secrétaire de l'ACHA, les deux joueurs n'ont pas enfreint les règlements olympiques. Wren Blair, gérant-général des North Stars du Minnesota, auxquels les formules de 1962 ont été cédées par les clubs Toronto et Montréal, affirme lui aussi qu'il n'a jamais rien fait qui puisse empêcher les deux joueurs de participer aux Jeux de Grenoble.

Mais le mal a été fait il y a 5 ans.

La formule inscrite au verso de l'engagement olympique des athlètes stipule que le signataire n'a jamais voulu devenir professionnel et n'a pas l'intention de le faire.

Frank Shaughnessy, fils, chef de mission de la délégation canadienne, se fie entièrement aux dires de l'ACHA, qui dirige les destinées du hockey amateur au pays.

On croit que McLeod attend d'autres renseignements avant de compléter son alignement.

Si McLeod les inscrit et que les deux hommes sont disqualifiés, on ne permettra pas à l'équipe canadienne de remplacer les deux joueurs et le Canada devra disputer le tournoi à 16 hommes.

Ce règlement de 18 joueurs

JACK McLEOD

comprend deux gardiens de buts.

Advenant toutefois le cas où l'un des deux gardiens serait blessé au jeu, alors un troisième peut remplacer le blessé.

Mais c'est là la seule exception.

La liste de McLeod comprend présentement 21 noms.

Le défenseur Gary Begg s'est blessé à un genou e McLeod n'aurait pas pris le risque d'inscrire son nom mercredi. Dans deux jours, il pourra peut-être prendre cette chance.

McLeod peut toujours compléter sa liste à même l'équipe nationale de Hull. Les deux clubs se rencontrent prochainement et l'instructeur sera à même de juger une dernière fois avant de faire parvenir sa liste des 18 éligibles au comité canadien.

La liste sera ensuite transmise au comité international.

Les membres de l'équipe nationale du Canada doivent quitter le pays le 30 janvier. Ils disputeront quelques matches hors concours en Europe avant le tournoi proprement dit.

L'an dernier, les joueurs avaient quitté le Canada trop longtemps avant le tournoi et McLeod s'était bien promis de ne pas répéter l'erreur cette année.

Derby de démolition à Châteauguay, le 4

Lors d'une conférence de presse, hier, les organisateurs d'une grande journée de courses sur glace à Châteauguay, le 4 février prochain, ont exposé aux journalistes le programme de cette fête.

Ce programme comprendra des courses de stock cars et un derby de démolition. Ce derby lui-même compte cinq épreuves dont la finale comptant pour le championnat. Il aura lieu en arrière du Chateauguay Beach Hotel, à Châteauguay.

Une bourse de $1,000 ira au vainqueur en plus de l'attribution de trophées Molson aux meilleurs des différentes épreuves.

Cette journée de courses débutera à midi et 30.

Malgré l'admission gratuite sur le terrain, les organisateurs espèrent recueillir quelques dollars grâce au stationnement et aider ainsi le club de football des Ramblers de Châteauguay.

L'on prévoit une assistance de plus de 10,000 spectateurs à ce deuxième spectacle annuel. Le premier, l'an dernier, avait attiré plus de 6,000 personnes.

Lors d'une course entre les meilleurs conducteurs de la province et quelques-uns des Etats-Unis, on pourra voir les meilleurs du Québec, dont André Scott, Paul Hameil, Georges Boudrias, Claude Aubin, Roger Marois, M. Lemieux et autres.

Le derby de démolition, comme on le sait, est un jeu qui consiste à frapper (avec son auto) les adversaires dans la partie avant de l'auto avec l'arrière de la sienne. La course se poursuit jusqu'à l'immobilisation de la dernière auto en état de fonctionner. Le conducteur de la dernière auto en marche est donc proclamé vainqueur. C'est laisser prévoir des scènes mouvementées, de l'action à profusion.

Vancouver réclamera Mike Eban

VANCOUVER (PC) — Les Lions de Vancouver ont révélé hier qu'ils feront de Mike Eban, de Toronto, leur premier choix au repêchage des joueurs collégiens canadiens, le 8 février prochain.

Mais il semble à première vue que les Lions éprouveront des difficultés à convaincre l'athlète de 6'2" et de 195 livres de l'Université de Toronto à revêtir leur uniforme.

L'instructeur Jim Champion a expliqué qu'Eban veut poursuivre ses études de l'allemand, et qu'il ne croit pas qu'il pourrait le faire avec autant de succès en Colombie-Britannique qu'à l'Université de Toronto.

Les Lions auront le premier choix au repêchage parce qu'ils ont terminé au dernier rang de la Conférence de l'Ouest, et parce que les Roughriders de Regina ont perdu aux mains des Tiger-Cats de Hamilton dans le match de la coupe Grey.

Le marathon des dames

Un médecin sportif allemand affirme que les femmes sont de meilleures coureurs de fond que les hommes. Les jeunes filles sont faites, dit-il, pour un rythme lent et régulier. Anni Pede, à gauche, est âgée de 28 ans. Elle a franchi 30 kilomètres en 135 minutes.

Le Laprairie triomphe des As de la ligue senior "B", 4-2

Le Laprairie, champion de la ligue Senior "B" du Québec l'an dernier, ont momentanément oublié qu'ils occupaient le dernier rang du circuit, hier soir, dans le match annuel des Etoiles, alors qu'ils ont vaincu le club d'as, 4-2.

Le match a été présenté à Laprairie, devant quelque 400 personnes.

Les Etoiles ont complètement domine le jeu, dirigeant 36 lancers vers le filet ennemi, contre seulement 15 pour les vainqueurs. Mais ces derniers ont profité de la moindre chance qui s'est présentée à eux pour faire scintiller la lumière rouge.

C'est un but de Nick Verillo qui a fait pencher la balance en faveur des vainqueurs. Les autres buts du Laprairie sont allés à Marcel Dufresne, Lucien Chagnon et Gilles Poirier.

Gaétan Veilleux et Normand Doyle ont compté pour les Etoiles.

Ligue Laval Jr

Dans la ligue Laval junior, le Laval-des-Rapides a maintenu son avance de trois points, sur le Collège Laval, en triomphant du détenteur du dernier rang, le Ste-Dorothée, 4-1. Pendant ce temps, les Collégiens triomphaient du St-François, 4-2.

Dans les autres matches à l'affiche, le Pont-Viau profitait de l'échec de 4-3 du Ste-Rose aux mains du Chomedey, pour rejoindre le Ste-Rose au 6e rang. Le Pont-Viau a causé une désagréable surprise en blanchissant le Duvernay, 2-0.

Retraite de la boxe

LONDRES (AFP) — Le Japonais Mitsunori Seki, battu hier par le Gallois Howard Wiestone pour le titre mondial des poids plume, a confirmé son intention d'abandonner la boxe, comme certaines rumeurs l'avaient laissé prévoir hier soir.

Seki a précisé qu'il était satisfait du combat qu'il a livré hier mais qu'il avait décidé auparavant qu'en cas de défaite il se retirerait de la compétition.

Le 1er rallye du club Lakeshore

Le club automobile Lakeshore lancera sa nouvelle saison dimanche en présentant son premier rallye de la nouvelle année: "Frostbite Rally". Le rallye sera disputé sur une distance d'environ 150 milles. Navigateurs et pilotes sont invités.

L'inscription se fera dimanche matin, à 8 h 30 au restaurant Rendez-vous, 355 Curé-Labelle, à Laval.

Pour renseignements supplémentaires, on est prié de communiquer avec Dave Callan ou Mike Tobin, à 636-0864.

DANS LA NHL

HIER

Philadelphie 2, Toronto 1

PREMIERE PERIODE

1 Philadelphie, Hoekstra (14e) 3:14
(Rochefort et Miszuk)
Punition : Rochefort 14:39.

DEUXIEME PERIODE

2 Toronto, Pulford (12e) 3:11
(Hillman)
Punition : Walton 4:17.

TROISIEME PERIODE

3 Philadelphie, Laforge (6e) 11:34
(Kennedy et Johnsen)
Punitions : Johnsen 17:55, Ellis 11:34.

Lancers par :
Philadelphie ..... 8 13 11—32
Toronto ..... 12 12 23—47

Boston 1, New York 2

PREMIERE PERIODE

1 Boston, Hodge (13e) 3:54
(sans aide)
2 New York, Ratelle (16e) 7:58
(Gilbert)
Punitions : Westfall 5:35, Seiling 15:22.

DEUXIEME PERIODE

3 New York, Ratelle (17e) 9:09
(Gilbert et Henry)
Punitions : Deak 0:25, Kurtenbach, Arbour (mineure, majeure) 3:11, McKenzie 9:03, Stewart 18:33.

TROISIEME PERIODE

Aucun but.
Punitions : McKenzie, Brown 15:09.

Lancers par :
New York ..... 12 12 13—37
Boston ..... 11 7 4—22

Detroit 4, Chicago 2

PREMIERE PERIODE

1 Chicago, Wharram (15e) 6:44
(Pilote)
2 Détroit, G. Jarrett (14e) 14:37
(Douglas)
Punitions : Douglas 6:36, Marotte 9:40, Henderson 10:47.

DEUXIEME PERIODE

3 Chicago, D. Hull (18e) 5:04
D. Jarrett et Tarbenche)
4 Détroit, Ullman (21e) 12:06
(Smith)
Punition : aucune.

TROISIEME PERIODE

5 Détroit, Bergman (7e) 5:14
(Prentice et Howe)
6 Détroit, MacGregor (10e) 11:52
(G. Jarrett et Roberts)
Punition : Douglas 6:50.

Lancers par :
Chicago ..... 14 10 17—43
Détroit ..... 13 19 12—44

Minnesota 2, St-Louis 5

PREMIERE PERIODE

1 St-Louis, Sabourin (7e) 8:48
(Crisp et St-Marseille)
Punition : B. Plager 2:35.

DEUXIEME PERIODE

2 St-Louis, McKenney (6e) 8:57
(Melnyk et Berenson)
3 Minnesota, McMahon (8e) 9:18
(Harvath)
4 Minnesota, Cullen (16e) 16:38
(Boudrias)
Punition : aucune.

TROISIEME PERIODE

5 St-Louis, Berenson (12e) 13:04
(Hucul et Melnyk)
6 St-Louis, McKenney (4e) 19:01
(sans aide)
7 St-Louis, St-Marseille (18e) 19:08
(sans aide)
Punitions : Picard 7:43, Gregan 12:39.

Oakland 4, Los Angeles 1

PREMIERE PERIODE

Aucun but.
Punition : Marshall 1:21.

DEUXIEME PERIODE

1 Los Angeles, Andersen (1er) 2:38
(sans aide)
2 Oakland, Bever (7e) 3:01
(Burns)
3 Oakland, Ehman (13e) 4:44
(Hampson et Hicke)
4 Oakland, Hicks (14e) 11:39
(Hampson)
Punitions : MacDonald 6:06, Caron 6:54, Robinson 11:17, Marshall 14:04, Bever 18:37.

TROISIEME PERIODE

5 Oakland, Caron (9e) 14:38
(Bever et Pratt)

Les employés de la compagnie de
TELEPHONE BELL
mutée à
OTTAWA
désirant des renseignements concernant le logement sont invités à écrire à Costain Estates Ltd., P.O. Box 534, RR9, Ottawa. Téléphone AC. 613 — 824-1566.

POUR PLUS DE
$1,000,000
D'AUTOS EN VENTE

Si vous demeurez dans un rayon de 100 milles, vous économiserez en vous rendant à la sortie 17 de la route transcanadienne (centre d'achat d'autos Parkway) 4 minutes seulement à l'ouest du boulevard Décarie. Nous avons quantité de bonnes voitures dont il faut nous départir, peu importe la perte !

MÊME SI VOUS N'AVEZ PAS L'INTENTION D'ACHETER UNE VOITURE
VENEZ FAIRE LAVER VOTRE AUTO
POUR SEULEMENT
17¢
IL SUFFIT DE FAIRE LE PLEIN.
2 JOURS SEULEMENT
26 ET 27 JANVIER
Voyez et essayez l'installation la plus rapide et la plus moderne de lavage automatique. Pas de perte de temps.
SORTIE 17 SEULEMENT
ROUTE TRANSCANADIENNE
(4 minutes à l'ouest du boul. Décarie)
Le plus nouveau dépositaire Chevrolet-Oldsmobile à Montréal
PARKWAY MOTORS MONTREAL LTD
TEL. : 332-1673

Prenez! Vous aurez le coup de foudre pour Veuve Severy. Vous aimerez le goût vif, la saveur unique de ce genièvre. Entre amis, vive Veuve Severy! C'est le gin de bonne compagnie.
10 oz (No 188-A): $2.20 — 25 oz (No 188-B): $5.10 — 40 oz (No 188-C): $7.75
Distillé au Québec pour la distillerie Veuve H. Severy, Hasselt.
VEUVE SEVERY
le gin joyeux

Vente DE JANVIER

PALETOTS d'hiver $48.00
tissus importés DEPUIS $89.50

PALETOTS de cuir $88.00
doublure detachable REG. $120.00

Habits $68.00
worsted importé DEPUIS $95.00

Vestes sport $28.00
Tweed anglais VALEUR JUSQU'A $49.50

Souliers $10.00
chics et sport. VALEUR JUSQU'A $29.95

Chemises $3.50
Toilette et sport. VALEUR JUSQU'A $10.00
3 pour $10

Chandails $10.00
REG. $30.00

20% d'escompte sur les vêtements de ski

CES SPECIAUX A NOTRE MAGASIN DE LA PLAZA SAINT-HUBERT SEULEMENT

Réductions de 20% à 33⅓%
dans tous nos rayons à notre magasin de
PLACE BONAVENTURE

Toutes cartes de crédit acceptées
Armand Boudrias LTEE
VOTRE TAILLEUR
6818, rue ST-HUBERT — 273-2851
1 PLACE BONAVENTURE — 875-2013

SKi loisirs

AMATEURS D'AUTO-NEIGE

Domaine de 900 acres — Plus de 50 milles de pistes — 13 milles au nord du pont Pie-IX — Bienvenue à tous — Aussi location de Ski-Doos — "Sleigh-Ride".

• CASSE-CROUTE • SALLE A DINER • BAR • REPAS CANADIEN • ORCHESTRE SAMEDI ET DIMANCHE • MOTEL • PISTES ECLAIREES

PAR LE PONT PIE-IX, SUIVEZ LA 25 NORD, PRENEZ L'EXIT CHEMIN GASCON CONTINUEZ JUSQU'AU GARAGE VOLKSWAGEN ET VOUS TOURNEZ A GAUCHE

Pour inf. de transport depuis le métro Henri-Bourassa jusqu'à Place Longchamp et retour appelez : 666-4128(9)

PLACE LONGCHAMP
2800 chemin MARTIN
ST-LOUIS-DE-TERREBONNE
INF. : 666-4128(9)

TOUS POURRONT faire du ski

GRATUITEMENT !

Toute la journée, vendredi 26 janvier

à

MADONNA MOUNTAIN
JEFFERSONVILLE • VERMONT

Comment Grenoble a été choisie "ville Olympique"

par Jean LA BOISSIERE

A quelques jours de l'ouverture officielle des Jeux olympiques d'hiver, qui auront lieu à Grenoble du 6 au 18 février, il serait opportun de revenir quatre ans en arrière et de se demander pourquoi la capitale du Dauphiné fut choisie "ville olympique", responsable de la présentation des Xes Jeux d'hiver.

Le choix de Grenoble s'est fait à Innsbruck, en Autriche, entre le 25 et le 28 janvier 1964, soit à la veille, justement, de la présentation des Jeux olympiques de 1964. Deux autres villes, celle de Banff (Canada) et de Lahti (Finlande) avaient soumis leur candidature au Comité international olympique.

Au premier tour de scrutin, Grenoble l'emportait par 15 voix contre 12 pour Banff, alors que Lahti n'en obtenait que 9; au second tour, la ville canadienne obtenait 19 voix en sa faveur contre 18 pour Grenoble et 12 pour Lahti, qui se retira de la course; au troisième tour, Grenoble recueillait 27 votes et Banff 24.

Grenoble venait d'"enlever la gâteau" à Banff, ville canadienne à laquelle les experts accordaient les meilleures chances de succès. Que s'était-il donc passé ce 28 janvier 1964 à Innsbruck ?

Des prétextes ou des raisons?

On essayait de comprendre pourquoi le CIO avait préféré Grenoble à Banff. Disons en passant que le Comité international olympique comprenait à cette époque 69 membres, que seulement 51 étaient présents à Innsbruck et que, sauf au dernier tour de scrutin, plusieurs se sont abstenus de voter.

Trois raisons, à ce moment, semblaient avoir joué en faveur de Grenoble:

a) Une lettre d'un membre influent d'un comité de citoyens de Banff ou de Calgary adressée à M. Avery Brundage, président du CIO, demandant le retrait de la candidature canadienne;

b) Certaines pressions de la part de la Fédération internationale de ski auprès du CIO, afin de réparer l'injustice commise par la suspension du Français Charles Bozon, suspension demandée et obtenue de la FIS par l'Association canadienne de ski amateur, laquelle prétendait que Bozon avait dérogé aux règlements de l'amateurisme en participant, à titre d'ouvreur de piste, à une compétition de caractère professionnel, au Mont Plante, à Val David, le 20 janvier 1963;

c) Le texte de présentation des promoteurs grenoblois était de meilleure facture que celui de la Calgary Olympic Development Association (CODA) qui soumettait la candidature de Banff.

Voilà les trois principales raisons qui, à l'époque, ont semblé plausibles aux 1,400 journalistes réunis à Innsbruck, à la veille, justement, des Jeux olympiques d'hiver de 1964.

Mais, étaient-ce vraiment des raisons ou de simples prétextes qui ne servaient, en somme, qu'à escamoter les véritables motifs du revirement soudain du Comité international olympique?

De Gaulle reconnait la Chine de Mao

Que s'était-il donc passé, ce 28 janvier 1964, à Innsbruck, entre 2 h. et 5 h. de l'après-midi, dans la salle de délibération du Comité international olympique?

Une chose est maintenant certaine: on n'a pas discuté, entre délégués ni de la teneur de la lettre mystérieuse en provenance du Canada, ni d'un compromis entre la FIS et le CIO pour octroyer les Jeux d'hiver à Grenoble, dédommageant ainsi la France de la perte de Charles Bozon, champion olympique suspendu pour un an, c'est-à-dire jusqu'en mai 1964.

Quant au texte de présentation de Grenoble, tous ont admis, au soir du 28 janvier, qu'il était supérieur à celui de Banff, même Mlle Judy LaMarsh, ministre fédéral de la Santé du temps, et le maire McEwen, de Calgary, qui pilotait le projet canadien. Mais le texte de Grenoble, s'il était bien rédigé, n'a pas produit, à lui seul, le déséquilibre des votes.

Que s'est-il passé à Innsbruck? Demandons-nous plutôt ce qu'il s'était produit la veille, 27 janvier, à Pékin et à Paris. Un communiqué conjoint annonçait au monde l'établissement de relations diplomatiques entre la Chine communiste et la France. En d'autres termes, le général de Gaulle donnait l'accolade à Mao Tsé Toung.

Au CIO comme ailleurs, les deux blocs s'affrontent

Il est bien évident que le président de Gaulle n'a pas posé ce geste dans le seul but d'obtenir les Jeux olympiques, en dépit du fait que ceux-ci conférent généralement au pays hôte des meilleurs athlètes au monde un prestige considérable. Que le général ait cependant attendu le moment propice pour agir est quand même chose possible.

Et cela s'explique fort bien. Au Comité international olympique, comme dans n'importe quel organisme mondial de grande importance, l'Est et l'Ouest s'affrontent et les deux blocs, chacun de leur côté, tentent de faire accepter leurs idées.

Or, on sait que le Canada est partisan de la thèse des deux Chines — nationaliste et communiste — et que notre pays serait prêt à déléguer un ambassadeur à Pékin si Mao acceptait que le Canada reconnaisse également Formose. Ce dont les communistes chinois ne veulent pas entendre parler.

En janvier 1964, les relations entre la Chine communiste et l'URSS étaient encore "amicales"; les pays de l'Est représentés au Comité international olympique devaient appuyer en bloc une des deux candidatures — Grenoble ou Banff — après le retrait de Lahti.

L'annonce officielle de la reconnaissance par la France de la Chine communiste, prévue depuis quelques semaines avant la réunion du CIO, est, comme par pur hasard, venue juste au bon moment.

Vingt-quatre heures plus tard, la France s'assurait du même coup l'obtention d'un événement quadriennal prestigieux. Une preuve de plus que les décisions prises par des hommes de sport au sein d'un organisme mondial peuvent être dictées par d'autres considérations.

VENTE DE JANVIER DE LORDS

25% à 33% de RABAIS

BOTTES APRES-SKI "LOUP-MARIN"
PANTALONS DE SKI
BLOUSONS DE SKI
CHANDAILS DE SKI

BOTTES "LOUP-MARIN" TYROL
REG. $39.95 $26.00
MUKLUKS "JAGUAR"
REG. $26.95 $19.95

SPECIAL
SKIS LAMINES "GRESVIG" avec FIXATIONS et BATONS
COMPLET $34.95

QUALITE SUPERIEURE A PRIX INFERIEUR

LORDS SPORT SHOP
1300 OUEST, SAINTE-CATHERINE
866-8301 près de LA MONTAGNE
Stationnement gratuit pour nos clients
Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.

vente DE JANVIER

SOLDE

AUTOS-NEIGE 1966
SNOWCRUISER USAGES
Quantité limitée — Venez tôt

Largeur 15½ MAINTENANT $550
Largeur 20½ MAINTENANT $650

Remis au point et portant garantie de 30 JOURS sur pièces et service

COSTUMES D'AUTO-NEIGE
Grandeurs pour hommes, femmes et adolescents. Rég. $39.95 SPECIAL $29.95

AUCUN COMPTANT — TERMES FACILES

Ouvert du lundi au vendredi 9 a.m. à 9 p.m.
Sam. — 9 a.m. à 6 p.m.
Livraison gratuite Montréal et banlieue

McGARR MARINE
SUR LA RIVE SUD

1204 ouest, St-Laurent, Longueuil — Face à la sortie sud du Pont Jacques-Cartier — 674-4159 — 674-3836

Plus de 3,000 adultes sont initiés au ski à Montréal

Depuis 5 ans, au-delà de 3,000 nouveaux skieurs ont été formés par l'Ecole de Ski Montréal dans la région métropolitaine. La réputation de l'Ecole de Ski Montréal n'est plus à faire. Tous ses moniteurs sont qualifiés de l'Alliance des Moniteurs de Ski du Canada et les cours entrepris à Montréal peuvent être continués dans n'importe quel centre de ski des Laurentides et des Cantons de l'Est. Actuellement, plus de 600 adultes apprennent les rudiments du ski dans 6 parcs de la Ville de Montréal, soit les parcs Maisonneuve, Mont-Royal, Joseph Paré, Ahuntsic, des Hirondelles, Ignace-Bourget.

Un deuxième stage de 15 heures débutera le 7 février pour se terminer le 2 mars. Ces cours se donnent 2 soirs par semaine de 7 h 30 à 9 h 30. Le coût de ces cours est de $25. et comprend les avantages suivants: ski-forum, visite dans un centre de ski (incluant transport et billet de montepente), réception à la fin du stage, distribution de plusieurs fins de semaine, tirage d'un voyage en Europe, toutes dépenses payées via C.P.A., un maximum de 10 élèves par moniteur.

Vous pouvez communiquer au secrétariat de l'Ecole (525-6161) entre 9 h et 5 h du lundi au vendredi inclusivement.

ELDORADO
TERRASSE, SUTTON
A 1,000 PIEDS DU MONT SUTTON
Chalets à louer pour fin de semaine, semaine ou saison. Accomodations 4 à 6 personnes. Complètement meublés. Idéal pour groupes ou familles. 22 unités.
Pour plus de renseignements :
MONTREAL 677-5231
SUTTON 538-5524
M. RAYNALD PAGE, prop.

SPECIAL DE WEEK-END $25 AU FABULEUX FAR HILLS INN!

Avant de faire des projets pour aller ailleurs, composez 866-2219 ! Renseignez-vous sur le spécial de week-end à $25 de Far Hills Inn — l'aubaine de l'année pour les amateurs de ski et de plaisir ! Chambre et repas compris. ($25.00 par personne — du vendredi soir au dimanche après-midi). Pentes pour débutants à votre porte. 10 des plus importantes pentes de ski à quelques minutes seulement en auto ou limousine. Après le ski (ou le patinage, le toboggan, le ski-doo ou simplement la marche) prenez un délicieux dîner à la salle à manger à l'ambiance familiale. Ensuite allez chanter et danser dans le bar-salon. Amusez-vous, faites-vous de nouveaux amis !

Renseignements : tél. Val Morin 322-2014 ou Montréal, ligne directe, 866-2219.

Far Hills Inn Val Morin, Québec

POUR UNE HOSPITALITE "ENTHOUSIASTE"

ENDROITS IDEAUX POUR L'APRES-SKI DANS L'EST
DANS L'EST ski

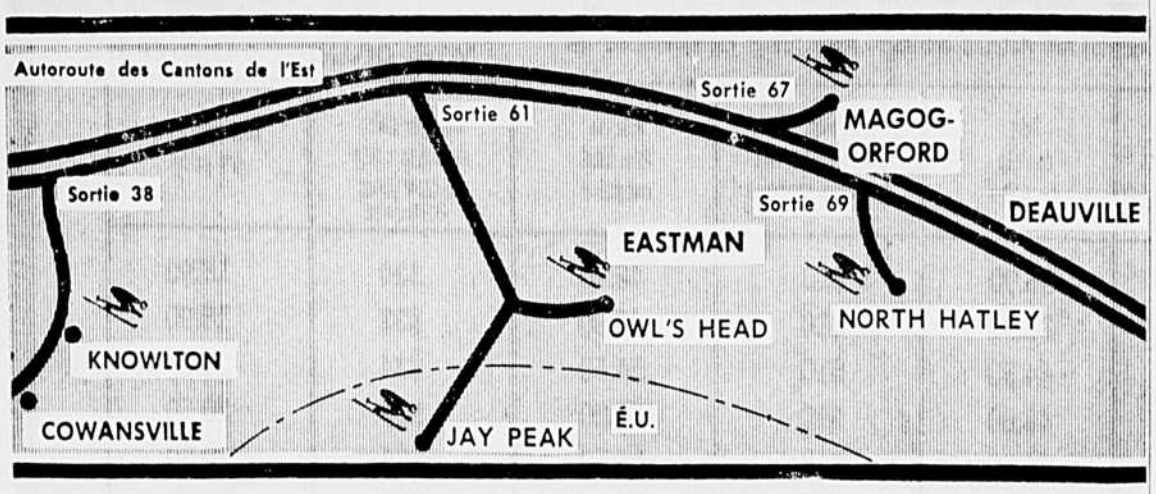

LE COIN DE L'APRES-SKI

Divertissements tous les soirs à "LA CAVE" et au bar-salon "Rendez-vous".

Le rendez-vous des grands amateurs de sports d'hiver ! L'endroit où l'on aime revenir.

Arrêt idéal pour clubs de ski

HOTEL Maurice COWANSVILLE QUE

Pour renseignements
514-263-1220
ou écrire à :
117, rue Principale, Cowansville, Qué.

AUBERGE DU RELAIS
KNOWLTON

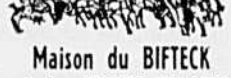

Maison du BIFTECK et des FRUITS DE MER
CANARD DU LAC BROME

TRUITE arc-en-ciel de SUTTON que vous choisissez dans notre AQUARIUM.

Atmosphère rustique ... rendez-vous des FINS GOURMETS.

Accueil chaleureux aux groupes.
Rue Principale, Knowlton, Québec
Pour réservations :
514-243-6636
AUBERGE DU RELAIS

CABANA LODGE
ET SON MOTEL

Goûtez sa cuisine continentale, ses spécialités régionales ... Participez aux cocktails autour du foyer.

Atmosphère intime et amicale ... vous serez accueilli dans l'hospitalité bien de chez nous.

Soupers dansants en costume d'après-ski. Prenez le petit déjeuner dans la salle à manger face au lac Memphremagog.

Réservations et renseignements :
819-843-3313

HOTEL BEAU SITE

DEAUVILLE, QUE.
Petit Lac Magog
Seulement à 10 minutes des pentes du Mont Orford
Endroit idéal pour les plaisirs d'après-ski, Wonder Bar, le coin le plus sympatique !
Téléphone : 819-864-4226
Prix spéciaux pour réservations d'une semaine de 5 jours ou de 7 jours.
DANSE avec orchestre TOUS LES SOIRS

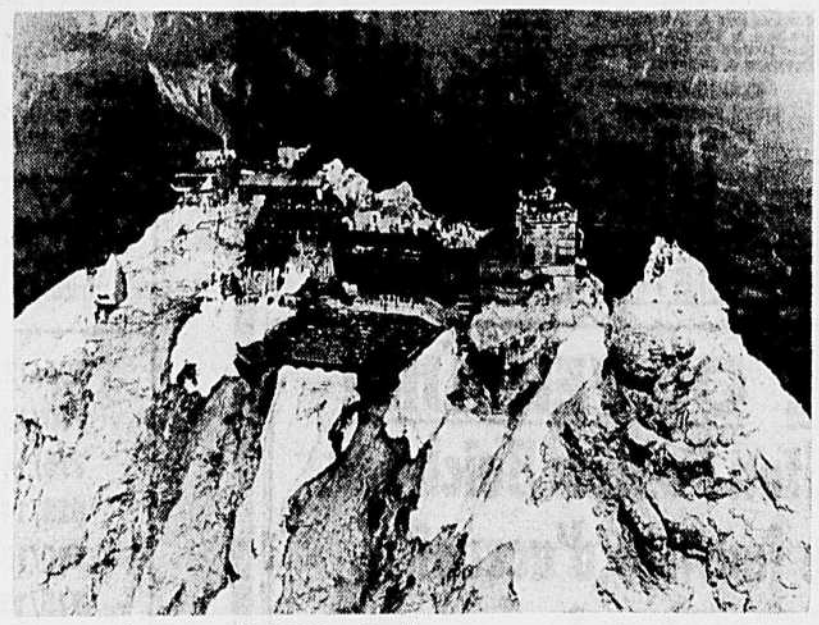

Du confort, à 7,000 pieds

Sur la plus haute montagne de l'Allemagne, à quelque 7,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, on a construit une terrasse, face au soleil, qui accueillera les skieurs et les alpinistes de la Zugspitze, tout près de Garmisch-Partenkirchen, une des plus belles stations de Bavière.

CKAC/73 EN COLLABORATION AVEC LE CONSERVATOIRE LaSALLE ce soir à 20 h 05

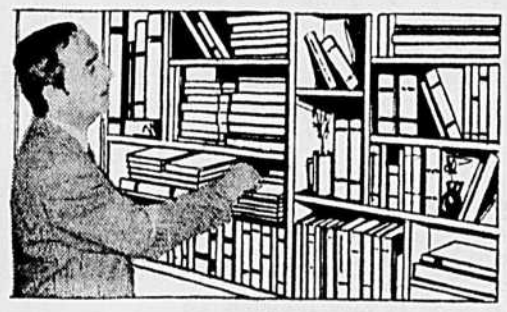

Jacques LAURIN
PRESENTE
"Notre langue parlée..."
LES JOURNALISTES
JULIA RICHER, présidente du Cercle des femmes journalistes.
CLAUDE RYAN, directeur du journal "Le Devoir"

LA REGION DE SKI DES CANTONS DE L'EST
DANS L'EST ski

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	Ch. 11 h.
Abitibi	—	8	7⅞	—
Algoma	—	18	17¾	—
Alliance	—	19	16	—
Alcan	—	28	27¾	—
Alcan 4½	—	36	36	—
Alcan 1 pr	—	18¼	18¼	—
Alcan 2 pr	—	38¾	38¾	—
Anglo C pr	—	9	9	—
Asbestos	—	19¾	19½	—
Att Sug	—	11⅝	11¾	—
Bell Tel	—	50¼	50¼	—
Can Cem	—	36	36	—
Can Imp C	—	13¼	13¼	—
Can Marc	400	11¾	11¼	11¼
Can N.E.	—	15¾	15¼	—
Can PC	—	8¾	8¼	—
Can Ray	2200	15	15	15
Can Tar D	—	14¼	14¼	—
Cell Phone	—	44¼	43¾	—
Can Wire Pr	—	49	49	—
Cassiar	1500	13¾	13¾	13¾
C.A. Oil	—	42¾	42½	—
C Forest	—	15⅝	15⅜	—
Cdn Vickers	—	325	320	—
Celanese	—	10	9	—
C.S.L.	400	11½	11½	11½
Cal Pow	—	32	22⅞	—
Cal Pow	—	23	22⅞	—
Con Cem	—	26¼	25¾	—
CD Sugar	—	23¾	23	—
Con Iron	—	17¼	16⅞	—
CO Montage	—	11	11	—
CSL	—	26	26	—
C Brew	200	8	8	8
C Chem	—	250	250	—
C.I.L.	500	14¼	14¼	14¼
C.I. Pow	—	32	31½	—
CPR	—	55½	54	—
C.P.R. pf	—	8¾	8¼	—
C.P.Pline	—	23¾	23½	—
Cdn Tire A	—	35½	35½	—
Central Del	—	23	22½	—
Chemcell	300	7¾	7¾	7¾
Chum A	—	22¾	22¾	—
Cominco	300	35½	25½	25½
Cons Bath	—	20½	20	—
Cons Bath p	—	21¾	21¾	—
Cons Bath w	—	390	390	—
Couvrette	—	5	5	—
Cr Zell A	—	15½	15½	—
Denenul	—	10	9¾	—
Denison	—	78	78	—
Dist Seag	—	43⅜	42¾	—
D Coal Pr	—	15¼	14¾	—
Do Fasco	—	17⅜	17¼	—
Do Fasco	—	83¾	83¾	—
D Glass	—	11¾	11½	—
D Stores	—	16¾	16½	—
Domtar	—	9¾	9¾	—
D Text	—	17	17	—
Donohue	—	6¾	6¾	—
Donohue Pr	—	17½	17½	—
Du Pont	—	33¾	33¾	—
Du Pont	—	33¾	33¾	—
Falcon	—	101¾	100	—
Fam Play	—	44¾	44	—
F Collection	—	13½	13½	—
Fleetwood	—	21	21	—
Fraser	200	21¾	21¾	21¾
Fraiman	—	8½	8½	—
Fulcrum I	2400	310	310	—
Glengair	—	765	750	—
GB Can I	—	14	14	—

	Ventes	Haut	Bas	Ch. 11 h.
GB Can I	—	35½	35½	—
GL Paper	—	17	17	—
Hawk Sidd	—	395	385	—
Hollinger	—	27	27	—
Home (A)	400	24	24	24
Hud Bay M	—	56	56	—
H&C	—	20¼	20¼	—
Husky Oil	—	23¾	23½	—
Husky (B) Pr	—	46½	46½	—
Husky D w	—	13¾	13¾	—
Imp Oil	—	68½	68	—
Imp Tob	—	13¼	13¼	—
Ind Accep	—	20	19¾	—
Int Nickel	—	123½	121	—
Int Util	300	41¾	41¾	41¾
Int Util Pr	—	42½	42½	—
Inter PL	—	21¾	21¼	—
Inter PL Wts	—	10⅝	10½	—
Invest Gr A	300	8¼	8¼	8¼
Jamaica PS	—	72	71	—
Labatt	—	14¼	14	—
Lamontagn A	700	3	3	3
Laur Fin	—	340	340	—
Levy	—	32½	32¼	—
Loblaw A	—	6¾	6¾	—
Loblaw B	—	6¾	6¾	—
Loeb M	—	14½	14¼	—
MacLaren (A)	300	18¼	18¼	18¼
MacMillan	—	24¼	24	—
Marit Tel	—	19¼	19¼	—
Markborough	—	7	6¾	—
Massey F	200	16¼	16¼	16¼
Melchers	—	30½	30¼	—
McAllister	—	9¼	9¼	—
Miron & Co.	—	320	320	—
Molson (A)	—	18¼	18	—
Mtl Trust	—	13½	13½	—
Moore Corp	&	29¼	18¾	—
MorseR B	—	19	18¾	—
Murphy Oil Pr	—	30½	30½	—
Nat Sea	—	6	6	—
NB Tel	—	14¾	14½	—
Noranda	—	49½	49	—
North Gas	—	12¾	12¾	—
Ogilvie	1300	19¾	19¾	19¾
Oshawa	—	34	33	—
Poc Pete	—	18¾	18¾	—
Placer	—	33¾	33½	—
Pw Corp	—	7½	7½	—
Pow C	—	34	34	—
Price	—	9¾	9¼	—
QN Gas	200	10¼	10¼	10¼
Reitman's	—	12¾	12¾	—
Rio Alg	—	34¼	34¼	—
Rolland A	—	7½	7½	—
St L Cem	—	16	16	—
Scott Ltd	—	45½	45½	—
Shaw	—	8	8	—
Shell Can	—	33¼	32¼	—
Shell Pf	—	34	34	—
Shell Uw	—	16	15½	—
Sher W	—	17¼	17¼	—
Simpsons	—	35	34¼	—
Soc GF	—	6¾	6¾	—
Steel Can	—	20	19¾	—
Steinbg A	—	16½	16¼	—
Texaco Can	—	31	30¾	—
Tr-C PL	—	27½	27¼	—
Tr-C PL pr	—	43¾	43½	—
Tr Mt PL	—	17¼	17	—
U Carbide	—	19	19	—
Union Oil	—	54¼	54¼	—
U Westburne	—	7	7	—
Versatood A	—	14¾	14½	—
Walay	—	14¾	14½	—

	Ventes	Haut	Bas	Ch. 11 h.
Walk GW	—	33¾	33	—
W Knapp	300	13	13	13
WCoast Tr	500	25	25	25
W Pac Pd	—	6¼	6¼	—
Weston A	—	14¼	14¼	—
Zeller's	—	43	43	—

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	Ch. net
Agassiz	—	41	40½	—
Ajax	—	18½	18	—
Alscape	—	375	340	—
Am Metro	—	325	310	—
Anthes A	—	11	10	—
Arl Mines	—	20	20	—
Bateman	—	7½	7½	—
Beauce Pl	—	8	8	—
Blue Bon	—	400	300	—
Bruce-Presto	—	8	8	—
Burnt Hill	1000	66	66	66
Camtlo	5400	415	415	415
C Magnesite	—	45	45	—
C Secur	—	325	325	—
Cannon Mines	3000	30½	29	29
Cassidys	—	7½	7½	—
Chemalloy	600	455	440	440
Chib Copper	—	6	6	—
Chipman	—	13	11	—
Coastal M	—	6½	6½	—
Commodore	200	390	390	390
Commod w	—	200	180	—
Camingo	—	14½	14½	—
C Canorama	2000	13½	13½	13½
C Manitoba	—	57	57	—
C Mogador	—	19	17	—
C New Poc	—	58	52	—
CO Smelt	450	255	254	254
C Virginia	3500	72	71	71
Corgemines	—	60	60	—
Credo	—	26	24	—
Crusade	—	36	36	—
Devils Elbow	—	39	37½	—
Dolson	—	9½	9½	—
Dumont	—	20	19½	—
Duvan	—	17	11	—
Eagle Gold	5800	284	282	284
East Sull	500	360	360	360
East Vent	—	12½	12	—
Empire M	—	10	10	—
Fan Met	—	7½	7½	—
Fano	—	5½	5½	—
Fidelity	—	22	22	—
F.T. Reliance	—	41	41	—
Furlong pr	—	450	450	—
Gilchrist	—	470	460	—
Glen Lake	—	225	225	—
Grissol	—	490	450	—
Guardian M	—	44	42	—
Gui-Por Ur	—	25	25	—
Imbrex	—	475	475	—
Inland Ch	—	7	7	—
Inspirato	—	125	125	—
Inspirtn	—	17	17	—
I Dredg	—	5	5	—
Israel Oil	—	11	11	—
James Bay	1000	67	67	67
Kaltic Mng	—	19	17	—
Kenting Av.	—	38	37	—
Kodiac Pet	—	125	105	—
Laduboro	—	46	44	—
LmieuxCop	—	35	35	—
Lingside	1000	5	5	5
Louanne G	—	15	15	—
Merrill	—	180	175	—
Midepsa	—	770	760	—
Miro Mns	3000	34½	34	34
Mistango	1000	25	24	24
Molyb	—	175	175	—
Native Min	—	10	10	—
N Formag	—	5½	5	—
N Glacier	—	25	24½	—
NA Rare M	—	44	42	—
Opem Ex	—	31	29	—
Opmsko	—	910	910	—
PA Inv	—	385	385	—
Pat Silver	—	27½	27	—
Paudsh	—	5	5	—
Peace Riv	—	600	560	—
Pennbec	—	9	9	—
Peso S	—	195	191	—
Phoenix O	—	410	400	—
Pine Ridge	—	20	19	—
Que Ascot	—	4	4	—
Que Explor	—	25	24	—
Queenston	—	16	14	—
Rancherin	—	15	13	—
Ranger O	—	500	485	—
Rayrock	—	174	115	—
Rusty L	—	9	9	—
St-L Calum	—	175	125	—
St Lucie Ex	1000	14	14	14
Silver Sun	1000	14	14	14
Silver T	2000	50	50	50
S Dufault	—	13½	13½	—
Sparton Air	200	140	140	140
Stairs Ex	—	10	10	—
Std Gold	—	14	13	—
Sturgeon	—	55	55	—
Subeo	—	226	223	—
Superpack	—	8½	8½	—
Surlago	1000	125	125	125
Talisman	—	27	27	—
Tazin	4900	27½	27	27
Terrex Mng	—	27	26	—
Tib Expl	1000	4	4	4
Titan	—	13	12	—
TrC Freeze	—	140	140	—
Triterre	—	15	14½	—
U Carp (B)	2500	150	148	148
Un Oboiski	—	14¼	14¼	—
Val-Mar	—	775	775	—
Waite Dufault	—	18	18	—
Westairs	—	13½	13	—
West Hill	—	29	26	—
Wisconsin	3000	33	33	33

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	$ pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Changement	—1.89	—.55	—1.48	—1.37	—.40
Clôture — 24 janv.	166.65	131.26	123.24	155.58	84.39
Haut — 1967	173.93	150.19	136.26	164.41	125.04
Bas — 1967	148.99	128.83	109.48	141.48	82.99

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Canadian Salt Co.	$0.10	tr	28-3-68	14-3-68
Chum Ltd. "A"	$0.11	tr	1-3-68	15-2-68
Consumers Glass	$0.07	tr	29-2-68	9-2-68
id.	$0.02	bon	29-2-68	9-2-68
Crown Trust Co.	$0.50	tr	1-4-68	15-3-68
Distillers Corporation-Seagrams	$0.25	tr	13-3-68	23-2-68
Falconbridge Nickel Mines	$0.75	tr	28-2-68	2-2-68
Interprovincial Pipe Line	$0.18	tr	1-3-68	7-2-68
Macmillan Bloedel (X)	$0.25	tr	15-3-68	14-2-68
Reid Tiltrographing (priv.)	$0.78½	tr	15-2-68	2-2-68
Rolland Paper (A)	$0.10	tr	1-3-68	9-2-68
id. (B)	$0.08½	tr	1-3-68	9-2-68
id. (4½% priv.)	$1.06¼	tr	15-3-68	1-3-68
Southam Press	$0.30	tr	28-3-68	14-3-68

(X) Réduction de 1 cents par action.

vancouver

CLOT 24 JANVIER

MINES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. net
Ace	5500	31	30	31	
Adera	138100	75	65	73	+8
Alwin	6500	197	190	195	—5
Anuk	2000	26	26	26	
Arctic	14130	320	305	305	—15
Arlington	5700	35½	35	35½	+½
Atlas	10075	780	765	780	+15
Benson	2000	21	21	21	+1
Bethex	1850	47	47	47	
Beth Con	500	765	765	765	—5
Blue Star	1000	8	8	8	
Bornite	4900	37	37	37	
Brenda	10780	940	930	935	—15
Brenmac	2000	32	31	32	
Buttle	800	68	65	68	
Capri	14000	30	29	29	—2
Carib Bell	3400	80	76	76	—3
Carib Gold	1500	38	38	38	—2
Casino	97200	62	53	62	+7
Cass Cons	4600	30	30	2.0	—1
C Cons	1000	6	6	6	+½
Chateway	3500	33	31	32	—1
Churchill	29700	185	176	176	—5
C Mckinley	1500	23	22	22	—½
Const Sil	3000	38	38	38	—1
C Pat	8500	16	15	15	—1
C Rexspar	3300	40	40	40	+1
C Skeena	6100	56	54	55	
C Std	2200	25	25	25	—1
Con Soo	6000	12½	11	11	—1½
Coronet	9555	69	67	69	—2
Coronet	7255	69	67	69	—2
Cowichan	1000	21	21	21	+1
Crown Sil	3500	7	6½	7	
Croydon	6500	50	47	49	
Cumont	3000	35½	35	35	
Daily Var	1200	53	52	52	—1
Dundee	950	15	15	15	
Dynasty	4500	910	895	900	+5
Endicrest	32600	17	17	18	
Endako	380	123½	120	123½	+1¼
Galaxy	14500	35½	34	34	—1
Gencana	1000	14	14	14	+½
General	11500	18	16	18	+2
Giant Ex	4040	45	45	45	
Giant Masc	3025	130	127	127	—1
Gold West	18900	56	50	54	+3
Grandoc	2050	670	660	660	—10
Highmont	1550	370	360	360	—15
H&M Sil	2500	11½	11½	11½	—½
Hogan	1500	24	23	24	
Homestk	5500	19	19	19	+1
Hurley	22500	11½	10	11	
Ikut	2000	71	71	71	
Jericho	6500	12	11	12	+½
Jersey	10000	22	22	22	
Intpr Met	3900	185	175	184	+9
Kamloops	8500	10	10	10	
Largo	10500	69	67	69	—1
Lde Prize	6000	10	9½	10	+1
Lornex	1160	740	720	735	+10
Lytton	81900	102	85	91	+6
Madrona	4100	79	77	77	+2
Magnum	65900	164	154	164	+12
Mariner	1500	19	17	17	—3
Merit Cop	82800	56	50	55	+5
Mid West	9500	36	33	35	—1
Minex	500	23	23	23	+1
Min Mtn	2000	50	50	50	—1
Nadina	1000	100	98	98	—2
Native	1500	40	31	37	+5
Nat Ex	13500	15	15	15	+½
New Cronin	9500	17	16	16½	+½
New Imp	6000	320	315	315	—5
N Privateer	1500	19	19	19	
Northloe	3800	84	82	82	—2
NW Ven	1000	9½	9	9	—½
Ora	3000	44	43	43	—1

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. net
Pac Pete	500	28	28	28	—1
PC Ex	1000	250	250	250	+12
Peel	2000	13	12½	12½	—½
Pend Ore	200	325	325	325	
Peso	800	195	190	190	—7
Polaris	2000	16	16	16	
Pyramid	10500	137	122	123	—5
Quatsino	1500	19	19	19	
Radstrm	15000	36	34	36	
Ring Hills	13000	36	34	35	—1
Sandon	49300	28½	27	28½	—½
Sil Arrow	12000	24	23	24	+1
Silback	1000	25	25	25	
Silverton	6000	31	30	31	+1
Sil Std	1000	58	58	58	—2
Sil Titon	2000	132	130	132	+2
Sil Lee	3800	127	125	125	
South Seas	15300	190	171	190	+20
Taylor Br	1500	30	30	30	
Tay	500	21	21	21	
TC Ex	18800	168	161	165	—3
Texmont	37700	110	95	110	+12
Terr Ur	8000	41	38	38	—3
Torwest	9500	46	45	46	
Trojan	15000	25½	24	25	+1
Utica	5600	440	435	440	—5
Vananda	4800	13	12½	12½	—½
Van Metal	3000	20	19½	19½	—½
Ventures	3500	43	42	43	+1
W Cst Res	25400	84	83	84	+1
Westland	2300	145	138	140	—3
W Ex	29500	64	56	64	
W Mines	2000	270	265	265	—5
Yukon	4000	29	28	28	—2

INDUSTRIELLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. net
Aicon	175	$28	28	28	—¼
Can Brew	200	$8	7¾	8	+¼
Com Ac Pl	1000	200	200	200	
Cominco	400	$26	25½	25½	—½
Cuninghin	445	$12½	12¼	12¼	—¼
Dist Nat Mtg	6655	475	455	475	+25
Est Nat wts	5400	765	720	775	
Gillett	400	58	8	8	—¼
Inland	500	$10	10	10	
Int Brew R	700	$8½	8¼	8¼	—¼
Johnston	100	$7¾	7¾	7¾	
Mass Fer	100	$16½	16½	16½	—½
Mindil	200	$5	5	5	
Neon	1900	$14½	14½	14½	—¾
Neon H	550	425	410	410	—15
Okan H wts	1900	160	140	150	—15
Pac W Air	1275	$9¾	9½	9½	—¼
Saratoga	100	360	360	360	—15
Steel	125	$199¾	198¾	198¾	—¾
Sun A	200	$31½	31½	31½	
W Cst Trns	200	$24¾	24¾	24¾	+¼
W Adasta	100	$20	20	20	
Wentw Inv	500	155	155	155	—5
White Pass	50	$26	26	26	
Wdward A	100	018½	18¼	18¼	+¼
W Her wts	2500	40	40	40	

PETROLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. net
All Rem	500	18	18	18	
Bata	21550	110	105	108	
Castle	1000	50	50	50	—5
Charter	2630	525	500	525	+45
Comerci	17900	46½	45	46	
Five Star	6000	30	29	30	+1
Futurity	1500	34	34	34	—1
Merland	1500	38	38	38	+2
Merit Oil	41100	26	24	25	
Midland	7363	9	8	8½	
Plains	4600	46	44	45	
PR Pete	14600	35	34	35	+½
RA Pete B	5200	122	117	121	+5
RC Ven	5000	35	34	35	+1
Shore	11200	45½	41	41	—4
Stamped	56400	206	195	202	—3

Total des ventes : 1,512,840.

cote des grains

24-1/68

WINNIPEG

Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
LIN :			
Mai	3.38¼	3.60	3.38¼	3.39¾
Juil.	3.38¾	3.39¼	3.38¾	3.39¼
Oct.	3.39	3.39¼	3.38¾	3.39¼
GRAINE DE COLZA :				
Mars	2.34¾	2.35¼	2.34¾	2.34¾
Mai	2.33	2.33½	2.33	2.33¼
Juil.	2.33	2.33¼	2.32¾	2.33¼
AVOINE :				
Mai	95	—	—	95
Juil.	—	—	—	94¾
Oct.	—	—	—	93½
ORGE :				
Mai	1.27	—	—	1.27
Juil.	—	—	—	1.27
Oct.	—	—	—	1.26¾
SEIGLE :				
Mai	1.33¾	1.35¼	1.33¾	1.35¼
Juil.	1.32¾	1.32¾	1.32¾	1.32¾
Oct.	—	—	—	1.33¼

Marché au comptant : Avoine : 2 cw, ex 3 cw, 3 cw, et ex 1 fourragère 92 ; 1 fourragère 91¼ ; 2 fourragère 84½ ; 3 fourragère 80¼ ; fourragère mélangée 57.

ORGE : 1 et 3 cw 6-rang et 1 cw 2-rang 1.25 ; 3 cw 2-rang, 3 cw 6-rang 1.23¼ ; 3 cw 2-rang et 1 fourragère 1.23¼ ; 2 fourragère 1.21¼ ; 3 fourragère 1.13¾.

Seigle : 1 et 2 cw 1.31½ ; 3 cw 1.26¾ ; 4 cw 1.13¾ ; grenté 1.04¾ ; sur voie 1.30¾.

Lin : 1 cw 3.30¾ ; 2 cw 3.46¼ ; 3 cw 3.19¾ ; sur voie 3.31.

Graine de Colza : No 1 Cdn 2.32¼ ; No 2 Cdn 2.17¾.

Marché du lin : Prix comptant : $3.37¾.

CHICAGO

Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
SEIGLE :			
Mars	1.19¼	1.19¾	1.19¼	1.19¾
Mai	1.21¾	1.22	1.21¾	1.22
Juil.	1.23	1.23	1.22¾	1.23
Sep.	1.24	1.24¼	1.24	1.24¼
Déc.	—	—	—	1.27¾
FEVES SOYA :				
Mars	2.74¼	2.74½	2.73¼	2.74
Mai	2.78½	2.78½	2.77¾	2.77½
Juil.	2.79½	2.79¼	2.78¾	2.78¾
Août	2.78¼	2.78¼	2.77¾	2.77½
Sep.	2.72¾	2.72¾	2.72¼	2.72¼
Nov.	2.69¾	2.69¾	2.69¼	2.69¼
BLE :				
Mars	1.47¼	1.47¼	1.46¾	1.47¾
Mai	1.50¾	1.51¼	1.50½	1.51¼
Juil.	1.51	1.51½	1.50¾	1.51¼
Sep.	1.54¼	1.54½	1.53¾	1.54¾
Déc.	1.59	1.59½	1.58¾	1.59½
MAIS :				
Mars	1.19¼	1.19¼	1.19¼	1.19¾
Mai	1.23¾	1.23¾	1.23¼	1.23¾
Juil.	1.26¾	1.26¾	1.26¼	1.26¾
Sep.	1.27¾	1.27¾	1.27¼	1.27½
Déc.	1.26¾	1.26¾	1.23¾	1.25¾
AVOINE :				
Mars	73¼	73¼	73¼	73¼
Mai	73¾	73¾	73¾	73¾
Juil.	72	72	71¾	71¾
Sep.	71¾	71¾	71½	71¾
Déc.	—	—	—	73¼

du parquet de la bourse

Reprise étroite et inégale à New York

Les cours évoluent dans une tendance étroitement inégale ce matin à l'ouverture à la **Bourse de Montréal.**

Parmi les titres en baisse, CAE fléchit de ¾ à 11¼, Maclaren "A" de ¼ à 18¼ et Investment Group "A" de ¼ à 8⅜. Massey, International Utilities et Home Oil "A" fléchissent de ⅛ chacun.

Brazil, CPR et Inco progressent de ¼ à 13¾, 54½ et 121½ respectivement. La banque de Montreal et CIL progressent de ⅛ chacun.

A la Bourse Canadienne, Eagle Gold gagne 4 cents à $2.84, Camflo 5 à 4.15 et Miro 1 cent à 34 cents. United Obalski perd 1 cent à 1.47 et Wisconsin ½ à 33 cents.

* * *

TORONTO — Les cours se sont légèrement effrités ce matin à la Bourse de Toronto, dont la baisse se poursuit depuis lundi.

Parmi les industrielles, Ocean Cement baisse de ¾ à 18¼, Inco de ⅝ à 121 et Jefferson Lake de ½ à 46.

Chez les pétrolières de l'Ouest, Central-Del Rio a perdu ¼ à 22 3-7.

Parmi les aurifères, Kerr Addison a perdu ¼ à 16.

* * *

Le marché de **Wall Street** est hésitant malgré une reprise étroite et plutôt technique qui se manifeste ce matin peu après l'ouverture.

Dans l'ensemble, les hausses l'emportent sur les baisses par la marge d'environ 150 titres.

L'indice des industrielles Dow Jones, en baisse régulière depuis les douze dernières séances, s'inscrit à 863.62, en hausse étroite de 1.39.

Parmi les principaux gagnants, Control Data, Schenley et E.G. & G. progressent de 2 points chacun ou un peu mieux.

Les aciers, les automobiles et les caoutchoucs sont d'autre part généralement en baisse.

* * *

PARIS — Très vive hausse des valeurs françaises qui réagissent favorablement au plan de relance de l'expansion mis au point hier par le gouvernement. La séance est exceptionnellement animée et les ordres d'achat affluent. Le volume des transactions devrait ainsi atteindre un chiffre très élevé cet après-midi. Ce sont les banques et les produits chimiques, notamment les grandes valeurs traditionnelles comme Rhône-Poulenc et la Banque de Paris, qui entraînent ce mouvement de hausse dont l'ampleur est exceptionnelle.

Les rentes d'Etat et les obligations indexées sont stables. Les banques enregistrent des hausses considérables.

Aux étrangères, les valeurs allemandes progressent sensiblement. Les américaines sont pas contre en baisse. Effritement des néerlandaises et des mines d'or.

NEWYORK

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. net
Abbot L	20200	45¾	44⅞	44⅞	+ ⅜
Addres	24050	72	69	69⅝	—3⅛
Admirai	9700	18¼	18	18	— ¼
Air Red	16100	33	32	32⅝	— ⅜
Alcan Al	27100	26	25½	25¾	— ⅜
Alleg Cp	24400	15⅜	14⅝	14⅝	— ⅜
Alleg Lu	2100	69½	67½	67½	—1½
Allied C	15000	39½	38½	39⅜	— ⅜
Allied Su	7400	19¼	18¾	18⅝	
Allis Chal	28100	35¾	34⅞	35¼	+ ¼
Alpa	8800	71⅜	71⅛	71⅜	— ⅛
A Airlin	27200	28⅛	28¼	28¼	— ⅛
Am Bdcst	4900	64⅜	63⅜	63⅝	— ⅛
Am Can	18100	48⅝	48½	48⅝	
Am Cyan	46800	25⅛	25	25	— ⅛
Am El P	13200	37⅛	37¼	37⅜	+ ⅛
A Home	6800	57⅜	56⅝	56⅝	—1¼
Am Hosp	1500	81½	81	81	
Am Fdy	7200	20	19¾	19⅞	— ⅛
A Met	6800	49⅛	48½	48⅝	—1¼
Am Mot	30600	12½	12	12⅛	— ⅛
Am Photo	63200	16¼	16⅛	16⅜	+ ⅛
Am Std	13300	34⅜	33¾	33¾	+ ⅛
A Tel T	4e1a3a??	8e1a4a	51⅝	51½	
Am Tob	12700	32⅝	32¼	32¼	— ⅜
Am Zinc	600	24¼	23⅞	24	
Apex Co	21900	34	33¾	34	+ ⅛
Anacon	8900	46½	45⅝	46⅝	
Anken Ch	4600	12½	12¼	12¼	— ⅛
Armco	41800	47	46½	46⅝	— ⅜
Armour	39400	41¼	39¼

Emprisonnement préventif pour un "criminel d'habitude"

Un individu répondant aux prénom et nom de Lionel Morin, âgé de 43 ans, sans domicile connu, a été déclaré repris de justice (criminel d'habitude), hier après-midi, et le juge Redmond Roche, de la Cour des sessions de la paix, qui a rendu jugement en ce sens, l'a condamné à la détention préventive, et ce, pour la protection de la société.

C'est dire que Morin pourrait passer le reste de sa vie au pénitencier, mais la loi prévoit aussi "que les autorités pourront réétudier son cas périodiquement".

C'est le quatrième individu à subir le même sort en l'espace d'une vingtaine d'années dans le district judiciaire de Montréal.

Et nous avons appris après que le juge Roche eut prononcé son jugement que c'était l'intention bien arrêtée de la Couronne "de prendre des procédures dans le même sens contre de nombreux autres récidivistes invétérés".

En privant Lionel Morin de sa liberté pour de longues années à venir, le juge Roche, dans un jugement de trois pages, papier ministre, a accepté la requête du ministère public à laquelle le procureur général a consenti . . . pour retirer Morin de la circulation.

Condamné à plusieurs reprises dans le passé

Dans son jugement, le juge Roche déclare, entre autres choses, "que le 30 mai 1967, l'intimé Morin s'est reconnu coupable devant le juge en chef Edouard Archambault, de s'être, le 5 février de la même année, introduit par effraction dans un magasin situé au numéro 1550 est de la rue Bélanger, la propriété de Steinberg Ltée, avec l'intention d'y commettre un acte criminel, le tout tel que prévu à l'arti le 292 (1)a(e) du code pénal. Tel qu'allégué par la défense dans son argumentation, le juge en chef, après avoir entendu les représentations de la Couronne, a imposé à l'intimé pour cet acte criminel substantif et primaire, une sentence d'un an d'emprisonnement. La défense, toujours dans son argumentation, soumet que si une sentence plus sévère n'a pas été imposée c'est parce que le juge en chef a cru que l'intimé n'était pas un danger pour la sécurité publique.

"Le tribunal doit noter que l'acte criminel reproché à l'intimé et pour lequel il a reçu une sentence d'un an pouvait être puni d'un emprisonnement de 14 ans.

"La preuve est à l'effet que, du 6 février 1951 au 30 mai 1967, l'intimé a été condamné à des peines de prison et de pénitencier au moins 12 fois pour des vols ordinaires, des vols par effraction dans des établissements ou des maisons d'habitation ou enfin pour la possession illégale de marchandises volées.

"Le 21 septembre 1951 plus particulièrement, l'intimé a reçu une sentence de sept ans de pénitencier après s'être reconnu coupable à une accusation de conspiration pour commettre un vol à main armée. A cette même date du 21 septembre 1951, l'intimé a reçu deux autres sentences de sept ans pour vols par effraction dans des maisons d'habitation. Toutes les sentences imposées, y compris les sentences purgées avec confusion des peines, forment un grand total d'au moins 35 ans de prison ou de pénitencier.

"Dans l'opinion du tribunal, la preuve soumise par la requérante est à l'effet que pendant ses périodes de liberte, l'intimé n'a eu aucun emploi régulier, qu'il est constamment retourné à une vie criminelle et que, pendant ses périodes de liberté, il a vécu en compagnie de criminels reconnus et a tiré sa subsistance du crime.

Quatre infractions criminelles nécessaires

"Le tribunal se rend compte que, suivant les dispositions de l'article 660 du code pénal, quatre infractions criminelles sont nécessaires afin qu'une requête de détention préventive soit soumise, savoir la condamnation pour infraction substantive ou primaire qui confère à la cour sa juridiction pour entendre la requête et finalement, au moins trois autres infractions antérieures distinctes et indépendantes punissables de cinq années ou plus d'emprisonnement.

"Le tribunal est d'avis que l'opportunité d'imposer une sentence de détention préventive est une question de faits qui relève de la juridiction du juge de première instance.

"Aux fins de décider si l'intimé était un repris de justice, la poursuite devait faire la preuve que, depuis qu'il a atteint l'âge de 18 ans, il a été au moins dans trois occasions distinctes coupable d'actes criminels pour lesquels il était passible d'emprisonnement de cinq ans ou plus.

"Après avoir considéré toute la preuve, l'argumentation de la requérante et de l'intimé, le tribunal doit accorder la requête soumise, déclarer l'intimé un repris de justice et en vue de la protection de la société le condamner à la détention préventive."

Le Service de bien-être a un centre de dépannage

par Claire DUTRISAC

A titre expérimental, le Service de bien-être de la ville de Montréal, a ouvert un centre de dépannage qui dessert le secteur compris entre les rues Atwater et d'Iberville et, en direction nord, de la rue Sherbrooke au fleuve.

Ce centre, qui fonctionne depuis le 15 décembre 1967, est situé au 441 est, de la rue Sainte-Catherine, dans les locaux de la Caisse populaire Saint-Jacques mais, il n'a aucune structure paroissiale. Le bureau est ouvert de 6 h. du soir à minuit, tous les soirs de la semaine, et de 1 h. de l'après-midi à minuit le samedi. Il est fermé le dimanche. Il n'accepte que les cas d'urgence, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent subir même un délai de quelques heures et être remis au lendemain.

Depuis qu'il a ouvert ses portes, en un mois, le Centre a reçu 252 cas dont 50 étaient des chefs de famille ou des personnes considérées comme tels et 202 cas de personnes seules. Il a distribué une assistance financière dans 78 cas. La somme totale versée a été de $501, soit une moyenne d'environ $7 par cas. Les difficultés de 93 personnes ont pu être réglées autrement que par l'assistance financière.

On a donné 113 billets de métro, des "bons" pour quatre repas, après entente avec des restaurants. Ceux qui étaient sans gîte ont été dirigés vers le refuge Meurling ou la Salvation Army ou encore vers d'autres abris du même genre.

On a dû refuser 81 cas, pour diverses raisons : le cas pouvait attendre au lendemain, ou la personne recevait déjà une assistance en vertu d'une loi dite "catégorisée" (en pareilles circonstances, le Service du bien-être de Montréal est obligé de référer la personne au bureau régional de bien-être), d'autres personnes se sont présentées en état d'ébriété et ont refusé gîte et nourriture, réclamant de l'argent uniquement, etc.

Cette initiative a été prise à l'instigation des curés de quinze paroisses qui ont été assaillis de demandes, ou cours de la période des fêtes. Le froid qui sévit à Montréal, depuis plusieurs semaines, rend ce centre indispensable. L'expérience doit se poursuivre durant trois mois, après quoi, une décision définitive sera prise à son sujet.

M. André Cournoyer, directeur du Service de bien-être de la ville de Montréal, a fourni ces statistiques et il a rappelé que son Service, au mois d'octobre 1967, avait tenté de répondre à ces besoins en laissant un bureau ouvert, rue Champ-de-Mars. Mais la situation géographique de ces bureaux a empêché des personnes de s'y rendre. Le quartier est plutôt désert le soir.

De plus, a souligné M. Cournoyer, "nous nous demandons dans quelle mesure nous devons nous substituer à des oeuvres privées qui remplissent souvent ce rôle."

Un comité d'experts établit que le Dr Murray n'a rien découvert

TORONTO (UPI) — Des sept paraplégiques ou quadraplégiques sur qui le Dr Gordon Murray a pratiqué des interventions de janvier à octobre 1967, un seul a subi l'opération pour raccordement des parties intactes de l'épine dorsale, après ablation des parties endommagées, et ce patient n'était pas Bertrand Proulx dont il a été tellement question en novembre dernier.

On se souvient que Proulx, un quadraplégique, avait stupéfié la presse et le monde médical après avoir démontré qu'à la suite d'une intervention du Dr Murray il pouvait remuer bras et jambes et changer de position sans aide.

Un comité d'experts de l'Hôpital général de Toronto, qui a examiné les dossiers des sept patients du Dr Murray pendant deux mois, en est venu à la conclusion qu'il "n'existe aucune preuve d'un progrès majeur dans le traitement des paraplégiques ou quadraplégiques".

L'hôpital ajoute que "cette déclaration est publiée spécialement à l'intention des paraplégiques et des quadraplégiques, et de tous ceux qui s'occupent de traitement et de recherches dans le champ des blessures à la colonne vertébrale".

"L'enquête est terminée", précise le communiqué. "Nous avons reçu le rapport du comité et le Conseil médical l'étudie présentement. Il est indiqué que tous les patients (du DrMurray) ont reçu de bons soins chirurgicaux. Toutefois, le rapport révèle que, contrairement à l'impression générale née de la publicité accordée au cas d'un des patients, M. Bertrand Proulx, la colonne vertébrale de ce dernier n'a pas été raccourcie et la section endommagée n'a pas été coupée.

"Dans son cas, comme dans celui de cinq autres patients, une laminectomie a été pratiquée pour enlever la surface osseuse recouvrant la partie postérieure de la colonne vertébrale et réduire ainsi la pression sur la partie endommagée de la colonne. Cette méthode est employée depuis des années pour traiter les blessures à la colonne vertébrale".

"L'unique patient qui a vraiment subi l'ablation d'une partie de la colonne et le raccordement des parties sectionnées a été découvert récemment à Fort Wayne, Indiana. Il s'agit de Purvis Damms, 26 ans, qui est toujours paralysé de la taille aux pieds.

Selon le Dr Murray, le fait que l'état de Damms ne se soit pas amélioré pourrait être dû au manque de soins post-opératoires. Damms aurait refusé les offres de soins.

Le communiqué émis par l'Hôpital Général de Toronto souligne que "le Dr Murray a refusé de participer à la création d'un protocole acceptable à la fois à l'hôpital et au sous-comité des expériences du Conseil de recherches de l'Université de Toronto".

"Tant que ce protocole n'aura pas été établi, aucune méthode chirurgicale semblable à celle du Dr Murray ne sera suivie à l'hôpital",

Nécrologie

Col. G.-P. Bourgeois

Le colonel G. P. Bourgeois, du 2385 rue Gold à Saint-Laurent, Qué., est décédé hier, à l'âge de 50 ans, à l'hôpital des Anciens combattants Reine-Marie.

Le colonel Bourgeois laisse dans le deuil son épouse, née Isobel Verdon; sa fille Mme Carol Radcliff, du 130 rue Somerset, à Ottawa; et ses deux fils Robert et Pierre.

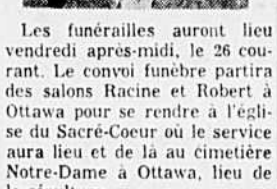

Les funérailles auront lieu vendredi après-midi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons Racine et Robert à Ottawa pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur où le service aura lieu et de là au cimetière Notre-Dame à Ottawa, lieu de la sépulture.

Le colonel Bourgeois avait reçu en octobre 1966 le commandement du 25e Dépôt central des magasins militaires, à Montréal, après avoir servi dans l'Armée canadienne depuis mai 1941. Auparavant, il avait été assigné à la direction de magasins militaires à Ottawa et en Europe.

M. CAMILLE RIVEST

A Repentigny, le 24 janvier 1968, est décédé, à l'âge de 81 ans, M. Camille Rivest (rentier), époux de feu Marie-Blanche Nantais, demeurant à 4, rue Camille. Il laisse dans le deuil ses enfants, Marie (Mme M. Lachapelle), Geneviève

(Mme A. Lachapelle), Jean-Paul, Alain, Etienne, Rose (Mme L. Lachapelle), Maurice (échevin à Repentigny), Denise (Mme H. L'Archevêque), Charles-Emile, Lucie (Mme Maurice Giard), ainsi que 50 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira du 438 rue Notre-Dame (Repentigny), pour se rendre à l'église de la Purification B.V.M., où le service sera célébré à 10 h. L'inhumation se fera au cimetière de Repentigny.

Mme Vve Edouard Arbour

Mme Vve Edouard Arbour, née Germaine Dorion, est décédée hier à St-Jean.

Elle laisse dans le deuil ses fils : Gérald, C.A., de St-Jean; le Dr Jean-Claude Arbour, de St-Lambert et Jacqueline (Mme Claude Bessette); ses frères : l'abbé André Dorion, curé de la paroisse St-André-Apôtre, de Montréal, le P. Jacques Dorion, Dominicain, de Lewiston, Maine, et Roger, de Montréal; ses soeurs : Anne-Marie, de la bibliothèque municipale de Montréal, et Cordélia.

La dépouille mortelle est exposée au 110, rue St-Georges, à St-Jean. Les funérailles auront lieu samedi, à 3 h p.m., en l'église St-Gérard-Magella.

Naissances Décès Remerciements In memoriam

ARBOUR (Germaine) — A St-Jean, le 24 janvier 1968, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Edouard Arbour, née Germaine Dorion, demeurant 385, Carré Dieppe. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Oligny Ltée
110, rue St-Georges
pour se rendre à l'église St-Gérard-Magella de St-Jean, où le service sera célébré à 3 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUGER (Desneiges) — A Québec, le 21 janvier 1968, à l'âge de 48 ans, est décédée Mme Desneiges Ampelman, épouse de Roger Auger; soeur de Rachelle (Dame Maurice Bergeron); demeurant à 267, De la Chapelle. Les funérailles auront lieu vendredi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la
Cie Hubert Moisan
253, rue St-Joseph est
à 9 h 30 pour se rendre à l'église St-Roch, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière St-Charles, de Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARBE (Antoinette) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme Ovila Barbe, née Antoinette Painchaud. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 est, rue Crémazie,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Alphonse-d'Youville, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARIL (Délia) — A St-Hubert, le 23 janvier 1968, à l'âge de 73 ans et 8 mois, est décédée Mme Henri Baril, née Délia Latour; demeurant à 1505, Caumartin, St-Hubert. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Latour & Demers
5125, rue Armand, St-Hubert
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELISLE (Yvonne) — A Montréal, le 24 janvier 1968, à l'âge de 64 ans, est décédée Mlle Yvonne Bélisle, fille de feu Adélard Bélisle et de feu Anna Paré. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 7 h 45 pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 8 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLEAU (Raoul) — A Richelieu, le 24 janvier 1968, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Raoul Bleau, entrepreneur-électricien, époux de Juliette Perron; il laisse trois enfants : Robert, Yvette, Louise (Mme Frank Blowdsworth), une belle-fille : Lise Poirier; une petite-fille : Line Bleau; ses frères : Armand, Albert, Père Ste-Croix, Alexandre, Gérard, Anatole. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Yvon Desnoyers
20, rue Des Carrières, Chambly
pour se rendre à l'église paroissiale de Richelieu, où le service sera célébré, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Le service sera chanté par le Père Albert Bleau, frère du défunt.

BOISMENU (Eugène) — A Ville de Laval, le 23 janvier 1968, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Eugène Boismenu, époux de Juliette Roy. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Ouimet et Fils, Enrg.,
3517 boul. Lévesque,
pour se rendre à l'église St-Maxime, où le service sera célébré à 9 h 30, et de là au cimetière de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGEOIS (Juliette) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 73 ans, est décédée Juliette Bourgeois, fille de feu Claude Bourgeois et de feu Ernestine Trépanier; demeurant 6967, Delanaudière. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350, rue Beaubien est
à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Philippe, où le service sera célébré à 9 h. Inhumation et libera à Saint-Alexis-de-Montcalm. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMINO (François) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 68 ans, est décédé M. François Camino, époux d'Annette Curcia, demeurant à 7069 Fabre, père de Mme Noël Cusson (Marie), Mme Raymond Charlebois (Liliane). Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon est,
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Angèle) — A Ste-Philomène de Châteauguay, le 23 janvier 1968, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Onuphre Caron, née Angèle Leduc, demeurant à Ste-Philomène. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Léo Lamoureux,
Ste-Philomène,
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Philomène, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Cécile) — A Trois-Rivières, le 23 janvier 1968, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Alfred Charbonneau, née Cécile Bourbeau. Elle laisse un fils, Claude; ses filles, Suzanne (Mme Paul-Emile Mailette), Ursule (Mme Sarto Verrette), Yvette et Camille; ses belles-filles, Mme Claude Charbonneau et Mme Gaétan Charbonneau; ses soeurs, Mme veuve Arthur Marchand, Mme Arthur-G. Dufresne, Mme veuve Arsène Béliveau, une belle-soeur, Mme Jos. Bourbeau, 11 petits-enfants, deux arrière-petits-enfants plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Rousseau et Frères,
455, rue Des Volontaires,
Trois-Rivières,
à 8 hrs 45, pour se rendre à la cathédrale de Trois-Rivières, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière St-Louis, lieu de la sépulture.

CHARBONNEAU (Marie-Louise) — A l'hôpital Notre-Dame, le 23 janvier 1968, à l'âge de 61 ans et 2 mois, est décédée Mme Léopold Charbonneau, née Marie-Louise Lamoureux, demeurant 272, rue Grant, à Longueuil, mère de Jacques, Raymond et de Rolande (Mme Alain Pronovost). Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
B. Francoeur & Fils
70, boul. Lemoyne
à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre de Longueuil, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Soeur Marie-Michel) — A la Maison Mère des Soeurs Jésus-Marie, à Outremont, le 23 janvier 1968, est décédée Soeur Marie-Michel, née Marguerite Charbonneau. Exposée à la Maison Mère, 1410, boul. Mont-Royal ouest. Les Funérailles auront lieu vendredi le 26 courant à la chapelle, à 9 hres, et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHENAIL (Mathilde) — A l'hôpital de Maisonneuve, le 23 janvier 1968, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme Sylvio Chenail, née Mathilde Marchand, demeurant 330, rue Guilbault, à Longueuil, mère de Guy, Marcel, André, Gérard, Thérèse (Mme Jean-Paul Perron), Hélène. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
B. Francoeur & Fils
153, rue St-Charles
à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre de Longueuil, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Lacolle, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

CLAUDE (Sylvain) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Sylvain Claude, époux de Lilianne Pierce, demeurant à 4284, rue Papineau. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau,
pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORMIER (Elisabeth) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve Joseph Cormier, née Elisabeth Kelly, demeurant à 8304 St-Gérard. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745, rue Crémazie est,
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (Gratien) — A Jacques-Cartier, le 24 janvier 1968, à l'âge de 41 ans, est décédé Gratien Côté, contracteur général, époux de Bertha Dickinson, demeurant 116, Leblanc est. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils
1370, chemin Chambly
Jacques-Cartier
à 10 h 45 pour se rendre à l'église St-Pie-X, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CYR (Cécile) — A Montréal, le 24 janvier 1968, à l'âge de 40 ans, est décédée Mme Conrad Cyr, née Cécile Patenaude, demeurant 8521, Henri-Julien, fille de feu Maximilien Patenaude. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie est
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAVID (Aurore) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 81 ans est décédée Mme veuve Francis David, née Aurore Dumont, demeurant 9222 Lajeunesse; mère d'Yvette, Paul-Emile, et soeur d'Anna Dumont. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, rue Henri-Bourassa est
à 8 h 45, pour se rendre à l'église du Christ-Roi, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECARIE (Emile) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 56 ans est décédé Emile Decarie, époux de Rose Dagenais, demeurant 2341 Pierre Bernard, frère de Roméo, Béatrice, Eusèbe, Jerry et Paulette. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Kane & Fetterly
5301, Boul. Décarie
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Antonin, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECARIE (Jean-Jérémie) — A sa résidence, le 22 janvier 1968, à l'âge de 60 ans, est décédé Jean-Jeremie Decarie, époux de feu Juliette Christin, père de Micheline (Mme Y.-R. Bériault). Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Kane et Fetterly,
5301 boul. Décarie
pour se rendre à l'église St-Antonin, où le service sera célébré à 10 hrs a.m., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DeSERRES (Marie-Anne) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Gaspard Deserres, née Marie-Anne Malo; demeurant à 9319 St-Denis; mère de Marcel, Mme Gérard Lhéreault (Thérèse), Mme Paul Charbonneau (Annette), Mme Jean Cô (Florence). Les funérailles auro lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745, rue Crémazie est
à 9 h 45, pour se rendre à l'église Christ-Roi, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de St-Ambroise de Kildare, co. Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESGROSEILLIERS (Hughes) — A l'hôpital Général de Verdun, le mardi 23 janvier 1968, est décédé Hughes Desgroseilliers, époux d'Aurore St-Amour. La dépouille mortelle est exposée au salon
J. P. Feron and Sons
2232, rue Saint-Antoine
Les funérailles auront lieu à l'église Sainte-Cunegonde vendredi le 26 janvier, à 9 h a.m. Inhumation à Saint-Timothée, P.Q.

DORE (Alice) — A St-Timothée, le 23 janvier 1968, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Rodrigue Doré, née Alice Lalonde. Exposée à la demeure de ses soeurs Mlles Lalonde, boul. Edgar-Hébert, St-Timothée. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant, en l'église paroissiale à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Maison J.-E. Ménard et Fils, Coteau-Landing.

DUBUC (J.-Anatole) — A Montréal, le 24 janvier 1968, à l'âge de 62 ans, est décédé J.-Anatole Dubuc, époux de Thérèse Morin, demeurant à 2226 Jacques-Hertel. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
6250, boul. Monk,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUNN (Patrick J. "Paddy") — A Sainte-Dorothée, le 23 janvier 1968, est décédé Patrick J. (Paddy) Dunn, époux de feu Catherine Skelly, père de Mme G. Cypihot (Patricia) et Gerald, grand-père de Theresa et Johnny, frère d'Helen Dunn. La dépouille mortelle est exposée au salon
Clarke
5380, rue Sherbrooke ouest
Le service aura lieu à l'église Saint-Colomban, de Saint-Colomban, P. Québec, vendredi le 26 janvier, à 10 h a.m. Inhumation au cimetière du même endroit.

FERVANT (Eléonore) — A Montréal, le 24 janvier 1968, à l'âge de 89 ans, est décédée Eléonore Martel, épouse de feu Antoine Fervant, mère d'Eléonore et Joseph. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
130 est, boul. Henri-Bourassa
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Nicolas, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FONTAINE (Donalda) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 88 ans, est décédée Donalda Millier, épouse de feu Ernest Fontaine; mère de Willie, époux d'Yvonne Rhéaume; Armand, époux de Diane Corbeil; Léo; Mme Gérard Jodoin (Corinne), Mme Gérard Pagé (Jacqueline), Mme Gilbert Adam (Esther). Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée,
4201, rue Hochelaga,
pour se rendre à la chapelle de l'Aide à la Femme, où le service sera célébré, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

IN MEMORIAM

AUBRY (Anna) — A la douce mémoire d'une belle-soeur bien-aimée qui est décédée le 25 janvier 1967. Tendrement aimée et sincèrement regrettée par Minnie et ses enfants.

ASSELIN (Eva Perreault) — A la douce mémoire de notre chère mère, disparue pour toujours, laissant dans nos coeurs un souvenir que nous n'oublierons jamais. Des enfants et petits-enfants. Une messe a été chantée, ce matin, en l'église des Pères du St-Sacrement.

GAGNON (Antoine) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Antoine Gagnon, fils de feu Arthur Gagnon et de feu Adèle Cayouette, demeurant à 915 Mont-Royal est. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de
Frais Funéraires,
4848, rue Papineau,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église du Très St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAREAU (Albert) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 88 ans, est décédé M. Albert Gareau, époux de feu Joséphine Côté. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.
1922, boul. Rosemont
pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAULIN (Béatrice) — A St-Césaire, le 22 janvier 1968, à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Sarto Gaulin, née Beatrice Blanchard. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R.-Poirier,
à St-Césaire,
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Césaire, où le service sera célébré à 2 hrs 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Angélina) — A Jacques-Cartier, le 22 janvier 1968, à l'âge de 46 ans, est décédée Angélina Perron, épouse de Jean-Marie Gauthier, demeurant à 331 Desmarchais. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche et Fils,
1370 chemin Chambly,
Jacques-Cartier,
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Ville St-Gabriel, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIRARD (Alphonse) — A Montréal, le 24 janvier 1968, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Alphonse Girard, retraité du CNR, demeurant 8425, Chénier, Ville d'Anjou. Les funérailles auront lieu vendredi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Roy Inc
7018, rue Marseille
à 9 h 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-d'Anjou, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Maria) — A Montréal, le 24 janvier 1968, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Arthur Grenier, née Maria Legris; demeurant à 4233, St-André; mère de Mme Kenneth Colbeck (Cécile), Mme Ernest Blach (Antoinette), Mme Edgar Harkin (Eugénie), Mme Léo Lapierre (Béatrice), Antoine, Arthur, Joseph, Philippe et Henri. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire & Vandelac
4340, rue St-Denis
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUICHARD (Jean) — A Pointe-aux-Trembles, le 24 janvier 1968, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Jean Guichard, époux de Clémentine Boucher, demeurant à 212, 93e Avenue, Pointe-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaires Inc.
11813, rue Notre-Dame est,
Pointe-aux-Trembles
à 9 h 30, pour se rendre à l'église Ste-Maria-Goretti, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HUET (Philomène) — A Longueuil, le 23 janvier 1968, à l'âge de 70 ans 11 mois, est décédée Philomène Jodoin, épouse de feu A.-F. Huet, biloutier; mère de Mme Augustin Lamarre (Lise). Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
E. Darche & Fils
86, rue St-Charles ouest, Longueuil
pour se rendre à l'église St-Antoine, où le service sera célébré à 3 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ISABEL (Jean-Baptiste) — A Ville St-Michel, le 23 janvier 1968, est décédé M. Jean-Baptiste Isabel, époux de Rose-Alma Carrier, demeurant 3349, 43e Rue. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.
8830, boul. St-Michel
à 9 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Lucie, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Bruno) — A Montréal, le 24 janvier 1967, à l'âge de 45 ans, est décédé M. Bruno Labelle, époux de Marguerite Monette, demeurant 5090, Des Sorbiers, Rosemont. Il laisse dans le deuil une fille, Dominique, deux frères, Lionel et Yvon. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4935, rue Adam
à 9 h., pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Foyer, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Valleyfield, lieu de la sépulture. Paretns et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABERGE (Joseph) — A Lachine, le 24 janvier 1968, à l'âge de 81 ans, est décédé Joseph Laberge, époux d'Albina Pelletier, père de Marie-Jeanne (Mme Joseph St-Sauveur), Marguerite-Marie (Mme Léo Roch), Georges et Jean-Marie. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
620, rue Provost, Lachine
à 9 h 50 pour se rendre à l'église du Très-St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABONTE (Marie-Blanche) — A Montréal, le 25 janvier 1968, à l'âge de 86 ans, 2 mois, est décédée Mme veuve Arthur Labonté, née Marie-Blanche Juneau, demeurant rue Tillemont; mère de Laurette (Mme veuve Charles Mongeon), Yvette (Mme Roméo Barrette),

Les danseuses aux seins nus des Ballets africains n'étaient pas indécentes

par Oswald MAMO

La Cour du bien-être social, présidée par l'honorable juge Henri Beaulieu, vient de déclarer Mlle Elise Pouliot, la productrice du spectacle des Ballets africains, non coupable à l'infraction qui lui était reprochée, soit la présentation d'un spectacle indécent.

Dans un jugement élaboré et se basant principalement sur le jugement de la Cour suprême du Canada dans la cause Régina vs Dominion News, cause déjà rejetée par le même tribunal, le juge Henri Beaulieu vient à la conclusion que les Ballets africains n'ont pas donné de spectacle indécent à la Place des Arts.

Le juge Beaulieu tient à noter cependant que la Cour avait à juger seulement la représentation donnée par les Ballets le 6 décembre 1967 dans le contexte et le décor où le spectacle fut donné.

Dans son jugement, le président du tribunal souligne le caractère purement folklorique et artistique du spectacle et sa décision de prendre en considération le spectacle en entier.

Le juge Beaulieu s'est étendu assez longuement sur la définition du mot "indécence". Il a cité plusieurs précédents et a souligné le fait que le législateur n'a pas semblé faire de distinction entre les mots "obscénité", "immoralité" et "indécence".

"Le législateur, a-t-il dit, les a employés ensemble ou séparément dans le code sous le titre de "Infractions tendant à corrompre les moeurs."

La Cour, dans son jugement, a considéré, l'obscénité comme synonyme d'indécence et en est venue à la conclusion que le spectacle des Ballets africains n'offrait rien de tel.

Les avocats de la défense et de la poursuite ont remercié le juge Henri Beaulieu pour sa clairvoyance et ont souhaité que ce jugement fasse jurisprudence dans le pays.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Le chef de police de Cowansville meurt d'une crise cardiaque

— Page 3

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ Montréal, jeudi 25 janvier 1968 / Conversion de saint Paul / 84e année, No 21 / 4 cahiers / 64 pages / Les prévisions météorologiques : généralement clair et froid / Min. 10 sous zéro / Max. 10 au-dessus

L'affaire du Pueblo: Johnson mobilise 14,600 réservistes

WASHINGTON. — (AFP, UPI, PA, Reuter) — Le président Johnson a ordonné aujourd'hui la mobilisation immédiate de 14,600 réservistes de l'armée de l'air et de la Marine et le porte-parole de la Maison-Blanche a confirmé que cette mesure était directement reliée à l'incident du "Pueblo", le navire-espion capturé par la Corée du Nord.

Cette mobilisation affecte au total 372 avions de chasse et de transport ainsi que toutes les unités de soutien logistique qui s'y rapportent.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. George Christian, a également laissé entendre que le président pourrait être amené, si la situation l'exige, à décréter la mobilisation de certaines unités de réserve de l'armée de terre et des "marines".

Ces mesures s'ajoutent à l'envoi de deux escadrilles de chasseurs bombardiers d'Okinawa en Corée du Sud et du

Voir PUEBLO en page 2

Selon Ottawa : un incident sérieux parmi d'autres

OTTAWA (PC) — Selon une source fiable à Ottawa, les autorités canadiennes interpréteraient la saisie du "Pueblo" comme un geste des Nord-Coréens visant à limiter la présence de militaires sud-coréens au Vietnam.

La Corée du sud a présentement quelque 50,000 hommes combattant au Vietnam au côté des soldats américains.

La saisie du navire d'espionnage par la Corée du Nord, présumément sympathique au Nord-Vietnam et au Vietcong, est considérée par les autorités canadiennes comme "le plus sérieux" d'une série d'incidents à survenir entre les deux Corées depuis plusieurs mois.

Aussi, voit-on à Ottawa, la capture du "Pueblo" comme un geste visant à démontrer le mécontentement de la Corée du Nord à l'endroit de son voisin du sud qui semble vouloir participer de façon de plus en plus grande à l'engagement au Vietnam. Pour leur part, les Etats-Unis ont déjà plusieurs milliers d'hommes stationnés en Corée du Sud.

Le gouvernement canadien est toutefois confiant de voir les efforts diplomatiques américains avoir raison de l'incident du navire.

Tout semble également indiquer que le gouvernement canadien croit le gouvernement de Washington lorsque celui-ci affirme que le navire saisi ne se trouvait pas dans les eaux territoriales de la Corée du Nord.

Il reste cependant un problème, du fait que la Corée du Nord n'a jamais fait savoir officiellement quelle était sa limite des eaux territoriales.

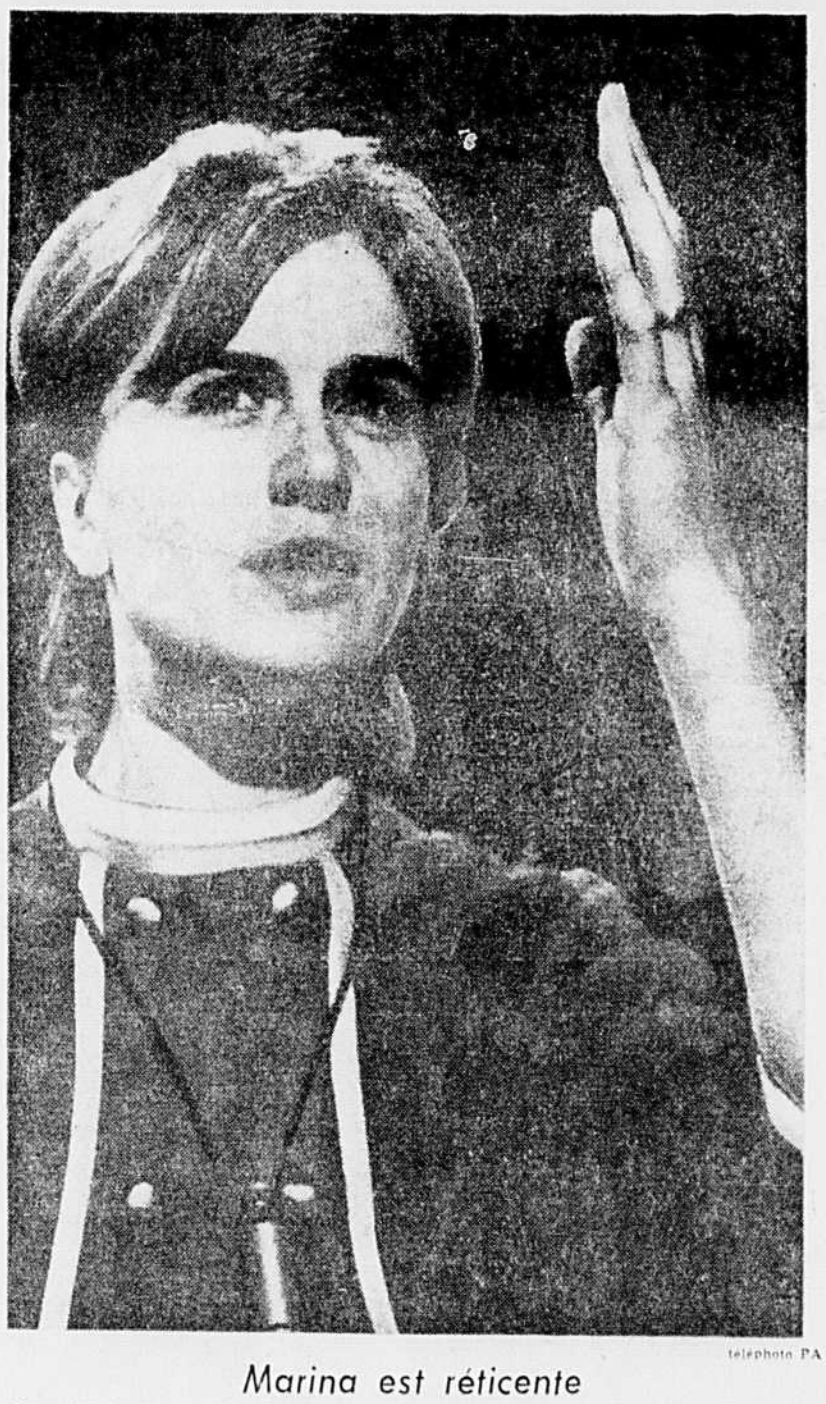

téléphoto PA

Marina est réticente

Mme Marina Oswald Porter a été citée à comparaître les 8 et 9 février devant le grand jury de la métropole louisianaise. Interviewée à la TV, Mme Porter a indiqué qu'elle n'avait pas l'intention de se rendre à La Nouvelle-Orléans, mais "il se pourrait que je sois obligée d'y aller", s'est-elle empressée d'ajouter. La veuve d'Oswald a épousé en secondes noces M. Kenneth Jess Porter.

Nos informations, page 10

12 heures qui ont duré 6 mois

Au bord du désespoir

Bernard Pineault et Guy Lalonde ont fait la grève de la faim.

Ils vont maintenant découvrir ce que c'est avoir faim. Pendant deux semaines, leur seule préoccupation sera de penser nourriture.

Ils côtoient tuberculeux et lépreux. L'hôpital, loin de les rassurer, les inquiète. Ils portent la jupe et doivent s'accommoder d'un dé à coudre de savon . . . une fois la semaine.

L'amitié en prend un sérieux coup et le moral s'effrite.

Drogue. Mort . . . Ils sont au bord du désespoir.

— Page 5

Le photographe de LA PRESSE Antoine Désilets se classe premier au Canada

— Page 30

L'assurance-automobile

Forte hausse des primes cette année

par Albert TREMBLAY

On s'attendait à une réduction des primes d'assurance-automobile cette année mais il n'en sera rien. Plusieurs Québécois verront, au contraire, leur prime majorée de façon substantielle.

Les courtiers ont peine à expliquer aux automobilistes désenchantés pourquoi, au lieu de cette baisse promise le 13 décembre dernier par la Fédération des compagnies d'assurance-risque, la facture est plus élevée en 1968 qu'elle ne l'était en 1967. C'est que la diminution prédite était plus théorique que réelle et que, si l'on donne d'une main, on reprend de l'autre... qui est encore plus leste.

Voici pourquoi

La "diminution" des primes, applicable en théorie à 33 p. cent des assurés du Québec, se transforme ainsi pour une majorité de cas en une augmentation parfois considérable!

Cette augmentation est causée par différents facteurs:

- Il y a d'abord une hausse moyenne de 10 p. cent au chapitre de la responsabilité civile.
- Considérés comme "majeurs" par les compagnies d'assurance à l'âge de 25 ans, les jeunes gens devront maintenant attendre leur 29e année avant de prétendre à la majorité, s'ils sont célibataires.
- Et pour la première fois cette année, il y a surprime applicable à la police d'assurance du père, s'il a une jeune fille qui conduit occasionnellement.
- Un nouvelle catégorie d'assurés (la classe 06) a été créée pour le jeune homme qui conduit occasionnellement l'automobile paternelle.

Ces modifications limitent considérablement le nombre des cas où peut appliquer la légère diminution de prime annoncée par la Fédération des assureurs.

Diminution de quelque 3 pour cent qui sera en fait restreinte au conducteur qui, ayant plus de 25 années d'âge, utilise sa voiture à des fins de promenade, réside à moins de dix milles de son lieu de travail; est seul à utiliser sa voiture et, chose essentielle, possède une assurance qui garantit le remboursement des pertes résultant de dommages que pourrait subir sa propre voiture.

Dans tous les autres cas, il ne fait pas de doute que le renouvellement de la police d'assurance-automobile entraînera des déboursés additionnels.

Le peu de privilégiés

En ce qui concerne le nombre de privilégiés qui seront touchés par la décision des assureurs d'accorder une légère diminution au chapitre "collision", il est extrêmement difficile à établir. Les courtiers en assurance semblent cependant d'accord pour affirmer qu'il s'agit là d'une minorité.

Il y a à cela plusieurs raisons:

- Environ 30 pour cent des propriétaires d'automobiles n'assurent que les pertes qu'ils pourraient causer à un autre automobiliste, préférant ne pas "couvrir" la valeur de leur propre voiture. Ces automobilistes échappent automatiquement à la catégorie de privilégiés.
- Pour des raisons d'économie, plusieurs pères de famille inscrivent sur la même police tous les membres de la famille susceptibles de conduire l'automobile familiale: femme, garçons et filles.
- Les jeunes gens qui attendaient avec anxiété de quitter la classe des "moins de 25 ans" devront patienter quatre années de plus, à moins de consentir à un mariage rapide.
- Enfin, les jeunes filles, qui n'avaient rien à débourser pour avoir le privilège de conduire devront dorénavant trouver les moyens de payer leur "surprime".

Dans certains cas, les augmentations sont considérables. Par contre, lorsqu'il est possible de trouver un cas type où il y a diminution de primes, on constate toujours que cette diminution n'est pas du tout du même ordre.

Voir PRIMES en page 2

Israël accepte de laisser dégager le canal de Suez

TEL AVIV (Reuter) — Le gouvernement d'Israël a officiellement fait savoir aux Nations unies aujourd'hui qu'il accepte le plan égyptien visant à dégager les 15 navires étrangers bloqués dans le canal de Suez depuis le mois de juin dernier.

Le général Moshe Dayan, ministre israélien de la Défense, a transmis la décision de son gouvernement au général Odd Bull, le chef des troupes de l'ONU qui veillent au respect du cesse-le-feu au Moyen-Orient. La nouvelle a été transmise par un communiqué officiel du ministère de la Défense d'Israël.

Les travaux s'effectueront dans la partie sud du canal, par laquelle les navires seront dégagés, à partir du 27 janvier prochain.

Trudeau sera le candidat du Québec, affirme Caouette

Une indiscrétion de M. Réal Caouette, chef du Ralliement des créditistes, et une allusion de M. Jean Marchand, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, permettent aujourd'hui d'affirmer que le candidat du Québec à la direction du parti libéral du Canada sera M. Pierre Elliott Trudeau, ministre de la Justice.

Au caucus des députés libéraux du Québec hier, à Ottawa, M. Marchand aurait laissé entendre qu'il ne briguerait pas lui-même la succession de M. Pearson mais se désistera en faveur de M. Trudeau, qui annoncerait officiellement sa candidature après la conférence fédérale-provinciale sur la constitution. Comme on le sait, cette conférence s'ouvre le 5 février dans la capitale fédérale.

M. Trudeau poursuit présentement, pour le premier ministre, une tournée d'information et de consultation auprès des gouvernements provinciaux, en vue de préparer avec quelque chance de succès les délibérations fédérales-provinciales sur le thème majeur des amendements constitutionnels et des droits de l'homme.

Sa candidature est d'autant plus évidente qu'hier soir, M. Caouette, invité du club Richelieu de Chomedey, confiait à ses auditeurs un secret appris de M. Marchand il y a deux jours: M. Trudeau sera candidat à la chefferie du parti libéral fédéral.

Pour le chef créditiste, M. Trudeau possède nombre de qualités: son intelligence, son indépendance et ses talents d'orateur qui font de lui un homme politique fort. Ce sont là des qualités que, ces jours derniers, on discutait avec enthousiasme au congrès des libéraux de l'Ouest et dans les cercles libéraux de la Colombie-Britannique, indice assez révélateur de l'appui sur lequel pourrait compter le ministre

Voir TRUDEAU en page 2

Masse attaque la CECM

Le ministre d'Etat Marcel Masse, s'en est pris hier à la CECM, affirmant qu'elle est l'une des principales barrières à l'intégration des immigrants au milieu francophone et il prétend d'autre part que la Commission se prend pour un second ministère de l'Education. Le ministre soutient également qu'il est complètement faux de penser qu'on puisse régler par des lois les problèmes de la langue au Québec.

— Pages 3 et 17

SOMMAIRE

Annonces classées / 50 à 62
Arts et spectacles / 28 à 30
Bandes dessinées / 42
Courrier "Que faire ?" / 21
Décès, naissances, etc. / 63
Editorial / 4
Finance / 44 à 46
Horoscope / 21
Informations étrangères/11 et 49
Loisirs et récréation / 42
Mots croisés / 52
Radio et télévision / 14
Sciences / 7
Ski / 38 à 40
Sports / 33 à 41 et 47
Tribunaux / 8
Vie féminine / 18 à 21
Vie mondaine / 19
Votre médecin / 20

Trois autres jugements portent à plus de $300,000 les dettes de l'ingénieur Gravel contre Laval

--Page 3

Jusqu'à 8 h. — Le SAMEDI jusqu'à MIDI
CKAC 730

Le président de la FTQ désire accompagner la CSN pour parler du CCRO

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, est prêt à accompagner son collègue de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pépin, dans sa tournée canadienne de conférences de presse sur le bill C-186, dont l'objet est de modifier la structure et le fonctionnement du Conseil canadien des relations ouvrières.

Le porte-parole de la FTQ a fait cette proposition au président de la CSN à l'occasion d'une rencontre des dirigeants syndicaux des conseils régionaux de travailleurs de Hull-Gatineau et de Buckingham-Thurso avec les députés fédéraux de Hull, Labelle et Gatineau, MM. Pierre Caron, Gaston Clermont et Gaston Isabelle.

M. Laberge trouve légitime que M. Pépin présente son point de vue à la presse hors du Québec, mais il estime que la vérité et l'objectivité seraient sûrement mieux servies si les journalistes anglophones pouvaient assister à un affrontement courtois entre les positions de la FTQ et celles de la CSN.

Dans le même ordre de pensée, le président de la FTQ a ajouté que sa centrale se propose de solliciter de Radio-Canada un débat télévisé sur le bill C-186 entre lui-même et le ministre de l'Immigration et de la Main-d'oeuvre, M. Jean Marchand, qu'il a appelé "le père illégitime" de ce projet de loi officiellement parrainé au Parlement par le ministre du Travail, M. John R. Nicholson.

M. Laberge a déclaré que le bill C-186 est une insulte à l'intelligence des députés fédéraux, à tous les membres du CCRO et à l'équipe spécialisée du doyen W. H. Woods, spécifiquement chargée par le gouvernement fédéral d'une étude sur l'ensemble des lois du travail. D'après lui, il s'agit là d'un "coup de force parlementaire" et de "patronage législatif".

PRIMES

SUITE DE LA PAGE 1

Le cas type, imaginé par la Fédération des assureurs, est d'ailleurs révélateur à ce sujet. Cet automobiliste a les qualités qu'on lui connaît (plus de 25 ans; usage à des fins de promenade et résidant à moins de 10 milles de son lieu de travail), il est propriétaire d'une conduite intérieure six cylindres modèle 1967 et il n'a pas eu d'accident au cours des dernières trois années.

Sa police d'assurance est toujours la même: responsabilité civile limitée à $100,000; frais médicaux limités à $2,000; il assure les dégâts à sa voiture (cause collision) et greffe à la police la clause feu-vol.

Dans cette situation idéale, la prime totale de M. X aurait été de $217 en 1967. Elle sera de $211 en 1968. Voilà pour la diminution.

Le coût de cette police se répartit de la façon suivante:

	1967	1968
Responsabilités	$99	$109
Frais médicaux	5	5
Collision ($100)	85	77
Feu-vol	28	20
Prime totale	$217	$211

Il faut cependant prendre pour acquis que M. X habite dans la "région" de Montréal, au sens des compagnies d'assurance.

Cette région comprend les "comtés municipaux" suivants: Beauharnois, Chambly, Châteauguay, Deux-Montagnes, île Jésus, Laprairie, l'Assomption, Napierville, St-Jean, Soulanges, Vaudreuil Soulanges ainsi que certaines parties de Terrebonne (St-Jérôme et Lafontaine) de même que la ville d'Iberville.

En gros la moyenne de ces variations des primes exigées par les compagnies d'assurance s'applique à l'ensemble du Québec.

On peut donc prendre pour acquis que les diminutions sont dans l'ensembles minimes.

Le fils de M. X conduit.

Si l'on échappe à cette catégorie de privilégiés, on se rend cependant vite compte d'un changement radical au niveau des primes.

A titre d'exemple, ajoutons un garçon de 19 ans à M. X, un garçon à qui il arrive d'emprunter la voiture du père.

En vertu de la nouvelle classe 06, le changement est important.

A la prime de base de $211, M. X doit accepter les primes additionnelles suivantes: $146 pour les dommages que son garçon pourrait causer à autrui et $143 pour les dégâts à son automobile, soit une addition de $289 ou une prime totale de $460. En 1967, la même police d'assurance lui aurait coûté très exactement $374.

Si M. X est le père d'une jeune fille au lieu d'un garçon, le tableau est plus encourageant. Mais il y a quand même augmentation: $238 en 1968, contre $217 en 1967.

Enfin, pour le jeune homme encore célibataire de 25 ans ou plus, les primes d'assurance demeurent relativement plus élevées que pour l'homme marié, à âge égal, et cette différence est amortie graduellement de 25 à 30 ans.

Ajoutées à la disparition du "plan d'assignation" et à la main-mise des compagnies d'assurance sur l'administration des "risques difficiles", dont on ne connaît pas encore les effets, ces modifications à la tarification des assurances d'automobiles signifient hors de tout doute une augmentation considérable des sommes que les automobilistes du Québec devront consacrer à leur assurance, au cours de la prochaine année.

Le commandant du Pueblo "se confesse"

TOKYO (UPI-PA) — La radio de la Corée du Nord a fait entendre aujourd'hui ce qu'elle prétend être la voix du capitaine Lloyd M. Bucher avouant que son navire, le "Pueblo", se trouvait dans les eaux territoriales de la Corée du Nord lorsqu'il a été capturé alors qu'il était en mission d'espionnage.

Cette "confession", entendue par la radio et la télévision nationale du Japon, ne contenait que de légères variantes de celle que le capitaine a faite par écrit et que la Corée du Nord a rendu publique hier.

Les Japonais, qui ont avoué ne pas connaître la voix du capitaine Bucher, ont précisé que le texte était débité d'un ton monotone et que le lecteur trébuchait sur de nombreux mots.

Déjà hier, à Washington, le Pentagone avait qualifié la présumée confesstion écrite du capitaine de "parodie des faits". Le secrétaire adjoint à la Défense, M. Phil G. Goulding, avait précisé que "le style et la phraséologie du document prouvent sans l'ombre d'un doute qu'il n'a pas été écrit ou préparé par un Américain".

Les deux derniers paragraphes du document font dire au capitaine Bucher:

"Moi-même et mon équipage avons perpétré ce grave crime, mais nos parents et nos femmes et nos enfants à la maison attendent avec anxiété notre retour vers la sécurité.

"Par conséquent, nous espérons seulement, et c'est notre plus grand désir à moi et à mes hommes, être pardonnés avec clémence par le gouvernement de la République démocratique populaire de Corée."

Si, comme le croit M. Goulding, le texte a été préparé par des Nord-Coréens, ces paragraphes pourraient indiquer que les Coréens sont disposés à relâcher les 83 marins du "Pueblo". Certains croient à Washington que les communistes libéreront le navire après en avoir étudié les dispositions électroniques.

PUEBLO

SUITE DE LA PAGE 1

porte-avions géant "Enterprise" au large de la Corée du Nord à la tête d'une force navale.

Ces dispositions ont pour but d'appuyer les efforts diplomatiques poursuivis par les Etats-Unis en vue d'obtenir la restitution du "Pueblo" et de son équipage, détenus dans le port de Wonsan.

Les Etats-Unis auraient également l'intention de tenter une deuxième démarche auprès de l'Union soviétique pour qu'elle intervienne afin de faire libérer le "Pueblo", même si Moscou a repoussé une première démarche en ce sens.

L'ordre de mobilisation demande aux réservistes de rejoindre leurs unités vendredi à minuit. Le porte-parole du Pentagone a ajouté que les hommes n'ont cependant pas reçu l'ordre de se rendre en dehors du territoire continental des Etats-Unis.

Les 22 unités de réserve et de la garde nationale aériennes sont toutes situées sur le territoire continental américain ainsi que les six unités de réserve navale mobilisées.

Avant de donner l'ordre de mobilisation, le président Johnson avait convoqué à une réunion spéciale le secrétaire d'Etat Dean Rusk et l'ambassadeur aux Nations unies, M. Arthur Goldberg.

Le porte-parole du secrétaire général de l'ONU a déclaré que U Thant ne prendrait pas d'initiative dans l'affaire du "Pueblo", du moins pour le moment, et qu'une intervention de sa part ou de la part d'un organisme de l'ONU n'avait pas été sollicitée jusqu'à maintenant. M. Thant s'est abstenu jusqu'ici de faire le moindre commentaire sur la saisie du navire-espion.

A La Nouvelle-Delhi où il est actuellement l'invité du gouvernement de l'Inde, le chef du gouvernement soviétique, M. Alexei Kossyguine a répondu aux journalistes qui le pressaient de questions au sujet de l'affaire du "Pueblo": "Demandez donc aux Coréens. Ils sont encore plus au courant que moi".

A Moscou, les "Izvestia" comparent aujourd'hui l'affaire du "Pueblo" à l'incident du golfe du Tonkin en 1964, incident qui a provoqué l'actuelle escalade au Vietnam, notamment les raids contre le Nord-Vietnam.

Bien que le journal mentionne que la tension nerveuse de Washington est curieusement similaire à celle d'août 1964, le commentateur ne dit pas carrément qu'il s'attend à des mesures de représailles similaires contre la Corée du Nord.

De son côté, l'"Osservatore Romano", quotidien du Vatican, signale le danger que la capture du "Pueblo" soit une extension de la guerre du Vietnam, ce qui risque de provoquer des complications qui peuvent échapper à tout contrôle.

L'heure est à la prudence et à la sincérité, dit encore le journal qui refuse de faire porter le blâme de l'incident sur un côté ou sur l'autre.

Le navire américain "Pueblo" se livrait à une mission d'espionnage en territoire étranger, affirme aujourd'hui à Moscou l'agence Tass, qui estime que la version avancée à la hâte par Washington, situant l'incident dans des eaux "prétendument internationales", est une contre-vérité.

L'agence se réjouit cependant du fait qu'à côté de la "nouvelle hystérie guerrière" que tente de déchaîner la propagande américaine, des "voix plus sereines se font entendre aux Etats-Unis". Elle cite à titre d'exemple le "Washington Post" qui invite à "ne pas tirer de l'affaire des conclusions hâtives".

Vers midi aujourd'hui, la rumeur a circulé dans les milieux de Wall Street, à New York, que le "Pueblo" avait été libéré. La rumeur, vite démentie par le Pentagone, avait fait rebondir le marché qui avait enregistré une forte baisse dans la matinée.

Certains observateurs, analysant les déclarations faites jusqu'à maintenant par les autorités nord-coréennes, croient que les Nord-Coréens pourraient garder le navire et remettre l'équipage. Il se peut, dit-on, que les Russes veuillent mettre la main sur l'équipement électronique pendant quelques jours afin d'en déceler les secrets. Après cela, ils conseilleraient à la Corée du Nord de rendre le navire.

En cas de refus de Pyong Yang, diverses mesures militaires seraient envisagées pour recouvrer le bateau et son équipage. On parle notamment d'un raid sur Nonsan ou d'un blocus naval.

Dans les milieux informés sud-coréens, on dit que les Etats-Unis envisagent de faire bombarder des objectifs stratégiques nord-coréens par des bâtiments de guerre. M. William Porter, ambassadeur des USA à Séoul, a eu aujourd'hui avec le président Park Chung Hee un long entretien au cours duquel il l'aurait informé des mesures que les Etats-Unis comptent prendre, dit-on dans ces milieux.

A Washington, la réaction de colère enregistrée au Congrès après la capture du "Pueblo" s'est quelque peu apaisée et la pression en faveur de représailles militaires semble diminuer. Les sénateurs et représentants les plus influents préconisent généralement le recours aux initiatives diplomatiques pour obtenir la libération du bateau et de son équipage.

Pour sa part, le secrétaire d'Etat Dean Rusk a déclaré que la saisie du "Pueblo" est une violation du droit international et pourrait être qualifiée "d'acte de guerre". Mais il a insisté sur les moyens diplomatiques pour régler le problème.

Le leader démocrate, le sénateur Mike Mansfield, a mis son pays en garde contre une hâte excessive à user de représailles et demandé qu'on s'en tienne pour le moment à la diplomatie. Des conseils semblables ont été donnés par des législateurs qui sont par ailleurs des "faucons" en ce qui touche à la guerre du Vietnam.

Quelques-uns n'en ont pas moins préconisé que les Etats-Unis prennent tous les moyens, allant jusqu'à une déclaration de guerre s'il le faut, pour récupérer le "Pueblo" et son équipage.

De son côté, le gouvernement japonais a exprimé aujourd'hui sa "grande inquiétude" et formulé le souhait qu'une solution rapide, par voies diplomatiques, soit trouvée, a annoncé un porte-parole officiel du ministère des Affaires étrangères.

Vacances d'hiver aux étudiants ontariens

TORONTO (PC) — A compter de cette année, les écoliers bénéficieront de vacances d'hiver au lieu de la traditionnelle semaine de congé à Pâques.

Pas suite des amendements apportés à la Loi de l'administration des écoles, approuvés par la législature, en 1966, les écoliers auront congé cette année le Vendredi saint et le lundi de Pâques, soit du 12 au 15 avril inclusivement.

Au lieu de la semaine de congé suivant la semaine de Pâques, les écoliers bénéficieront de vacances d'hiver du 16 au 24 mars.

Un porte-parole du ministère de l'Education a expliqué que le changement a été apporté dans le but de diviser l'année scolaire en trois trimestres à peu près égaux.

Ouimet n'est chargé d'aucune mission

de notre correspondant à Paris

PARIS. — M. Alphonse Ouimet, qui a été élu hier président de la réunion d'experts sur l'emploi des communications spatiales pour la radiodiffusion, à l'UNESCO, déclare qu'il participe à titre privé à cette conférence et qu'il n'est chargé d'aucune mission officielle au sujet des satellites de télécommunications.

Des bruits ont couru selon lesquels M. Ouimet, ancien président de Radio-Canada, examinerait avec les autorités françaises certains projets du gouvernement fédéral tendant à obtenir la coopération de Paris dans le domaine des satellites de télécommunications.

D'autre part, M. Georges-Emile Lapalme, ancien chef du parti libéral québécois poursuit à Paris la mission que lui a confiée le maire de Montréal au sujet de la participation de la France à l'exposition permanente "Terre des hommes".

TRUDEAU

SUITE DE LA PAGE 1

de la Justice comme candidat à la succession de Lester B. Pearson.

Nonobstant ses mérites personnels, M. Trudeau ne représente pas, aux yeux de M. Caouette, le choix le plus judicieux pour les libéraux à l'heure actuelle.

Le chef créditiste a expliqué hier pourquoi M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, lui paraît être le meilleur choix pour le moment: M. Martin est seul capable d'assumer un véritable leadership durant la période de transition.

"Quitte, pendant ce temps, a-t-il ajouté, à préparer M. Trudeau ou M. Marchand à assumer la chefferie dans quatre ou cinq ans".

Pour M. Caouette, l'élection d'un Canadien français à la tête du pays ne présenterait plus autant de difficultés qu'auparavant. "Il fut un temps, a-t-il dit, où l'élection d'un Canadien français au poste de premier ministre était considérée par les anglophones comme une concession.

"Aujourd'hui, je pense que les jeunes générations tant francophone qu'anglophone du pays accepteraient plus facilement un premier ministre canadien-français. Déjà, dans les provinces anglaises, on commence à enseigner le français dans toutes les écoles."

Il se remarie à 121 ans

MANILLE (UPI) — S'il faut en croire ses contrats de mariage, Juan Nacida a 121 ans, et il s'est remarié pour la troisième fois hier aux Philippines.

Quand Nacida s'est présenté à l'hôtel de ville pour la cérémonie, il marchait parfaitement droit et sans canne.

C'est à Elisa Regala, une dame de 56 ans, qu'il a juré d'être fidèle . . .

La météo

MINIMUM: −10°
MAXIMUM: +10°

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

Régions de Montréal, d'Ottawa, de Québec, du St-Maurice, des Laurentides, des Cantons de l'Est et du Lac-St-Jean: généralement clair et froid. Vents de 15 milles de l'ouest, légers la nuit. Minimum et maximum à Montréal: 10 sous zéro et 16 au-dessus; dans les banlieues: 15 sous zéro et 10 au-dessus. Ottawa et Sherbrooke: 15 sous zéro et 10 au-dessus. Québec et Ste-Agathe: 15 sous zéro et 5 au-dessus. Chicoutimi et La Tuque: 20 sous zéro et zéro. Aperçu pour demain: nébulosité croissante.

Le bonhomme carnaval de Québec fait son entrée à Paris sous la pluie

par Pierre SAINT-GERMAIN

correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — Malgré la pluie qui tombe aujourd'hui sur Paris, le bonhomme carnaval a pu répandre un peu de joie de vivre dans la capitale française, jouant des tours aux douaniers d'Orly, faisant la bise aux enfants et jeunes filles ou plaisantant avec les gendarmes de service.

Arrivé peu avant huit heures, à bord d'un avion d'Air Canada, le bonhomme a commencé ses espièglerie en descendant à cheval sur la rampe de la passerelle.

Pour rire, les douaniers ont ouvert sa valise, mais il n'y avait rien de rien. "Et il n'y a pas de fond secret", a dit le bonhomme.

Dévoré du regard par la foule, dans la salle des pas perdus de l'aérogare, le bonhomme a dû quitter son pittoresque costume, le mauvais temps ne lui permettant pas de se rendre à Paris en voiture décapotable.

A l'hôtel de ville, le bonhomme a été reçu par un représentant du président du conseil, à qui il a remis une plaque céramique illustrant son propre personnage.

Puis, au nom du maire de Québec, il a invité les Parisiens à venir au carnaval.

Le bonhomme a ensuite été accueilli par l'ambassadeur du Canada, M. Jules Léger, à l'exposition "Réalités canadiennes", au rond-point des Champs-Elysées, où a eu lieu une conférence de presse.

"Vous n'avez oublié qu'une chose, a déclaré l'ambassadeur, c'est de la neige!"

M. Pierre Turcotte, directeur de l'Office canadien du tourisme à Paris, a notamment exposé le programme touristique du Canada en 1968 et invité les Français à visiter notre pays en aussi grand nombre que l'an dernier.

Peu après midi, une réception s'est déroulée à la Délégation générale du Québec, où M. Jean Chapdelaine a souhaité la bienvenue au bonhomme.

"J'ai perdu plusieurs livres depuis mon arrivée à Paris", expliquait M. Rémi d'Anjou, qui a joué à la perfection un rôle difficile, devant notamment enlever son costume toutes les demi-heures pour ne pas mourir d'asphyxie.

Représailles de la junte en Grèce

ATHENES (AFP, Reuter) — Le gouvernement grec publie aujourd'hui une ordonnance l'autorisant à congédier les fonctionnaires et employés de l'Etat qui ont participé au coup d'Etat manqué du 13 décembre ayant à sa tête le roi Constantin. Les congédiements se feront par décision du conseil des ministres, sur proposition dans chaque cas du ministre compétent.

L'ordonnance exclut tout appel contre ces décisions devant le Conseil d'Etat et toute demande de dommages devant les tribunaux ordinaires.

C'est en vertu de cette ordonnance que l'ancien premier ministre Constantin Kollias a été démis de ses fonctions de procureur général près de la Cour de cassation.

Seul Eastern a des vols quotidiens vers Mexico

(avec correspondance à New York)

Envolez-vous par Eastern vers Mexico et l'excitant pays du mañana. Vous n'êtes qu'à six heures de luxueux hôtels sous des cieux baignés de soleil. Seul Eastern vole chaque jour vers el magnifico Mexico! Départ de Montréal à 7 h a.m. Arrivée à 12 h 56, à temps pour le déjeuner.

C'est maintenant que vous pouvez en profiter! Une excursion économique de 21 jours, de Montréal à Mexico, ne coûte que $226, aller-retour. Au moyen du programme Charge-A-Trip de Eastern, jouissez de vacances mexicaines en payant aussi peu que $10 par mois.

Les samedi, dimanche et lundi, il y a une correspondance supplémentaire pour Acapulco à 9 h 30, à l'aéroport Kennedy de New York. Vous arrivez à 13 h 40. Voyez votre agent de voyages. Ou encore, appelez Eastern à 849-4721. Envolez-vous vers le soleil du Mexique. Olé!

EASTERN
Destination soleil

Charge-A-Trip est une marque de service de Eastern Air Lines Inc.

500 ST-HUBERT angle Beaubien

15 RENCONTRES
SUJET: LA LANGUE PARLEE

QUAND ? Le jour, une fois la semaine
LE COUT ? GRATUIT
POUR QUI ? Pour vous, mesdames
PAR QUI ? LE CONSERVATOIRE LASSALLE

Pour s'inscrire, il suffit de se rendre au jour, et à l'heure indiqués cette semaine et la semaine prochaine à l'un des Centres suivants:

Mardi, 9 h. 30	Centre Henri-Julien	9300, rue St-Denis
Mardi, 9 h. 30	Centre Marquette	1600, rue Drucourt
Mardi, 2 h.	Centre Morgan	1975, boul. Morgan
Mercredi, 2 h.	Eglise Ste-Bernadette (sous-sol)	6950, 16e Avenue, Rosemont
Jeudi, 9 h. 30	Centre Marquette	1600, rue Drucourt
Jeudi, 9 h. 30	Ecole Jean XXIII	Repentigny
Mercredi, 2 h.	Les Loisirs de Granby	Granby

Pour plus de renseignements s'adresser à:

CONSERVATOIRE LASSALLE
1290, rue St-Denis — Tél. 861-4114

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, JEUDI 25 JANVIER 1968 — 84e ANNEE — No 21

L'ingénieur Gravel remporte une cinquième cause contre Laval

par Pierre VENNAT

L'ingénieur-conseil Charles-Edouard Gravel vient de remporter un cinquième procès contre Laval, cette fois-ci à titre d'ex-ingénieur de la ville de St-Martin.

Ce cinquième jugement en sa faveur en quelques semaines ne lui a toutefois rapporté que $8,306.47, ce qui porte toutefois le total de ses gains aux dépens de Laval, par la voie des tribunaux, à $308,790.95 en quelques semaines.

Le dernier jugement à date a établi que M. Gravel avait été engagé par St-Martin le 1er août 1955, aux fins de préparer des plans et estimés d'égouts et d'aqueduc relatifs au Boulevard Labelle, l'artère principale de cette ex-ville, qu'il n'a pas rempli son mandat avant le mois de février 1961, en ce qui regarde les plans requis, et du 11 juillet 1961 au 18 juillet 1961, en ce qui regarde les estimations, que ces plans n'avaient pas été requis par résolution, mais verbalement, de l'admission même du demandeur et qu'à cause du retard de M. Gravel, Chomedey, qui avait pris la relève de St-Martin, avait été obligée d'accepter d'autres plans que les siens.

Malgré cela, le juge Albert Leblanc considère que M. Gravel a réellement droit à $8,306.47 (il en réclamait $25,630.52), étant donné qu'il a vraiment fait des travaux pour St-Martin, dont Chomedey, qui a pris la relève, puis Laval, succédant à Chomedey en août 1965, doivent assumer les obligations.

Laval des Rapides

"Le fait que la défenderesse n'avait pas obtenu au préalable les montants nécessaires pour payer les services du demandeur est-il une raison ou un motif juridique pour refuser de payer au demandeur les honoraires qu'il réclame pour la multitude de plans et estimés, pour les études qu'il a faites et pour les dépenses qu'il a effectuées afin de remplir son mandat envers la défenderesse? Après mûre délibération, la Cour doit répondre dans la négative."

Charles-Edouard Gravel, cet ancien ingénieur-conseil de plusieurs ex-villes de l'Ile Jésus, vient donc de se voir accorder par le juge B. de L. Bourgeois, la somme de $258,459.72 avec intérêt et dépens, bien que la ville de Laval-des-Rapides (puis celle de Laval qui a pris la relève) ait prétendu que les différentes résolutions retenant les services de M. Gravel aient été "irrégulières" qu'il n'y aurait jamais eu de contrat valide entre celui-ci et Laval-des-Rapides, et que la Commission municipale du Québec n'avait jamais autorisé les règlements d'emprunt pour les travaux pour lesquels les services de M. Gravel avaient été requis.

Ce montant, plus ceux qui lui ont été accordés comme ancien ingénieur-conseil de Saint-Martin et les $11,636.76 qui viennent de lui être accordés comme ex-ingénieur-conseil de l'ex-ville de l'Abord-à-Plouffe par le juge Albert Leblanc, portent à $300,474.45 les gains de M. Gravel aux dépens de Laval.

De plus, il a été démontré au cours d'un de ces procès que M. Gravel avait déjà encaissé $79,263.14, en plus des montants cités plus haut, comme "paiement partiel" de ses travaux pour Laval-des-Rapides.

Laval-des-Rapides, puis Laval qui prenait la relève, affirmaient que les dépenses que M. Gravel a occasionnées n'étaient pas des dépenses d'administration ordinaire et ne pouvaient être ordonnées par Laval-des-Rapides sans que la Commission municipale du Québec les approuve. Elles prétendaient en outre que M. Gravel avait outrepassé son mandat en préparant des plans et devis que Laval-des-Rapides seule n'avait pas la capacité de lui demander.

Laval-des-Rapides ajoutait qu'elle n'avait pas les fonds nécessaires pour passer les résolutions alléguées dans l'action et que les conseillers n'avaient pas le droit de voter des sommes qu'ils n'avaient pas en mains.

Enfin, Laval-des-Rapides, puis Laval, alléguaient aussi dans leur plaidoyer que les plans, préparés par M. Gravel, **"n'ont jamais été approuvés par elle et ne lui ont même pas été soumis".**

Selon le juge Bourgeois, il ne fait aucun doute que les services de M. Gravel avaient été retenus par Laval-des-Rapides et qu'une partie de ses services avaient été trouvés satisfaisants puisque Laval-des-Rapides lui avait, avant la date de l'institution de l'action, remis la somme de $79,263.14, versement que le juge considère "substantiel".

La preuve a également établi que M. Gravel était depuis plusieurs années l'ingénieur attitré de Laval-des-Rapides, soit jusqu'à l'arrivée, en 1959, d'un nouveau conseil, présidé par le maire Claude Gagné, beau-frère du vice-président du comité exécutif actuel de Laval, M. André Lagarde.

Elu en juin 1959, M. Gagné avait décidé de mettre fin aux services de M. Gravel. On lui donna un délai de 10 jours pour produire ses comptes en détail ainsi que les plans et estimés pour tous les travaux projetés dont il s'était occupé.

Pour M. Gagné, la chose était claire : M. Gravel avait reçu $79,263.14 pour des plans pour travaux exécutés. Les sommes pour les autres travaux n'ayant pas été appropriées et les travaux n'ayant pas été exécutés de toute façon, M. Gravel n'avait pas droit à un cent de plus.

Le juge Bourgeois n'est pas de cette opinion.

Il considère normal pour une municipalité de prévoir le développement de son territoire dans le meilleur intérêt de ses contribuables. Or personne n'a prétendu au cours du procès que M. Gravel n'était pas compétent.

Celui-ci a consacré plusieurs années à remplir le mandat qui lui avait été confié par Laval-des-Rapides, lequel mandat a été appuyé par des résolutions spécifiques dans chaque cas.

"Que la défenderesse ait eu ou non les moyens de donner suite à ces travaux ou de ne faire qu'une partie de ces travaux, il n'en reste pas moins que le demandeur a tout de même fourni ses services professionnels à la défenderesse pendant une longue période de temps ; de plus, les plans et estimés qu'il a préparés prévoyaient le développement de la municipalité pendant des années à venir."

En conséquence, M. Gravel s'est vu accorder $258,459.72, plus intérêts et dépens, dans cette cause.

L'Abord-à-Plouffe

Le juge Albert Leblanc, qui avait déjà trouvé "la façon d'agir du demandeur étrange mais non illégale" dans l'affaire de l'ex-ville de Saint-Martin, vient par ailleurs de lui accorder $11,637.76 dans le cas de l'ex-ville de l'Abord-à-Plouffe, toujours dans l'Ile Jésus.

Cette dernière cause remonte à 14 ans, alors que le 13 juillet 1954, il avait été engagé pour la préparation de plans et devis, relatifs à des services d'égouts et d'aqueduc, dans les quartiers ouest et est de L'Abord-à-Plouffe.

M. Gravel avait été également autorisé à préparer des plans et estimés relatifs à des trottoirs et pavage dans les mêmes quartiers.

Le 9 août 1955, l'Abord-à-Plouffe approuvait les plans de M. Gravel pour le quartier ouest de l'Abord-à-Plouffe, acceptait également que les honoraires de M. Gravel lui soient payés au fur et à mesure que les travaux seraient exécutés.

En juin 1959, avant d'être remercié de ses services comme ingénieur de cette ville, M. Gravel préparait des estimations revisées concernant les travaux qui restaient à exécuter.

L'Abord-à-Plouffe, à laquelle succéda Chomedey, puis Laval, alléguèrent en défense que la partie du travail exécuté par le demandeur, celui concernant les pavages et les trottoirs, n'a pas été autorisée et que ses honoraires n'étaient payables que si ses plans étaient utilisés dans l'exécution des travaux projetés et ils ne l'ont pas été, au moins dans une certaine mesure.

Voir L'INGENIEUR GRAVEL en page 6

Un bambin de quatre ans tué à coups de cendrier

par Lucien RIVARD

La Sûreté de Pointe-aux-Trembles détient présentement un jeune père de famille de Hull, soupçonné d'avoir tué son fils de 4 ans, vers 10 h. hier matin, dans une maison d'appartements de Pointe-aux-Trembles.

Yvon Forget, âgé de 26 ans, demeurant rue Ste-Marie, à Hull, est détenu comme témoin important pour l'enquête du coroner qui s'instruira ultérieurement sur la mort de son fils.

Tout porte à croire que l'enfant, dont le cou portait des marques d'étranglement, a succombé à de multiples fractures du crâne.

Le drame s'est déroulé au 2629 de la 53e Avenue, app. 2, à Pointe-aux-Trembles, chez Mme Claude Corbin, belle-soeur du détenu, qui hébergeait son beau-frère depuis quelques jours. Forget était en voyage d'affaires à Montréal.

Les circonstances entourant cette macabre affaire demeurent inconnues pour l'instant. Mme Corbin n'a pas été témoin de l'assassinat. Elle ne l'a en fait découvert qu'après le départ insolite de son beau-frère.

Forget avait quitté la maison en demandant à Mme Corbin d'appeler la police parce qu'il y avait un accident en face de la maison.

Répondant rapidement à cet appel, les policiers sont allés s'enquérir auprès de la plaignante en ne retrouvant pas de traces de l'accident présumé. C'est à ce moment-là que Mme Corbin s'est rendue dans la chambre pour retrouver le bambin gisant inanimé.

Une ambulance a été mandée sur les lieux. Mais il était trop tard, l'enfant avait succombé à une fracture du crâne. Un cendrier de verre, maculé de sang, a été recueilli comme pièce à conviction par les enquêteurs. Il s'agirait de l'arme du crime.

Chasse à l'homme

Peu après la découverte du cadavre, les agents Yvon Dion et Pierre Castonguay ont aperçu, à peu de distance de la maison, une camionnette dont le conducteur semblait épier tout ce qui s'y déroulait.

Ils se sont approchés pour faire enquête auprès de cet individu qui, à leur approche, a mis son véhicule en marche pour s'enfuir, déclenchant une chasse à l'homme qui devait se terminer, quelques minutes plus tard, à l'intersection des rues Sherbrooke et La Rousselière, alors que la camionnette poursuivie est entrée en collision avec un camion.

Le conducteur a été immédiatement appréhendé et écroué dans les cellules de Pointe-aux-Trembles. Au moment de son arrestation, Forget a demandé aux policiers si son fils était mort.

Le détective Claude Gauthier et l'agent André Hottard, de la Sûreté de Pointe-aux-Trembles, s'occupent présentement de l'enquête sur ce meurtre. On ignore pour l'instant le mobile de cet attentat.

Le corps de la petite victime a été transporté à la morgue de Montréal, où l'on devait procéder à l'autopsie au cours de la matinée.

5 pouces d'eau sur la route no 2

Alors qu'elle cause d'importants dégâts dans de nombreuses habitations situées dans les îles de Sorel et à Sainte-Anne-de-Sorel, de l'autre côté du fleuve, la crue due aux embâcles formés sur le Saint-Laurent a envahi hier soir la route no 2 sur une distance de 500 pieds, à 2 milles à l'est de Berthierville.

Interrogé tôt ce matin, un policier a déclaré que l'inondation recouvrait de cinq pouces d'eau le tronçon touché du chemin du Roy, qui relie Montréal à Québec en longeant la rive nord du Saint-Laurent. "La circulation est évidemment difficile, mais elle reste permise pour le moment," a-t-il ajouté.

Un automobiliste a d'ailleurs éprouvé le caractère scabreux de la route noyée, alors que, hier soir, à la suite d'une erreur de conduite-navigation, son véhicule est sorti de la chaussée pour disparaître complètement sous l'eau. Le conducteur a toutefois pu abandonner sa voiture à temps et n'a pas subi de blessure dans l'accident. "On ne voit plus qu'un bout de l'antenne de radio de l'automobile submergée" nous a affirmé un témoin.

Un policier meurt après avoir témoigné devant la Commission Prévost

Le chef de la police municipale de Cowansville, M. J. Alfred Goyer, âgé de 56 ans, a succombé aujourd'hui à une crise cardiaque survenue quelques instants après son départ de la salle d'audience du vieux palais de Justice de Montréal, rue Notre-Dame, où il avait rendu témoignage devant la commission Prévost, laquelle poursuit une enquête royale sur l'administration de la Justice dans la province de Québec.

Le chef Goyer est mort à l'hôpital St-Luc, où des policiers l'avaient transporté d'urgence après qu'il se fût effondré sans connaissance, vers 11 h. 20 ce matin, dans le corridor du vieux palais de Justice où il venait, selon des témoins oculaires, de prendre place sur un siège. Le policier laisse dans le deuil sa femme et cinq enfants adultes.

Selon l'un de ses officiers, le chef Goyer comptait déjà plus de vingt-huit années de service dans la police de Montréal lorsque, voici quinze mois, il avait accédé à la direction de la police assurant la sécurité des douze mille habitants de Cowansville, comté de Missisquoi, à environ 50 milles au sud-est de Montréal.

Domicilié au 215, rue Elizabeth, à Cowansville, M. Goyer en était parti ce matin peu après 8 h. pour gagner Montréal afin de témoigner devant la Commission Prévost.

La CECM est l'une des principales barrières à l'intégration des immigrants au milieu francophone — Marcel Masse

par Gilles DAOUST
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre d'Etat Marcel Masse a émis l'opinion hier que la Commission des écoles catholiques de Montréal constituait l'une des principales barrières à l'intégration des immigrants au milieu francophone québécois.

M. Masse a déclaré que le gouvernement UN avait déjà tenté, l'an dernier, grâce au bill 67, de "nationaliser" la CECM, "cet autre ministère de l'Education".

Mais, a dit le ministre, le Parlement a bloqué le projet de loi en prêtant au gouvernement des intentions qu'il n'avait pas.

M. Masse était le conférencier invité au club Fleur-de-Lys de Québec. (Une autre partie de la conférence de M. Masse est publiée en page 17).

Durant la période des questions, un membre de l'auditoire a demandé au ministre ce que son gouvernement avait fait "pour éviter la politique d'assimilation des immigrants par la CECM qui construit systématiquement des écoles anglaises".

Le ministre a admis que,

Voir CECM en page 6

Les locataires d'Outremont paieront une taxe annuelle de 7 p. 100 de la valeur locative

par Pierre VENNAT

Le conseil municipal d'Outremont, à l'unanimité de ses membres moins un, a décidé hier soir, malgré les objections du député libéral d'Outremont à l'Assemblée législative, M. Jérôme Choquette, d'imposer une taxe annuelle de 7 p. cent de la valeur locative aux quelque 5,000 locataires de cette municipalité.

M. Choquette, président du comité des affaires municipales de la Fédération libérale du Québec, rapport Bélanger en main, a tenté de démontrer que la taxe était injuste parce qu'elle équivaut à une deuxième imposition pour le locataire qui porte déjà le fardeau de l'impôt foncier, à titre d'usager de la propriété, les propriétaires s'empressant, généralement de faire assumer, au moins en partie, leurs augmentations de taxes par leurs locataires, en augmentant leurs loyers en conséquence.

Il a également fait une sortie contre la Régie des loyers qui empêcherait les propriétaires de répartir adéquatement leurs augmentations de taxes avec leurs locataires en ne leur permettant pas d'augmenter les loyers toujours en proportion.

Voir LOCATAIRES en page 6

Saulnier à New York en vue de négocier un emprunt de $25 millions

par Claude MASSON

Le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, accompagné de deux hauts fonctionnaires municipaux, a quitté la métropole par avion, hier soir, à destination de New York, où il passera la journée.

Le but de ce court séjour dans la capitale américaine : apprécier le marché financier de nos voisins du sud en vue de négocier prochainement un emprunt de $25 millions.

Cette somme, si Montréal peut l'obtenir à des conditions favorables sur le marché américain, sera affectée à divers travaux publics.

Le président du comité exécutif s'est rendu à New York en compagnie de Me Marc Boyer, c.r., du Contentieux, et de M. Armand Lambert, c.a., directeur adjoint du Service des finances. Le directeur de ce service, M. Lactance Roberge, est actuellement hospitalisé.

M. Saulnier et les deux fonctionnaires rencontreront cinq groupes financiers différents afin de discuter leurs conditions en vue d'un emprunt éventuel.

Le président du comité exécutif profitera de ce voyage à New York pour rencontrer sur place les dirigeants de l'American Express, l'entreprise qui avait des droits exclusifs sur la vente des passeports de l'Expo 67 sur le territoire américain.

L'administrateur montréalais et les dirigeants de la société discuteront un programme de vente des droits d'entrée sur la "Terre des hommes" permanente.

D'autre part, au cours d'une conférence de presse qui aura lieu lundi dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, le maire Drapeau et M. Saulnier rendront publics les détails de la présentation de l'Exposition, version 68.

S P-E-C-I-A-L
RECEPTIONS D'ENFANTS
BOÎTES COMPLETES pour DOUZE JEUNES CONVIVES
Un gros gâteau de fête - Age et nom d'enfant - Chandelles - Gâteaux divers - Biscuits animaux - Sandwiches assortis - Couvre-table - Serviettes - Chapeaux - Ballons - Sifflets - Bonbons - Et pour l'invité d'honneur, un cadeau spécial.

AU COMPLET seulement 14.40
844-3901
PEGROID'S
4075 St-Denis
LIVRAISON PAR TOUTE LA VILLE

Tape-cité
OU VOUS TROUVEREZ...
le plus vaste choix de musique sur rubans pour votre auto ou votre foyer.
PLUS DE 5000 BANDES SONORES EN MAGASIN
7865, SAINT-HUBERT 276-2685
STATIONNEMENT GRATUIT
LUN., MAR., MER., OUVERT JUSQU'A 18 HRES
JEU. ET VEN. JUSQU'A 21 HRES — SAM. JUSQU'A 16 HRES
(Une division de Andre Radio Service Ltée)

LOUEZ
Nos compresseurs et nos appareils à peinturer de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction. Aussi nombre d'autres outils.
VENTE PIECES REPARATIONS des fusils et compresseurs
BINKS BRUNNER CURTIS
DEVILBISS KELLOGG LINCOLN
QUINCY WEBSTER ETC...

Gélinas COMPRESSORS INC.
4845, rue ST-DENIS
Stationnement gratuit à côté du magasin
288-0163
8 h. A.M. à 6 h. P.M. — VENDREDI SOIR jusqu'à 8 h. — Le SAMEDI jusqu'à MIDI

Le quartier général POUR LE POISSON FRAIS

SAUMON — FLETAN — TRUITE ARC-EN-CIEL — PERLANS — DORE — AIGLEFIN — SOLE DE DOVER — ANGUILLE FUMEE — SAUMON FUME — PATTES DE CRABE — HOMARD BOUILLI — PETONCLES — CREVETTES — POISSON FILETE — ETC.
LAITUE BOSTON TENDRE
ENDIVES — SALSIFI — AUBERGINES — ETC.
A. DIONNE FILS & CIE
1221 ouest, rue STE-CATHERINE — Tél. 849-2341
coin rue Drummond — Montréal

Spéciaux
BOUTIQUE COLONIALE

Assortiment sans pareil en fait de berceuses de toutes sortes, soit rembourrées ou non, différents finis, grande sélection de tissus.
Modèle illustré (en érable) $25
OUVERT jusqu'à 9 h. 30 jeudi et vendredi soirs
Le samedi jusqu'à 6 P.M.
A. FORGET INC
6707, BOUL. SAINT-LAURENT, TEL. 274-5568
(Juste au nord de St-Zotique)
Stationnement gratuit à l'arrière du magasin

CORBEIL
SUR LA PLAZA
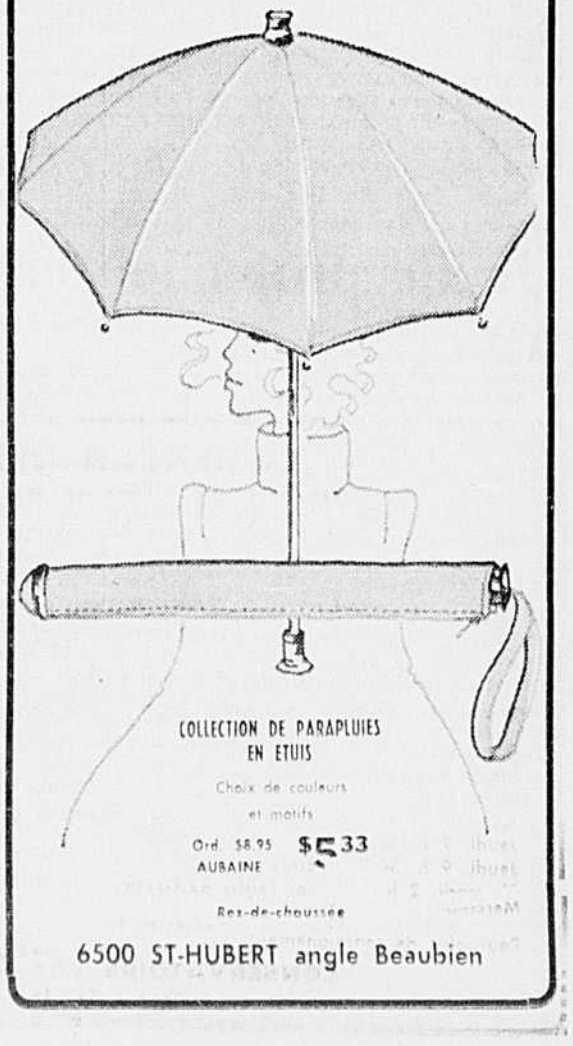
COLLECTION DE PARAPLUIES EN ETUIS
Choix de couleurs et motifs
Ord. $8.95 AUBAINE $5.33
Rez-de-chaussée
6500 ST-HUBERT angle Beaubien

7-Up refuse de négocier, même après 7 mois de grève et une 7e décision de la CRT

— M. Roland Goedike

Le directeur de la section du Québec des Travailleurs unis des brasseries, M. Roland Goedike, fait savoir qu'après plus de sept mois de grève et une septième décision favorable au syndicat des grévistes, de la part de la Commission des relations de travail du Québec, la compagnie Seven-Up de Montréal continue de refuser de négocier une première convention collective de travail.

Le porte-parole rappelle qu'à la suite de la dernière décision de la CRT déboutant le "District No 50", (Syndicat des mineurs unis d'Amérique), de ses requêtes en accréditation et en revision de l'effectif du syndicat des grévistes, l'employeur avait été invité à entreprendre la négociation d'une première convention collective. "Or, dit-il, les Travailleurs unis des brasseries ont reçu un télégramme des procureurs de Seven-Up prétendant que l'avis de demande de négocier du syndicat était illégal et que, par conséquent, l'employeur n'était pas obligé d'"assister" à la rencontre convoquée pour mardi dernier.

"C'est ainsi, déclare M. Goedike, qu'un syndicat officiellement accrédité depuis septembre 1964, qu'un syndicat majoritaire qui s'est constamment soumis depuis plus de trois ans à l'esprit comme à la lettre du Code du travail, qu'un syndicat dont la grève est entrée la semaine dernière dans son huitième mois, n'a encore jamais eu à ce jour l'occasion de négocier de bonne foi avec l'employeur une première convention collective de travail. Et pourtant, la Seven-Up ne peut même plus, depuis la récente décision de la CRT, invoquer ses obligations contractuelles avec le District No 50, qui n'a aucune existence juridique, et pour lesquelles relations contractuelles elle a déjà été mise à l'amende."

Soulignant que les grévistes, au nombre de 106, présentent toujours un front solide, M. Goedike annonce qu'ils se réuniront ce soir pour entendre un rapport sur la situation et un exposé du président de la FTQ, M. Louis Laberge. Selon lui, "ce conflit n'est plus l'affaire d'une centaine de travailleurs, mais celle de tout le mouvement syndical, sans distinction d'allégeance, et de l'ensemble de la société québécoise".

Le directeur des Travailleurs unis des brasseries a révélé que les dirigeants des grévistes ont rencontré la direction de la FTQ et que l'on envisage actuellement toute une gamme de mesures pour briser la résistance de Seven-Up, dont une intervention des autorités gouvernementales.

Canadair: accord de principe

Un accord de principe est intervenu hier soir entre les négociateurs de Canadair Limited et l'Association internationale des machinistes, le syndicat qui représente les 5,400 ouvriers de l'usine de Saint-Laurent.

Les clauses du contrat n'ont toutefois pas été révélées. Elles le seront demain, à la sortie de l'usine, alors que tous les membres de la loge 712 de l'AIM recevront une circulaire décrivant en détail les dernières offres de l'employeur.

Un référendum aura lieu dimanche, de 10 h. du matin à 6 h. du soir, au marché Atwater. Si les employés acceptent les offres, la convention collective de travail sera signée rapidement. Le rejet signifierait la grève dès le lendemain.

Un porte-parole syndical a laissé savoir hier soir que les négociateurs syndicaux recommanderont l'acceptation des offres de l'employeur qui seraient jugées "satisfaisantes" en regard de celles qui avaient été rejetées dimanche dernier, par une très forte majorité.

Canadair avait alors offert une hausse de salaire variant de 49 à 63 cents l'heure, dans une convention de trois ans. Le syndicat réclamait une "hausse substantielle", sans préciser le quantum. Ces employés retirent présentement un salaire horaire moyen de $2.56.

Les pourparlers ont abouti à un accord à la dernière minute de l'intervention du conciliateur du ministère provincial du Travail, M. Lucien Malouin. Hier après-midi, des dirigeants syndicaux laissaient entendre qu'on demanderait à M. Malouin de prolonger de quelques jours sa conciliation. Mais, dès 6 h. hier soir, l'accord intervenait.

Les parties continueront de se rencontrer d'ici la fin de semaine pour mettre au point toutes les clauses contractuelles. Il ne sera laissé en blanc que les clauses soumises aux membres lors du référendum de dimanche prochain.

La dernière convention collective de travail de ces ouvriers avait expiré le 30 novembre dernier. Elle avait été signée en juin 1965, après une grève de près de trois mois.

Camille Blier serait nommé sous-ministre adjoint au Bien-être

par Claude MASSON

M. Camille Blier, sous-ministre adjoint des Affaires municipales depuis 1962 et président de la commission d'enquête qui portait son nom et qui avait recommandé, au début de 1965, la création d'un conseil général pour l'île de Montréal, sera nommé incessamment sous-ministre adjoint au Bien-être social.

Il remplacerait le sous-ministre adjoint actuel, M. Gilles Bergeron, qui occuperait une fonction créée spécialement pour garder un lien entre le ministre de la Famille et du Bien-être social et le ministère de la Santé. M. Bergeron deviendrait ni plus ni moins qu'un "agent de liaison".

L'intéressé, M. Blier, rejoint au téléphone, a refusé de confirmer ou de nier la rumeur. Il a rappelé qu'il faut un arrêté en conseil pour que la nomination devienne officielle et qu'il appartient au ministre, en l'occurence M. Jean-Paul Cloutier, de la rendre publique.

M. Camille Blier est attaché au ministère des Affaires municipales depuis 1953. A son entrée au ministère, en 1953, il a été nommé vérificateur tout en poursuivant en même temps son cours de droit.

Il a accédé au poste de sous-ministre adjoint sous le gouvernement libéral, en 1962. Le ministre d'alors, M. Pierre Laporte, avait une grande confiance en lui.

Il lui a même confié la présidence de la commission d'enquête chargée d'étudier les problèmes d'ordre métropolitain sur l'île de Montréal, avec MM. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la ville de Montréal et Reginald Dawson, représentant les villes de la banlieue.

Le rapport Blier, rendu public en janvier 1965, avait préconisé la création d'un "Conseil général de Montréal", soit un organisme supra-municipal qui s'occuperait des tâches qui sont actuellement dévolues aux municipalités. Ce conseil serait formé de 70 représentants des 29 conseils municipaux de l'île.

Le gouvernement n'a pas donné suite à ce rapport, jusqu'à aujourd'hui tout au moins. On se demande maintenant s'il en sera question lors de la prochaine rencontre entre MM. Robert Lussier et Lucien Saulnier.

Depuis l'arrivée au pouvoir de l'Union nationale, en juin 1966, M. Blier a été tenu à l'écart des grandes décisions du ministère. On a même décidé de lui enlever la responsabilité des finances du ministère.

Il semble que le désaccord ait originé dans des conflits de personnalité.

A un certain moment donné, il n'y avait même plus de bureau pour lui. C'est ainsi que, lors d'une visite au ministère des deux journalistes de LA PRESSE, l'automne dernier, on a répondu que M. Blier était en vacances et que, de toute façon, l'emplacement de son bureau n'était pas définitif.

L'un des responsables du service d'information du ministère avait même été jusqu'à dire aux journalistes que le sous-ministre adjoint ne pouvait rien leur apprendre de spécial et qu'il ne savait même pas où se trouvait son bureau.

Le désaccord était visible. Au sein même du ministère, on parle depuis quelques semaines du départ prochain de M. Camille Blier. Cette question est en suspens depuis plusieurs semaines. Le ministre Cloutier doit finalement annoncer le changement sous peu.

Les brise-glace sur le point d'atteindre le "Tuscany"

par Denis MASSE

C'est aujourd'hui que le cargo britannique "Tuscany" doit être pris en touage vers Québec après un séjour forcé de 14 jours dans les glaces du Saint-Laurent.

Tout indiquait, en effet, hier soir, que les brise-glace pourraient atteindre aujourd'hui le navire de 8,000 tonnes immobilisé à peu près en face de Deschaillons. C'est du moins à cette tâche que devaient s'employer aujourd'hui quatre brise-glace du ministère fédéral des Transports qui se sont rendus hier à seulement 3 milles du navire prisonnier des glaces.

Deux remorqueurs ont d'ailleurs quitté le port de Québec hier midi pour se rendre auprès du "Tuscany". Ils ont dû s'arrêter en cours de route à cause des difficultés de navigation trop grandes, mais devaient aujourd'hui s'engager dans le sillage des brise-glace et passer enfin une amarre à la proue du "Tuscany" pour le ramener en lieu sûr.

Le navire fort endommagé s'est échoué le 10 janvier après avoir pris une cargaison à Trois-Rivières. Renfloué par le jeu de la marée trois jours plus tard, il n'a cependant parcouru que quelques centaines de verges avant d'être à nouveau immobilisé par la glace.

Un cargo de Sorel, le "Maplebranch", est lui aussi immobilisé à un mille et demi en amont du "Tuscany" depuis environ une semaine. Le navire se rendait auprès du "Tuscany" afin de prendre à son bord une partie de sa cargaison.

Sauvetage spectaculaire

Hier, un hélicoptère parti de Montréal a tournoyé autour du "Tuscany" afin de laisser des provisions de bouche pour une semaine.

Mais, avant de rentrer à Montréal, l'hélicoptère s'est posé sur la glace près du navire enlisé et a pris à son bord un des mécaniciens qui est atteint d'une grave mastoïdite. Le patient a ensuite été déposé à Grondines où l'attendait une ambulance qui le menait à un hôpital de la région.

Le "Tuscany" compte un équipage de 40 hommes. Les deux pilotes qui sont montés sur le navire à Trois-Rivières, le 9 janvier, sont restés à bord et ne doivent quitter le navire qu'une fois celui-ci en lieu sûr.

La navigation n'a toujours pas repris

Aucun navire n'a pu circuler encore sur le fleuve hier entre Montréal et Québec. La navigation y est complètement paralysée depuis le 10 janvier.

Hier, quatre brise-glace ont fait une trouée jusqu'à Cap-Charles, un point situé à environ deux milles en amont de Grondines. Les quatre navires ont passé la nuit au large de Portneuf.

Le brise-glace "Labrador" qui était arrivé à Québec dimanche en renfort, a quitté la scène hier midi pour briser la glace dans le golfe Saint-Laurent.

De son côté, le brise-glace "N. B. McLean" a préparé la voie aux bacs qui font la navette entre Sorel et Berthier. Le service pourrait reprendre aujourd'hui à cet endroit.

La glace est encore arrêtée dans le port de Montréal. On est en présence d'un vaste embâcle qui s'étend de Verchères jusqu'à la section 31 du port de Montréal (vis-à-vis de la rue Papineau).

En Chambre, hier, le ministre des Transports, M. Paul Hellyer, a soutenu que les brise-glace ont fait un excellent travail dans le fleuve Saint-Laurent et il a déclaré n'avoir reçu aucune plainte concernant leur travail.

Il n'a donc pas jugé bon de retenir la suggestion du député de Lapointe, M. Gilles Grégoire, à l'effet qu'il faudrait demander au comité parlementaire des Transports d'effectuer une enquête sur le présumé retard des brise-glace à entrer en action.

Le niveau s'élève encore

En raison de l'embâcle qui s'étend de Montréal à Verchères, le niveau de l'eau a recommencé à s'élever dans le port de Montréal, ce matin où il a atteint 51 pieds et un pouce, soit 16 pieds et un pouce au-dessus de la normale.

Des inondations ont été observées dans les îles de Sorel. A Berthier, la route était aussi inondée hier.

Environ 50 familles ont dû abandonner leur demeure dans les îles de Sorel à cause des inondations.

Aide apportée au "Sillery"

Le cargo "Sillery", de Québec, jaugeant 1,091 tonnes, a été escorté hier en haute mer, dans le détroit de Northumberland, par le brise-glace "Sir Humphrey Gilbert".

Le "Sillery" avait quitté Summerside lundi, avec l'aide du "Gilbert", à travers une épaisse couche de glace, à destination de Porto Rico où il va porter une cargaison de pommes de terre.

Un incendie qui s'est déclaré à bord, le 17 janvier, alors qu'il était amarré dans le port de Summerside, a causé des dommages minimes au navire et détruit une partie de sa cargaison.

CECM

SUITE DE LA PAGE 3

parmi d'autres raisons à l'assimilation au milieu anglophone, de nombreux immigrants invoquaient le fait qu'à Montréal on ne facilitait pas à leurs enfants l'accès aux écoles de langue française.

"La barrière est à la CECM", a dit M. Masse, en faisant allusion à certains chiffres récents selon lesquels 80 p. 100 des immigrants s'assimilent au milieu anglophone dans la région de Montréal.

"Nous avons tenté de faire voter une loi. Nous nous y sommes mal pris. Il aurait fallu auparavant faire une campagne d'information auprès du public. Le Parlement, l'interprétant de toutes sortes de façon, ne l'a pas votée...

"Et la CECM va son petit bonhomme de chemin. C'est un second ministère de l'Education. Le gouvernement croit à la nécessité d'un lien étroit entre la CECM et le ministère de l'Education.

"Le projet de loi avait pour but d'intégrer les politiques de la CECM à celles de l'Etat. Nous avons cru nécessaire de prendre le contrôle sur ces politiques et les intégrer aux nôtres et permettant au gouvernement de nommer ses représentants sur cette commission."

M. Masse a admis que, depuis un certain temps, le gouvernement avait amené la CECM à rencontrer plus souvent le ministère de l'Education afin que les "politiques nationales" de l'Etat se reflètent dans cette commission.

"La CECM, a dit le ministre, a donc maintenant un début de politique d'immigration. Elle demeure cependant autonome et presque un ministère. Il est difficile de lui faire suivre nos politiques."

LOCATAIRES

SUITE DE LA PAGE 3

Le rapport Bélanger sur la taxation au Québec fait remarquer (pages 339 et 340) que la taxe sur les loyers a pu jadis permettre aux conseils municipaux d'augmenter leurs revenus sans hausser le taux foncier, mais qu'elle ne peut plus remplir cette fonction aujourd'hui. De plus, elle est injuste, dès lors qu'elle équivaut à une deuxième imposition pour le locataire qui porte déjà le fardeau de l'impôt foncier à titre d'usager de la propriété.

En conséquence, la Commission Bélanger recommandait que cette taxe soit abolie.

Le maire Couvrette

Le maire Bernard Couvrette, qui fut candidat de l'Union nationale dans le comté d'Outremont contre le prédécesseur de M. Choquette, M. Georges-Emile Lapalme, lui répliqua que les taxes montaient énormément et que les propriétaires de maisons unifamiliales, eux, n'avaient pas de locataires pour se soulager de leur fardeau.

M. Choquette, tout en déclarant ne vouloir aucunement mettre en doute la compétence du maire ou des conseillers, et propriétaire lui-même d'une maison unifamiliale, donc ne comptant aucun locataire, dit qu'alors un compromis acceptable serait que le fardeau foncier soit réparti équitablement entre tous les occupants, qu'ils soient locataires ou propriétaires.

Mais la loi ne permet pas de pareils accommodements pour le moment.

C'est pourquoi, "le fardeau des taxes étant devenu trop lourd pour les propriétaires" et le conseil jugeant qu'il y a lieu de le répartir sur tous les citoyens d'Outremont qui bénéficient des services municipaux, les locataires devront payer une taxe annuelle de 7 p. cent reposant sur la valeur locative de leur logis.

L'INGENIEUR GRAVEL

SUITE DE LA PAGE 3

Le juge Leblanc, constatant que l'Abord-à-Plouffe a décidé de ne pas donner suite à son projet d'ouvrir certaines rues, dont le besoin ne se faisait pas sentir ou dont l'utilité se révélait nulle et que M. Gravel avait préparé des plans et devis relativement à un quartier non existant à l'époque et constatant qu'il s'est révélé par la suite que certaines rues projetées et désignées aux plans de M. Gravel ne pouvaient pas être ouvertes immédiatement, a réduit la demande de celui-ci, qui réclamait $20,569.85 à $11,637.76.

Il est à noter que si les deux juges qui ont rendu les quatre jugements s'étaient rendus à toutes les demandes de M. Gravel, c'est $397,258.92 et non $300,474.45 que Laval aurait dû débourser à l'ex-ingénieur municipal de plusieurs ex-villes de l'Ile Jésus.

15 ans de prison pour viol

par Maurice MORIN

En imposant une peine de 15 ans de pénitencier à un récidiviste invétéré, Gérard Racette, âgé de 41 ans, qui s'était reconnu coupable d'avoir, le 5 novembre 1967, violé une femme de 41 ans, dans sa maison, viol accompagné d'un vol, le juge Yves Leduc a suggéré au ministère public d'étudier l'opportunité de voir en pareil cas à la condamnation éventuelle du coupable à la détention préventive en vue de la protection du public.

C'est dire que Racette, qui avait déjà 24 condamnations "à son crédit, pourrait être déclaré "criminel d'habitude".

Pour le vol, Racette a été envoyé à l'ombre pour dix ans et pour un autre forfait, à cinq ans. Les trois peines seront toutefois purgées simultanément.

Me André Quesnel, qui avait agi comme procureur spécial pour le ministère public dans cette cause, avait réclamé l'imposition d'une peine exemplaire, insistant sur le fait que les délits de la nature de ceux pour lesquels Racette s'était reconnu coupable étaient de plus en plus fréquents de nos jours.

"Les femmes, les jeunes filles, les adolescentes, a-t-il fait observer au tribunal, craignent de déambuler dans la rue et il est aussi malheureux de constater qu'elles ne semblent pas plus en sécurité dans leur foyer".

De son côté, le juge Leduc a déclaré que depuis 1952, Racette a subi 24 condamnations pour vol en outre d'avoir troublé la paix et d'avoir flâné la nuit. Et il a poursuivi :

"Devant cette Cour, il a plaidé coupable d'avoir volé des bijoux, de la lingerie et des articles de toilette au montant de $179.35 l'après-midi du 4 novembre 1967.

"Au cours de la nuit suivante, il s'est introduit dans une seconde maison privée, vers 3 heures du matin, et non content d'y voler un sac à main et son contenu, il a profité de l'occasion pour violer la maîtresse de la maison après avoir constaté que personne d'autre ne s'y trouvait, sauf une fillette qui dormait dans une autre pièce.

Paralysée par la peur

"Il n'y a pas eu de violence, il est vrai, mais la plaignante, dans sa déposition, affirme avec raison qu'elle fut paralysée par la peur, et que, craignant pour sa vie et celle de sa fillette, face à un pareil maniaque, elle s'est tout simplement soumise, ce qui, en droit, ne constitue pas de sa part un consentement.

"L'accusé a également avoué sa culpabilité à ces deux autres accusations.

"Dans l'opinion de la Cour, l'accusé — qui n'a pas été trouvé atteint de maladie mentale, selon qu'il appert du certificat médical déposé au dossier, mais au contraire, qui jouit d'une intelligence moyenne supérieure et qui est mécanicien, — est un voleur de métier exerçans ses tristes activités sans crainte et sans scrupule. Dans le passé, outre les sentences suspendues dont il a bénéficié, il a été généralement condamné à deux années d'emprisonnement, comme par routine; et après chaque sortie de prison, il a récidivé.

"Cet habitué des tribunaux est en somme un incorrigible et d'une espèce qui ne mérite plus aucune clémence. Il s'est avéré non seulement d'aucune utilité dans la société, mais une nuisance publique vis-à-vis ses concitoyens. Et la Cour, en vue de la protection de la personne humaine et du bien d'autrui, se doit de sévir adequatement."

Macabre découverte

La Sûreté de Laval enquête sur la mort d'un homme dont le corps a été découvert, vers 10 h. 40 ce matin, tué d'une balle à la tête.

La découverte a été faite sur la route 25 à Duvernay, Laval, par des policiers intrigués par une auto abandonnée sur le pont.

Le corps, qui était à l'intérieur de l'auto, serait celui d'un homme d'une quarantaine d'années.

Magasin dévalisé par deux bandits

Deux bandits armés d'un revolver ont réussi à s'enfuir en emportant une somme de $180, peu après midi aujourd'hui, à l'issue d'un vol commis au magasin à rayons Superior 5 to 100 Stores Ltd, situé au 4295 est, rue Ontario.

Les malfaiteurs, qui n'ont blessé personne au cours de leur forfait, ont échappé de justesse aux policiers alertés quelques instants après le vol.

Train vs traineau mécanique : un mort

ARMAGH STATION — Un adolescent de 16 ans, Conrad Roy, d'Armagh Station, comté de Bellechasse, a été mortellement blessé dans une collision survenue entre son traineau mécanique et un train des Chemins de fer nationaux, vers 7 h 35 hier soir, à Armagh Station. La victime devait succomber une heure après son admission à l'hôpital.

Un grand sacrifice est aisé, mais ce sont les petits sacrifices continuels qui sont durs.
Goethe

La générosité donne moins de conseils que de secours.
Vauvenargues

Il n'y a point de génie sans un grain de folie.
Aristote

Quatre Montréalais sortent indemnes d'un accident d'avion aux USA

NEWLAND, C.d.N. (P.A., UPI) — Deux couples montréalais partis hier matin de l'aéroport de Cartierville pour passer des vacances en Floride se sont apparemment tirés indemnes de l'atterrissage forcé qu'ils ont été obligés d'effectuer hier soir dans leur petit avion Cessna 172-E, sur un flanc de la montagne Roan, en Caroline du Nord, près de la frontière du Tennessee, à la suite d'une tempête de neige.

Les rescapés, retrouvés ce matin par des équipes de recherches aériennes et terrestres, ont été identifiés comme étant M. et Mme Stuart Ramsey, et M. et Mme Peter Rex, de Montréal. M. Ramsey, âgé d'une trentaine d'années est un conducteur de "stock cars", tandis que M. Rex, 23 ans, est à l'emploi de la compagnie Laurentide Aviation Ltd., de Montréal, au nom de laquelle est enregistré l'avion monomoteur quadriplace à bord duquel ils étaient partis.

L'appareil s'était envolé de l'aérodrome de Cartierville à 7 h. 31 hier matin. Plus tard, il avait successivement fait escale à Albany, N.Y., et Elkins, Virginie de l'Ouest, pour prendre du carburant.

L'avion s'est trouvé en difficulté peu de temps après avoir décollé de Elkins, alors que, vers 6 h. 00 hier soir, son pilote, Ramsey, a émis un message-radio signalant qu'il était aux prises avec une tempête de neige et un givrage alourdissant l'appareil survolant alors la montagne Roan, où une station de radar perdit bientôt sa trace sur son écran.

Ce matin, toutefois, les stations de radio ont perçu un signal de détresse provenant de l'avion et il semble que les sauveteurs n'aient pas eu de mal à localiser l'endroit où il s'était posé. Selon un secouriste, le tapis de neige de plusieurs pouces d'épaisseur sur lequel le Cessena s'est posé a contribué à amortir l'atterrissage et permis aux rescapés d'échapper même à des blessures.

Garçon tué par une auto

NEUFCHATEL — Un garçon de 12 ans, Denis Jobin, de Neufchatel, dans la banlieue nord-ouest de Québec, a été tué par une auto, hier soir, alors qu'il marchait près de la maison de ses parents.

ENVOLEZ-VOUS POUR MIAMI BEACH
grâce au concours Goineau & Bousquet
Procurez-vous les règlements de participation à notre magasin.
Le tirage de deux billets aura lieu le 24 février 1968.
Le concours est ouvert à tous, sauf les employés.

GRANDE VENTE AVANT INVENTAIRE

Profitez des bas prix réduits
et finissez 1 pièce dans votre sous-sol

ENSEMBLE DE MATERIAUX
pour 1 pièce 12' x 20' x 8'

- 300 P.L. 1" x 2" Base — Foulure en épinette.
- 56 mcx 2" x 3" x 8' épinette.
- 5 rouleaux laine isolante 2½" x 15" x 100 pieds carrés.
- 240 tuiles à plafond blanc uni Domtar.
- 240 tuiles à plancher vinyle amiante 1/16"x12"x12"
- 16 feuilles acajou naturel rainure en V.
- 1 rouleau polyéthylène .002" x 500 p.c.

COLLE ET CLOUS FOURNIS

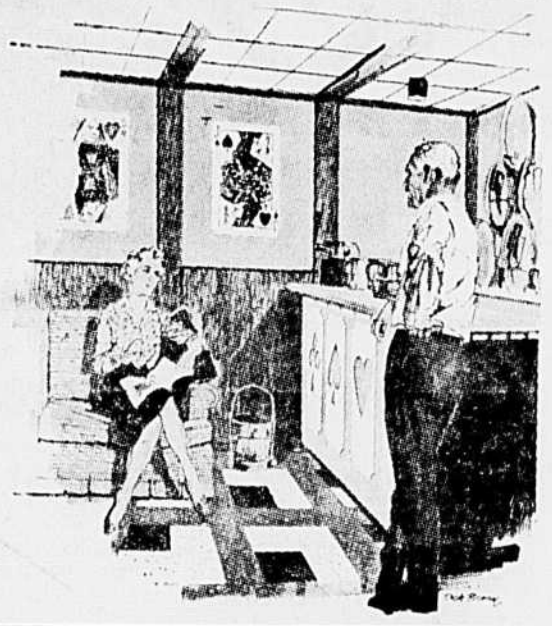

PRIX SPECIAL AVANT INVENTAIRE $169.00 livré

COLOMBAGE EN EPINETTE
longueur 8'

	le morceau
1" x 2"	16¢
2" x 2"	32¢
2" x 3"	48¢
2" x 4"	64¢

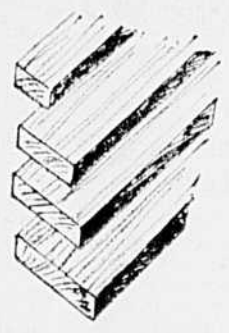

PANNEAUX

MERISIER RUSTIQUE PREFINI — de 1ere qualité 4' x 7' — Prix spécial avant inventaire — $5.75
ACAJOU ESPAGNOL PREFINI — variton chesnut et cherry, 4' x 8' — Prix spécial avant inventaire — $5.25
ACAJOU NATUREL — rainure en V, 4' x 8' — Prix spécial avant inventaire — $2.85

TUILE A PLAFOND
1re qualité Domtar ½" x 12" x 12"
11¢ la tuile

ENDUIT A FONDATION
Prix avant inventaire
$1.20 gallon

PELLICULE DE POLYETHYLENE
Coupe vapeur, peut servir à isoler votre sous-plancher. Epaisseur .002 millième. Rouleau 500 P.C.
ROULEAU PRIX AVANT INVENTAIRE $2.30

TUILE à PLANCHER
VINYL AMIANTE
1/16" x 9" x 9" — 08¢
1/16" x 12" x 12" — 15¢

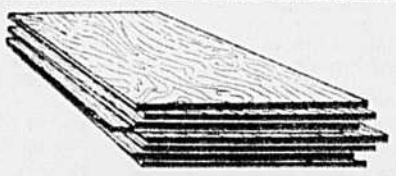

CONTRE-PLAQUE
SILVAPLY SABLE D'UN COTE

¼" x 4' x 8'	$4.35
⅜" x 4' x 8'	$5.75
½" x 4' x 8'	$7.29
⅝" x 4' x 8'	$8.50
¾" x 4' x 8'	$8.89

PRIX AVANT INVENTAIRE

HEURES D'AFFAIRES
lundi, mardi, mercredi 7 h. a.m. à 6 h. p.m.
Jeudi et vendredi ouvert jusqu'à 9 h. p.m.

GOINEAU ET BOUSQUET
CENTRE DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Stationnement GRATUIT
Commandes téléphoniques acceptées
Composez 667-9770

164, boul. DES LAURENTIDES Pont-Viau — Laval

Jack McLeod ne veut prendre aucun risque

WINNIPEG (PC) — Le pilote Jack McLeod, de l'équipe nationale du Canada, a dit qu'il avait obtenu un délai de quelques jours, du Comité Olympique International, avant de présenter son alignement au comité canadien en vue des Jeux de Grenoble.

Ces Jeux, on le sait, commenceront le 6 février et se poursuivront jusqu'au 18.

En principe, McLeod aurait dû soumettre sa liste hier soir. Il avait droit d'y inscrire 18 joueurs.

Plusieurs personnes croient que ce délai a été demandé pour permettre à McLeod de terminer son enquête au sujet de l'éligibilité de Gary Dineen et de Danny O'Shea, éligibilité mise en doute récemment par une rumeur qui a fait le tour du pays.

Les deux joueurs ont signé des formules "C" en 1962. Dineen avec les Maple Leafs de Toronto et O'Shea avec le Canadien. En raison du nouveau serment olympique, ou tout au moins de la formule que les athlètes doivent signer, la formule "C" qui n'avait pas d'importance en 1964 pour Dineen, en a pour les Jeux de 1968.

S'il faut en croire Gordon Juckes, secrétaire de l'ACHA, les deux joueurs n'ont pas enfreint les règlements olympiques. Wren Blair, gérant-général des North Stars du Minnesota, auxquels les formules de 1962 ont été cédées par les clubs Toronto et Montréal, affirme lui aussi qu'il n'a jamais rien fait qui puisse empêcher les deux joueurs de participer aux Jeux de Grenoble.

Mais le mal a été fait il y a 5 ans.

La formule inscrite au verso de l'engagement olympique des athlètes stipule que le signataire n'a jamais voulu devenir professionnel et n'a pas l'intention de le faire.

Frank Shaughnessy, fils, chef de mission de la délégation canadienne, se fie entièrement aux dires de l'ACHA, qui dirige les destinées du hockey amateur au pays.

On croit que McLeod attend d'autres renseignements avant de compléter son alignement.

Si McLeod les inscrit et que les deux hommes sont disqualifiés, on ne permettra pas à l'équipe canadienne de remplacer les deux joueurs et le Canada devra disputer le tournoi à 16 hommes.

Ce règlement de 18 joueurs

JACK McLEOD

comprend deux gardiens de buts.

Advenant toutefois le cas où l'un des deux gardiens serait blessé au jeu, alors un troisième peut remplacer le blessé.

Mais c'est là la seule exception.

La liste de McLeod comprend présentement 21 noms.

Le défenseur Gary Begg s'est blessé à un genou e McLeod n'aurait pas pris le risque d'inscrire son nom mercredi. Dans deux jours, il pourra peut-être prendre cette chance.

McLeod peut toujours compléter sa liste à même l'équipe nationale de Hull. Les deux clubs se rencontrent prochainement et l'instructeur sera à même de juger une dernière fois avant de faire parvenir sa liste des 18 éligibles au comité canadien.

La liste sera ensuite transmise au comité international.

Les membres de l'équipe nationale du Canada doivent quitter le pays le 30 janvier. Ils disputeront quelques matches hors concours en Europe avant le tournoi proprement dit.

L'an dernier, les joueurs avaient quitté le Canada trop longtemps avant le tournoi et McLeod s'était bien promis de ne pas répéter l'erreur cette année.

Derby de démolition à Châteauguay, le 4

Lors d'une conférence de presse, hier, les organisateurs d'une grande journée de courses sur glace à Châteauguay, le 4 février prochain, ont exposé aux journalistes le programme de cette fête.

Ce programme comprendra des courses de stock cars et un derby de démolition. Ce derby lui-même compte cinq épreuves dont la finale comptant pour le championnat. Il aura lieu en arrière du Chateauguay Beach Hotel, à Châteauguay.

Une bourse de $1,000 ira au vainqueur en plus de l'attribution de trophées Molson aux meilleurs des différentes épreuves.

Cette journée de courses débutera à midi et 30.

Malgré l'admission gratuite sur le terrain, les organisateurs espèrent recueillir quelques dollars grâce au stationnement et aider ainsi le club de football des Ramblers de Châteauguay.

L'on prévoit une assistance de plus de 10,000 spectateurs à ce deuxième spectacle annuel. Le premier, l'an dernier, avait attiré plus de 6,000 personnes.

Lors d'une course entre les meilleurs conducteurs de la province et quelques-uns des Etats-Unis, on pourra voir les meilleurs du Québec, dont André Scott, Paul Hameil, Georges Boudrias, Claude Aubin, Roger Marois, M. Lemieux et autres.

Le derby de démolition, comme on le sait, est un jeu qui consiste à frapper (avec son auto) les adversaires dans la partie avant de l'auto avec l'arrière de la sienne. La course se poursuit jusqu'à l'immobilisation de la dernière auto en état de fonctionner. Le conducteur de la dernière auto en marche est donc proclamé vainqueur. C'est laisser prévoir des scènes mouvementées, de l'action à profusion.

Vancouver réclamera Mike Eban

VANCOUVER (PC) — Les Lions de Vancouver ont révélé hier qu'ils feront de Mike Eban, de Toronto, leur premier choix au repêchage des joueurs collégiens canadiens, le 8 février prochain.

Mais il semble à première vue que les Lions éprouveront des difficultés à convaincre l'athlète de 6'2" et de 195 livres de l'Université de Toronto à revêtir leur uniforme.

L'instructeur Jim Champion a expliqué qu'Eban veut poursuivre ses études de l'allemand, et qu'il ne croit pas qu'il pourrait le faire avec autant de succès en Colombie-Britannique qu'à l'Université de Toronto.

Les Lions auront le premier choix au repêchage parce qu'ils ont terminé au dernier rang de la Conférence de l'Ouest, et parce que les Roughriders de Regina ont perdu aux mains des Tiger-Cats de Hamilton dans le match de la coupe Grey.

Le marathon des dames

Un médecin sportif allemand affirme que les femmes sont de meilleures coureurs de fond que les hommes. Les jeunes filles sont faites, dit-il, pour un rythme lent et régulier. Anni Pede, à gauche, est âgée de 28 ans. Elle a franchi 30 kilomètres en 135 minutes.

Le Laprairie triomphe des As de la ligue senior "B", 4-2

Le Laprairie, champion de la ligue Senior "B" du Québec l'an dernier, ont momentanément oublié qu'ils occupaient le dernier rang du circuit, hier soir, dans le match annuel des Etoiles, alors qu'ils ont vaincu le club d'as, 4-2.

Le match a été présenté à Laprairie, devant quelque 400 personnes.

Les Etoiles ont complètement dominé le jeu, dirigeant 36 lancers vers le filet ennemi, contre seulement 15 pour les vainqueurs. Mais ces derniers ont profité de la moindre chance qui s'est présentée à eux pour faire scintiller la lumière rouge.

C'est un but de Nick Verillo qui a fait pencher la balance en faveur des vainqueurs. Les autres buts du Laprairie sont allés à Marcel Dufresne, Lucien Chagnon et Gilles Poirier.

Gaëtan Veilleux et Normand Doyle ont compté pour les Etoiles.

Ligue Laval Jr

Dans la ligue Laval junior, le Laval-des-Rapides a maintenu son avance de trois points, sur le Collège Laval, en triomphant du détenteur du dernier rang, le Ste-Dorothée, 4-1. Pendant ce temps, les Collégiens triomphaient du St-François, 4-2.

Dans les autres matches à l'affiche, le Pont-Viau profitait de l'échec de 4-3 du Ste-Rose aux mains du Chomedey, pour rejoindre le Ste-Rose au 6e rang. Le Pont-Viau a causé une désagréable surprise en blanchissant le Duvernay, 2-0.

Barclay Plager au repos pour deux semaines

ST. LOUIS. (UPI) — Les Blues de St. Louis ont annoncé aujourd'hui que le joueur de défense Barclay Plager serait inactif durant deux semaines environ à cause d'une blessure au dos.

Les Blues ont ajouté que Darryl Edestrand avait été rappelé de leur club ferme de Kansas City pour remplacer Plager.

Plager a subi une blessure dans la victoire de 5-2 des Blues sur les North Stars du Minnesota, mercredi soir à St. Louis, mais s'est rendu à Detroit pour le match de ce soir contre les Red Wings. Plager a été hospitalisé à l'Hôpital Osteopathic de Detroit, dès son arrivée.

Retraite de la boxe

LONDRES (AFP) — Le Japonais Mitsunori Seki, battu hier par le Gallois Howard Wiestone pour le titre mondial des poids plume, a confirmé son intention d'abandonner la boxe, comme certaines rumeurs l'avaient laissé prévoir hier soir.

DANS LA LNH

HIER

Philadelphie 2, Toronto 1

PREMIERE PERIODE

1 Philadelphie, Hoekstra (14e) 3:14
(Rochefort et Miszuki)
Punition : Rochefort 14:39.

DEUXIEME PERIODE

2 Toronto, Pulford (12e) 3:11
(Hillman)
Punition : Walton 4:17.

TROISIEME PERIODE

3 Philadelphie, Laforge (6e) 11:34
(Kennedy et Johnson)
Punitions : Johnson 17:55, Ellis 11:34.

Lancers par :

Philadelphie	8	13	11	—32
Toronto	12	12	23	—47

Boston 1, New York 2

PREMIERE PERIODE

1 Boston, Hodge (13e) 2:54
(sans aide)
2 New York, Ratelle (16e) 7:50
(Gilbert)
Punitions : Westfall 5:35, Selling 15:22.

DEUXIEME PERIODE

3 New York, Ratelle (17e) 9:09
(Gilbert et Henry)
Punitions : Doak 0:25, Kurtenbach, Arbour (mineure, majeure) 3:11, McKenzie 9:03, Stewart 18:33.

TROISIEME PERIODE

Aucun but.
Punitions : McKenzie, Brown 15:09.

Lancers par :

New York	12	12	13	—37
Boston	11	7	4	—22

Detroit 4, Chicago 2

PREMIERE PERIODE

1 Chicago, Wharram (15e) 6:44
(Pilote)
2 Détroit, G. Jarrett (14e) 14:57
(Douglas)
Punitions : Douglas 6:36, Marotte 9:40, Henderson 10:47.

DEUXIEME PERIODE

3 Chicago, D. Hull (10e) 5:04
D. Jarrett et Terbenche)
4 Détroit, Ullman (21e) 12:06
(Smith)
Punition : aucune.

TROISIEME PERIODE

5 Détroit, Berenson (7e) 5:14
(Prentice et Howe)
6 Détroit, MacGregor (10e) 11:52
(G. Jarrett et Roberts)
Punition : Douglas 6:50.

Lancers par :

Chicago	16	10	17	—43
Détroit	13	19	12	—44

Minnesota 2, St-Louis 5

PREMIERE PERIODE

1 St-Louis, Sabourin (7e) 8:18
(Crisp et St-Marseille)
Punition : B. Plager 2:35.

DEUXIEME PERIODE

2 St-Louis, McKenney (6e) 8:57
(Melnyk et Berenson)
3 Minnesota, McMahon (8e) 9:18
(Horvath)
4 Minnesota, Cullen (16e) 16:38
(Boudrias)
Punition : aucune.

TROISIEME PERIODE

5 St-Louis, Berenson (12e) 13:04
(Hucul et Melnyk)
6 St-Louis, McKenney (4e) 19:01
(sans aide)
7 St-Louis, St-Marseille (10e) 19:08
(sans aide)
Punitions : Picard 7:43, Geegan 12:39.

Oakland 4, Los Angeles 1

PREMIERE PERIODE

Aucun but.
Punition : Marshall 1:21.

DEUXIEME PERIODE

1 Los Angeles, Anderson (1er) 2:39
(sans aide)
2 Oakland, Boyer (7e) 3:01
(Burns)
3 Oakland, Ehman (13e) 4:44
(Hampson et Hicke)
4 Oakland, Hicke (14e) 11:29
(Hampson)
Punitions : MacDonald 4:06, Caron 6:54, Robinson 11:17, Marshall 14:04, Boyer 18:37.

TROISIEME PERIODE

5 Oakland, Caron (9e) 14:28
(Boyer et Pratt)

Les employés de la compagnie de
TELEPHONE BELL
mutée à
OTTAWA
désirant des renseignements concernant le logement sont invités à écrire à Costain Estates Ltd., P.O. Box 534, RR9, Ottawa. Téléphone AC. 613 — 824-1566.

POUR PLUS DE
$1,000,000
D'AUTOS EN VENTE

Si vous demeurez dans un rayon de 100 milles, vous économiserez en vous rendant à la sortie 17 de la route transcanadienne (centre d'achat d'autos Parkway) 4 minutes seulement à l'ouest du boulevard Décarie. Nous avons quantité de bonnes voitures dont il faut nous départir, peu importe la perte !

MÊME SI VOUS N'AVEZ PAS L'INTENTION D'ACHETER UNE VOITURE
VENEZ FAIRE LAVER VOTRE AUTO
POUR SEULEMENT
17¢
IL SUFFIT DE FAIRE LE PLEIN.
2 JOURS SEULEMENT
26 ET 27 JANVIER
Voyez et essayez l'installation la plus rapide et la plus moderne de lavage automatique. Pas de perte de temps.

SORTIE 17 SEULEMENT
ROUTE TRANSCANADIENNE
(4 minutes à l'ouest du boul. Décarie)
Le plus nouveau dépositaire Chevrolet-Oldsmobile à Montréal
PARKWAY MOTORS MONTREAL LTD.
TEL. : 332-1673

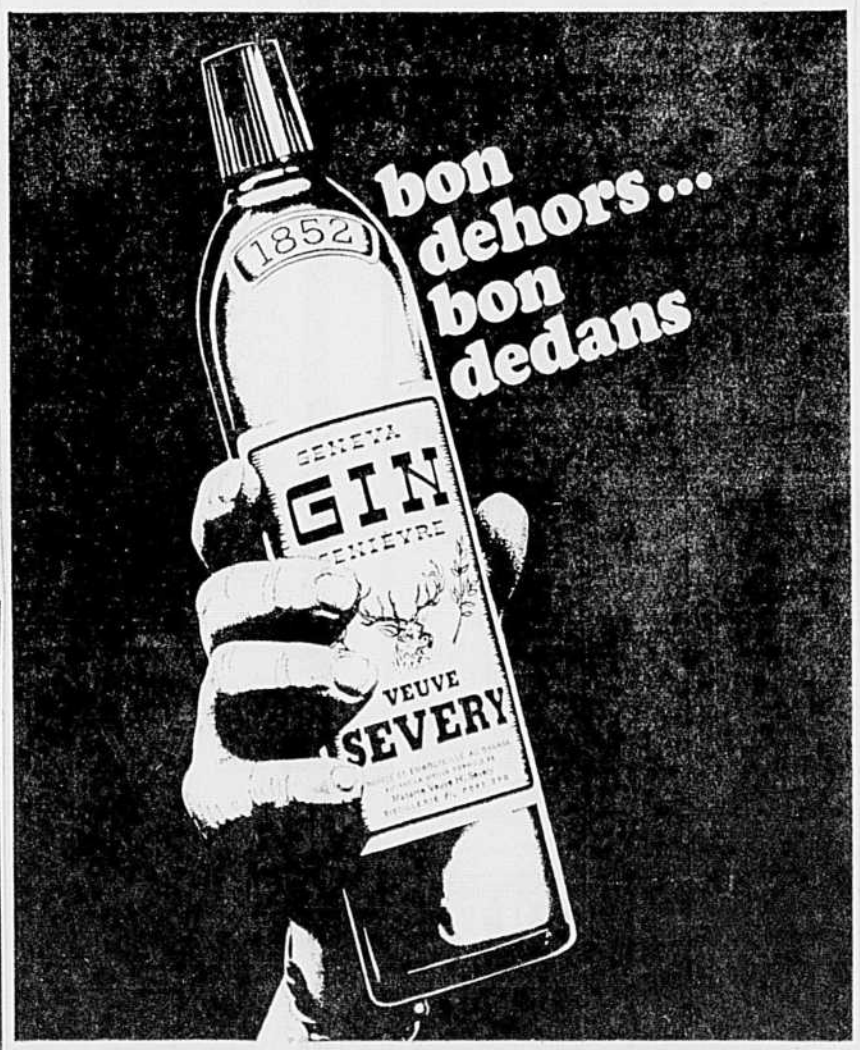

Prenez! Vous aurez le coup de foudre pour Veuve Severy. Vous aimerez le goût vif, la saveur unique de ce genièvre. Entre amis, vive Veuve Severy! C'est le gin de bonne compagnie.
10 oz (No 166-A): $2.20 — 25 oz (No 166-B): $5.10 — 40 oz (No 166-C): $7.75
Distillé au Québec pour la distillerie Veuve H. Severy, Hasselt.
VEUVE SEVERY
le gin joyeux

Vente
DE JANVIER

PALETOTS d'hiver $48.00
tissus importés DEPUIS $89.50

PALETOTS de cuir $88.00
doublure détachable REG. $120.00

Habits $68.00
worsted importé DEPUIS $95.00

Vestes sport $28.00
Tweed anglais VALEUR JUSQU'A $49.50

Souliers $10.00
chics et sport. VALEUR JUSQU'A $29.95

Chemises $3.50
Toilette et sport. VALEUR JUSQU'A $10.00
3 pour $10

Chandails $10.00
REG. $30.00

20% d'escompte sur les vêtements de ski

CES SPECIAUX A NOTRE MAGASIN DE LA PLAZA SAINT-HUBERT SEULEMENT

Réductions de 20% à 33⅓%
dans tous nos rayons à notre magasin de
PLACE BONAVENTURE

Toutes cartes de crédit acceptées
Armand Boudrias LTEE
VOTRE TAILLEUR

6818, rue ST-HUBERT — 273-2851
1 PLACE BONAVENTURE — 875-2013

RAPPORTS FINANCIERS

Grenache Inc.

Dans l'exercice terminé le 31 octobre dernier, les ventes de Grenache Inc. se sont élevées à $5,254,069, marquant ainsi une légère réduction sur celles de l'exercice précédent indique le rapport que la direction de la société vien de faire tenir à ses actionnaires. Selon M. Roch Grenache, président, cette réduction est attribuable à la modification de la mise en marché de certains produits qui est maintenant confiée à des courtiers en alimentation.

Même si les ventes ont été moindres, les bénéfices nets ont cependant accusé une hausse assez importante alors qu'ils se sont chiffrés par $97,265 contre $70,716 précédemment. Le gain net par action a été de 30 cents contre 23 cents antérieurement. Dans ses remarques aux actionnaires M. Grenache souligne que la capacité de production des établissements de Ville d'Anjou sera augmenté par l'addition de nouvelles machines. Il mentionne aussi que le programme de consolidation entrepris l'an dernier sera continue aux fins d'améliorer le rendement de l'entreprise.

Molybdenite Corporation of Canada

Dans l'exercice terminé le 30 septembre dernier, les revenus bruts de Molibdenite Corporation of Canada se sont élevés à $1,813,754 comparativement à $1,731,985 dans l'exercice précédent. Au cours des mêmes périodes les bénéfices nets obtenus ont été respectivement de $134,677 et $146,178. Deduction faite des impôts ces bénéfices ont été réduits à $76,157 et $83,869. Les états financiers de la compagnie indiquent que dans les revenus perçus au cours de l'exercice une somme de $42,653 n'est pas attribuable aux operations minières de la compagnie mais provient de placements dans d'autres entreprises. En vue d'augmenter ses fonds disponibles la compagnie projette l'émission de nouvelles actions ordinaires au total de 2,000,00 d'une valeur au pair de $1.

Canada Dry

La société Canada Dry a accusé un revenu net de $2,881,276 au cours des neuf mois se terminant le 31 décembre comparativement à $2,726,319 au cours de la période correspondante de 1966. Les bénéfices étaient de $1.16 l'action en 1967 comparativement à $1.09 en 1966.

Standard Oil

La Standard Oil of New Jersey a accusé un revenu net de $1,190,000,000 soit de $5.53 l'action, pour les douze mois se terminant le 31 décembre, comparativement à $1,090,000,000 ou $5.06 l'action en 1966. Les revenus bruts sont passés de $13,581,589,000 en 1966 à $15,200,000,000 en 1967.

L'Association nationale des constructeurs de maisons donne un fort appui au plan HOME

OTTAWA (PC) — HOME, sigle du plan controversé d'affermage en Ontario, a obtenu un appui retentissant de la part des membres de l'Association nationale des constructeurs de maisons.

Au cours d'une réunion en commission du congrès annuel de l'association, ils ont applaudi à la défense du plan HOME contre les critiques selon lesquelles il aurait encouragé des standards "effroyables" dans le domaine de la construction dans la province.

HOME initiales de Home Ownership Made Easy vise à donner aux résidents de l'Ontario des maisons à des prix raisonnables sur les lots affermés.

La province assure, par le truchement de la Société du logement de l'Ontario, la parcellation et l'entretien des terrains sur lesquels les entrepreneurs construisent des maisons dont la valeur ne dépasse pas $15,000.

En prenant le terrain à bail, du gouvernement, l'acheteur de la maison se voit ainsi dispenser de payer le prix fort pour la parcelle. Ses échéances mensuelles se limitent à l'hypothèque sur la construction uniquement.

Après cinq ans, l'acheteur peut acquérir le lot au prix d'origine.

John Russell, architecte d'Ottawa, a déclaré mardi que les prix des lots tels que prévus par le plan, étaient trop élevés. Il a dit que le prix maximum de $15,000 fixé pour les maisons était trop bas comparé au revenu moyen de $9,000 à l'intention de qui s'adresse le programme. Et il a ajouté que les entrepreneurs sont tellement gênés par ce maximum qu'ils rognent partout où ils peuvent sur la construction, ce qui aboutit à des standards "effroyables".

M. H. W. Suters, président de la Société du logement de l'Ontario a déclaré que le prix maximum de $15,000 prévoyait une maison de 3 chambres à coucher conforme aux spécifications de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Si l'acheteur constate que le garage et les jalousies ne sont pas inclus dans le prix, il pourra les ajouter par la suite.

M. Irving Greenberg, entrepreneur d'Ottawa, a déclaré que la plupart des entrepreneurs de l'Ontario ne pouvaient s'intégrer au plan HOME. Il a donc demandé que la province de l'Ontario offre aux acheteurs potentiels des hypothèques de deuxième rang à des taux réduits. A cela M. Suters a répondu que le concept d'affermage, qui équivaut à une deuxième hypothèque, est un moyen plus sûr de garantir des facilités aux acheteurs.

Les créanciers de Prudential Finance veulent une enquête sur le comportement de la Commission des valeurs

TORONTO (PC) — Les créanciers de la Prudential Finance Corporation, société financière en faillite, réclameront que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario fasse l'objet d'une enquête qui tentera de déterminer si elle a été négligente dans la vérification des affaires de la compagnie.

La réclamation est projetée par l'Association canadienne des créanciers de la Prudential, qui représente une bonne partie des 6,500 personnes qui ont perdu environ $20,000,000 lorsque la compagnie de finance s'est effondrée, en novembre 1965.

La réclamation d'une enquête est basée sur le fait que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a approuvé, en juin 1963, un prospectus de la Prudential Finance.

Une enquête menée après l'effondrement de la compagnie a démontré qu'elle était déjà insolvable lorsque la commission a approuvé son prospectus.

D'après un rapport de la commission, le prospectus avait été alors approuvé dans l'espoir que la société financière pourrait surmonter ses difficultés et dans le but de protéger les actionnaires d'alors.

Le même rapport dit que des données "fausses et trompeuses" fournies à la commission ont induit cette dernière en erreur dans l'approbation du prospectus de la société.

Les créanciers ont tenté d'obtenir quelque forme de compensation du gouvernement de l'Ontario. Le ministre provincial des Finances, M. Leslie Rowntree, a déclaré, lors de la publication du rapport de la Commission des valeurs mobilières, qu'il était impossible de dédommager les créanciers à même les fonds publics.

Québec veut promouvoir les investissements dans l'industrie minière

QUEBEC (PC) — Le Québec mettra tout en oeuvre pour promouvoir le développement minier dans la province de Québec et il encouragera la venue de capitaux étrangers au Québec en plus des capitaux canadiens.

S'adressant à des industriels miniers de la région du nord-ouest québecois, le ministre des Richesses naturelles, M. Paul Allard, a déclaré aussi "qu'il est beau de parler de développer nos richesses naturelles et de nationalisme canadien-français, mais agir est une autre chose beaucoup plus rentable".

M. Allard a dit qu'il ne faut pas avoir peur d'investir dans nos ressources minières, car il s'agit là d'une façon de permettre aux étudiants de trouver un débouché valable sur le marché du travail quand ils sortiront des collèges et des universités.

Le ministre des Richesses naturelles a visité plusieurs centres miniers du nord-ouest du Québec, notamment Rouyn-Noranda, Val d'Or, Mattagami, Chapais et Chibougamau.

Partout où il est passé, M. Allard a promis la collaboration du gouvernement pour aider à résoudre les problèmes inhérents au développement minier de la province et surtout dans cette région du nord-ouest.

Cette semaine, le ministre, accompagné du sous-ministre des Richesses naturelles, M. P.-E. Auger, continue sa tournée dans les différents centres miniers. Il visitera Thetford-Mines, Black Lake, Asbestos et East Broughton.

MEHLING

SUITE DE LA PAGE 41

constater que, dans la competition mondiale, elle peut faire "aussi bien que les autres". L'image qu'on a d'elle n'est pas suffisamment celle d'un grand pays industriel.

L'Exposition lui a deja fourni l'occasion de prouver qu'au-delà de ses frontières on la connaissait mal. A ses hommes d'affaires de poursuivre l'effort accompli, au Québec, par les representants de leur pays, et de modifier en leur faveur les courants commerciaux.

UNE CARRIÈRE DE VENDEUR DANS LE COMMERCE DU PLACEMENT VOUS OFFRE UN DÉFI

Nous sommes à la recherche d'hommes compétents qui sont intéressés à se créer une carrière comme vendeur dans le commerce du placement—qui joue un rôle tellement important dans la croissance du Canada.
Vous pourriez être l'un de ces hommes.

En Retour

Richardson Securities of Canada vous offrira un défi. Le défi que constitue l'acceptation d'une responsabilité réelle et celui que représente l'établissement et l'entretien de relations avec les gens—dans le but de satisfaire à leurs besoins dans le domaine des affaires et du placement.

Qualités Requises

Pour que votre demande soit prise en considération vous devez être bilingue et posséder un bon degré d'instruction. Vous devez avoir le désir et la facilité d'entrer en contact avec le public. Vous aurez déjà pris une part active à la vie de votre collectivité en appartenant à un club social, à une organisation de jeunesse ou autres activités similaires.

Vous devez être disposé à accorder un intérêt personnel et constant aux exigences de nos clients en ce qui a trait à leurs placements.

Vous devez être prêt et consentant à suivre notre programme d'éducation professionnelle très complet.

Toutes les demandes demeureront strictement confidentielles.

Pour obtenir une entrevue, téléphonez ou écrivez à: J. F. Ledoux, gérant

RICHARDSON SECURITIES OF CANADA

620, rue Saint-Jacques, Montréal—Téléphone: 288-3151

MONTRÉAL • QUÉBEC • OTTAWA • TORONTO • HAMILTON • WINNIPEG • CALGARY • EDMONTON • VANCOUVER • VICTORIA PRINCE GEORGE • MEDICINE HAT • REGINA • LETHBRIDGE • SASKATOON • MOOSE JAW • SWIFT CURRENT • BRANDON KENORA • LONDON • CHATHAM • KINGSTON • KITCHENER • GALT • SIMCOE • WINDSOR • SAINT-JEAN N.-B. LONDRES, ANGLETERRE • NEW YORK • CHICAGO

cours des obligations

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
2¾ 15 juin	1968	98¼	99
5 1er oct.	1968	99	99½
5¼ 1er oct.	1969	98½	99¼
5 1er juin	1971	95	96
5 1er juillet	1970	96¼	97¼
4¼ 1er sept.	1972	89¼	90¼
5 1er oct.	1973	91	92
5½ 1er oct.	1975	91¼	92¼
6 1er avril	1971	98½	99¼
6¼ 1er dec.	1973	98½	99¼
3¼ 1er juin	1976	77¾	78¼
5½ 1er aout	1980	89	90
4½ 1er sept.	1983	78	79
5¾ 1er mai	1990	84	85
5¼ 1er sept.	1992	90	91
CNR 2¾ 15 sept.	1969	94½	95½
CNR 5½ 15 dec.	1971	95	96
CNR 1er fev. 4	1981	75	76
CNR 5¼ 1er jan.	1985	89	90
CNR 5 1er oct.	1987	80	81

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Alb Uni 7½ 1er dec 1989/92		99½	100½
BC Elec 6½ 1er avr 1990		92	93½
Mon. Hyd. 7.15 nov 1985/87		100	—
N. Brunsw. 7½ 3 janv 1993		99½	—
Newfound. 7¼ 1er nov 1987		96½	97½
N. Ecosse 7 1er dec 1987		99	99½
Ont. Hyd. 6¼ 20 sept 1985/89		96	97
I.P.E. 7½ 4 janv 1988		99	100
Que. 7½ 1er dec 1972/86/89		100	100½
Quebec 7½ 15 janv 1978		98½	99
Quebec 7½ 15 janv 1985/88		96¼	96¾

MUNICIPALITES

Mont 7 1er jan.	1992	90½	91½
Metro To. 7 1er nov	1987	98½	99½

CONVERTIBLES

Can Petrofina 4	1972	84	86
Inland NG 5½	1977	84	87
Pac Pete 5	1977	86	—
Simpsons 5½	1979	144	—
TC Pipe Lines 5	1989	91	93
W Coast x-c-pon 5½	1988	96	98

INDUSTRIES

Abitibi 7¼	1987	99	101
Alum of C 4½	1973	86½	90½
Alg Steel 5½	1978	84	86
BA Oil 5¼	1972	84	86
CR Foncier 5¾	1985	81	83
Dom Stores 5½	1976	90	92
Domtar 6¼	1987	90	92
Can Cement 3¾	1975	80½	82½
CB Alum 5¼	1980	89½	91½
CPR 5	1983	29½	81½
Brazilian 4½	1971	92½	—
Eaton Acc 5¾	1985	84½	86½
Imp Oil 6¼	1987	96	98
Ind Accep 6¼	1984	94	96
Roy I Mort 6	1975	89	91
Reynol 6¼	1981	89½	91½
Shell Oil 5¾	1977	91	93
St Law Cp 5	1978	82	84
Simpson's 4¾	1973	88	90
Triad 4¾	1971	93	—
Weston Geo 6¾	1987	91½	93½
Woodward 5¼	1985	83	85

SERVICES PUBLICS

Atlas Gas 5¼	1985	83	—
Ang Can Tel 6	1983	87	—
Bell Tel 6¼	1978	94	—
Bell Tel 5½	1982	84	—
Bell Tel 5¼	1984	84	85
Bell Tel 3¾	1979	72	—
Bell Tel 6¼	1987	89	—
Bell Tel 6¼	1992	97	—
Brazilian 4¼	1970	96½	—
Bowater Pw 3¾	1980	73½	—
BC Teleph 6¼	1991	90	—
Calgary Pow 5¼	1982	84	—
Can Elec 4	1968	98	—

Cdn Wes NG 5¼	1983	85	—
Cons Gas 3¼	1984	83½	—
Cons Gas 5	1978	82½	—
Gs Lakes P 5¾	1977	87	—
Lakeland NG 6	1982	78	—
Marit Elect 5	1983	87	—
NFLD Lt et P 5½	1978	85	—
Northwr Ut 5½	1988	80	—
N Ont NG 5¾	1982	82	—
Northern Tel 5¾	1983	84	—
Que NG 7	1990	89	—
Que NG 6	1986	79	—
Que Tel	1989	95	—
TC Pipeline 585 ?	1987	83	—
Union G 5½	1977	86	—

IMMEUBLES

Eatons Realty 5	1978	92½	—
Eaton's Realties 3½	1968	98½	—
Loblaw 5½	1983	83	—
Steinberg Prop 6	1984	84½	—

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Andonac	2.54	2.78
Andreae Equity	3.41	3.95
All Cdn Com	7.89	8.62
All Cdn Div	9.48	10.58
All Cdn Ven	8.52	9.31
American Growth	A 90	7.54
Associate Investors	4.75	4.80
equibron	38.41	41.60
Canada Growth	7.18	7.89
Canada Security	4.64	—
Cdn Gas Energy	13.10	14.36
Cdn Investment Fund	3.95	4.33
Cdn Sudder Fund	16.29	16.79
Cdn Sec Growth	7.50	8.22
Cdn Trusteed	4.57	4.93
Conafund	53.45	56.33
Champion Mutual	7.02	7.63
Collective Mutual	A 62	7.20
Commonwealth Intl	10.52	11.53
Commonwealth Intl Lever	12.51	13.71
Corporate Investors	5.80	6.33
Diversified Income A	1.38	1.52
Diversified Income B	4.70	5.17
xDividend Shares	3.71	4.06
Dominion Compound	4.33	4.71
xDreyfus	14.24	15.54
Entered Investment	5.12	5.60
European Growth	7.51	8.21
Executive Fund of Cdn	7.52	7.90
Exec Inv Intl Ltd 3	8.08	8.48
Federated Financial	5.59	6.11
Federated Growth	7.47	8.38
xFidelity Trend	29.18	31.72
Fonds Collectif A	4.75	7.34
Fonds Collectif B	4.94	5.09
Fonds Collectif C	8.58	9.33
Fonds Desjardins A	4.75	—
Fonds Desjardins B	4.41	—
Fraser	12.10	12.16
Gis Compound	9.22	10.09
Gis Income	4.13	7.56
Growth Equity	A 92	7.56
Guardian Growth	8.13	8.89
Growth Oil and Gas	10.72	—
Harvard	11.54	12.61
Investors Growth	10.28	11.17
Investors Intl Mutual	7.44	8.09
Investors Mutual	5.18	5.64
Keystone Canada	7.98	8.71
xKeystone Cust S-1	21.48	23.44
xKeystone Cust S-4	7.48	8.16
xKeystone Cust K-2	6.88	7.51
Le Fonds P.E.P.	4.10	4.45
xLexington Research	17.69	19.23
Maison M. Fund	4.58	4.81
Mutual Accumulating	5.30	5.80
Mutual Bond	8.18	8.55
Mutual Bond Income	4.93	5.15
Mutual Growth	6.22	6.80
Mutual Income	5.91	6.46
Natrusco	12.33	12.91
Natural Resources	7.57	8.27
xOne William Street	16.28	16.28
Pension Mutual	13.15	14.37
Pref et Rev	7.28	7.96
Provident Mutual	6.54	7.11
xPutnam Growth	12.65	13.83
Radisson	3.97	—
Regent Fund	10.64	11.63
Rayfund	5.13	5.29
Spec	12.36	13.6
Taurus	7.30	8.02
xTV Electronics	9.92	10.81
Timed Investment Fund	5.89	5.92
United Accumulative	11.41	12.47
United American	2.86	3.13
United Venture	4.61	5.04
Universal Savings Equity	5.77	6.31
Western Growth	4.95	5.41
York Fund of Canada	3.95	4.29

x—Fonds americains.

SOCIETE NATIONALE DE FIDUCIE

41, rue Saint-Jacques, Montreal

DIVIDENDE No 171
(Supplementaire)

Un dividende supplémentaire de deux cents (2c) par action "A" et de dix cents (10c) par action "B" du capital verse de cette société a été déclaré pour l'année 1967, payable le 31 mars 1968, aux actionnaires inscrits jeudi le 25 janvier 1968.
Par ordre du conseil d'administration
Le secrétaire,
GERARD BOYER
Montreal, ce 23 janvier 1968.

Au pied de cochon

vous offre

Son diner d'hommes d'affaires à partir de $1.50
Son réputé menu à la carte
Ses entrecôtes grillées devant vous
Son choix de vins sélectionnés
Son cocktail-bar Parisien

Cuisine sous la direction de Mme Gabrielle Godineau
1449 rue Metcalfe
Réservations : 849-2195
(derrière l'hôtel Mt-Royal)

IAC

lance une nouvelle formule exclusive:

le crédit réservé

qui vous assure de l'argent disponible d'avance.

Voici ce que le crédit réservé IAC peut faire pour votre entreprise:

• Le crédit réservé vous permet d'obtenir, pour une période allant jusqu'à six mois, une marge de crédit ferme immédiatement disponible.

• Le crédit réservé augmente votre liberté de manoeuvre et la souplesse de votre entreprise.

• Le crédit réservé vous place dans une position de force quand vous soumissionnez pour des marchés importants, vous permet de faire des plans à plus longue échéance et vous met en mesure de fournir à vos clients des services plus complets.

Le crédit réservé IAC s'adresse aux entreprises qui

• projettent des achats importants de matériel ou d'outillage,

• prévoient le remplacement de matériel usé ou désuet,

• se préparent à s'agrandir ou à se diversifier,

• veulent s'assurer contre l'inachèvement des travaux entrepris selon un programme fixé,

• veulent pouvoir saisir les occasions d'acheter ou de louer au bon moment.

Pour plus de détails sur les services que peut rendre à votre entreprise la nouvelle formule exclusive du crédit réservé IAC, remplissez et postez ce coupon:

IAC

au service des Canadiens depuis 1925

Industrial Acceptance Corporation Limited
Division industrielle et commerciale
1320, boul. Graham
Montréal 16, P.Q.

Veuillez me faire parvenir votre brochure intitulée "Le crédit réservé, un nouveau service de l'IAC qui vous assure des disponibilités d'avance". Il est entendu que cela ne m'engage à rien.

NOM.....
ENTREPRISE.....
ADRESSE.....
VILLE.....PROV.....
FONCTIONS.....Nº DE TÉL.....
MLP

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	Ch. 3 h.
Alcan	1230	28	27⅝	27¾
Abitibi	450	8	7⅞	8
Algoma	1625	18	18	18
Alliance	—	19	16	—
Alcan 5%	1230	28	27⅝	27⅝
Alcan 4½	—	36	36	—
Alcan 1 pr	—	18¼	18¼	—
Alcan 2 pr	—	38¼	38¼	—
Argus	100	11⅜	11⅜	11⅜
Arg C pr	—	9	9	—
Asbestos	100	19¼	19¼	19¼
A Sug	200	11⅜	11⅜	11⅜
Bq CN	400	10½	10½	10½
Bq Imp C	1900	13¾	13	13
Bq Mont	4620	11½	11⅛	11⅛
Bq N E	—	15¾	15¼	—
Bq PC	—	8⅞	8⅝	—
Bq Ray	15600	15⅛	14¾	15
Bq Tor D	100	14¼	14¼	14¼
Bell Phone	1906	44⅛	44¼	44⅜
B Mer	—	49	49	—
Brasil	1800	13½	13⅜	13⅜
BA Oil	1040	43¼	42⅝	43
BC Forest	300	15½	15½	15½
Brince	610	320	320	320
Bruck B	—	10	9	—
CAE	1925	11¼	11¼	11⅜
Cal P	4900	22⅝	22⅝	22⅝
C Cem	885	26	25	25¼
CD Sugar	200	23	23	23
Can Iron	—	17⅛	16⅞	—
CP Mortage	—	11	11	—
CSL	—	26	26	—
C Brew	3485	8	7⅛	7⅞
C Brw A	100	42	42	42
C Br Alm A	100	16	16	16
Can Tire A	400	11¼	11¼	11¼
C Chem w	500	240	240	240
CIL	700	14⅛	14	14⅛
CI Paw	100	32¼	32¼	32¼
CBR	1295	54½	53⅝	53⅝
CBR ½ p	800	8½	8½	8½
CPI C	1810	23⅜	23½	23½
C Pling	1425	16¼	15⅞	16¼
Con Tire A	—	35½	35½	—
Central Del	950	22½	22¼	22½
Chemcell	220	7¼	7¼	7⅛
Chum A	—	22¾	22⅜	—
Cominco	1040	35½	35½	35½
Cons Bath	1060	20	19½	19½
Cons Bath p	—	21¼	21¼	—
Cons Bath w	—	390	390	—
Couvrette	7700	5	5	5
Cr Zell A	—	15½	15½	—
Deneault	—	10	9¾	—
Denison	—	78	78	—
Dist Seag	425	42¼	42	42
D Bridge	200	14¾	14¼	14⅜
D Coal Pr	—	13½	14⅜	—
Do Fasco	—	17¾	17¼	—
Do Fasco	—	83⅜	83⅝	—
D Glass	200	11½	11½	11½
D Glass Pr	1100	12½	12½	12½
D Stores	270	16½	16½	16½
Domtar	1520	9⅞	9¾	9¾
D Text	100	17	17	17
Donohue	—	6⅞	6⅞	—
Donohue Pr	—	17½	17½	—
Du Pont	—	23¾	23⅜	—
Falcon	330	101	100	101
Fam Play	—	44¼	44	—
F Collection	200	13½	13½	13½
Fleetwood	100	21	21	21
Fraser	700	21¼	21¼	21¼
Freiman	—	8½	8½	—
Fr Pete	900	700	700	700
Fulcrum Inv	1000	310	290	290
Glengair	1628	270	250	250
GB Con I	—	14	14	—
GB Con I P	—	35½	35½	—
GL Paper	—	17	17	—
Hawk Sidd	—	395	395	—
Hollinger	650	27¼	27¼	27¼
Home (A)	1750	24⅝	24	24⅛
Hud Bay	—	56	56	—
HBC	500	20½	20½	20½
Husky Oil	—	23⅝	23½	—
Husky (B) Pr	—	46½	46½	—
Husky D W	1100	13⅞	13⅞	13⅞
Imp Oil	417	68¼	68¼	68¼
I Tob	—	13¼	13¼	—
I Acceo	125	20	20	20
Inglis	500	11¼	11⅛	11¼
I Nickel	515	121½	120⅛	120½
I Util	2300	41½	41¼	41⅜
Interpr	—	42½	42½	—
Inter PL	3310	21¼	20	20¼
I PL wts	—	10⅝	10¼	—
Inv Gr A	800	8¼	8¼	8¼
Jamaica PS	—	72	71	—
Labatt	—	14⅞	14	—
Lamontagne A	700	3	3	3
Laur Fin	—	340	340	—
Levy Ind	100	32½	32½	32½
Loblaw A	—	6¾	6¾	—
Loblaw B	—	6⅞	6⅞	—
Loeb M	150	14⅜	14⅜	14⅜
Mac Laren	200	18¼	18¼	18¼
McLren B	—	18¾	18¾	—
McMillon	5950	23¼	21¼	21¾
Marit T	100	19⅛	19¾	19⅝
Markborough	—	7	6¾	—
Massey F	1792	16¼	16	16
Melchers	25	30½	30½	30½
McAllister	—	9⅛	9¼	—
Micon A	2000	320	305	310
Molson A	—	18¼	18	—
Mtl Trust	—	13½	13½	—
Moore C	1805	29¾	29	29
Morse R B	1800	18¼	18½	18½
Murphy O pr	—	30½	30½	—
Nat Sea	—	6	6	—
NB Tel	128	14¼	14¼	14¼
NFLD Light	—	8¾	8¾	—
Noranda	1925	49¼	48	48
North Gas	200	12⅞	12¾	12¾
NS LP	12000	9	9	9
Ogilvie	7400	19⅜	19¼	19⅜
Oshawa	200	35	35	35
Pac Pete	150	18⅝	18⅜	18⅝
Placer	—	31¾	31½	—
Pw Crop	1100	7½	7⅜	7⅜
Pow C	1100	7½	7⅜	7⅜
Pow C	—	34	34	—
Price	300	10	10	10
QN Gas	300	10¼	10¼	10¼
QNG Pr	—	25	68½	68½
Reitman	225	12½	12½	12½
Rio Alg	600	34½	34	34
Rolind A	300	7⅝	7⅝	7⅝
Royal Trust	300	18	18	18
St L Cem A	—	16	16	—
Salada F	186	10¼	10¼	10¼
Scott Ltd	—	45½	45½	—
Shaw	—	8	8	—
Shell Can	425	32½	32½	32½
Shell I Pr	—	34	34	—
Shell I W	—	16	15½	—
SherW	—	17¼	17¼	—
Shop Save	—	11⅝	11⅝	—
Simpsons	425	35	35	35
Soc GF	—	50¼	50¼	—
Steel Can	100	20	20	20
Steinbg A	200	16½	16¼	16¼
Texaco Can	—	31	30¾	—
T Grp A	200	7½	7½	7½
Tr C PL	190	27½	27½	27½
Tr C PL p	75	43	43	43
Tr Mt PL	1225	17	16¾	16¾
Triad Oil	4000	255	255	255
UAP Inc	100	17½	17½	17½
Un Carbide	—	19	19	—
Union Oil	—	54¼	54¼	—
U Westburne	—	7	7	—
Versatood A	100	14⅝	14⅝	14⅝
Volex	—	14⅝	14½	—
Walk GW	—	33⅝	33	—
W Knapp	2300	10⅝	10⅝	10⅝
W Coast Tr	1000	25	24¾	25
W Pac Pd	—	6¼	6¼	—
Weston A	—	14¼	14¼	—
Weston B	200	16	16	16
Zellers	415	41	40½	40½

Bourse Canadienne

Agassiz	4000	40½	40½	40½
Ajax	500	18	18	18
Ajax	500	18	18	18
Alscope	2150	325	325	325
Amerantium	1000	5	5	5
Am Met En	1000	315	315	315
Anthonian	500	10	10	10
Arno	5000	4½	4½	4½
Atl Mines	1000	21	21	21
Bateman	10000	8	8	8
Bevuce PL	3000	8	8	8
Blue Bon	110	290	290	290
Bruce Presto	1000	8½	8½	8½
Bruneau	500	16	16	16
Burnt Hill	13500	64	62	65
Camflo	1400	0415	415	415
C Magnesite	1500	43	43	43
C Sec A	1700	325	320	320
Can Mines	8000	30½	29	29
Cartier-Que	1000	10	10	10
Cassidy's	—	7½	7½	—
Chemalloy	5900	455	430	430
Chib Copper	—	6	6	—
Chipmon	1000	12	12	12
Co. H. et M.	200	100	100	100
Commodore	2325	390	370	385
Com. w	1100	200	200	200
Cominga	R4000	14	7	7
C Conorama	2000	13½	13½	13½
C Div Sec (A)	150	300	300	300
C Manitoba	6100	58	55	58
C Mogador	2500	18½	17	17
C New Pac	5000	63	60	63
CQ Smelt	700	255	251	254
C Virginia	16000	73	68	70
Corgemines	3600	60	60	60
Credo	1000	25	25	25
Crowenbridge	1000	15	15	15
Crusade	—	26	26	—
Devilds Elbow	4500	38	37	37
Dolson	500	9½	9½	9½
Dom Lease	2000	14½	14½	14½
Domco	1100	10¼	10¼	10¼
Dumont	5000	9	9	9
Duvan	1500	11	11	11
Eagle Gold	53075	30	282	296
East Sull	2000	575	560	560
East Vent	—	12½	12	—
Empire Min	1000	11	11	11
Fab Met	2000	8	8	8
Fano	—	5½	5½	—
idelity	3000	23	22	23
Fleet Mfg	400	180	180	180
Flint Rock	500	16	16	16
F T Reliance	—	41	41	—
Furlong Pr	—	450	450	—
Gilchrist	—	470	460	—
Glen Lake	1800	220	215	220
Grissol	1500	470	460	470
Grissol	1500	470	460	470
Guardion Mines	3200	43	41	41
Gul-Por Ur	—	25	25	—
Imbrex	—	475	475	—
Inland Ch	—	7	7	—
Inspiron	—	125	125	—
Inspiron Pr	—	17	17	—
Int Dredg	—	5	5	—
Israel Oil	2000	11	11	11
Kelt Mng	3000	16	15	15
Kenting Av	—	38	37	—
Kodiac Pet	4201	115	105	105
Labore	3500	49	48	48
Lmieux Copp	—	35	35	—
Lingside	2000	5½	5	5½
Lithium	1000	10	10	10
Louann G	1000	15	15	15
Merrill	—	180	175	—
Midepso	1485	260	250	260
Miro Mines	3400	34½	27	27½
Mistango	3500	25	24	24½
Molyb	—	175	175	—
Mt Pleast	1500	15	14½	15
NAut Vend	600	170	170	170
Nave Min	1200	9	8	9
N Formag	5500	5	5	5
N Glacier	400	25	24½	24½
NW MT Cstig	1000	26	26	26
NA Rare M	5000	41	40	40
NW Cntosk	4500	10	9	10
Opem Ex	11500	30	27	28
Opmisko	—	910	910	—
PA Inv	—	385	385	—
Patino	200	175⅝	175⅝	175⅝
Pat Silver	1000	27	27	27
Poudash	—	5	5	—
Pence Riv	675	580	560	560
Pennbec	—	9	9	—
Peso S	—	195	191	—
Phoenix O	1400	400	400	400
Pine Ridge	4500	18½	18	18
Q Ascot	—	4	4	—
Q Chib	3000	41	40	40
Q Explor	2000	23	23	23
Queenston	500	14	14	14
Rancherin	2000	13	13	13
Ranger O	—	500	485	—
R A Pete	3000	125	120	120
Rivelry L	—	9	9	—
St L Col	100	165	165	165
St Lucie	3000	14	13	13
Silv Sm	5600	15	14	14
Silv T	2000	50	50	50
Sobeys A	100	7¾	7¾	7¾
S Dufoult	—	13½	13½	—
Sprite Air	3600	140	130	135
Stairs Ex	—	10	10	—
Std Gld	1000	15	15	15
Strgeon	500	55	55	55
Subeo	200	225	225	225
Superpck	400	9	9	9
Surlaga	2500	132	125	132
Talsman	—	27	27	—
Tazin	37500	27½	22½	24
Ter Mng	1000	27	27	27
Tb Expl	1000	4	4	4
Titan	11500	13½	12	12
Trsterra	500	15	15	15
U Corp	—	14¼	14¼	—
U Obalski	8700	150	143	148
Val-Mar	—	275	275	—
Wabasso B	200	38	38	38
W Dufoult	—	18	18	—
Westairs	1000	13½	13½	13½
West Hill	500	26	26	26
Wisconsin	9500	33	31	33

du parquet de la bourse

Vive réaction à la baisse à Wall Street

Les cours continuent de perdre du terrain et sont nettement plus faibles vers l'approche de la fermeture à la **Bourse de Montréal.**

Sauf l'indice bancaire, qui n'est qu'étroitement en baisse, les autres indices sont nettement plus faibles. L'indice combiné marque un déclin de 1.45 à 154.13.

La tendance générale du marché est influencée par la baisse rapide de Wall Street à la suite de la décision du Président Johnson d'appeler les réservistes de l'aviation et de la marine pour faire face à la crise coréenne.

Parmi les perdants importants, Scott-LaSalle baisse de 3½ à 42, B.C. Telephone de 3 à 83, Macmillan Bloedel de 2¼ à 21¾, Zellers de 2 à 40, Fraser Companies de 1½ à 20¼, Noranda et MacLaren "A" perdent 1, à 48 et 17½ respectivement.

Parmi d'autres titres en baisse moins accentuée, Levy Industries perd ⅛ à 31¾, Inco ¾ à 120½ et Seagrams ½ à 41⅞. De nombreux autres titres marquent des baisses s'échelonnant de ⅛ jusqu'à ½ point.

A l'encontre de la tendance, Canadian Petrofina gagne 1¼ à 16¼, Hudson Bay Mining et Oshawa "A" gagnent 1, à 57 et 35 respectivement. Canadian Tire "A" gagne ⅝ à 36⅛, Texaco et Husky Oil progressent de ¼ chacun.

Aux minières et pétrolières à la Bourse Canadienne, Miro perd .04 à 29 cents, Tazin .03 à 24 cents et Burnt Hill .02 à 62 cents, Eagle Gold gagne 20 cents à $3, et James Bay .01 à 67 cents.

* * *

NEW YORK — Wall Street a réagi par une baisse rapide à la décision du président Johnson de mobiliser des réserves de l'aviation et de l'aéronaute pour faire face à la crise en Corée. L'indice des industrielles, qui était en hausse de 2,08 points au moment où la nouvelle fut connue accusait après une baisse de 4,97 points à 857,26.

* * *

Les cours sont nettement plus faibles vers l'approche de la clôture à **Toronto.**

Les industrielles sont notamment plus faibles. Jefferson Lake baisse de 3 points à 43½, Macmillan Bloedel de 2⅝ à 21¾, Fraser Companies de 2 à 20 et Noranda de 1¼ à 48¼. Aux pétroles de l'ouest, Great Plains perd 1⅜ à 21¼ et Scurry-Rainbow 1 à 46. Aux aurifères, Leitch perd ¾ à 10⅜. Parmi les métaux non ferreux, McIntyre Porcupine baisse de 2½ à 78½ et Roman Corporation de 1 à 23½.

* * *

LONDRES — Aidées par des achats des institutions d'investissement et par de bons rapports de société la cote a poursuivi l'avance enregistrée hier soir et les valeurs industrielles accusent des gains allant parfois jusqu'à un shilling. Mais le fait saillant de la journée a été la chute spectaculaire de la mine australienne Metals Exploration après l'annonce que les gisements contenant du nickel dans le nord-ouest du Queensland sont moins importants que prévu.

Ses actions tombent de 40 pour cent, s'inscrivant à 34sh.6d. peu avant la clôture. La semaine dernière, avant le reçu d'une dépêche d'agence de presse britannique annonçant un chiffre erronné des réserves, elles avait atteint 85sh.

* * *

PARIS — Très vive hausse des valeurs françaises qui réagissent favorablement au plan de relance de l'expansion mis au point hier par le gouvernement. La séance est exceptionnellement animée et les ordres d'achat affluent. Le volume des transactions devrait ainsi atteindre un chiffre très élevé cet après-midi.

NEWYORK

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. net
Int Pap	47600	30½	29½	29⅞	+ ⅛
Int TT	14000	108¼	106⅝	106⅝	— ¾
ITEC	2800	78	77¾	78	
Jn Man	4800	56⅞	55½	56½	+1
John J	3600	83⅞	83	83⅝	+ ⅜
Jones L	2400	53	51⅞	52½	— ¼
Joy Mfg	4700	32½	31¾	32½	+ ½
Kayser R	11200	32¾	30⅜	31⅜	
Kellogg	3100	43¼	41¼	41½	—1⅛
Kendall	1700	59⅛	58	58	—1⅛
Kennec	14600	43⅛	42⅝	43⅛	+ ¼
Kerr Mc	7700	113⅜	110⅝	111⅜	—1½
Kimb C	3600	56¼	55¼	56⅛	— ¼
LLM A	3700	61½	60	60	— ½
Leh Pt C	3100	13	12½	13	
Lib McN	5400	16	15¼	15⅞	
Ligg My	1500	72⅛	71¾	71¾	— ¼
Lily C	10700	35¼	34⅝	35	+ ⅜
Ling	39200	121⅜	117¼	120	+ ⅝
Litton	179600	77¼	72	76	— ⅜
Lock A	15300	48⅛	47¼	48⅛	+ ⅜
Loews	7600	140	134	139	+3½
Lorillrd	2000	48¼	47⅞	48	
Lukens Stl	4600	35¼	34⅛	34⅛	— ⅛
Macy	2500	34	33¼	34	+ ⅛
Magvox	17800	39¼	38⅛	38⅜	+ ⅛
Manpower	3200	44¼	43⅝	44	+ ½
Martin M	23200	20¾	20⅛	20⅝	
Mass F	21900	17⅛	17	17⅛	— ⅛
McDoug	20600	54⅛	51⅞	54⅛	+2
McG Ed	1200	39½	39	39¼	+ ¼
McGrH	6100	45⅞	44½	45¼	+1
McIntyr	100	84	84	84	+1
MGM	11700	47⅜	46⅞	46⅞	
Mid R	3500	35½	35	35	— ⅜
Min MM	13200	89½	87	89½	+1
Mason	33200	45¾	42	45⅛	+ ⅝
Mont Wd	17800	25¼	23¾	24	— ⅛
Motorola	6100	110⅜	106⅜	107¾	— ¼
Nat Bisc	7000	47⅜	46⅝	46⅝	—1⅛
Nat Can	3400	37⅛	36¼	36¼	—1
N Cash	14700	114½	113⅛	113¾	— ¾
N Dairy	9800	37⅜	36½	36⅝	
Nat Dist	5400	40⅛	39½	39⅝	— ⅛
Nat Gyps	5900	44⅞	44¼	44⅜	— ⅜
N Lead	16300	64	62½	63¼	—1½
Nat Stl	5800	45½	44⅛	44¼	—1⅛
Nat Tea	1000	14	13⅞	14	
Newmt	6000	61⅜	60¼	61	+ ¼
NYC e	20700	73½	71¼	72⅛	—1½
Nio Mo	9400	21	20½	21	+
No Am R	20900	38⅛	37⅝	38¼	
Nor Pac	500	53¼	53¼	53¼	
Nwst Air	40400	74⅝	73⅛	73⅞	— ⅛
Ol Mat	24800	38⅜	37⅜	37⅞	
Outb Mar	32200	30¼	29⅛	30	+ ⅛
Owens C	4000	69¼	67⅜	67½	— ⅝
Pac G El	8700	35⅝	35⅛	35⅛	— ⅜
Pan Am	42100	22⅛	21½	21⅞	— ⅛
Parke D	17400	27½	26¾	26¾	— ⅜
Penney	2400	58¼	58¼	59	+ ⅜
Pn RR	36400	57¼	55¼	56½	+ ⅝
Pennzo	2400	109⅜	105½	106½	—2½
Pepsi Co	15200	40½	39⅜	39⅝	— ⅛
Pfizer	15700	65¼	63	64	— ½
Phelps D	4100	67⅜	66½	66⅝	+ ⅛
Phil Mr	4500	46¼	46¼	46½	— ½
Phil Pet	18700	59⅜	58	59	— ½
Pit Bow	7900	64½	63¼	64¼	—2½
Pit PL	4200	69⅛	68	69	+ ½
Polaroid	12700	224⅜	220¼	222⅜	+ ⅛
Pro G	1600	87⅛	86⅜	86⅝	—1
Pullman	5800	51½	51	51⅜	+ ⅛
RCA	38900	50⅜	49¼	50¼	+1
Ralst P	13000	23⅜	22¾	22¾	— ⅝
Raytheon	49400	92⅝	89	92⅝	+ 4⅛
Rep Stl	15100	42¼	41⅞	42	
Revere	8200	31½	30½	31¼	
Rex Ch	1600	46⅜	45½	45⅝	—1
Rexall	10000	34	32⅞	34	+ ⅝
Reyn Met	43200	43⅜	40½	42⅝	+ ⅞
Reyn Tob	14700	44⅞	44	44⅛	+ ⅛
Rich Mer	2100	78⅞	77	77½	— ½
Ronson	6300	30¾	30	30⅜	— ⅛
RC Cola	1800	31½	30⅝	31	+ ⅛
Roy D	11800	43¼	42⅛	43	— ⅛
St Regis	58300	37	33⅝	36½	+1⅝
Schenley	23100	55	52⅛	53½	+1⅛
Schlbg	3500	72	70½	71½	+1⅛
SCM	69900	59	53½	57⅜	— ⅝
Sears R	15800	61⅜	60¼	60⅞	
Sellon	5400	14	13½	13⅝	— ⅛
Shell Oil	32200	62⅝	62	62½	— ⅝
Shell Tr	11000	27⅛	26⅞	27	+ ⅛
Sinclair	13600	30⅛	29¾	29⅞	
Singer	9900	70½	69¼	70¼	+ ⅛
Skil Cp	1400	31	30½	31	+ ½
Smit K	8100	52½	51½	51½	+ ½
Sou Pac	36400	28½	27⅝	28¼	+ ½
Sou Ry	2600	50¾	49¼	50	
Sper R	116600	52⅝	50	52¼	+1½
Std Br	1600	35⅞	33¼	35⅞	— ⅛
Std Cl	15700	59⅛	58½	58⅝	— ⅜
Std Ind	15100	53	51¾	52⅛	
Std NJ	40700	69⅝	68¼	69⅞	+1½
Std Oh	4400	69¾	66½	68	
Std Pkg	8400	15⅝	15	15⅜	
Stew W	2100	32⅛	31¼	31¼	— ½
StudeW	29600	64⅜	61⅞	64⅜	+1⅜
Sun Oil	900	67½	66⅛	67	+ ½
Sunbm	8100	46	44	44	— ⅛
Sunry	103000	43⅛	41⅞	42½	— ⅛
Suns M	16200	35⅛	33¾	34⅛	— ⅞
Super Oil	2300	149¼	147	147	—2¼
Swift	11500	31¼	29¾	30½	+ ¼
Tenco	18100	28	27	27¾	+ ¼
Texco	13200	77⅞	76½	77¼	+ ½
Tex G Sl	23800	115½	110⅝	113½	+3½
Textr	12900	48⅝	45¾	47	—1⅝
Textr	12900	48⅜	45¾	47	—1⅝
Time	3500	96⅜	95⅝	96	— ½
Timk RR	4500	39	38	38	— ½
Tr W Air	31600	43¼	41	42⅜	— ⅝
Transm	26500	55¾	54⅛	55¾	+1⅞
Tri Cont	4600	29⅛	28⅝	28⅝	+ ⅛
TRW	8600	94	92¾	93⅜	— ⅛
Unif NV	2600	30½	29⅞	30⅛	+ ⅛
Un Carb	31500	46⅛	45⅜	45¾	— ⅜
Un O Cal	19300	57¼	56⅜	56⅝	— ⅜
Un Pac	13500	38¼	37½	38	— ¼
U AirLin	21700	54⅞	53¼	54	+ ⅛
Unit Air	8300	76⅛	73⅞	75¾	+2⅜
Utd Cp	3100	11½	11¼	11½	
Un Fin Cal	27500	16	14⅞	15⅝	+ ⅜
Un Nuclr	10300	37¼	36¼	37	+ ⅛
US Gyps	5300	70⅜	68⅝	69⅝	— ⅝
US Smlt	71300	68½	62½	65⅞	— ⅜
US Steel	29200	41¼	40½	41⅛	+ ½
Warn Lm	14400	41	39⅝	40¾	+1⅜
Wu Tel	16600	39¼	38½	38½	—1
West El	25900	60⅜	59⅛	60⅛	+ ¼
Wheel Stl	3400	18⅛	18⅛	18½	+ ⅛
White Cn	7000	65¼	63	64¼	— ⅝
White Mt	6200	50¼	49½	50	+ ⅛
Woolwth	11400	24	23¾	24	
Xerox	23300	265	256½	264½	+ 2½
Yng Sd	9300	26⅛	24	26	— ½
Zenith R	16600	56¼	54¼	55¼	+ ½

TORONTO

par la PRESSE CANADIENNE

INDUSTRIELLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	1.40	Ch. Net
Abitibi	3480	8	7⅞	8	
Acklands	3845	$15¼	14⅜	15	— ¾
Alta Gas T	900	$31¾	31¼	31¼	+ ¼
Alta Gas p	112	08½	81	81½	— ½
Alta Gas w	812	540	520	520	—30
Alta Nat	925	$19¼	19	19	— 1
Alga Cent	435	$8⅛	8	8	— ¼
Alg Cent W	200	305	305	305	
Algoma St	3055	$18	17⅝	17⅝	— ⅜
Alonquin	400	75	75	75	
Alcan	3634	$27⅞	27½	27½	— ⅜
Alcan pr	700	$36⅜	36	36	— ⅜
Alumin 2p	50	$38¼	38¼	38¼	— ⅛
Anglo-cn	100	$6½	6½	6½	— ¼
Ang CT 2P0	50	$41	40½	40½	—1½
Anthes A	380	$29	28¼	28½	+ ½
Argus	2052	0111½	111⅜	111⅜	— ⅜
Args 260 p	y1	$37¾	37¾	37¾	
Argus B pr	50	$38¼	37	37	—1¼
Argus C pr	697	$9¼	8⅞	9¼	+ ¼
Asbestos	4500	$19½	19¼	19¼	— ¼
Atl Sugar	3065	$12	11½	11⅝	— ⅛
Auto Elec	1150	$9⅜	9¼	9¼	
BACM Ind	z60	$18¼	18	18¼	
Bahama	4000	58	58	58	
Bank Mtl	5160	$11⅞	11¾	11⅞	
Bank N S	1285	$15⅝	15⅜	15½	
Bartoca	850	07⅞	7½	7½	— ⅜
Beaver L	551	$44¼	44	44	
Becker B p	920	$10⅜	10¼	10¼	
Bell Phne	8574	$44⅜	44¼	44½	+ ¼
Bow Valy	1310	$14⅝	14⅜	14⅜	— ¼
Bow Vly w	2924	$11	10¾	10

La Ligue des propriétaires préconise un comité présidé par un juge pour enquêter sur la hausse des loyers

Si le gouvernement provincial veut à tout prix une enquête sur la hausse des loyers à Montréal, il ne devrait pas en charger la Régie des loyers ou son administrateur, M. Marcel Lamoureux, mais mandater plutôt un comité formé de représentants de la Ligue des propriétaires et des locataires, sous la présidence d'un juge.

C'est ce qu'a déclaré hier le Dr Loyola Perras, président de la Ligue des propriétaires, en précisant que les enquêteurs devraient surtout consulter les maisons de fiducie, qui administrent des milliers de propriétés.

Présentant le point de vue de son organisation, le Dr Perras a affirmé que les plaintes adressées à la Régie sont exceptionnelles, que nombre de propriétaires soutiennent d'autre part qu'ils n'arrivent plus à joindre les deux bouts, que les chiffres publiés dans LA PRESSE (hausse de $30 à $45) lui paraissent inexacts, faute d'indication sur le loyer de base, et que la Régie freine plutôt qu'elle n'accélère l'expansion économique de Montréal.

A son avis, les mécontents sont surtout des locataires qui, après avoir occupé de vieux logis à bas prix pendant maintes années, se surprennent de voir leur propriétaire majorer finalement le loyer. Le Dr Perras croit que la hausse ne dépasse pas 5 à 10 p. 100, si elle n'est pas déjà en vigueur depuis un an.

Le Dr Perras rappelle que la loi de l'offre et de la demande joue en ce domaine comme ailleurs, et qu'un logement dont le coût est trop élevé risque fort de rester inoccupé. Il en donne pour preuve les longues listes de logements à louer que l'on trouve chaque jour dans LA PRESSE.

D'autre part, des centaines de propriétaires ont informé la Ligue (qui groupe 130,000 membres, représentant une évaluation de $5.5 milliards), que les taxes diverses, le taux élevé d'intérêt sur les hypothèques, les frais d'entretien et autres déboursés les empêchaient de tenir le coup: impuissants à percevoir un juste loyer qui leur permettrait de joindre les deux bouts, nombre de ces propriétaires doivent vendre leurs immeubles à des prix ridiculement bas.

Le Dr Perras rappelle également qu'en novembre dernier la Ligue a présenté au gouvernement provincial un mémoire demandant l'abolition complète du contrôle des loyers.

Montréal, dit-il, est l'une des rares villes canadiennes à subir encore ce contrôle. Toronto l'a aboli et s'en porte très bien. Les financiers préfèrent investir dans les immeubles de la Ville-reine, où leurs profits sont plus importants, tandis que la Régie des loyers freine grandement l'évolution de Montréal.

La Ligue tiendra une assemblée lundi soir prochain, à 8 h, au Centre Saint-Denis, 5115 rue Rivard, pour entendre l'avocat de la Régie des loyers, Me Ressette. Les propriétaires de Montréal se feront alors expliquer la loi des loyers et son application.

Ville Saint-Pierre veut payer moins pour le métro

Le conseil de Saint-Pierre a résolu de demander au gouvernement provincial de modifier la "Loi 13-14 Elisabeth II" en vue de répartir "plus équitablement" le déficit d'exploitation de la Commission de transport de Montréal ainsi que le service de dette du métro.

Le comité exécutif de la ville de Montréal a été avisé, hier après-midi, de l'attitude prise par le conseil de Saint-Pierre.

A l'appui de sa décision, le conseil municipal de Saint-Pierre souligne qui y a lieu de "diminuer sensiblement le montant à payer (annuellement) par les propriétaires de Saint-Pierre".

Le conseil municipal de cette ville de banlieue souligne que ses propriétaires sont appelés à payer $61,938.19 pour 1967, alors qu'ils avaient payé $40,454.17 pour 1966.

Le même conseil note que "le métro est difficilement accessible aux gens de Saint-Pierre et est situé à plusieurs milles de distance" de cette municipalité. Il ajoute que "le fardeau des taxes pour les nouveaux propriétaires d'une ville nouvellement construite est très considérable et devient même prohibitif dans certains cas".

Le Service de bien-être a un centre de dépannage

par Claire DUTRISAC

A titre expérimental, le Service de bien-être de la ville de Montréal, a ouvert un centre de dépannage qui dessert le secteur compris entre les rues Atwater et d'Iberville et, en direction nord, de la rue Sherbrooke au fleuve.

Ce centre, qui fonctionne depuis le 15 décembre 1967, est situé au 441 est, de la rue Sainte-Catherine, dans les locaux de la Caisse populaire Saint-Jacques mais, il n'a aucune structure paroissiale. Le bureau est ouvert de 6 h. du soir à minuit, tous les soirs de la semaine, et de 1 h. de l'après-midi à minuit le samedi. Il est fermé le dimanche. Il n'accepte que les cas d'urgence, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent subir même un délai de quelques heures et être remis au lendemain.

Depuis qu'il a ouvert ses portes, en un mois, le Centre a reçu 252 cas dont 50 étaient des chefs de famille ou des personnes considérées comme tels et 202 cas de personnes seules. Il a distribué une assistance financière dans 78 cas. La somme totale versée a été de $501, soit une moyenne d'environ $7 par cas. Les difficultés de 93 personnes ont pu être réglées autrement que par l'assistance financière.

On a donné 113 billets de métro, des "bons" pour quatre repas, après entente avec des restaurants. Ceux qui étaient sans gîte ont été dirigés vers le refuge Meurling ou la Salvation Army ou encore vers d'autres abris du même genre.

On a dû refuser 81 cas, pour diverses raisons : le cas pouvait attendre au lendemain, ou la personne recevait déjà une assistance en vertu d'une loi dite "catégorisée" (en pareilles circonstances, le Service du bien-être de Montréal est obligé de référer la personne au bureau régional de bien-être), d'autres personnes se sont présentées en état d'ébriété et ont refusé gîte et nourriture, réclamant de l'argent uniquement, etc.

Cette initiative a été prise à l'instigation des curés de quinze paroisses qui ont été assaillis de demandes, ou cours de la période des fêtes. Le froid qui sévit à Montréal, depuis plusieurs semaines, rend ce centre indispensable. L'expérience doit se poursuivre durant trois mois, après quoi, une décision définitive sera prise à son sujet.

M. André Cournoyer, directeur du Service de bien-être de la ville de Montréal, a fourni ces statistiques et il a rappelé que son Service, au mois d'octobre 1967, avait tenté de répondre à ces besoins en laissant un bureau ouvert, rue Champ-de-Mars. Mais la situation géographique de ces bureaux a empêché des personnes de s'y rendre. Le quartier est plutôt desert le soir.

De plus, a souligné M. Cournoyer, "nous nous demandons dans quelle mesure nous devons nous substituer à des oeuvres privées qui remplissent souvent ce rôle."

Un comité d'experts établit que le Dr Murray n'a rien découvert

TORONTO (UPI) — Des sept paraplégiques ou quadraplégiques sur qui le Dr Gordon Murray a pratiqué des interventions de janvier à octobre 1967, un seul a subi l'opération pour raccordement des parties intactes de l'épine dorsale, après ablation des parties endommagées, et ce patient n'était pas Bertrand Proulx dont il a été tellement question en novembre dernier.

On se souvient que Proulx, un quadraplégique, avait stupéfié la presse et le monde médical après avoir démontré qu'à la suite d'une intervention du Dr Murray il pouvait remuer bras et jambes et changer de position sans aide.

Un comité d'experts de l'Hôpital général de Toronto, qui a examiné les dossiers des sept patients du Dr Murray pendant deux mois, en est venu à la conclusion qu'il "n'existe aucune preuve d'un progrès majeur dans le traitement des paraplégiques ou quadraplégiques".

L'hôpital ajoute que "cette déclaration est publiée spécialement à l'intention des paraplégiques et des quadraplégiques, et de tous ceux qui s'occupent de traitement et de recherches dans le champ des blessures à la colonne vertébrale".

"L'enquête est terminée", précise le communiqué. "Nous avons reçu le rapport du comité et le Conseil médical l'étudie présentement. Il est indiqué que tous les patients (du DrMurray) ont reçu de bons soins chirurgicaux. Toutefois, le rapport révèle que, contrairement à l'impression générale née de la publicité accordée au cas d'un des patients, M. Bertrand Proulx, la colonne vertébrale de ce dernier n'a pas été raccourcie et la section endommagée n'a pas été coupée.

"Dans son cas, comme dans celui de cinq autres patients, une laminectomie a été pratiquée pour enlever la surface osseuse recouvrant la partie postérieure de la colonne vertébrale et réduire ainsi la pression sur la partie endommagée de la colonne. Cette méthode est employée depuis des années pour traiter les blessures à la colonne vertébrale".

"L'unique patient qui a vraiment subi l'ablation d'une partie de la colonne et le raccordement des parties sectionnées a été découvert récemment à Fort Wayne, Indiana. Il s'agit de Purvis Damms, 26 ans, qui est toujours paralysé de la taille aux pieds.

Selon le Dr Murray, le fait que l'état de Damms ne se soit pas amélioré pourrait être dû au manque de soins post-opératoires. Damms aurait refusé les offres de soins.

Le communiqué émis par l'Hôpital Général de Toronto souligne que "le Dr Murray a refusé de participer à la création d'un protocole acceptable à la fois à l'hôpital et au sous-comité des expériences du Conseil de recherches de l'Université de Toronto".

"Tant que ce protocole n'aura pas été établi, aucune méthode chirurgicale semblable à celle du Dr Murray ne sera suivie à l'hôpital".

"Dis, chérie, tu m'avais promis de me tricoter un pull!"

"Oh, tu sais, j'ai parlé hier à ton médecin. Cela ve vaut plus la peine." (tp)

Nécrologie

Col. G.-P. Bourgeois

Le colonel G. P. Bourgeois, du 2385 rue Gold à Saint-Laurent, Qué., est décédé hier, à l'âge de 50 ans, à l'hôpital des Anciens combattants Reine-Marie.

Le colonel Bourgeois laisse dans le deuil son épouse, née Isobel Verdon; sa fille Mme Carol Radcliff, du 130 rue Somerset, à Ottawa; et ses deux fils Robert et Pierre.

Les funérailles auront lieu vendredi après-midi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons Racine et Robert à Ottawa pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur où le service aura lieu et de là au cimetière Notre-Dame à Ottawa, lieu de la sépulture.

Le colonel Bourgeois avait reçu en octobre 1966 le commandement du 25e Dépôt central des magasins militaires, à Montréal, après avoir servi dans l'Armée canadienne depuis mai 1941. Auparavant, il avait été assigné à la direction de magasins militaires à Ottawa et en Europe.

M. CAMILLE RIVEST

A Repentigny, le 24 janvier 1968, est décédé, à l'âge de 81 ans, M. Camille Rivest (rentier), époux de feu Marie-Blanche Nantais, demeurant à 4, rue Camille. Il laisse dans le deuil ses enfants, Marie (Mme M. Lachapelle), Geneviève

(Mme A. Lachapelle), Jean-Paul, Alain, Etienne, Rose (Mme L. Lachapelle), Maurice (échevin à Repentigny), Denise (Mme H. L'Archevêque), Charles-Emile, Lucie (Mme Maurice Giard), ainsi que 50 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira du 438 rue Notre-Dame (Repentigny), pour se rendre à l'église de la Purification B.V.M., où le service sera célébré à 10 h. L'inhumation se fera au cimetière de Repentigny.

Mme Vve Edouard Arbour

Mme Vve Edouard Arbour, née Germaine Dorion, est décédée hier à St-Jean.

Elle laisse dans le deuil ses fils : Gérald, C.A., de St-Jean; le Dr Jean-Claude Arbour, de St-Lambert et Jacqueline (Mme Claude Bessette); ses frères : l'abbé André Dorion, curé de la paroisse St-André-Apôtre, de Montréal, le P. Jacques Dorion, Dominicain, de Lewiston, Maine, et Roger, de Montréal; ses soeurs : Anne-Marie, de la bibliothèque municipale de Montréal, et Cordélia.

La dépouille mortelle est exposée au 110, rue St-Georges, à St-Jean. Les funérailles auront lieu samedi, à 3 h p.m., en l'église St-Gérard-Magella.

Naissances Décès Remerciements In memoriam

ARBOUR (Germaine) — A St-Jean, le 24 janvier 1968, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Edouard Arbour, née Germaine Dorion, demeurant 383, Carré Dieppe. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Oligny Ltée
110, rue St-Georges
pour se rendre à l'église St-Gérard Magella de St-Jean, où le service sera célébré à 3 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUGER (Desneiges) — A Québec, le 21 janvier 1968, à l'âge de 48 ans, est décédée Mme Desneiges Ampel man, épouse de Roger Auger; soeur de Rachelle (Dame Maurice Bergeron); demeurant à 267, De la Chapelle. Les funérailles auront lieu vendredi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la
Cie Hubert Moisan
253, rue St-Joseph est
à 9 h 30 pour se rendre à l'église St-Roch, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière St-Charles, de Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARBE (Antoinette) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme Ovila Barbe, née Antoinette Painchaud. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 est, rue Crémazie,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Alphonse-d'Youville, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARIL (Délia) — A St-Hubert, le 23 janvier 1968, à l'âge de 73 ans et 6 mois, est décédée Mme Henri Baril, née Délia Latour; demeurant à 1505, Caumartin, St-Hubert. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Latour & Demers
5125, rue Armand, St-Hubert
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELISLE (Yvonne) — A Montréal, le 24 janvier 1968, à l'âge de 64 ans, est décédée Mlle Yvonne Bélisle, fille de feu Adélard Belisle et de feu Anna Paré. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6320, rue St-Denis
à 7 h 45 pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 8 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLEAU (Raoul) — A Richelieu, le 24 janvier 1968, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Raoul Bleau, entrepreneur-électricien, époux de Juliette Perron; il laisse trois enfants : Robert, Yvette, Louise (Mme Frank Blowdswarth), une belle-fille : Lise Poirier; une petite-fille : Line Bleau; ses frères : Armand, Albert, Père Ste-Croix, Alexandre, Gérard, Anatole. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Yvon Desnoyers
20, rue Des Carrières, Chambly
pour se rendre à l'église paroissiale de Richelieu, où le service sera célébré, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Le service sera chanté par le Père Albert Bleau, frère du défunt.

BOISMENU (Eugène) — A Ville de Laval, le 23 janvier 1968, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Eugène Boismenu, époux de Juliette Roy. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. Ouimet et Fils, Enrg.,
3517 boul. Levesque,
pour se rendre à l'église St-Maxime, où le service sera célébré à 9 h 30, et de là au cimetière de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGEOIS (Juliette) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 73 ans, est décédée Juliette Bourgeois, fille de feu Claude Bourgeois et de feu Ernestine Trépanier; demeurant 6967, Delanaudière. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350, rue Beaubien est
à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Philippe, où le service sera célébré à 9 h. Inhumation et libera à Saint-Alexis-de-Montcalm. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMINO (François) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 68 ans, est décédé M. François Camino, époux d'Annette Curcia, demeurant à 7069 Fabre, père de Mme Noel Cusson (Marie), Mme Raymond Charlebois (Liliane). Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon est,
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Angèle) — A Ste-Philomène de Châteauguay, le 23 janvier 1968, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Onuphre Caron, née Angèle Leduc, demeurant à Ste-Philomène. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Léo Lamoureux,
Ste-Philomène,
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Philomène, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Cécile) — A Trois-Rivières, le 23 janvier 1968, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Alfred Charbonneau, née Cécile Bourbeau. Elle laisse un fils, Claude; ses filles, Suzanne (Mme Paul-Emile Mailette), Ursule (Mme Sarto Verrette), Yvette et Camille; ses belles-filles, Mme Claude Charbonneau et Mme Gaétan Charbonneau; ses soeurs, Mme veuve Arthur Marchand, Mme Arthur G. Dufresne, Mme veuve Arsène Béliveau, une belle-soeur, Mme Jos Bourbeau, 11 petits-enfants, deux arrière-petits-enfants plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Rousseau et Frères,
455, rue Des Volontaires,
Trois-Rivières,
à 8 hrs 45, pour se rendre à la cathédrale de Trois-Rivières, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière St-Louis, lieu de la sépulture.

CHARBONNEAU (Marie-Louise) — A l'hôpital Notre-Dame, le 23 janvier 1968, à l'âge de 61 ans et 2 mois, est décédée Mme Léopold Charbonneau, née Marie-Louise Lamoureux, demeurant 272, rue Grant, à Longueuil, mère de Jacques, Raymond et de Rolande (Mme Alain Pronovost). Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
B. Francoeur & Fils
70, boul. Lemoyne
à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre de Longueuil, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Soeur Marie-Michel) — A la Maison Mère des Soeurs Jésus-Marie, à Outremont, le 23 janvier 1968, est décédée Soeur Marie-Michel, née Marguerite Charbonneau. Exposée à la Maison Mère, 1410, boul. Mont-Royal ouest. Les Funérailles auront lieu vendredi le 26 courant à la chapelle, à 9 hres, et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHENAIL (Mathilde) — A l'hôpital de Maisonneuve, le 23 janvier 1968, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme Sylvio Chenail, née Mathilde Marchand, demeurant 330, rue Guilbault, à Longueuil, mère de Guy, Marcel, André, Gérard, Thérèse (Mme Jean-Paul Perron), Hélène. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
B. Francoeur & Fils
183, rue St-Charles
à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre de Longueuil, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Lacolle, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. : de fleurs.

CLAUDE (Sylvain) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Sylvain Claude, époux de Lilianne Pierce, demeurant à 4284, rue Papineau. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. Paul Marchand,
4228, rue Papineau,
pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORMIER (Elisabeth) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve Joseph Cormier, née Elisabeth Kelly, demeurant à 8304 St-Gérard. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745, rue Crémazie est,
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (Gratien) — A Jacques-Cartier, le 24 janvier 1968, à l'âge de 41 ans, est décédé Gratien Côté, contracteur général, époux de Bertha Dickinson, demeurant 116, Leblanc est. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils
1370, chemin Chambly
Jacques-Cartier,
à 10 h 45 pour se rendre à l'église St-Pie-X, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CYR (Cécile) — A Montréal, le 24 janvier 1968, à l'âge de 40 ans, est décédée Mme Conrad Cyr, née Cécile Patenaude, demeurant 8521, Henri-Julien, fille de feu Maximilien Patenaude. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie est
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAVID (Aurore) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 81 ans est décédée Mme veuve Francis David, née Aurore Dumont, demeurant 9222 Lajeunesse; mère d'Yvette, Paul-Emile, et soeur d'Anna Dumont. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, rue Henri-Bourassa est
à 8 h 45, pour se rendre à l'église du Christ-Roi, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECARIE (Emile) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 56 ans est décédé Emile Decarie, époux de Rose Dagenais, demeurant 2541 Pierre Bernard, frère de Roméo, Béatrice, Eusèbe, Jerry et Paulette. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Kane & Fetterly
5301, Boul. Decarie
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Antonin, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECARIE (Jean-Jérémie) — A sa résidence, le 22 janvier 1968, à l'âge de 60 ans, est décédé Jean-Jeremie Decarie, époux de feu Juliette Christin, père de Micheline (Mme Y.-R. Beriault). Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Kane et Fetterly,
5301 boul. Decarie
pour se rendre à l'église St-Antonin, où le service sera célébré à 10 hrs a.m., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DeSERRES (Marie-Anne) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Gaspard Deserres, née Marie-Anne Malo; demeurant à 9319 St-Denis; mère de Marcel, Mme Gérard Lhéreault (Thérèse), Mme Paul Charbonneau (Annette), Mme Jean Côté (Florence). Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 rue Crémazie est
à 9 h 45 pour se rendre à l'église Christ-Roi, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de St-Ambroise de Kildare, co. Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESGROSEILLIERS (Hughes) — A l'hôpital Général de Verdun, le mardi 23 janvier 1968, est décédé Hughes Desgroseilliers, époux d'Aurore St-Amour. La dépouille mortelle est exposée au salon
J. P. Feron and Sons
2232, rue Saint-Antoine
Les funérailles auront lieu à l'église Sainte-Cunegonde vendredi le 26 janvier, à 9 h a.m. Inhumation à Saint-Timothée, P.Q.

DORE (Alice) — A St-Timothée, le 23 janvier 1968, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Rodrigue Dore, née Alice Lalonde. Exposée à la demeure de ses soeurs Mlles Lalonde, boul. Edgar-Hébert, St-Timothée. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant, en l'église paroissiale à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Maison J.E. Ménard et Fils, Coteau-Landing.

DUBUC (J.-Anatole) — A Montréal, le 24 janvier 1968, à l'âge de 62 ans, est décédé J.-Anatole Dubuc, époux de Thérèse Morin, demeurant à 2226 Jacques-Hertel. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
6259, boul. Monk,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUNN (Patrick J. "Paddy") — A Sainte-Dorothée, le 23 janvier 1968, est décédé Patrick J. (Paddy) Dunn, époux de feu Catherine Skelly, père de Mme G. Cyrihot (Patricia) et Gerald, grand-père de Theresa et Johnny, frère d'Helen Dunn. La dépouille mortelle est exposée au salon
Clarke
5380, rue Sherbrooke ouest
Le service aura lieu à l'église Saint-Colomban, de Saint-Colomban, P. Québec, vendredi le 26 janvier, à 10 h a.m. Inhumation au cimetière du même endroit.

FERVANT (Eléonore) — A Montréal, le 24 janvier 1968, à l'âge de 89 ans, est décédée Eleonore Martel, épouse de feu Antoine Fervant, mère d'Eléonore et Joseph. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
130, est, boul. Henri-Bourassa
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Nicolas, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FONTAINE (Donalda) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 83 ans, est décédée Donalda Millier, épouse de feu Ernest Fontaine; mère de Willie, époux d'Yvonne Rhéaume, Armand, époux de Diane Corbeil, Leo, Mme Gérard Jodoin (Corinne), Mme Gérard Pazé (Jacqueline), Mme Gilbert Adam (Esther). Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée,
4201, rue Hochelaga,
pour se rendre à la chapelle de l'Aide à la Femme, où le service sera célébré, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

IN MEMORIAM

ASSELIN (Eva Perreault) — A la douce mémoire de notre chère mère, disparue pour toujours, laissant dans nos coeurs un souvenir que nous n'oublierons jamais. De tes enfants et petits-enfants. Une messe a été chantée, ce matin, en l'église des Pères du St-Sacrement.

AUBRY (Anna) — A la douce mémoire d'une belle-soeur bien-aimée qui est décédée le 25 janvier 1967. Tendrement aimée et sincèrement regrettée par Minnie et ses enfants.

GAGNON (Antoine) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Antoine Gagnon, fils de feu Arthur Gagnon et de feu Adèle Cayouette, demeurant à 915 Mont-Royal est. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de
Frais Funéraires,
4848, rue Papineau,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église du Très St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAREAU (Albert) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 88 ans, est décédé M. Albert Gareau époux de feu Joséphine Côté. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.
1922, boul. Rosemont
pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAULIN (Béatrice) — A St-Césaire, le 22 janvier 1968, à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Sarto Gaulin, née Beatrice Blanchard. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-B. Poirier,
à St-Césaire,
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Césaire, où le service sera célébré à 2 hrs 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Angélina) — A Jacques-Cartier, le 22 janvier 1968, à l'âge de 46 ans, est décédée Angélina Perron, épouse de Jean-Marie Gauthier, demeurant à 331 Desmarchais. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche et Fils,
1370 chemin Chambly,
Jacques-Cartier,
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Sacre-Coeur, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Ville St-Gabriel, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIRARD (Alphonse) — A Montréal, le 24 janvier 1968, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Alphonse Girard, retraité du CNR, demeurant 8425 Chénier, Ville d'Anjou. Les funérailles auront lieu vendredi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Roy Inc.
7018, rue Marseille
à 9 h 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-d'Anjou, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Maria) — A Montréal, le 24 janvier 1968, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Arthur Grenier, née Maria Legris; demeurant à 4233, St-André; mère de Mme Kenneth Colbeck (Cécile), Mme Ernest Blach (Antoinette), Mme Edgar Harkin (Eugénie), Mme Léo Lapierre (Béatrice), Antoine, Arthur, Joseph, Philippe et Henri. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire & Vandelac
4340, rue St-Denis
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUICHARD (Jean) — A Pointe-aux-Trembles, le 24 janvier 1968, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Jean Guichard, époux de Clémentine Boucher, demeurant à 212, 93e Avenue, Pointe-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaires Inc.
11813, rue Notre-Dame est,
Pointe-aux-Trembles
à 9 h 30, pour se rendre à l'église Ste-Maria-Goretti, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HUET (Philomène) — A Longueuil, le 25 janvier 1968, à l'âge de 70 ans 11 mois, est décédée Philomène Jodoin, épouse de feu A.-F. Huet, bijoutier; mère de Mme Augustin Lamarre (Lise). Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
E. Darche & Fils
86, rue St-Charles ouest, Longueuil
pour se rendre à l'église St-Antoine, où le service sera célébré à 3 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ISABEL (Jean-Baptiste) — A Ville St-Michel, le 23 janvier 1968, est décédé M. Jean-Baptiste Isabel, époux de Rose-Alma Carrier, demeurant 3549, 43e Rue. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.
8580, boul. St-Michel
à 9 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Lucie, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Bruno) — A Montréal, le 24 janvier 1967, à l'âge de 45 ans, est décédé M. Bruno Labelle, époux de Marguerite Monette, demeurant 5090, Des Sorbiers, Rosemont. Il laisse dans le deuil une fille, Dominique, deux frères, Lionel et Yvon. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4933, rue Adam
à 9 h, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Foyer, où le service sera célébré à 9 h 30, et de là au cimetière de Valleyfield, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABERGE (Joseph) — A Lachine, le 24 janvier 1968, à l'âge de 81 ans, est décédé Joseph Laberge, époux d'Albina Pelletier, père de Marie-Jeanne (Mme Joseph St-Sauveur), Marguerite-Marie (Mme Léo Rochi), Georges et Jean-Marie. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
820, rue Provost, Lachine
à 9 h 30 pour se rendre à l'église du Très St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABONTE (Marie-Blanche) — A Montréal, le 25 janvier 1968, à l'âge de 88 ans, 2 mois, est décédée Mme veuve Arthur Labonte, née Marie-Blanche Juneau, demeurant rue Tillemont; mère de Laurette (Mme veuve Charles Mongeon), Yvette (Mme Roméo Barrette), Gérard, époux de Rollande Loiselle, Laurent, Simone (Mme Maurice L'Heureux), et Fernand, époux de Pierrette Allard. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires
4848,